

1894

Domaine public

Henri Gaillard

LE SECOND CONGRÈS INTERNATIONAL DES SOURDS-MUETS CHICAGO - 1893

**PRÉCÉDÉ DE L'HISTOIRE
DU COMITÉ DE PARTICIPATION
PAR JOSEPH CHAZAL**

**SUIVI D'IMPRESSIONS
PAR HENRI GENIS**

Éditions du Fox

PRÉSENTATION

Le premier congrès des sourds-muets s'était tenu à Paris en 1889. Le second se tient à Chicago en 1893. C'est un congrès à l'échelle de ce l'on appelle encore le « Nouveau monde », 1 500 congressistes venus de six pays, dont six délégués français : MM. Henri Gaillard, rédacteur en chef de la *Gazette des Sourds-Muets* ; Joseph Chazal, Secrétaire du Comité Français de participation au Congrès de Chicago ; Henri Genis, Président de L'Association Amicale des Sourds-Muets ; René Desperriers, Vice-Président de l'Association Amicale des Sourds-Muets ; Émile Mercier, négociant ; Félix Plessis, statuaire.

Cet ouvrage réuni trois textes

- *Le Comité français de participation au congrès international des sourds-muets de Chicago*, par Joseph Chazal ;

- *Le second congrès international des sourds-muets, Chicago 1893*, par Henri Gaillard

- *Impressions*, par Henri Genis

Afin de répondre à l'invitation des sourds-muets américains, les Français fondent un comité et lancent une souscription. Ils finiront, de justesse à réunir les fonds nécessaires grâce à une subvention de la mairie de Paris et malgré les querelles associatives entre l'Association amicale et la Société d'Appui Fraternel.

Comme toujours dans ce genre de manifestations, le plus intéressant est dans les rapports rédigés à l'occasion du congrès :

- Chazal brosse un tableau des associations françaises de l'époque ;

- Gaillard donne des statistiques précieuses sur l'état de l'enseignement et des professions exercées par les sourds en France ; etc.

Outre le congrès proprement dit, Gaillard et Genis décrivent leurs visites des établissements américains.

Selon Gaillard : « Pas de congrès sans banquet ! » Hélas, malgré des noms de circonstance, genre « Consommé abbé de l'Épée », les fines gueules française trouvent la nourriture infecte ! Pire : il n'y a que de l'eau glacée à boire !

Les moyens financiers des Américains sont sans commune mesure avec les européens : les organisateurs louent un train et emmènent les congressistes pour un grand « pic-nic ».

Le programmes et les résolutions du congrès sont classiques. En Amérique aussi l'oralisme gagne du terrain et il est tout autant rejeté par les sourds américains.

Toutefois une revendication nouvelle apparaît, présentée par Gaillard, qui répond à l'opinion exprimée par Adolphe Bélanger dans son compte-rendu du précédent congrès de Paris : le droit des sourds-muets à s'occuper des sourds-muets. C'est une revendication qui est toujours d'actualité.



Portrait de Henri Gaillard (1866-1939)



Portrait de Henri Genis



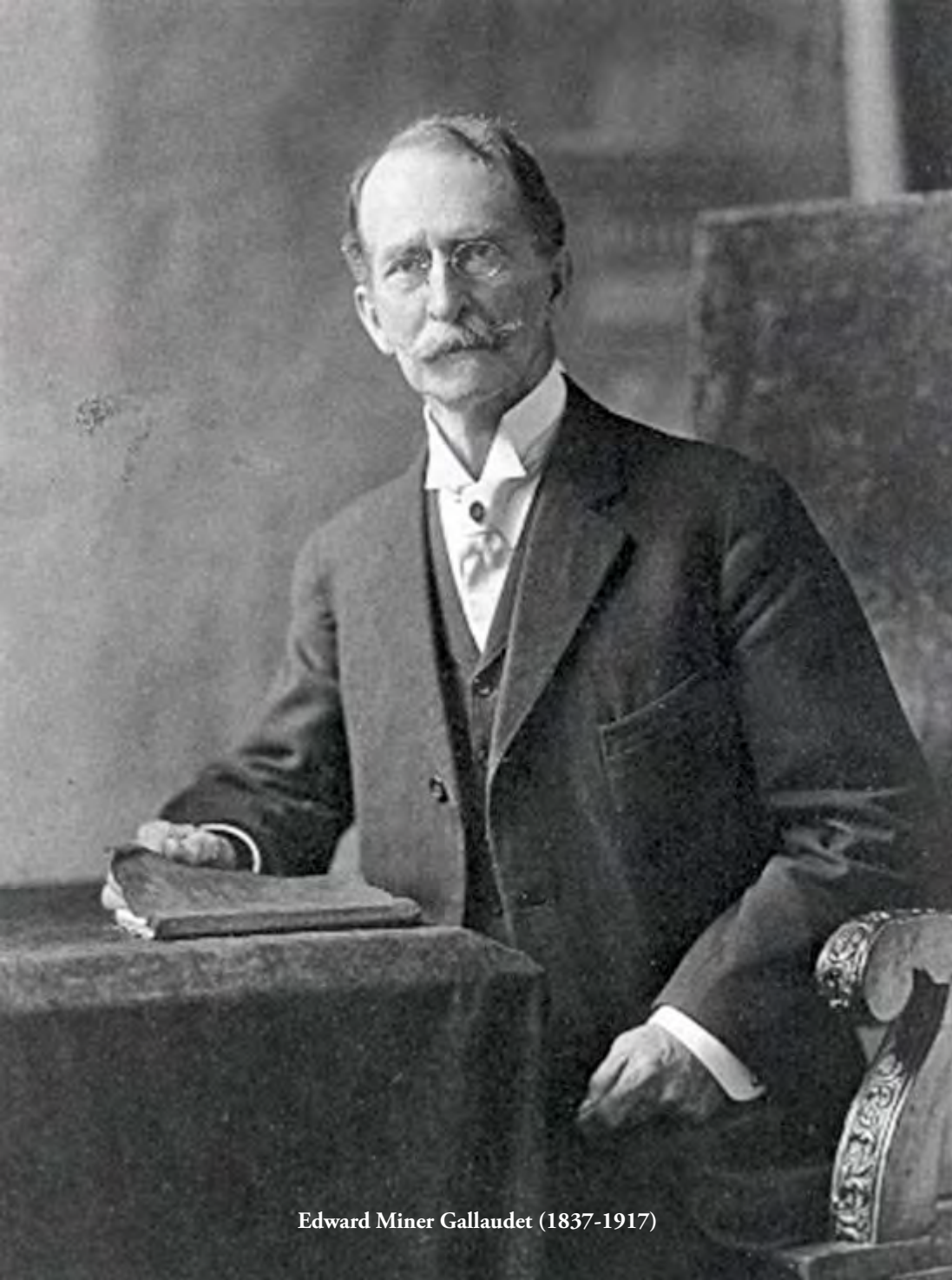
Portrait d' Émile Mercier (1868-1922)



Portrait, en 1898, de George Veditz (1861-1937), un des congressistes américain, Président de la *National Association for the Deaf*



George Veditz (1861-1937), fut l'un des premiers réalisateurs de films en langue des signes (ci-dessus : image extraite d'un film)



Edward Miner Gallaudet (1837-1917)



TABLE DES MATIÈRES INTERACTIVE

Rapport présenté par M. Chazal, secrétaire, sur les travaux du Comité français de participation	15
Rapport sur le 2 ^{ème} Congrès international des Sourds-Muets de Chicago 1893, par M. H. Gaillard	44
Réunion d'Attfield-Ilall du 17 Juillet 1893	45
Ouverture du Congrès du 18 Juillet 1893 (1 ^{ère} séance)	53
PARTIE I. — SOCIOLOGIQUE	
I. — Associations de Sourds-Muets	55
Les Associations de Sourds-Muets en France, par M. Chazal	56
II. — L'oeuvre des missions religieuses parmi les Sourds-Muets	75
L'oeuvre des Missions parmi les Sourds-Muets adultes, par M. H. Jeanvoine	76
Les Sourds-Muets protestants en France, par M. V. Lagier	84
III. Journaux pour Sourds-Muets	91
Les Journaux pour Sourds-Muets en France, par M. H. Remy	91
IV. L'état social des Sourds-Muets	96
Mémoire sur les devoirs de la Société à l'égard des Sourds- Muets et réciproquement les Sourds-Muets à l'égard de la Société, par M. Henri Genis	97
Les Sourds-Muets en Suisse, par M. Jacques Riga	103
Le Banquet du 18 Juillet 1893	110
Le <i>Pic-nic</i> de Clybourn Park du 19 juillet 1893	112
Congrès des Sourds-Muets. — Séance du 20 Juillet 1893	115
V. Les Sourds-Muets doivent-ils se marier avec les Sourdes-Muettes ?	115

Les Sourds-Muets doivent-ils se marier avec les Sourdes-Muettes, par M. Jean Olivier	116
VI. L'association royale pour les Sourds-Muets et ses travaux	117
VII. Prévoyance pour les Sourds-Muets âgés ou infirmes	118
SECONDE PARTIE	
INDUSTRIELLE ET PROFESSIONNELLE	
I. Carrière et professions	123
Le Sourd-Muet à l'ouvrage en France, par M. Henri Gaillard	126
Les Sourds-Muets comme professeurs, par M. J. Ligot	146
Aperçu sur l'évolution du Monde Sourd-Muet contemporain, par M. H. Gaillard	156
Étude sur l'état de l'éducation des Sourds-Muets en France, par M. Louis Capon	166
Annexe au mémoire de M. Louis Capon sur l'état de l'enseignement des Sourds-Muets en France, par M. H. Gaillard	178
Le Pas-à-Pas Club. — Réunion des éditeurs de journaux Sourds-Muets	185
L'Association nationale des Sourds-Muets	192
Association des anciens élèves du Collège national de Washington. — 21 Juillet 1893	194
Lecture humoristique par le professeur Sourd-Muet Jones, Attfield. — 21 Juillet 1893	195
Congrès des Sourds-Muets. — Séance du 22 Juillet 1893	197
La méthode orale d'après l'expérience pratique, par M. G. Chambellan	197
Des écoles professionnelles pour les Sourds-Muets, par M. F. Aymard	210

IV. L'éducation physique des Sourds-Muets	217
V. L'éducation supérieure des Sourds-Muets	
et ses résultats indirects	218
VI. L'éducation artistique des Sourds-Muets	220
VII. Les travaux de la Commission royale	
de Grande-Bretagne pour les Sourds-Muets	222
VIII. Le Sourd-Muet dans l'Inde	223
IX. Le terme «charitable» appliquée à nos écoles	
et autres préjugés concernant les Sourds	224
Réception du Pas-à-Pas Club	226
Services religieux de Sourds-Muets. — 23 Juillet 1893	227
Réception d'Hélène Keller	228
À Philadelphie	231
L'Église des Sourds-Muets. — Le Club Clerc	233
La réception	234
À l'Institution des Sourds-Muets	236
À Washington	243
Le Volta Bureau	244
Le Collège national	245
The Kendall School	252
À New-York	253
À l'Institution des Sourds-Muets	254
L'église des Sourds-Muets	261
The Fanwood Quad Club	262
Le Gallaudet Home	264
L'Institution Greene	267
Au Canada	268
Considérations critiques	273
Le vrai programme	284
Conclusions	291
Mes Impressions sur l'éducation et l'état social	
des Sourds-Muets, par M. Henri Genis	292
Annexe	302

LE COMITÉ FRANÇAIS DE PARTICIPATION AU CONGRÈS INTERNATIONAL DES SOURDS-MUETS DE CHICAGO

RAPPORT PRÉSENTÉ PAR LE SECRÉTAIRE DU COMITÉ

Dès le commencement de l'année 1892, il était beaucoup question, à Paris, d'un Congrès international qui devait avoir lieu, l'année suivante, à Chicago, à l'occasion de l'Exposition Universelle Colombienne. On discutait fort souvent, notamment à l'Association amicale des sourds-muets, sur les meilleurs moyens d'assurer la participation de la France Silencieuse à ce Congrès. Mais comme aucune notification officielle n'était encore parvenue à qui de droit, il était difficile de s'arrêter à un projet quelconque, d'autant plus que les avis différaient essentiellement les uns des autres. Enfin, à la suite d'une longue adresse signée par MM. G.-T. Dougherty, Gallaudet, O. H. Regensburg, C.-C. Codman et Jacques Loew, membres du Comité International des Sourds-Muets de Chicago, le Comité français de participation fut fondé à Paris, en janvier 1893, par M. Henri Gaillard.

Ce Comité, composé des principaux Sourds-Muets de France, avait pour Président M. Henri Genis, pour Trésorier M. René Desperriers, et pour Secrétaire M. Joseph Chazal. Le but de ce Comité était :

1°. De rechercher les Sourds-Muets ayant l'intention de se rendre à Chicago et de les mettre en rapport avec le Comité américain ;

2°. De recueillir les fonds nécessaires à l'envoi d'un ou de plusieurs délégués nationaux au dit Congrès ;

3°. De faire les démarches et négociations utiles ;

4°. De provoquer parmi les Sourds-Muets français des études sur des questions d'intérêt général, et d'envoyer le résultat de ces études au Congrès de Chicago.

Le premier acte du Comité français fut d'organiser une grande réunion publique, où le but du Comité serait expliqué et les adhésions recueillies. Pour cela, M. Desperriers et moi nous allâmes à la mairie du premier arrondissement demander au Secrétaire général de vouloir bien mettre une salle à notre disposition, afin d'y tenir la réunion projetée. On ne put, malheureusement, faire droit à notre demande, parce que toutes les salles étaient retenues pour une longue période, et l'on nous conseilla de nous rendre au quatrième arrondissement. Là, on voulut bien recevoir notre requête ; seulement on nous prévint qu'elle serait transmise à l'autorité préfectorale et que nous serions avisés de la réponse du Préfet de la Seine. En l'attendant, des lettres-circulaires furent envoyées aux membres du Comité habitant la province pour les engager à se confirmer sans retard aux instructions publiées dans la Gazette du 15 janvier 1893. Non seulement presque tous répondirent avec empressement qu'ils allaient se mettre à l'œuvre, mais beaucoup de Sourds-Muets ayant appris l'existence du Comité demandèrent à y entrer et offrirent leur concours le plus absolu, qui fut naturellement accepté. Ainsi, vers la fin de février, l'Impulsion était donnée à la France entière, et, à Paris, nous attendions toujours la réponse du Préfet. En vain avions-nous fait démarches sur démarches, on n'y pouvait rien, on nous renvoyait toujours à huitaine.

Comme il n'y avait pas de raison pour que cela finisse et que la

réunion avait déjà été maintes fois remise à plus tard, il fut convenu que l'on se réunirait d'abord dans n'importe quel établissement, en attendant que la salle demandée depuis si longtemps nous fût accordée. Ceci décidé, le Comité envoya aux Sourds-muets du département de la Seine la circulaire suivante :

COMITÉ FRANÇAIS DE PARTICIPATION AU CONGRÈS INTERNATIONAL DES SOURDS- MUETS DE CHICAGO

Paris, le 1er mars 1893.

« Monsieur et cher Confrère,

Les Sourds-Muets des États-Unis d'Amérique organisent un Congrès international à l'occasion de l'Exposition Universelle Colombienne qui s'ouvrira, à Chicago, au mois de mai prochain.

Ils ont convié à ce Congrès tous les Silencieux du monde, et plus particulièrement les Sourds Muets de France.

Nous devons nous préparer à répondre dignement à l'invitation de nos frères du Nouveau-Monde, car nous ne pouvons avoir oublié l'empressement avec lequel ils sont accourus au dernier Congrès inter-national qui s'est tenu à Paris, lors de l'incomparable Exposition de 1889.

Dans ce but, nous avons constitué, sous la présidence de M. Genis, un Comité qui, en appelant dans son sein l'élite des Sourds-Muets de la France entière, a ébauché un premier groupement de toutes les forces intellectuelles du pays.

Aujourd'hui, nous adressons un chaleureux appel aux Sourds-Muets de Paris et de la banlieue, et nous les convoquons, tous sans exception, à une grande réunion qui aura lieu le dimanche 12 mars, à huit heures du soir, au Calé Turgot, 73, rue de Turbigo.

Dans cette réunion, nous vous soumettrons et nous vous demanderons de ratifier les mesures que nous avons prises pour assurer à la France Silencieuse une représentation digne d'elle.

Nous espérons donc, Monsieur et cher confrère, que vous montrerez, en vous rendant à notre réunion, voire désir de participer à la marche en avant de l'humanité Sourde-Muette.

Approuvé :
Le Président, H. Genis.
Pour le Comité :
Le Secrétaire, J. Chazal.

Cette convocation lut reproduite par le *Rappel*, et les autres journaux de Paris annoncèrent la réunion aux Sourds-Muets dont nous ne possédions pas l'adresse ; bien mieux, le journal *Le Matin* dépêchât un reporter s'informer des espérances du Comité, des questions qui seraient traitées au Congrès de Chicago, etc. Le résultat de cette interview fut un long article publié dans *Le Matin* du 27 février, article tout à l'avantage des Sourds-Muets.

Au jour dit, c'est-à-dire le 12 mars, une foule de Sourds-Muets venus de tous les points de Paris et du département de la Seine se pressaient dans la vaste salle du Café Turgot, qui fut bientôt archi-comble, La séance fut ouverte par le Président, M. Genis, qui mima une allocution toute de circonstance. Le compte rendu de cette réunion et de celles qui suivirent, ayant paru dans la Gazette, nous croyons inutile de le reproduire lei. Bornons-nous à citer les noms de ceux qui prirent part à cette première discussion. Ce fut, après M. Genis, le Secrétaire du Comité ; il expliqua ce qui avait été fait et ce qui serait entrepris ; Puis, pour finir, il signala l'adhésion spontanée de MM. Jeanvoine, Ch. Bastien et

Bonnet, pour la région du Nord ; de M. Henri Remy, dans l'Est ; de M. J. Gavillet, pour la Savoie ; de M. Fernand Aymard, pour la Gironde, et de plusieurs autres dont il était assuré du concours. Quant à M. Cochefer, le Président de la Société d'Appui Fraternel, sollicité deux fois par lettres d'entrer au Comité de participation, il s'y était absolument refusé, en répondant entre autres choses que, désirant s'abstenir de tout tapage inutile, il ne se souciait pas de contribuer à la réussite de ce four. M. René Desperriers, en sa qualité de Trésorier, vint citer les noms des premiers souscripteurs et engager les assistants à apporter leur obole à la souscription ouverte. Puis on vit successivement : MM. Gaillard et Tilden, membres du Comité international du programme ; M. Dusuzeau, dont les gestes hors de pair soulèvent toujours l'enthousiasme et l'ont fait surnommer le Roi de la mimique. Avant la clôture de cette magnifique réunion, M. J. Chazal, surchargé de travail, dut demander la permission de prendre M. H. Laufer comme secrétaire-adjoint. La Presse de Paris, qui s'était fait largement représenter à la réunion, en publia le lendemain des comptes-rendus élogieux ; parmi eux, celui du journal *Le Radical*, signé de notre confrère et ami Camille Bazelet, mérite une mention spéciale.

À l'issue de la séance du 12 mars, il avait été convenu entre les promoteurs du Comité que l'on réunirait les adhérents au moins une fois par mois, pour les tenir au courant des résultats acquis. M. Genis et nous, nous nous rendions parfaitement compte qu'une salle de café ne convenait pas à cet objet. Nous adressâmes donc une demande collective au secrétariat de la Mairie du troisième arrondissement, pour obtenir une salle où nous pourrions organiser notre seconde réunion. Cette fois, relativement plus heureux que la première, on nous répondit par la lettre suivante :

Mairie du temple
Troisième arrondissement

Paris, le 24 Avril 1892.

« Monsieur,

« Vous m'avez écrit à la date du 30 mars dernier pour me demander de mettre à la disposition du Comité Français de participation au Congrès international des Sourds-Muets de Chicago, la Salle des Fêtes de ma Mairie, le dimanche 30 avril, pour y réunir une assemblée de deux cents personnes.

« J'ai soumis immédiatement, votre demande à l'approbation de Monsieur le Préfet de la Seine, sans l'autorisation duquel je ne puis disposer des salles de la Mairie, et j'ai le regret de vous informer que, par lettre en date du 20 avril courant, M, le Secrétaire Général de la Préfecture vient de me rappeler que M. le préfet a pris pour règle de n'accorder le droit de réunion dans les Mairies qu'aux Sociétés ayant un caractère d'intérêt local ou municipal, ou à celles qui se livrent gratuitement à l'enseignement populaire.

« Il estime que votre Comité ne présente pas ce caractère, et il ne peut, en conséquence, donner une suite favorable à votre requête.

« M. le Secrétaire Général m'a chargé de vous donner avis de celte décision.

« Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Le Maire, Ch. Tantet. »

Le Bureau du Comité ayant pris connaissance de cette lettre, décida que les réunions ultérieures continueraient à avoir lieu rue de Turbigo, mais que l'élection du ou des délégués se ferait à la Mairie du sixième arrondissement, au siège social de l'Association

Amicale des Sourds-Muets, qui mettrait la salle de ses séances à la disposition du Comité de participation. Ceci décidé, les Sourds-Muets de Paris et de la banlieue furent donc convoqués une seconde fois, le dimanche 30 avril, à huit heures du soir.

Cependant, la souscription ouverte pour l'envoi de délégués au Congrès de Chicago progressait lentement, si lentement même que nous hésitions fort devant les dépenses les plus minimales et que nous n'osions entreprendre, telle ou telle chose dont les résultats n'étaient pas absolument certains. De plus, nous pensions avec raison que l'argent si difficilement versé par les souscripteurs devait uniquement servir à l'envoi de la délégation, et non à solder les dépenses du Comité, dépenses qui, à un moment donné, pouvaient s'élever à un chiffre respectable. Toutes ces considérations, et surtout la crainte de ne pas atteindre le but visé, nous suggérèrent l'idée de demander l'Association Amicale des Sourds-Muets de vouloir bien prendre à sa charge tous les frais du Comité. Cette idée était assez naturelle, puisque le Comité de participation avait été fondé à l'instigation de l'Association. Nous adressâmes donc une demande en règle à cette Société qui, après une courte discussion, l'accepta à l'unanimité.

Tranquille sur la question des dépenses, le Bureau, après en avoir délibéré, adressa aux directeurs des principaux journaux de France une lettre-circulaire leur demandant de mettre gratuitement leur publicité au service du Comité, afin de faciliter l'accomplissement de l'œuvre entreprise. Cette circulaire resta sans effet, il faut bien l'avouer ; mais cet échec, loin de nous décourager en nous démontrant que nous ne devons compter que sur nous-mêmes, nous fit, au contraire, redoubler d'efforts. Aussi, lorsque M. Alexandre Petin nous proposa d'organiser une Tombola et une grande Fête dont le produit serait versé à la souscription,

nous accueillîmes avec empressement cette proposition, pourtant grosse de difficultés et d'aléas. La question de la Tombola fut d'abord étudiée et réalisée : 500 billets furent mis en vente et si rapidement, enlevés qu'une seconde émission fut nécessaire. Pour les lots, afin d'en avoir le plus possible, on lit appel à la générosité des Sourds-Muets qui, presque tous, apportèrent leur offrande. Parmi ceux qui donnèrent avec le plus d'empressement, citons : MM. Choppin, Hennequin, Chéron, Le Carpentier, Varvèris, Princeteau, Dusuzeau, Eymard, Desmarets, Desperriers, Mercier, Genis, Riedman, V. Thierry, Gabriel, etc.; M^{mes} Dusuzeau, Desperriers, Desmarets, et M^{lle} V. Thierry. Le surplus fut acheté par MM. Genis et Desperriers, dits une des plus grandes maisons de Paris, et le tirage de cette Tombolo fut fixé au dimanche 14 mai, ainsi que la grande Fête projetée.

En attendant cette date, voyons ce qui se passa à la réunion du 30 avril, pour laquelle quatre cents convocations avals été envoyées à tous les Sourds-Muets, sans distinction de parti. Comme la première fois, nombreuse et brillante fut cette réunion, presque'entièrement consacrée à la fixation de la date de l'élection du ou des délégués. MM. Genis, Dusuzeau et quelques autres voulaient qu'on choisisse le dimanche 28 mai, tandis que MM. Chazal et Gaillard proposaient au contraire, le dernier dimanche de juin. Après une vive discussion, l'assemblée mit tout le monde d'accord en fixant l'élection au dimanche 4 juin ; puis le Secrétaire du Comité, malgré quelques observations, fut chargé de la réception des votes des souscripteurs habitant les départements. À la suite de cette décision la Gazette du 18 mai publia les Instructions qui suivent :

Comme on l'a vu par la lecture du procès-verbal de la séance du 30 avril, l'assemblée a décidé 1° que l'élection du ou des

délégués se ferait le dimanche 4 juin ; 2° que les souscripteurs des départements n'ayant pas de correspondants à Paris devraient envoyer leur vote à M. J. Chazal, 9, rue des Vertus, avant le 4 juin ; 3° on invite, en outre les souscripteurs à envoyer leur vote sous enveloppe portant la mention Bulletin : 4° les enveloppes portant la mention Bulletin ne seront ouvertes qu'à l'Assemblée générale du 3 juin. Puis venait la liste, par ordre alphabétique, des candidats à la délégation, liste que nous jugeons intéressant de reproduire. La voici :

MM. Aymard Fernand, à Bordeaux (de la Société d'Appui fraternel) ;

Chazal, Joseph, à Paris n'appartenant à aucune Société ;

Dusuzeau, Ernest, à Nanterre l'Association Amicale des Sourds-Muets).

Gaillard, Henri, à Paris (l'Association Amicale des Sourds-Muets) ;

Genis, Henri, à Nanterre (l'Association Amicale des Sourds-Muets) ;

Olivier, Jean, à Agen (n'appartenant à aucune Société)

Rémy, Henri, à Nancy (de l'Association Fraternelle des Sourds-Muets de l'Est).

Le Comité, à cette époque, c'est-à-dire à la date du 15 mai, ne pouvait assurer le départ que d'un seul délégué. En conséquence, les souscripteurs étaient priés de n'inscrire qu'un seul nom sur leur bulletin de vote, et les candidats à la délégation étaient expressément invités à acquitter leur droit de candidature, sous peine de voir annuler les voix qu'ils pourraient obtenir.

En même temps que se réglait la question de l'élection, le Comité français, alors définitivement constitué, envoyait 2000 circulaires dans toute la France. Cette circulaire, qui avait pour but

d'inviter les Sourds-Muets à se hâter de souscrire s'ils voulaient avoir le droit de prendre part au vote, était signée par :

MM. Henri Genis, Président ; René Desperriers, Trésorier ; Joseph Chazal Secrétaire ; Henri Laufer, Secrétaire-Adjoint.

Et par tous les Membres du Comité : MM. C. Holveck, Alsace-Lorraine ; Marriagi, D. Lanzi, Castelli, Corse ; H. Rémy, Meurthe-et-Moselle ; H. Jeanvoine, Bonnat et Ch. Bastien, Nord ; F. Aymard et Drouillet, Gironde ; J. Gavillet, Savoie ; P. de La Roche, Nièvre ; N. Ginouvier, Hérault ; J. Turcan et R. Dutruc, Isère ; L. Griet, Hautes-Pyrénées ; H. Fortin, Aisne ; J. Olivier, Lot-et-Garonne ; R. Cagny, Somme ; Lauvel, Lot ; A. Virly et E. Mercier, Marne ; Léger, A. Thurel et Carillon, Saône et Loire ; Ch. Dubois, Haute-Saône ; Petetin, Jura ; Douard et Martinon, Bouches-du-Rhône ; L.-H. Combe, Rhône ; Neustadt, Calvados ; F. Mars et F. Leprince, Pas-de-Calais ; Lagier et Pongy, Gard ; A. Vincent, Vaucluse ; A. Levassor, Loiret ; Develay, Allier ; A. Boquin et Ramager, Côte-d'Or ; L. Capon, Seine-Inférieure ; F. Fortin, Seine-et-Marne ; Dusuzeau, Colas, Choppin, Hirsch, Desmarests, Pilet, Hamar, Plessis, Desbordes, Scagliola, Tilden, E. Endrès, Drouin et Gaillard, Seine.

Ceci expédié, il nous fallut songer à l'organisation de la fête projetée pour le 21 mai ; M. Henri Genis fut chargé du placement des billets et du tirage de la Tombola. M. Henri Gaillard, comme Président du Comité des Sourds-Muets mimes, eut à établir et à régler le programme de la représentation proprement dite ; quant à M. Desperriers et moi, nous eûmes à trouver une salle remplissant les conditions exigées, puis à envoyer les invitations. Sans doute, MM. Genis et Gaillard eurent bien des difficultés à surmonter ; mais de notre côté, il ne nous fut pas facile

de découvrir la salle rêvée, car nous avions à compter avec le prix de la location qui, en aucun cas, ne devait dépasser une certaine somme ; sans cela, la fête du 21 mai n'aurait produit aucun bénéfice, c'était à craindre. Or, dans le centre de Paris, pour une fête de nuit, il ne fallait pas penser à chercher ailleurs, les salles sont, en général, fort difficiles à obtenir. Enfin, après bien des pérégrinations, nous arrê tâmes la salle de l'Éden du Temple ; seulement, comme on ne pouvait nous la louer que le samedi, il fallut bien avancer notre Fête d'un jour. Voilà pourquoi elle eut lieu le samedi 20 au lieu du dimanche 21 mai. De plus, une autorisation de la Préfecture étant nécessaire, elle fut immédiatement sollicitée au nom de l'Association, le propriétaire de rétablissement nous ayant assuré qu'elle serait accordée sans faute dans la huitaine. Nous envoyâmes, à nos risques et périls, 700 à 800 invitations, un peu partout, et le samedi 20 mai, bien avant l'heure, une foule élégante et joyeuse se pressait dans la salle de l'Éden du Temple.

On sait ce que fut cette Fête : elle dépassa les espérances des organisateurs ; le produit des entrées et la vente des billets de la Tombola produisirent une somme de beaucoup supérieure aux dépenses. Le bénéfice net fut donc versé, ainsi qu'il avait été convenu, à la souscription pour l'envoi de délégués à Chicago. Nous avons dit que les prévisions des organisateurs avaient été surpassées ; en effet, jusqu'à ce jour, toute fête analogue s'était soldée par un déficit, tandis que celle du 20 mai avait produit un bénéfice relativement élevé. Aussi ce résultat incita-t-il les Membres du Comité à en donner une seconde. Malheureusement, la saison trop avancée pour ce genre de distraction et le peu de temps dont on disposait firent qu'on dut abandonner cette idée ; de plus, une seconde Fête d'été de l'Association Amicale

devait avoir lieu incessamment ; il était donc au moins prudent de s'abstenir.

Quelques jours plus tard, il fallut s'occuper de la journée du 4 juin, jour fixé pour l'élection du délégué. Faire cette élection dans la salle où nous nous étions réunis jusque-là eût été s'exposer à bien des mécomptes ; d'autre part, il avait été convenu que l'élection se ferait, autant que possible, dans une salle de Mairie, et puisque le Comité français ne pouvait en obtenir une, ce fut l'Association Amicale qui demanda et obtint, pour l'importante réunion du 4 juin, la salle des séances de la Mairie du sixième arrondissement, place Saint-Sulpice.

Mais pendant que les Membres du Comité, à Paris aussi bien qu'en province, organisaient des réunions, des fêtes, faisaient en un mot tous leurs efforts pour assurer la participation de la France au Congrès de Chicago, M. H. Gaillard, comme Membre du Comité international du Programme, avait, de son côté, tort à faire.

Le programme, tel que le Comité américain l'avait fait parvenir à M. H. Gaillard, était composé comme suit :

Première partie – Sociologie – Des associations, de l'œuvre de Missions religieuses pour les adultes, des journaux, de l'état du mariage et des Sociétés de prévoyance pour les Sourds-Muets,

Deuxième partie – Industrielle et professionnelle - Carrières et Professions, le Professorat, le Journalisme comme carrière, et des occupations les plus opportunes pour les Sourds-Muets.

Troisième partie – Éducation - De l'état de l'enseignement, la méthode orale dans la pratique, nécessité d'écoles techniques, enseignement physique, résultat de l'éducation collégiale, éducation artistique, la Commission Royale de la Grande-Bretagne (ses travaux et ses résultats), le système de relation des écoles de

Sourds-Muets avec les écoles publiques, les Sourds-Muets dans l'Inde et des préjugés concernant les Sourds-Muets.

À ces nombreux sujets d'études, M. H. Gaillard fit ajouter :

1° De l'évolution du monde Sourd-Muet et des Expositions universelles de sourds-Muets dont l'idée est due à M. Félix Plessis.

2° De l'organisation de l'enseignement des Sourds-Muets en France, et les Sourds-Muets et la littérature, pour faire suite à la question : le Journalisme comme carrière pour les Sourds-Muets.

La mission de M. H. Gaillard était de faire appel à l'intelligence et au dévouement des meilleurs Sourds-Muets de France, et de proposer chacun d'eux la question qui convenait le mieux à son caractère et à sa compétence Cette tâche délicate, qui demandait beaucoup de tact et de prudence, fut courageusement entreprise au reçu de la circulaire-programme du Comité américain. Sans se laisser rebuter par le refus pur et simple de quelques-uns, le silence obstiné des autres, M. H. Gaillard continua ses démarches auprès des Sourds-Muets de Paris, et sa correspondance avec ceux des départements. Bref, il fit tant et si bien qu'au commencement de mai la plupart des sujets à traiter étaient entre les mains de ceux qui avaient bien voulu s'en charger.

C'est ainsi que M. J. Chazal devait fournir une étude sur les Associations des Sourds-Muets en France ; M. H. Jeanvoine avait à traiter l'œuvre des Missions religieuses pour les adultes, et M. Lagier celle des Sourds-Muets protestants ; M. H. Remy, devait donner un aperçu général sur les journaux ; M. H. Genis, sur l'état social des Sourds-Muets de France ; M. J. Olivier abordait ce sujet délicat : Du mariage entre les Sourds-Muets ; M. H. Gaillard gardait pour son compte l'importante question des carrières et professions ; M. J. Ligot, les Sourds-Muets professeurs ; M. L. Capon, comme directeur-fondateur d'institution, était

tout désigné et avait bien voulu se charger de donner une Idée de l'état de l'enseignement pour les Sourds-Muets en France ; M. Chambellan avait la méthode orale d'après l'expérience pratique ; le sujet de la nécessité des écoles techniques revenait à M. F. Aymard, l'éducation artistique des Sourds-Muets était échu à M. D. Tilden ; enfin, M. H. Gaillard gardait en plus pour sa part : De l'évolution du monde Sourd-Muet, des Expositions universelles, de l'organisation de l'enseignement en France, et les Sourds-Muets et la Littérature. Enfin M. Jacques Ricca, Sourd-Muet Suisse, avait à fournir un mémoire sur les Sourds-Muets de la République Helvétique.

Mais ce n'était pas tout. Pendant que M. H. Genis. Président du Comité, demandait l'appui de hautes personnalités, et même sollicitait une audience du Président de la République, — audience qui ne put être accordée, — M. H. Gaillard donnait le sens général de toutes les circulaires américaines et demandait une subvention au Conseil municipal de Paris Cette demande fut présentée par M. Alexis Muzet, Vice-Président du Conseil municipal, à la séance du 15 avril. Donnons ici l'extrait du procès-verbal de cette séance : on verra ainsi pourquoi la proposition de M. A. Muzet ne fut pas acceptée.

Extrait du Bulletin municipal officiel :

Séance du 1^{er} avril 1893

Renvoi à la Commission d'une proposition de M. Alexis Muzet, relative à une subvention au Comité français de participation au Congrès international des Sourds-Muets de Chicago.

M. Alexis Muzet. — Messieurs, sur une invitation adressée des États-Unis d'Amérique aux Sourds-Muets français d'envoyer à Chicago une délégation au congrès international des Sourds-

Muets, qui doit se tenir pendant l'Exposition, il s'est formé un Comité de participation.

Je demande au Conseil municipal de Paris de bien vouloir marquer tout l'intérêt qu'il porte à toutes les questions touchant au sort de nos concitoyens Sourds-Muets, en votant une subvention destinée à aider la délégation qui sera envoyée au Congrès de Chicago.

M. Maury. — Comme Président de la Commission spéciale, je dois faire remarquer à mon collègue, M. Muzet, que la Commission a décidé de renvoyer à l'examen du nouveau Conseil toutes les demandes de subvention.

En ce qui concerne la demande de M. Mazet, elle est de celles qui seront certainement sympathiques au futur Conseil municipal.

(Renvoyée à la Commission spéciale de l'Exposition de Chicago.)

Comme on le voit par ce rapide exposé, le poste de Membre du Comité international du Programme n'était pas précisément une sinécure pour celui qui l'occupait. Néanmoins, M. H. Gaillard accomplit avec honneur la tâche écrasante à laquelle il s'était voué corps et âme ; aussi le dimanche 4 juin fut-il acclamé comme délégué national, à une énorme majorité. En raison de son importance, nous croyons devoir publier in extenso le procès-verbal de l'élection du 4 juin

COMITÉ FRANÇAIS DE PARTICIPATION

Séance du 4 Juin 1898, sous la présidence de M. Genis

La troisième réunion organisée par le Comité français de participation au Congrès de Chicago, annoncée pour le 4 juin, à eu lieu au jour dit.

À trois heures moins le quart, M. Genis, constatant que l'assemblée est en nombre, déclare la séance ouverte. Il rappelle que le Comité a pour but d'envoyer un ou plusieurs délégués à Chicago, mais qu'avant de procéder au vote, il est indispensable de dire quelques mots des candidats ; en conséquence, il invite les assistants qui ont quelque chose à proposer à monter à la Tribune.

Le premier qui profite de la permission est M. Dusuzeau ; il engage vivement les assistants à voter d'abord pour M. Genis, Président de l'Association, et pour M. Gaillard ensuite, dont il a remarqué l'activité et le dévouement pour les Sourds-Muets. M. Desperriers, ayant la parole à son tour, déclare en quelques mots qu'il retire sa candidature.

Puis M. Tilden est d'avis qu'il ne faut pas nommer M. Genis premier délégué, pour plusieurs raisons : 1° Il est Président de l'Association, ce qui pourrait faire croire qu'il est le délégué de cette Société. Il faut donc nommer M. Gaillard, qui s'est fait le plus remarquer par ses travaux, son dévouement ; on lui doit surtout, l'agrandissement de la Gazette. Votez donc pour M. Gaillard, conclut-il.

M. Eymard insiste aussi pour qu'on nomme M. Gaillard ; cependant il désirerait que MM. Dusuzeau et Desperriers fussent nommés délégués honoraires.

M. Noblet dit que le candidat de Bordeaux est un homme très recommandable sous le rapport de l'intelligente et du dévouement

aux Sourds-Muets, mais qu'il serait bon de le voir avant de l'envoyer en Amérique représenter les Sourds-Muets de France ; il est donc d'avis, lui aussi, de nommer celui qui est le plus digne, c'est-à-dire M. Henri Gaillard.

M. Gaillard, très ému des éloges qu'on lui décerne de tous côtés, dit qu'il n'a aucun discours à prononcer ; il remercie simplement tous ceux qui ont parlé pour lui et termine en disant qu'il va faire son possible pour assurer l'envoi d'un second délégué national au Congrès de Chicago.

La discussion sur les candidats étant close, M. Genis dit qu'il n'a pas besoin d'expliquer une seconde fois le but du Comité ; il se borne à donner quelques détails sur le mode d'élection et déclare : 1° Nul ne peut voter sans la présentation de son bulletin de souscription ; 2° le vote est rigoureusement interdit aux candidats de la délégation, Enfin, les dames ne peuvent prendre part au vote qu'à la condition de céder leur bulletin à un mandataire. Ces conditions étant acceptées, M. Gabriel, à qui nous devons de posséder une urne véritable, distribue des feuilles de papier destinées à recevoir le nom du candidat choisi, et les électeurs présents viennent tour à tour, en présentant leur bulletin, déposer leur vote dans l'urne, sous la surveillance de M. Genis, Président, et le contrôle de MM. Cambuzat et Noblet, ce dernier, Membre de la Société d'Appui fraternel des Sourds-Muets de France, Le vote pour Paris étant terminé, M. Genis procède à l'ouverture de la volumineuse correspondance reçue par M. Chazal, le Secrétaire du Comité, qui contient les votes de la province.

Enfin, il procède au dépouillement du scrutin. Au fur et à mesure qu'il retire un bulletin de l'urne, M. Genis fait connaître à l'assistance le nom qui est inscrit sur ce bulletin.

Chacun peut ainsi se rendre compte du nombre des voix obtenues par les candidats. Voici les résultats du scrutin :

Ont obtenu : MM. Gaillard, 274 voix; Dusuzeau, 31; Chazal, 15; Remy, 12 ; Genis, 9 ; Aymard, 5. Enfin MM. Olivier, Chambellan et Desperriers, chacun une voix sur 353 votants et 645 inscrits.

En conséquence, M. Genis déclare M. Gaillard élu.

Ce dernier remercie vivement tous ceux qui ont volé pour lui et ajoute qu'il s'efforcera de mériter l'honneur qu'on lui a l'ait en le nommant, à une énorme majorité, délégué national ; pour cela, il fera tous ses efforts pour montrer aux Américains que les Sourds-Muets de France sont leurs égaux.

Enfin, M. Chazal propose de nommer délégués nationaux tous ceux qui iront à Chicago à leurs frais.

Cette proposition est adoptée, et la séance est levée à quatre heures et demie.

Mais avant de se séparer, les assistants signent une pétition demandant au nouveau Conseil municipal une subvention de 6000 francs pour l'envoi de deux délégués supplémentaires au Congrès de Chicago. La pétition fut soumise à MM. Weber et Chausse, conseillers municipaux, qui étaient présents à la réunion et qui nous assurèrent qu'ils feraient tous leurs efforts pour la faire passer d'urgence. Puis, pour conserver un souvenir durable de cette superbe journée, tous les assistants se rendirent dans la cour d'honneur de la Mairie, où ils se firent photographier tous ensemble par M. H. Desmarest, photographe ordinaire de l'Association amicale des Sourds-muets.

Le résultat de l'élection du 4 juin n'avait surpris personne, attendu qu'on était certain que M. H. Gaillard serait élu au premier tour. En effet, les quelques brochures qu'il avait publiées, la

fondation du *Comité des Sourds-Muets mimes*, et surtout son nom toujours en vedette dans la Gazette des Sourds-muets, le désignaient depuis longtemps aux suffrages de ses concitoyens. Tout au plus espérait-on une répartition plus équitable des suffrages; aussi y eut-il quelque déception parmi les candidats à la délégation. Mais leur mécontentement, justifié, se borna à quelques récriminations; le Comité put donc continuer sans peine sa marche vers le but qu'il s'était imposé.

Ce but n'était pas encore atteint, car la souscription n'avait encore produit que la somme strictement nécessaire pour aller passer quelques jours à Chicago, et encore le délégué national aurait-il été certainement forcé de payer de sa poche dans une large mesure, s'il lui avait fallu partir immédiatement. Par bonheur, son départ ne devait avoir lieu que le mois suivant. Le Comité avait donc le temps de pousser la souscription autant que cela serait possible. On continua donc d'agir, niais l'argent recouvré se fit de plus en plus rare ; il était clair que l'on avait eu tort de faire l'élection si tôt. Ceux qui avaient accepté la date du 4 juin à contre cœur avaient prédit que la souscription s'arrêterait d'elle-même au lendemain de l'élection, et les événements leur donnaient presque raison. Sur ces entrefaites, le Comité apprit, avec une joie facile à comprendre, que sa demande de subvention avait été déposée et développée par M. Alexis Muzei, à la séance du Conseil municipal du 7 juin, et renvoyée à la Commission compétente. Treize jours après, le 20 juin, la quatrième Commission discutait notre demande et, sur l'intervention de MM. Weber et Patrol, décidait de présenter un rapport favorable au Conseil municipal qui, le lundi 26 juin, adoptait les conclusions de la quatrième Commission. Ici, une nouvelle et dernière citation du Bulletin municipal s'impose :

Séance du 26 juin 1893.

Allocation à l'Association des Sourds-Muets pour l'envoi de délégués au Congrès international de Chicago.

M. Blondel. Messieurs, l'Association Amicale des Sourds-Muets nous demande une allocation de 6 000 francs pour l'aider il envoyer deux délégués au Congrès international de Chicago.

Au Congrès de 1889, l'Amérique avait 30 représentants ; l'envoi de deux délégués à Chicago n'est donc pas exagéré.

Les questions à étudier sont fort intéressantes, et le rapport que les délégués devront présenter à leur retour donnera certainement des indications précieuses.

Votre Commission vous propose l'allocation d'une subvention de 6 000 francs, en priant l'Administration de faire toute diligence pour le paiement, car le départ des délégués est forcément très proche.

Les conclusions de la Commission sont adoptées (1893; p. 968).

Au nom de tous les Sourds-Muets, nous remercions le Conseil municipal de sa généreuse allocation ; il a montré, en adoptant la demande faite par l'Association au nom du Comité français, qu'il ne faisait aucune différence entre nous et les autres citoyens de la Ville-Lumière. Les Sourds-Muets s'en souviendront.

D'ailleurs, la lettre de remerciements des Sourds-Muets fut portée à la connaissance des conseillers municipaux, par M. le Président Humbert, qui, à la séance du 5 juillet, s'exprimait en ces termes : « j'ai reçu de l'Association Amicale des Sourds-Muets une lettre de remerciements pour la subvention que le Conseil lui a allouée en vue de l'envoi de délégués à l'Exposition de Chicago. »

Le lendemain, le Bureau du Comité, réuni d'urgence, décida de convoquer les Sourds-Muets pour le mardi 4 juillet, afin de procéder il deux élections supplémentaires. Nous eussions préféré choisir le dimanche 2 juillet, mais le temps nous manquait pour expédier les convocations, et c'était justement le 2 juillet que l'Association célébrait sa Fête annuelle. Il nous fallut donc prendre un jour de semaine. Puis, comme l'argent de la ville de Paris devait nécessairement aller à des Parisiens, les candidats à la délégation habitant, la province ne furent pas admis à se présenter au second tour de scrutin. M. Gaillard et Moi, nous avons beaucoup regretté cette exclusion, conforme d'ailleurs aux intentions du Conseil municipal. Pourtant, s'il avait été possible de suivre la règle qui avait été pratiquée lors de l'élection du 4 juin, ce ne sont pas les candidats habitant les départements qui eussent été élus ; le scrutin du 4 juin et la volumineuse correspondance du Secrétaire du comité en font foi. Mais, qu'on nous excuse de le répéter, il n'y avait absolument pas moyen d'agir autrement que nous l'avons fait en conviant seulement les Sourds-Muets du département de la Seine à prendre part aux élections définitives du 4 juillet.

En attendant cette date, voyons ce qui s'était passé un peu partout en France ; car, jusqu'à ce moment, nous nous sommes occupés presque exclusivement de ce que nous avons vu à Paris. Nous avons dit au commencement de ce rapport que des lettres circulaires avaient été envoyées, le 8 février, aux Membres du Comité résidant en province, pour les inviter à organiser dans leur région respective des réunions à l'instar de celles de Paris, et d'expliquer aux Sourds-Muets non abonnés à la *Gazette* le but du Comité français, puis surtout de faire une active propagande en faveur de la souscription ouverte.

Les réponses à cette invitation ne se tirent pas attendre.

Le premier qui nous informa qu'il allait commencer la campagne fut M. Henri Jeanvoine, de Solesmes. Ce Sourd-Muet, qui avait laissé parmi nous les meilleurs souvenirs lors de son séjour à Paris, organisa, de concert avec M. Ch. Bastien, la première réunion qui eut lieu à ce sujet en province. Cette réunion se tint à Cambrésis le 12 mars, le même jour que celle de Paris, elle donna de fort bons résultats, si l'on considère que les Sourds-Muets vivant à la campagne sont en général très éloignés les uns des autres. MM. H. Jeanvoine et Ch. Bastien ont donc dû, pour réunir si rapidement les Sourds-Muets de cette partie du département du Nord, déployer un zèle et, un dévouement au-dessus de toute comparaison comme au-dessus de tout éloge. Puis ce fut M. Louis Bonnat qui, mieux placé que ses deux prédécesseurs, nous fit parvenir la souscription des Lillois. Fort contrarié par la crise économique, et aussi par quelques dissidents, il eut grand peine à mener à bien son entreprise ; néanmoins, grâce à ses persévérants efforts, les Sourds-Muets de Lille ont bravement suivi l'exemple de ceux de Cambrai. Pour en finir avec le département du Nord, disons que bien des Sourds-Muets qui n'avaient pu se rendre aux réunions de MM. Jeanvoine et Bonnat, ont envoyé séparément leur souscription personnelle au Trésorier du Comité, M. René Desperriers. Parmi ces isolés, nous avons été heureux de retrouver M. G. Petit, un ancien camarade de l'institution de Paris, perdu de vue depuis longtemps déjà.

Dans l'Est, M. Henri Rémy s'employait de son mieux ; sous son impulsion, l'Association Fraternelle des Sourds-Muets de l'Est prenait officiellement part à la souscription, sans préjudice des versements individuels des Membres de cette association et des autres. Il est même à remarquer que ce sont les Sourds-Muets

de Nancy qui ont donné avec le plus de libéralité. Toujours dans l'Est, mais cette fois au sud, dans le département de la Savoie, M. Jules Gavillet faisait une active propagande parmi les Sourds-Muets savoisiens, en faveur du Comité français, et nous envoyait, au fur et à mesure, les sommes recueillies à droite ou à gauche. Mais M. J. Gavillet, lui aussi, dut compter avec le mauvais vouloir de certains personnages de la région. Malgré cela, on a pu voir dans la Gazette que les Sourds-Muets de la Savoie étaient aussi bien placés, sinon mieux, que leurs frères de la région du Nord.

À Bordeaux, M. Fernand Aymard, malgré les objurgations des Membres de la Société d'Appui fraternel de cette ville, dont il faisait partie, acceptait d'entrer au Comité français de participation, et tentait d'organiser un groupement des Sourds-Muets de la cité bordelaise. Mais il ne connaissait pas ces messieurs. Ceux-ci, n'ayant pu lui faire abandonner le Comité, entreprirent de le faire échouer dans toutes ses tentatives généreuses. Leurs menées ténébreuses réussirent, et M. F. Aymard, d'ailleurs laissé sans aide par les Sourds-Muets indépendants de Bordeaux, quitta cette ville pour entreprendre une tournée dans les départements environnants. Il nous tenait au courant de ses pérégrinations et de ses succès. De tous les Membres du Comité, c'est peut-être M. F. Aymard qui s'est le plus remué; mais contrarié à chaque pas, pour ainsi dire, par ses aimables collègues de l'Appui fraternel, les résultats obtenus par ce Sourd-Muet ne furent malheureusement pas à la hauteur de ses efforts.

Cependant, de Montpellier et d'Agen, où nous avons écrit, rien n'arrivait. Les deux Membres du Comité qui habitaient ces villes comptaient cependant parmi les meilleurs Sourds-Muets de France. Aussi, à Paris, nous ne comprenions guère leur inaction.

Mais nous n'étions nullement inquiets à leur endroit, car M. Gaillard, qui était en correspondance régulière avec eux, nous assurait que MM. Nachor Ginouvier et Jean Olivier agiraient quand le moment leur semblerait favorable, En effet, ils se mirent à l'œuvre, mais combien tard ! N'importe, mieux vaut tard que jamais, surtout quand les retardataires agissent de façon à rattraper le temps perdu. Ce fut justement le cas de M. M. Ginouvier qui, secondé par MM. L. Hours et Alex Mazet, récolta et expédia au Trésorier du Comité différentes sommes, dépassant de beaucoup celles que M. Desperriers avait jusqu'à ce moment l'habitude de recevoir.

Quant à M. Jean Olivier, à Agen, lui aussi fit des prodiges. En apprenant que l'élection était avancée au 4 juin, il commanda, de sa propre initiative, 200 circulaires, fit établir un superbe album de souscription qui, en deux jours, fut couvert de signatures. La somme produite fut expédiée à M. Desperriers, qui n'eut que le temps de retourner à l'expéditeur les reçus de son envoi. Malheureusement, les souscripteurs de M. J. Olivier n'eurent pas le temps de renvoyer leur bulletin de vote à Paris. Voilà pourquoi notre confrère du Lot-et-Garonne a été si mal partagé lors de l'élection du 4 juin. Mais aussi, pourquoi avoir attendu au dernier moment pour se mettre en campagne ? Pour être juste, nous devons constater que si M. J. Olivier n'avait pas agi plus tôt, c'est qu'il s'était heurté au mauvais vouloir des sourds-Muets de son département, ainsi qu'il appert, de sa lettre du 7 mars. Dans une autre lettre datée du 4 mai, ce même correspondant nous disait qu'il avait dû renoncer à se rendre à Bordeaux, par suite des mauvais procédés de M. W..., qui lui avait refusé jusqu'aux adresses des Sourds-Muets de cette ville.

On voit par tout ce qui précède que les adhérents de la

Société d'Appui Fraternel avaient pour mot d'ordre de ne prêter aucune aide aux Membres du Comité français et, au besoin, de leur nuire. Ce mot d'ordre a été fidèlement suivi, à Paris comme dans les départements, nous en avons la preuve ; aussi, bien rares ont été les Sourds-Muets de cette Société qui, comme MM. F. Aymar et E. Noblet, ont eu assez d'indépendance et de fermeté pour nous prêter leur concours.

Enfin les Sourds-Muets de Lyon, après s'être longtemps fait tirer l'oreille, se décidèrent, sur les instances de M. Henri Combes, à prendre part à la souscription. Ils donneront bien peu, sans doute, mais assez cependant pour que l'honneur des Lyonnais fût sauf.

Puis M. Victor Lagier sut aussi décider les Sourds-Muets du Gard, et M. Florimond Mars, ceux du Pas-de-Calais.

Arrêtons-nous ici, autrement nous n'en finirions jamais si nous voulions citer tous ceux qui se sont dévoués à l'œuvre du Comité français de participation. Bornons-nous à dire que presque tous les membres du Comité ont fait leur devoir ; ceux qui n'ont pu rien faire, comme M. C. Holveck en Alsace-Lorraine, et M. L. Capon dans la Seine-Inférieure, ont été arrêtés par des circonstances fortuites ou malheureuses. C'est ainsi que M. Louis Capon, tout en acceptant de faire partie du Comité, nous écrivait le 6 février : « Nous subissons depuis quelque temps dans notre région une telle crise dans l'industrie drapière, qu'il serait extrêmement difficile d'obtenir quelque chose de la part de ceux qui, déjà, ont tant de peine à gagner leur pain, » Dans ces conditions, notre honorable correspondant, ne pouvait, en effet, pas faire grand chose pour le Comité ; aussi nous n'avons pu que l'approuver, tout en regrettant d'être privé du concours d'un homme de sa valeur.

Avant de clore ce rapide aperçu de l'œuvre des membres du Comité, signalons la conduite tout à fait élogieuse de M. Jules Salzgeber, à Genève (Suisse). Membre correspondant du Comité pour la Suisse de langue française, M. J. Salzgeber avait tout d'abord renoncé à remplir la mission qui lui incombait. Mais plus tard, s'étant ravisé, il lit une telle campagne parmi ses compatriotes qu'il décida les Sourds-Muets suisses à contribuer de leurs deniers au succès du Comité français. Quelle leçon pour les Sourds-Muets de France qui, par leur abstention ou leurs manœuvres, ont cherché à lui faire écho !

Revenons maintenant à Paris pour assister à la réunion du 4 juillet, où devait se faire l'élection des deux délégués de la ville de Paris. Malgré le jour que l'on avait été forcé de choisir, une centaine de Sourds-Muets se pressaient dans la salle de la rue Turbigo.

M. Genis, après les formalités ordinaires, explique que lui et M. H. Gaillard avaient été choisis comme délégués de la Ville de Paris par le Conseil municipal, qui, en votant une subvention de 6 000 francs, s'était réservé le droit de nommer les délégués.

Cette communication inattendue souleva un léger incident qui fut rapidement vidé, et après quelques mots de M. H. Gaillard, qui exprimait le regret que lui causait l'obligation de ne nommer qu'un seul délégué, on procéda au vote. Par suite du désistement de M. Dusuzeau, empêché pour des raisons de famille de se rendre en Amérique, et le renoncement de M. G. Desbordes, aussi candidat à la délégation, MM. J. Chazal et L. Eymard restaient seuls en présence. Dès lors, l'élection du premier ne faisait aucun doute pour personne. Car M. L. Eymard, malgré son honorabilité parfaite et ses capacités professionnelles, était loin d'être aussi connu que le Secrétaire de la Gazelle des Sourds-Muets. Aussi M. J. Chazal obtint-il une très forte majorité.

Mais pour donner une idée de cette élection, empruntons à M. H. Laufer, le jeune Secrétaire-Adjoint du Comité, quelques lignes de son procès-verbal :

« Ceux qui étaient, écrit-il, auprès de M. Genis pour contrôler le dépouillement du scrutin, ont pu voir sur bien des bulletins de vote au nom de M. Chazal ces mots : Vive l'abbé de l'Épée ! Et c'est au milieu d'un enthousiasme indescriptible que M. Chazal a été déclaré élu par 71 voix contre 12 accordées à M. L. Eymard, son concurrent. L'enthousiasme des assistants ne connut plus de bornes lorsque M. H. Gaillard, sur la foi d'une lettre de M. Alexis Muzet, vint annoncer que les 6 000 francs du Conseil municipal seraient versés au Comité dans les vingt-quatre heures. »

Malgré cette lettre d'avis, le paiement n'était pas encore parvenu à M. Genis le vendredi 7 juillet. Aussi n'étions-nous pas assés de pouvoir partir à temps, car le paquebot quittait le Havre le lendemain, à quatre heures du soir. Connue nous ne pouvions rester plus longtemps dans l'incertitude, nous nous rendîmes à l'Hôtel de Ville, Où nous eûmes la chance de rencontrer MM. Weber et Faillet ; ils nous donnèrent un mot priant l'Administration de faire le nécessaire pour que la somme nous fût payée immédiatement. Seulement, le mandat, n'étant pas encore établi, le caissier ne pouvait opérer le versement et nous pria de revenir le lendemain. Nous lui expliquâmes qu'il serait trop tard. Alors, devant l'urgence absolue, il nous assura qu'il allait faire son possible pour nous verser l'argent, et le soir même il nous donna rendez-vous pour trois heures de l'après-midi, heure à laquelle les 6 000 francs furent remis à M. Genis sur sa simple signature, enfin !

Et le lendemain samedi 8 juillet, grâce à l'obligeance du Directeur de la Compagnie Générale Transatlantique, M. Eugène Pereire, dont tous les Sourds-Muets connaissent la générosité, la

délégation française, composée de MM. Henri Gaillard, Joseph Chazal, Henri Genis, René Desperriers, Félix Messis et Emile Mercier, s'embarquait sur le magnifique paquebot La Touraine, en partance pour New-York.

Or, pendant que les délégués s'efforçaient de représenter dignement la France Silencieuse au Congrès international de Chicago, l'Association Amicale, qui, on s'en souvient, avait pris à sa charge tous les frais du Comité, approuvait toutes les dépenses engagées sur le rapport de ses vérificateurs, MM. L. Eymard, Ch. Navarin et F. Hamar. Fait à noter, cette approbation était donnée en l'absence du Président., du Trésorier et du Secrétaire du Comité français, tous les trois délégués au Congrès. La délégation embarquée le 8 juillet était de retour le 13 août, après un voyage de cinq semaines à travers les institutions de Sourds-Muets du Nouveau-Monde. Six semaines après, le dimanche 1er octobre, dans la salle des examens de la Mairie du sixième arrondissement, les délégués rendaient compte de leur mandat, aux applaudissements d'une assistance enthousiasmée et nombreuse, et aucune observation n'ayant été présentée, le Comité français de participation au Congrès international des Sourds-Muets de Chicago était déclaré dissous.

En résumé, le Bureau du Comité a écrit ou répondu à environ 300 lettres, cartes postales et télégrammes, envoyé 2 400 circulaires pour accélérer la souscription, lancé 700 invitations et programmes pour la fête du 20 mai et, à cette occasion, mis en vente 1 000 billets de tombola. Il a, de plus, confié à la poste 2 500 convocations pour les cinq grandes réunions publiques qui ont eu lieu du 12 mars au 1er octobre. Si tout s'est bien passé dans ces nombreuses assemblées, nous le devons au bon esprit de tous ceux qui y assistaient et aussi au dévouement intelligent de

MM. Baudin, Bourin, Bonnet, Cambuzat, Gabriel, Petin, Noblet, Leciere, Louis Vincent, Louis Laurent, Lejeune, Sylvain Lévy, Berthet, Roussin, Benedetti, etc.

Ces contrôleurs, en faisant leur à tour la police de la salle où se tenait chaque réunion, ont toujours su y faire régner l'ordre le plus parfait.

L'histoire du Comité français de participation est terminée. Elle a prouvé en que pouvaient les Sourds-Muets de France. La lecture du compte-rendu du Congrès de Chicago fera ressortir la différence qu'il y a entre les Silencieux des deux plus grandes Républiques du monde. Et ceux de notre pays comprendront qu'il leur faudra bientôt se préparer à montrer aux Sourds-Muets américains qui viendront en foule au pour y réussir, nous devons plus que jamais nous unir et travailler, en ce qui nous concerne, à la grandeur de la Patrie française !

Le Secrétaire du Comité, Joseph Chazal.

**LE SECOND CONGRÈS
INTERNATIONAL DES SOURDS-MUETS
CHICAGO 1893
Par Henri Gaillard**

La délégation française, arrivée à New-York le 15 juillet au soir, prit immédiatement le rapide de la ligne de Michigan, qui contourne les chutes du Niagara, et mit pied sur le sol de Chicago le lendemain dimanche 16 juillet, à onze heures du soir.

Par suite d'erreur de transmission télégraphique, personne ne l'attendait à la gare de Michigan, mais bien plutôt à la gare de Pennsylvanie. N'importe, on avisa un cab qui transporta la délégation au local du Pas-à-pas club. Là, les Membres encore présents conseillèrent à la délégation de se rendre sans retard au domicile de M. Regensburg, Secrétaire, chargé de s'occuper de leur logement. M. Regensburg, malgré ses écrasantes occupations, se chargea très activement et très bien des délégués. Le lendemain, M. Jacques Lœw s'empara des Français qu'il garda jusqu'au bout.

RÉUNION D'ATTFIELD-HALL LUNDI 17 JUILLET, À HUIT HEURES DU SOIR

Jamais les délégués français n'avaient vu une réunion aussi imposante, aussi nombreuse de Sourds-Muets. Le hall, très vaste, était comble jusqu'aux galeries supérieures. Les délégués de France furent conduits à des places d'honneur, entre les directeurs des écoles de Sourds-Muets et leurs missionnaires religieux, et ils eurent la joyeuse surprise de voir contre le mur de l'estrade une immense toile peinte donnant les portraits de l'abbé de l'Épée, et de Thomas Hopkins Gallaudet, le libérateur des Sourds-Muets d'Amérique, Français d'origine et disciple de l'abbé Sicard. Des drapeaux américains et français surmontaient la toile.

Le but de cette réunion nous sembla vraiment être de rendre hommage au plus ferme pilier de l'enseignement des Sourds-Muets aux États-Unis, à Edward Gallaudet, le plus jeune fils de l'illustre instituteur américain, aux autres directeurs entendants ou Sourds-Muets des écoles, aux missionnaires religieux, parmi lesquels brillait encore un fils, l'ainé, de Gallaudet, le Rév. Thomas Gallaudet.

Et c'était vraiment admirable et touchant que cette affection reconnaissante des Sourds-Muets adultes pour leurs anciens maîtres. Plus magnifiques étaient la sollicitude paternelle, la franche amitié de ces maîtres pour leurs anciens élèves, leur donnant cette récompense d'être enfin des citoyens utiles et libres. En France, de pareils faits se voient très rarement. Aussitôt que les Sourds-Muets ont quitté l'école, ils demeurent, sauf de grandes exceptions, absolument étrangers à leurs premiers maîtres.

Nombre d'écoles poussent l'indifférence jusqu'à les abandonner à eux-mêmes, à les laisser se débattre dans les ennuis des débuts, à se heurter aux préjugés implacables leur fermant les portes des ateliers et magasins.

Nous avons dit qu'Edward Gallaudet était le plus ferme pilier de l'enseignement des Sourds-Muets aux États-Unis ; c'est, en effet, grâce à lui que la République américaine doit d'être dotée d'un Collège national de Sourds-Muets, où sont placés les meilleurs sujets des écoles de l'Union admis après concours. C'est grâce à lui que le système combiné a été appliqué partout, résiste à la méthode orale pure qui, adoptée par un inexplicable engouement des écoles d'Europe, n'a jamais produit des résultats aussi merveilleux que ceux que la délégation française a constatés aux États-Unis, et qu'elle consignera dans ce rapport au fur et à mesure.

Et c'est parce qu'ils lui doivent d'être les premiers Sourds-Muets du Monde que les Sourds-Muets organisateurs du Congrès de Chicago ont voulu que leur Congrès fût presque ouvert par Edward Gallaudet, Président du Collège national de Sourds-Muets de Washington.

M. Edward Gallaudet vint mimer lui-même son adresse, pendant que le Principal d'une autre école de Sourds-Muets la lisait à haute voix pour les quelques parlants qui se trouvait là.

C'était un sujet capital que celui pris par le vaillant champion du système combiné, système qualifié d'américain, mais qui est cependant très analogue à la méthode française de l'abbé de l'Épée, de Sicard, de

Bébian et de Valade-Gabel, ces glorieux maîtres français : méthode utilisant les signes et surtout l'écriture et la dactylogologie, ou alphabet manuel, pour instruire les Sourds-Muets, et faisant une

très large part à l'articulation et à la lecture sur les lèvres pour les sujets bien doués. Il avait pour titre : De l'éducation des Sourds-muets, son opportunité et ses périls.

Nous voudrions traduire en entier celle adresse remarquable. Cependant, nous pensons que quelques extraits suffirent à donner une idée des théories du grand instituteur américain, vieilli dans la carrière et ayant produit des Sourds-Muets extraordinaires qui sont légion aux États-Unis, et qui, ici, dans ce pays de France, berceau de la libération intellectuelle des Sourds-Muets, se comptent à peine et étonnent à l'égal de phénomènes.

Tout d'abord, le Président du Collège national de Sourds-Muets de Washington constate que les organisations des Sourds-Muets aux États-Unis ont fait des progrès surprenants; qu'elles sont unies par des liens de solidarité rare, qu'elles ont une influence avec laquelle il faut compter. « Elles peuvent, dit-il, demander aux législatures des lois favorables aux intérêts des Sourds-Muets; elles peuvent obtenir des bureaux de directeurs d'introduire des améliorations aux méthodes, et éviter qu'elles soient impraticables ou de petite valeur ; elles peuvent éclairer l'esprit public, frapper l'opinion par leur presse et par leurs réunions ; elles peuvent réaliser des souscriptions importantes pour venir en aide à certaines choses non encore soutenues par l'État, et pour d'autres affaires se rapportant à la défense de leur cause, à l'avancement des Sourds-Muets. Et tous les membres de ces Associations cherchent pour les écoles qui les ont nourris et élevés des améliorations continuelles, et ne visent pas à les accabler de critiques malveillantes. Ils ont la louange mesurée et sont pleins de gratitude pour leurs écoles ; ils suggèrent amicalement les mesures capables d'en augmenter le prestige et l'utilité. Ils en sont enfin les plus loyaux soutiens.

Après avoir fait allusion aux entendants qui encouragent les œuvres des Sourds-Muets de leurs dollars, comme par exemple, les Vanderbilts et les Armours, M. E. Gallaudet fait une rapide esquisse de l'enseignement contemporain des Sourds-Muets et arrive à la question de la Méthode orale pure, que certains — parmi lesquels la docteur Graham Bell, l'inventeur du téléphone, marié à une sourde-muette à qui il doit son invention, — cherchent à propager aux États-Unis.

« Actuellement, remarque M. Gallaudet, sur 80 écoles avec 9 264 élèves de notre pays, 26 seulement avec 838 élèves pratiquent une seule méthode, la méthode, orale pure. Les Sourds-Muets des villes où ces écoles existent font tout leur possible pour les amener à entrer dans une autre voie. »

« Une relative augmentation du nombre du ces écoles serait opposée aux vrais intérêts des Sourds-Muets, et jamais il ne serait plus désastreux pour leur éducation que la propagation de l'oralisme, qui, depuis quelques années, existe par des « moyens accidentels » en Italie et en France. »

Ici, la délégation française, les délégués étrangers, y compris le délégué d'Allemagne, terre native de l'oralisme, et tous les délégués américains, applaudirent frénétiquement. Notez que c'étaient des Sourds-Muets connaissant ce qu'il leur faut, en absolue communion d'idées avec un entendant connaissant aussi ce qu'il leur faut.

Plus loin, l'orateur obtint de nouvelles ovations de Sourds-Muets lorsqu'il dit :

« La majorité des parents semble aimer mieux un imparfait développement de la parole de leurs enfants sourds plutôt que l'acquisition de connaissances intellectuelles. Et cependant, nous savons que le simple pouvoir de la prononciation vocale est d'une

légère importance, comparé à l'habileté à lire et à écrire, à comprendre, à connaître l'histoire, la géographie et les sciences naturelles, sans parler de l'essor à donner à la haute instruction, au développement du caractère et à la culture de la religion. »

Le Dr E. Gallaudet signale que les maîtres qui prônent le plus l'orale pure sont ceux qui, obtenant quelques résultats, s'imaginent qu'ils pourront en obtenir de pareils avec tous les Sourds-Muets, sans exception. Il affirme que l'enseignement par la parole seule sera un grand malheur pour les Sourds-Muets, bien que les écoles où les signes ne sont pas employés sagement et avec méthode soient condamnables.

« Tous les hommes intelligents et désintéressés qui ont travaillé pour notre cause s'accordent à regarder le langage des signes comme le plus essentiel élément d'une parfaite éducation du Sourd, même avec la méthode orale ».

Le Président du Collège des Sourds-Muets de Washington s'élève ensuite contre l'habitude qu'on a de prendre pour enseigner les Sourds-Muets des personnes totalement ignorantes de cet enseignement spécial. « C'est, dit-il, un second péril qui menace l'enseignement des Sourds. Pour cette instruction, il faut des hommes de grande intelligence et de profond savoir, ayant l'expérience et la pratique de l'art. »

« Durant ces deux années laissées au Collège de Washington, nous avons essayé d'amener des recrues à notre profession en demandant aux jeunes gens des autres collèges de venir apprendre les méthodes d'enseigner les Sourds-Muets. Nous avons été encouragés grandement par les autorités de ces collèges, et ils continuent à nous envoyer leurs élèves. »

« D'ailleurs, le Collège de Washington a fourni à la carrière un

grand nombre de ses propres élèves comme instituteurs et beaucoup sont parvenu, au plus haut rang comme maîtres... »

« L'emploi d'un certain nombre de leurs propres élèves est commun à toutes les écoles de Sourds-Muets, excepté seulement dans les écoles de méthode orale, où naturellement les maîtres désirent pouvoir entendre. »

« Cet usage est hautement à recommander, et il serait regrettable qu'on voulût renoncer à l'emploi des Sourds-Muets dans les écoles de Sourds-Muets. »

Suit un éloge des professeurs Sourds Muets, que nous retrouverons sous d'autres plumes aux deux Congrès.

Le Dr Gallaudet aborde un autre péril menaçant l'enseignement des Sourds-Muets. Ce péril est de nature trop locale, tient trop aux affaires américaines, pour que nous en parlions ici. Il s'agit des dangers que font courir à la bonne tenue des écoles de Sourds-Muets de l'État les partis politiques (républicains ou démocrates), lorsqu'ils s'emparent du pouvoir et installent à la direction de ces écoles des créatures à eux, n'ayant aucune compétence de l'enseignement des Sourds-Muets.

Le Dr Gallaudet fait un énergique appel aux citoyens Sourds-Muets, quelles que soient leurs opinions politiques, pour qu'ils s'interposent chaque fois qu'on tenterait de désorganiser leurs écoles.

Tel est, analysé à grands traits, ce discours, le plus long et le plus important de ceux que la délégation française a pu voir mimer. Émanant de l'un des premiers instituteurs de Sourds-Muets des États-Unis, nous avons pensé qu'il était digne d'être connu.

À peine le docteur Gallaudet eût-il terminé, qu'une Sourde-Muette d'une grande beauté, M^{me} Dougherty, épouse du Président du Congrès des Sourds-Muets, monta sur l'estrade et lui

offrit un magnifique bouquet. Par leurs applaudissements, les Sourds-Muets, au nombre d'environ 700, appuyèrent ce témoignage de leur gratitude.

Quelqu'un à son tour vint, prendre la parole. C'était M. le docteur Graham Bell, ayant à la boutonnière la rouge rosette d'officier de la Légion d'honneur ; M. le docteur Graham Bell, qui obtint de l'Académie française le prix Volta, d'une valeur de 500 000 francs, et qui employa ces 500 000 francs à établir à Washington le Volta Bureau, dont nous aurons à nous occuper plus loin.

C'était très curieux de voir M. Graham Bell sur le bout de l'estrade, haranguant l'assistance. Presque tous les Sourds-Muets qui composaient cette réunion savaient lire sur les lèvres, et, cependant, aucun ne comprit ce que dit le promoteur de l'orale pure. Il fallut que M. Clarke, directeur de l'école du Michigan, traduisit son discours par signes. Et alors. M. Graham Bell, qui justement disait des choses justes, combattait les changements trop fréquents de directeurs pour des considérations politiques, fut applaudi par ceux-là, mêmes qui lui font une opposition continue, non seulement parce qu'il prône une méthode déplorable, mais encore parce qu'il voulut demander une loi interdisant les mariages des Sourds-Muets avec les Sourdes-Muettes, sous prétexte qu'ils engendraient trop d'enfants Sourds-Muets, ce que les statistiques n'ont pas prouvé.

Trois autres entendants parlèrent encore : le Dr Gillett, du Congrès des Professeurs; M. Crouter, Principal de l'École de Philadelphie, et le Rév. Th. Gallaudet.

Puis ce fut le tour des délégués étrangers.

Lorsque le délégué national des Sourds-Muets de France, M. Henri Gaillard, parut sur l'estrade, des applaudissements

éclatèrent de tous cotés. Ému par ce cordial accueil, par cet hommage rendu à la République française et à la Ville de Paris, le premier délégué ne put que remercier et souhaiter le succès des travaux du Congrès.

MM. Albin Watzulik, délégué des Sourds-Muets allemands; Francis Maggin, délégué des Sourds-Muets d'Irlande ; Henri Genis, autre délégué de la Ville de Paris, parlèrent dans le même sens.

OUVERTURE DU CONGRÈS

Mardi 18 juillet

de huit heures du matin à deux heures de l'après-midi

La salle était encore plus comble. Près de 1 500 Sourds-Muets américains, sans compter leurs amis entendants, quelques professeurs entendants et les représentants de la Presse, se pressaient dans le vaste hall du Congrès.

Le Président du Congrès était le Président du Pas-à-Pas club des Sourds-Muets de Chicago, M. George-T. Dougherty, chimiste-expert à la National Smelting and Refining Company de Chicago.

Son adresse d'ouverture, très remarquable, est lue pour les entendants par M. le Professeur Odebrecht, un Français né à Paris, de l'école d'Ohio.

Les signes des Sourds-Muets américains ne diffèrent pas des signes des Sourds-Muets français, car ils furent importés de France par Gallaudet et le Sourd-Muet français Laurent Clerc. À peine y a-t-il quelques signes nouveaux, de valeur conventionnelle, tenant beaucoup plus aux mots de la langue anglaise qu'aux idées elles-mêmes, idées la plupart abstraites, qu'il serait malaisé d'exprimer par les gestes naturels ou figuratifs pareils chez tous les peuples. Seulement, il semble que les Sourds-Muets des États-Unis ont des signes plus nombreux que nous, presque pour chaque mot. Aussi leur gesticulation est-elle précipitée. Quelquefois elle l'est trop, qu'elle en devient obscure pour ceux qui ne sont pas habitués à les suivre. Lorsqu'un Sourd-Muet est ce qu'on appelle un orateur mimique, il amplifie ses gestes et devient clair pour tout le monde. Au contraire, les signes des Sourds-Muets français sont rares et larges, exprimant d'un coup une idée avec

tous ses sous-entendus et corollaires, ce qui nous fait penser que la mimique française, quoique similaire en plus d'un point à la mimique américaine, lui est supérieure sous le rapport de la clarté et de la rapidité dans la discussion mimique.

Pu discours de M. Dougherty, nous extrairons les passages suivants :

« Ce Congrès va ouvrir une autre époque dans les étonnants progrès de notre classe, lesquels ne manqueraient pas d'être réalisés si nous n'existions pas depuis environ 150 ans d'éducation. Il marquera une ère de grandes possibilités de jouissance et d'espoir d'améliorations futures, et fera reconnaître le mérite de notre solidarité. Notre Congrès sera à la fois rétrospectif et suggestif. »

Signalant le danger qui menace l'éducation des Sourds-Muets aux États-Unis, et qui n'est autre que l'adoption de l'orale pure, M. Dougherty dit, que le public profane a malheureusement trop de tendance à croire les novateurs qui se prévalent de quelques résultats, plutôt que les vétérans de la profession, dont l'expérience et l'honnêteté se refusent à suivre les ultra oralistes, confinés dans quelques écoles privées et insignifiantes.

M. Henry-C. White, délégué des Sourds-Muets de Boston, répond à l'adresse du Président. Il s'attache surtout à adresser aux Sourds-Muets du Comité d'organisation les remerciements des Sourds-Muets de toutes les nations civilisées et à souhaiter que les travaux du Congrès aient de l'influence sur l'opinion des entendants.

Présentation est faite des délégués étrangers :

France. — MM. Henri Gaillard, rédacteur en chef de la Gazette des Sourds-Muets ; Joseph Chazal, Secrétaire du Comité Français de participation au Congrès de Chicago ; Henri Genis, Président de L'association Amicale des Sourds-Muets ; René

Desperriers, Vice-Président de l'Association Amicale des Sourds-Muets Émile Mercier, négociant ; Félix Plessis, statuaire.

Tous les délégués français portent un insigne de satin blanc, surmonté, d'un nœud tricolore, ayant au-dessous de l'inscription un relief galvanoplastique doré, représentant l'abbé de l'Épée.

Allemagne. — M. Albin Watzulik, publiciste.

Angleterre. — MM. Robert-E. Bray, Ernest Abraham (Lucien Ralph), éditeur du British-Deaf-Mutes ; Henry-R. Beate ; Rev. Francis Maginn ; W. Eccles Harris.

Autriche. — M. Victor Brown.

Suède. — M. Gerhard Titze, professeur ; Edward klopversjold,

Canada. — MM. J.-C. Ballis, professeur ; John Holland, B.-M. Gallagan.

Des lettres de regrets sont lues, émanant, de la Société des Sourds-Muets de Liège (Belgique), et de plusieurs Sourds-Muets notables d'Allemagne.

M. Mac Grégor, professeur, Président du Comité du Programme du Congrès, est appelé à présider la séance.

MM. Fox, professeur, et Olof Lianson, architecte, sont nommés Secrétaires du Congrès.

La lecture des Mémoires a lieu dans l'ordre indiqué au programme du Congrès, imprimé d'avance sous forme d'une élégante brochure in-8° de 36 pages, par le Congrès auxiliaire, et contenant, avec les portraits des organisateurs du Congrès, des vues de l'Exposition.

Nous donnons l'analyse des Mémoires étrangers, et la reproduction intégrale des Mémoires français.

PARTIE I. — SOCIOLOGIQUE.

I. — ASSOCIATIONS DE SOURDS-MUETS.

Amérique. — M. Thomas-F. Fox, professeur à l'Institution de Sourds-Muets de New-York. — Les Associations de Sourds-Muets en Amérique sont nombreuses. Presque chaque ville importante en possède deux, quelquefois davantage. Elles ont des buts différents, ce qui fait qu'elles ne sont pas rivales, Toutes sont unies par des liens de solidarité remarquables. D'ailleurs pour les consolider, pour leur donner une direction juste, et sure, une puissante organisation les englobe toutes. C'est l'Association Nationale des Sourds-Muets américains, composée des principaux Sourds-Muets des États de l'Union, et comptant environ 7 000 Membres. Elle se réunit tous les trois ans dans des villes différentes, et est administrée par un Bureau composé d'un Président, de quatre Vice-Présidents, d'un Secrétaire et d'un Trésorier, qui doivent changer à chaque convention et être pris dans des États séparés. Une Commission exécutive, composée d'autant de Membres qu'il y a d'États représentés par les Sourds-Muets de l'Association, est chargée d'appliquer les résolutions prises et d'agir au mieux des intérêts des Sourds-Muets des États-Unis. Presque tous les Membres de cette Commission sont des Sourds-Muets de rare intelligence et d'extraordinaire énergie. À New-York même, où il y a au moins 12 Sociétés de Sourds-Muets, une Association intitulée Empire State Association, rayonne sur elles et sur toutes celles de l'État de New-York, et se réunit une fois par an. C'est la même chose dans tous les États. Pour les Sociétés locales, elles ont la plupart pour objet d'aider au développement moral et intellectuel des Membres. Beaucoup sont des Sociétés,

soit de secours mutuels, soit de sport, soit de plaisir, soit littéraires et artistiques, ou simplement religieuses. Il y a même des Associations des anciens élèves des écoles. La plus importante est celle des anciens élèves du Collège national de Washington. Toutes ces Associations sont administrées par des Sourds-Muets. Les entendants-parlants n'y sont admis que comme Membres honoraires. L'État en encourage quelques-unes.

**LES ASSOCIATIONS DE SOURDS-MUETS
EN FRANCE, PAR JOSEPH CHAZAL,
Secrétaire de la Gazette des Sourds-Muets,
mimé par lui-même.**

Points à considérer :

Doivent-elles être encouragées ? — Sont-elles condamnées ? — Si elles le sont, par qui et pour quelles raisons ? — Le bail des Sociétés dans votre pays, les résultats accomplis. — Les personnes qui entendent doivent-elles les diriger entièrement, ou partiellement, ou aucunement ? — Donnez une liste de toutes ces sortes d'Associations dans votre pays, avec le but de chacune d'elles et, s'il est possible, le nombre de leurs Membres. — Doivent-elles être incorporées ? — Est-ce qu'on prend assez de peine pour faire connaître au public la nature et les procédés de leurs séances ? — Est-ce que Ces Associations devraient avoir une voix et faire sentir leur influence dans la direction des écoles de Sourds-Muets ? — Les Sourds-Muets devraient-ils être encouragés à entrer dans les sociétés d'entendants-parlants ? — Toute autre chose que vous croirez avoir rapport à la question.

Les Sociétés de Sourds-Muets ayant un but véritablement utile et pratique devraient à notre point de vue, être encouragées. Elles le seront certainement le jour où il leur faudra distribuer les bénéfices promis à ceux de leurs Membres qui seront dans les conditions exigées par les Statuts particuliers de ces Sociétés.

En effet, le Gouvernement français et la Ville de Paris, qui accordent tant de subventions aux Sociétés d'entendants-parlants ne pourront faire autrement que de venir en aide aux Sociétés de Sourds-Muets régulièrement constituées. Car si les Sociétés de secours mutuels ou de retraite des entendants-parlants, qui s'efforcent de résoudre le problème difficile d'assurer le nécessaire à leurs membres que l'âge ou les infirmités réduisent à l'inaction, méritent toute la sollicitude des pouvoirs publics, à plus forte raison les Sociétés de Sourds-Muets, que l'on considère malgré tout comme des infirmes, devront être écoutées lorsqu'elles demanderont à l'État ou à la Ville de faire pour elles ce que celui-ci ou celle-là font pour les Associations similaires des entendants-parlants, et cela, sous peine de lèse-humanité.

Nous allons plus loin. Nous dirons au Gouvernement français : « Chaque année, lors de la discussion du budget, vous refusez d'accepter le transfert des maisons d'éducation pour les Sourds-Muets au Ministère de l'instruction publique, en arguant que les Sourds-Muets étant des infirmes, les établissements où on les instruit doivent rester sous la tutelle du Ministère de l'Intérieur, de qui dépendent tous les services hospitaliers. Alors, soyez logiques jusqu'au bout, assurez à ces infirmes les moyens de gagner leur vie, et s'ils en sont incapables, ce qui est tout naturel pour des infirmes, chargez-vous de pourvoir à leur existence. Mais, ne le pouvant pas, vous avez le devoir, l'obligation de subventionner

largement les Sociétés de Sourds-Muets, et cela de préférence aux Associations d'entendants-parlants.

Pour les raisons que l'ions venons d'indiquer, les Sociétés de Sourds-Muets ne peuvent être condamnées à disparaître, au contraire. Néanmoins, elles se condamneraient elles-mêmes à une disparition plus ou moins lointaine si leurs dirigeants, au lieu de s'inspirer de l'intérêt général, n'avaient en vue que la satisfaction de leur ambition personnelle. C'est ce qui pourrait fort bien arriver à la Société d'Appui fraternel des Sourds-Muets de France. Son Président-fondateur n'a jamais pu souffrir la moindre contradiction ; ainsi lorsqu'un Sourd-Muet d'intelligence n'est pas d'accord avec lui, il l'écrase avec une majorité servile mais peu clairvoyante et, au besoin, il n'hésite pas à exclure, de son autorité privée, celui ou ceux qui ont le grand tort de lui déplaire. Ces façons de procéder ont déjà mis la Société d'Appui fraternel à deux doigts de sa perte.

En outre, ce qui me fait présager et regretter la disparition de cette Société, c'est que son Président a toujours été réélu depuis sa fondation. Or, que le président vienne à mourir, il est presque certain que les Membres de la Société d'Appui fraternel, à voir toujours le même homme à leur tête, demanderont à grands gestes la dissolution, d'autant plus que cette Société ne possède, après son Président, aucun homme capable de la diriger, tous les Sourds-Muets d'intelligence s'étant retirés ou ayant été brutalement expulsés. Nous concluons donc que cette Société disparaîtra avec son Président-Fondateur, à moins que celui-ci, changeant de conduite, réussisse à ramener à lui ceux que sa brutalité a éloignés. Cela, étant donné le caractère de l'homme n'est malheureusement pas à prévoir.

Avec l'Association Amicale des Sourds-Muets, ancienne Société

universelle, rien de tel n'est, à craindre, son passé répondant de son avenir. Tous les hommes qui ont été et qui sont aujourd'hui à sa tête comptent toujours parmi les premiers Sourds-Muets de France. Nous ne pouvons juger la conduite de ceux qui ne sont plus, mais il nous ait bien permis de constater que ceux qui dirigent l'Association en ce moment sont dignes de leurs devanciers. N'hésitant jamais à se sacrifier, si cela paraît nécessaire au bien de la Société, ils font volontiers place aux jeunes. Que dis-je ? Ils les appellent même, ils les encouragent. Si cette façon d'agir de l'Association Amicale si différente de celle de la Société d'appui fraternel ne se modifie pas, nous sommes convaincus que l'Association Amicale aura une existence indéfinie. Et ne croyez pas que ce que nous venons de dire contre la Société d'Appui Fraternel et pour l'Association Amicale, nous est inspiré par notre antipathie pour la première, ou par notre sympathie en faveur de la seconde ; non, nous avons dit franchement ce que nous croyons être la vérité. On ne nous soupçonnera donc pas de partialité, surtout quand nous aurons ajouté que nos préférences personnelles sont pour la Société d'Appui fraternel des Sourds-Muets de France.

En général, les sociétés françaises ont pour but l'assistance à leurs membres, la propagande des ouvrages intéressant les Sourds-Muets et surtout la célébration de l'anniversaire de la naissance de l'abbé de l'Épée.

C'est ainsi que l'Association Amicale des Sourds-Muets (ancienne Société universelle), la première en date, puisqu'elle fut été fondée en 1838 par Ferdinand Berthier, a pour but :

- 1° l'amélioration du sort des Sourds-Muets en général ;
- 2° l'achat des livres et des documents concernant leur histoire et leur éducation afin de permettre aux Sourds-Muets de poursuivre leurs études ;

3° d'éclairer, de guider les Sourds-muets dans les différentes affaires de la vie et aussi de leur venir en aide par des prêts d'argent lorsque les revers de fortune ou le manque de travail les mettent dans une situation précaire ;

4° de faire connaître et de récompenser les travaux et les actes méritoires des Sourds-Muets des deux sexes. Enfin de célébrer, ainsi que cela se fait depuis 1834, l'anniversaire du premier instituteur des Sourds-Muets, l'abbé de l'Épée. En résumé, l'Association Amicale des Sourds-Muets est une Société de propagande, d'instruction et au besoin de secours mutuels. Mais comme la réalisation de ces différents buts ne va pas sans de grosses dépenses, l'Association, malgré sa longue existence, n'a pu amasser qu'un capital fort restreint de 4 à 5 000 francs environ.

Les intérêts de cette somme, les cotisations des Membres actifs et les dons des Membres honoraires, qui sont en font au nombre de 80 à peu près, ne permettent pas à l'Association de faire aussi grand qu'elle le voudrait, et les résultats obtenus par cette Société sont bien difficiles à apprécier. Néanmoins, l'Association possède une Bibliothèque composée de 4 000 volumes environ, qui fournit aux Sourds-Muets désireux de s'instruire tous les matériaux nécessaires : elle accorde une large subvention à la Gazette des Sourds-Muets, qui a pour programme de défendre nos intérêts. Afin d'y arriver, ce journal est ouvert à tous, à quelque parti qu'ils appartiennent. Parlerons-nous aussi des nombreux Sourds-Muets que cette Société a secourus dans toutes sortes d'affaires ? Il serait trop long, et par conséquent fastidieux, de les énumérer ; bornons-nous donc, pour en finir avec cette Société, à dire quelques mots sur les fêtes données par l'Association. L'une, instituée l'année dernière, a lieu au mois de juillet : c'est une fête d'été sans signification aucune ; l'autre, qui se donne au mois de novembre,

a pour objectif la célébration de la naissance de l'abbé de l'Épée, Celle-là mérite une mention spéciale, car c'est bien la fête la plus brillante de Paris, et par conséquent de France, non seulement par le nombre, mais aussi par la qualité des assistants. Enfin, nous ajouterons que l'Association est la seule Société française ayant accepté de prendre part, au Congrès international des Sourds-Muets de Chicago.

Bref, il ne manque à l'Association Amicale des Sourds-Muets, pour devenir la première Société de France, que d'organiser dans son sein une section ayant pour but d'assurer une retraite, une pension à ses sociétaires. Nous savons bien qu'il est en ce moment fortement question de modifier les Statuts de cette Société. Mais en attendant que ces modifications soient accomplies, passons à la Société d'Appui fraternel des Sourds-Muets de France,

Fondée en 1880, par M. Joseph Cochefer, la Société d'Appui fraternel des Sourds-Muets de France a pour but : l'amélioration du sort des Sourds-Muets (de ses Membres seulement) et surtout de servir une rente viagère à ceux de ses sociétaires que les infirmités ou la vieillesse privent de leurs moyens d'existence. Les Membres actifs versent 1 franc par mois; moyennant cette modique somme, ils ont droit à une pension proportionnelle au bout de cinq années de cotisations, si une maladie incurable ou un accident leur interdit tout travail. Les Membres honoraires versent ce qu'ils veulent, mais ils n'ont droit à aucun des avantages que la Société accorde à ses Membres-participant.

Le but véritablement utile et pratique de la Société d'Appui fraternel fit que, quelques années après sa fondation, ses Membres participants et honoraires étaient au nombre de 280, chiffre qui n'a jamais été atteint dans aucune Société de Sourds-Muets. Des succursales s'établirent dans les principales villes de France,

à Bordeaux, Marseille, Lyon, Tours, Luçon, etc. La Société atteignait alors à son apogée. Mais à partir de ce moment commença pour elle une décadence irrémédiable. Son fondateur par ses attaques incessantes et injustes contre les Sourds-Muets d'élite qui ne faisaient pas partie de sa Société, dans le journal *L'écho de la Société d'Appui fraternel*, indisposa contre lui jusqu'à ses propres amis. À ces violences, qui amenèrent la disparition de *L'écho fraternel*, à la suite d'une condamnation pour diffamation, vinrent s'ajouter les procédés autoritaires du président sur lesquels il est inutile de revenir. Tout cela causa un énorme préjudice à cette Société ; peu à peu les succursales disparurent une à une : les sociétaires de Paris, las de toutes les discussions qui éclataient sans cesse aux assemblées générales, démissionnèrent en masse tant et si bien qu'aujourd'hui la Société d'Appui fraternel compte 100 membres au plus, Membres actifs et Membres honoraires compris.

Comme les Statuts de la Société ne permettent en aucun cas le remboursement des cotisations versées, la Société d'Appui Fraternel, malgré la décadence où elle est tombée, possède un capital de 16 000 francs (15 889 Fr. 30, chiffre exact). Elle a distribué depuis sa fondation 700 francs de pension, répartis entre 13 pensionnaires ; elle a placé 50 Sourds-Muets sans travail et fait admettre 6 vieillards dans des maisons de retraite. En réalité, on ne pourra constater les résultats obtenus par cette Société qu'en 1900 ; à cette date, elle comptera vingt années d'existence : il lui faudra alors servir une pension à tous ses Membres fondateurs. Celui qui la dirige compte obtenir à cette époque une subvention du Gouvernement ou de la Ville. Espérons qu'elle lui sera accordée ; sans cela, M. Cochefer sera fort en peine de tenir ses engagements. En effet, la Société possédant actuellement 16 000

francs, en mettant les choses au mieux, elle aura en 1900, c'est-à-dire dans sept ans, 25 à 30 000 francs, ce qui à 3 pour cent lui fera un revenu de 1 000 à 1 200 francs. C'est cela qu'il lui faudra partager entre tous ses sociétaires comptant vingt années de cotisations : aussi, si le Gouvernement n'accorde la subvention espérée, la pension servie aux Membres fondateurs de la Société d'Appui fraternel sera bien maigre.

Examinons maintenant la Société des Sourds-Muets de la Bourgogne, fondée en 1880 par M. Boquin-Demangeot. Le but de cette Société est : de défendre la méthode de l'abbé de l'Épée, c'est-à-dire la méthode des signes, de s'occuper du placement des économies de ses Membres et de secourir ceux qui sont momentanément gênés puis, naturellement, de célébrer la naissance de l'abbé de l'Épée

Le siège social de cette Société est à l'Hôtel de Ville de Dijon (Côte d'Or). Les résultats qu'elle a obtenus sont médiocres attendu que sa constitution régulière ne date que de quelques mois et que le nombre de ses Membres est forcément restreint puisque C'est une Société locale. Elle n'a donc pas pu jusqu'ici défendre la méthode de l'abbé de l'Épée, car ses fondateurs sont peu en situation de réaliser celle partie de son programme. Quant à secourir ses Membres, si elle le fait, ce doit être d'une manière peu efficace. Pour dire vrai, cette Société s'occupe surtout de réunir les Sourds-Muets de la Bourgogne une fois par an, le jour anniversaire de la naissance du premier instituteur des Silencieux. En cela, elle réussit d'une façon fort brillante, car, grâce à des démarches auprès des directeurs des compagnies de chemins de fer, les Sourds-Muets qui se rendent à Dijon, munis d'une invitation de la Société, voyagent à demi-tarif.

Aussi arrivent-ils en grand nombre à Dijon le jour de la

célébration de la fête de leur père intellectuel. Ils se réunissent dans l'après-midi, pour avoir les explications du Bureau sur les opérations effectuées durant l'année écoulée, puis ils maintiennent ce Bureau ou le renouvellent selon qu'ils sont contents ou non. Ensuite, on se retrouve tous au banquet de la Société et l'un se sépare jusqu'à l'année prochaine.

Dans ces conditions, on comprend aisément qu'il soit tout à fait impossible à la Société des Sourds-Muets de la Bourgogne de tenter un effort pour enrayer les progrès de la méthode orale. Il faudrait pour cela d'autres hommes et aussi une autre organisation, organisation que les Sociétés de province peuvent difficilement créer.

L'Association Fraternelle des Sourds -Muets de l'Est, dont le siège social est à Nancy, a le même but que l'Association Amicale les Sourds-Muets de Paris. Elle compte une trentaine de Membres, ça qui est un chiffre raisonnable si l'on pense au peu de densité de la population silencieuse de la région. C'est grâce à cette Société que M. Henri Remy a pu lancer la Gazette des Sourds-Muets, et plus tard, son activité et son dévouement lui ont permis, toujours avec le concours de l'Association Fraternelle, de donner à la Gazette le format qu'elle a encore aujourd'hui. Ce résultat ne laisse pas que d'être remarquable, car n'est la première fois qu'un journal de cette grandeur se maintient dans notre Patrie. En effet, jusqu'ici les journaux de Sourds-Muets étaient peut-être deux fois grands comme la main, et malgré cela, ils disparaissaient régulièrement au bout de deux ou trois années d'existence. Mais laissons en sujet à celui qui est chargé de le traiter, et revenons à l'Association des Sourds-Muets de l'Est.

Cette Société s'occupe aussi de placer ceux de ses Membres

qui sont sans travail. En cela, elle obtient d'aussi bons résultats que les Sociétés de Paris, Il est juste de dire aussi que le placement des sans-travail est principalement l'œuvre de M. Henri Remy. Ce Sourd-Muet, très dévoué à ses frères, ne laisse jamais échapper une occasion de leur rendre service, aidé en cela par les personnes importantes de la ville, Enfin, l'Association Fraternelle des Sourds-Muets de l'Est qui a été fondée en 1890, célèbre chaque année l'anniversaire de la naissance de l'abbé de l'Épée.

En 1891, M. Henri Gaillard, à l'instigation de M. Auguste Varenne, réunit auteur de lui nue vingtaine de Sourds-Muets de bonne volonté, avec lesquels il fonda le Comité des Sourds-Muets mimes. Le véritable fondateur dû ce Comité est donc M. Varenne mais c'est M. Gaillard qui en est l'âme. Malgré le nombre limité de ses Membres, qui ne dépassa jamais vingt, et sa fondation toute récente, c'est parmi les groupements de sourds-Muets celui qui a donné, en son genre, les plus beaux résultats. Son but est la de rechercher les moyens de donner en France des pantomimes jouées par des acteurs Sourds-Muets ; de faciliter aux Sourds-Muets bien doués pour l'art théâtral les moyens de se produira dans les grands théâtres. Pour cela, il s'emploie à recueillir les fonds nécessaires à la réalisation de ses plans.

Il y a déjà réussi on partie. Après la première représentation funambulesque donnée au banquet de l'association, le 29 novembre 1891, représentation qui fit grand bruit, en son temps, dans la zone parisienne, M. A. Varenne, qui est un des premiers mimes du Comité, eut, en Compagnie de M. H. Gaillard une entrevue avec le directeur du Moulin-Rouge, établissement chorégraphique très connu dans la capitale. À la suite de cette entrevue, un essai de représentation eut lieu. La pièce, *Rose entamée*

à vendre, obtint un très grand succès auprès du public spécial convié à cette tentative; mais la pièce, trop longuement détaillée, ne pouvait convenir à un établissement comme le Moulin-Rouge, Aussi ne donna-t-on aucune suite à cette affaire ! Seulement, le bruit fait autour de ce hardi essai fit que M. Bernard, organisateur de Blanc et Noir (exposition de dessin qui se tient au Champ-de-Mars, dans les bâtiments de l'ancienne Exposition) proposa à M. Gaillard de donner des représentations mimées dans l'enceinte même de l'Exposition. Ces représentations qui eurent lieu tous les dimanches pendant trois mois consécutifs, furent sans contredit le clou de l'Exposition de Blanc et Noir.

Elles n'eurent cependant d'autre résultat que de faire connaître au public le talent vraiment hors de pair qu'ont certains Sourds-Muets pour la pantomime. Ce résultat n'était pas à dédaigner sans doute ; mais le directeur n'ayant retiré aucun bénéfice de son entreprise, les artistes du Comité n'obtinrent aucune rétribution.

Cela faillit les décourager. Heureusement, la représentation qui eut lieu le 27 novembre de la même année, au banquet de l'Association Amicale, leur ouvrit, par son succès colossal, de nouveaux horizons.

Pendant quinze jours, la Presse ne tarit pas d'éloges pour les mimes Silencieux ; il est même étonnant que le bruit fait autour d'eux à cette époque n'ait pas suggéré à un directeur de théâtre l'idée d'employer ces artistes incomparables : il eut fait là une excellente affaire. Mais si les grands théâtres sont jusqu'ici restés fermés à nos artistes, cette réputation connue mimes est faite, à tel point que ceux qui n'iaient avec le plus d'acharnement les capacités des Sourds-Muets pour la pantomime sont aujourd'hui les premiers à proclamer le talent de ces artistes. Aussi les gens du monde n'ayant pas les mêmes raisons, les mêmes obstacles que

les directeurs des théâtres, se disputent à l'envi nos Sourds-Muets mimes. M. Varenne surtout a grande peine à suffire pendant la saisine des bals et des soirées, aux offres qu'on lui fait de tous côtés. Ajoutez à cela qu'il ne se donne aucune fête de bienfaisance sans le concours du Comité des Sourds. Muets mimes et vous aurez une idée des résultats obtenus par ce Comité, un succès duquel nous avons, pour notre part, longtemps refusé de croire. Mais, quoi ! Les faits sont là, il a donc bien fallu nous rendre à l'évidence.

La création l'Association Fraternelle des Sourds-Muets de Normandie remonte en fait à 1891; mais en droit, cette Société n'a d'existence que depuis trois mois à peine. Cependant, grâce au dévouement et à la capacité de son fondateur, M. Louis Capon, elle possède déjà un capital de plus de 2 000 francs, ce qui est d'un magnifique augure pour l'avenir de cette Société. Il est vrai que M. Louis Capon est l'un des premiers Sourds-Muets de France. Parvenu par son seul mérite, ses travaux ont été couronnés par l'Académie française, et sa conduite lui a fait décerner le prix Montyon.

Nul plus que lui ne méritait mieux d'aussi belles récompenses et de tels encouragements, car son dévouement à la cause des Sourds-Muets est immense, et les services qu'il leur rend sont de chaque jour.

M. Louis Capon a commencé par fonder pour les Sourds-Muets une maison d'éducation qui peut rivaliser avec l'Institution Nationale de Paris, sinon comme grandeur, du moins comme qualité. Mais se consacrer seulement à l'instruction des Sourds-Muets lui a paru faire œuvre incomplète ; aussi a-t-il recherché les moyens de les patronner et de les placer à leur sortie de son

établissement, de les assister en cas de maladie ou de chômage, de les aider de ses conseils dans les affaires graves, tels que procès, etc.; enfin de leur procurer de quoi vivre lorsque la vieillesse les condamne à l'inaction, et même de leur assurer pour la mort une sépulture convenable. Dans ce but, dans ces buts devrions-nous dire, car, comme on le voit, ses buts sont multiples, il a fondé l'Association Fraternelle des Sourds-Muets de Normandie, qui est un modèle du genre.

Pour accomplir l'œuvre qu'il a entreprise, qu'il s'est imposée, M. Louis Capon a compris que lui et les Sourds-Muets seuls ne suffiraient pas ; aussi a-t-il demandé obtenu l'adhésion de toutes les notabilités de la région qui lui assurent non seulement leur appui moral, mais encore leur aide matérielle et pécuniaire.

La constitution d'une Société d'instruction, de moralisation, de secours mutuels et de retraite ainsi comprise est le gage d'une réussite certaine ; d'autant plus que M. Louis Capon n'est pas homme à se décourager après un échec. Il triomphera donc de tous les obstacles et mènera à bien son entreprise. C'est ce que nous lui souhaitons pour le bien des Sourds-Muets, tout en regrettant qu'il ne se soit trouvé aucun homme aussi dévoué et aussi capable pour fonder une société analogue dans ce grand Paris, la capitale du monde civilisé

Les résultats obtenus par l'Association Fraternelle des Sourds-Muets de Normandie sont, étant donné sa fondation récente, difficiles à énumérer. Tout ce que nous savons, c'est que M. Louis Capon aide continuellement les Sourds-Muets que la crise industrielle, sévissant en ce moment sur l'industrie cotonnière, met dans une situation précaire. Néanmoins, comme nous l'avons dit plus haut, cette Société possédant un capital de plus de 2 000 francs après une année d'existence seulement, ce début lui promet

un avenir des plus brillants; tant et si bien que l' Association Fraternelle des Sourds-Muets de Normandie pourrait bien devenir un jour la première des Sociétés de France, et ce serait justice.

Toutes ces sociétés, qui comptent des entendants-parlants comme Membres honoraires, sont exclusivement dirigées par des Sourds-Muets. Il nous semble que c'est tout naturel, En effet, les Sociétés fondées par et au profit des Sourds-Muets doivent, cela va sans dire, être dirigées par eux-mêmes. Sans doute les Sourds-Muets n'ont pas toujours les capacités et l'expérience nécessaires. Mais avec beaucoup de prudence, on est presque toujours certain d'éviter les écueils de la route. Les Sourds-Muets n'ont donc pas besoin des entendants-parlants pour les conduire, d'autant que dans les cas difficiles, les Administrateurs peuvent avoir recours aux lumières du Président d'honneur, qui est toujours un homme occupant une position élevée, et au besoin charger un homme compétent de traiter les affaires spéciales. D'ailleurs où sont les entendants-parlants assez honnêtes, assez dévoués, pour se consacrer à une tâche aussi ingrate que la direction d'une Société de Sourds-Muets ? Puis où sont les parlants possédant assez le langage mimique pour saisir au vol, dans une discussion animée, les gestes des Sourds-Muets, et pour se faire comprendre ?

Il y en a, personnellement nous en connaissons quelques-uns, qui sont très capables de diriger une Société de Sourds-Muets. Néanmoins, nous pensons qu'il ne faut pas permettre aux entendants-parlants le mettre la main sur l'administration de nos Sociétés en aucun cas. Une Société de Sourds-Muets dirigée par des entendants-parlants eût de saison il y a quelques cinquante ou soixante ans; mais aujourd'hui, avec le degré d'instruction où parviennent les Sourds-Muets d'élite, ils sont fort capables, et nous ne craignons pas de dire qu'ils sont plus aptes que les autres,

à diriger les affaires de leurs semblables; car vivant de la même manière, ils ont les mêmes besoins.

Le plus souvent, le rôle des Administrateurs des Sociétés de Sourds-Muets se borne, à surveiller le mouvement et le placement des fonds sociaux ; à veiller à la répartition des revenus, ce qui n'est pas très compliqué lorsque l'on possède un peu d'arithmétique, Ils recommandent et placent, s'ils le peuvent, les Sourds-Muets sans ouvrage ; enfin président les Assemblées générales et envoient, s'ils le jugent à propos, un compte-rendu des séances aux journaux, qui, le plus souvent, ne le publient pas, les affaires traitées intéressant seulement les Sourds-Muets. Il n'y a guère qu'aux mois de novembre et de juillet, à l'époque des banquets commémoratifs, que la Presse française s'occupe un peu sérieusement de nous. Tout le reste de l'année, le public en général se montre d'une grande indifférence pour ce qui touche les Sourds-Muets. Puis les Sociétés, ayant chacune un but différent, sont souvent rivales ; aussi de leurs discussions vient leur impuissance. Il serait donc désirable que nos sociétés fussent incorporées, fédérées entre elles, sous la direction d'un Comité unique, de façon à ce qu'elles puissent tendre toutes leurs forces vers un même but, tout en conservant chacune sa forme particulière. C'est ce qu'avait tenté la Ligue pour l'Union Amicale des Sourds-Muets. Elle a échoué pour de multiples raisons. Où est donc l'homme assez sage et assez influent pour, en faisant taire toutes les rivalités, tous les ressentiments, réussir à incorporer toutes les sociétés en une seule ? Pour le moment, nous ne le voyons pas.

Au sujet de l'influence que devraient avoir les Associations de sourds-muets sur la direction de l'enseignement à donner dans les écoles, nous pensons que l'autorité compétente devrait s'entourer de tous les renseignements nécessaires avant d'introduire.

Un changement quelconque dans les choses existantes. Pour cela, l'État devrait nommer une Commission consultative composée exclusivement de Sourds-Muets d'élite; il soumettrait toutes les réformes, les innovations à cette commission, qui donnerait un avis favorable ou non. Sans doute, l'avis de telle Commission, si elle existait, ne serait pas toujours éveillé ; pourtant il se pourrait que dans certains cas, son avis fit prévaloir des idées justes, on éviterait ainsi dans l'enseignement des Sourds-Muets les tâtonnements, les erreurs que nous voyons se produire bien souvent avec le système actuel, où l'on s'enquiert seulement de l'avis des entendants-parlants réunis en commission consultative. Les personnes qui composent cette commission sont toujours très instruites, très savantes même, sur tout, excepté sur les choses silencieuses, dont elles n'ont le plus, souvent qu'une connaissance superficielle. Or, nous ne croyons pas que l'on renie aux Sourds-Muets la compétence et, par conséquent, le droit de donner leur avis sur les choses qui concernent leurs cadets. Voilà pourquoi nous pensons que les Associations de Sourds-Muets devraient avoir voix au chapitre,

Toute Association, quel que soit son but, a pour objectif, en groupant un grand nombre d'individualités, de donner plus de poids, et par conséquent de faire aboutir les revendications politiques ou sociales de la majorité des associés. Ce principe étant admis, les Sourds-Muets désireux d'entrer dans une Société de d'entendants-Parlants doivent être encouragés dans leur dessein ; car en se faisant inscrire dans une Société, les Sourds-Muets élargiraient ainsi le cercle de leurs relations et seraient aussi secondés dans les difficultés de la vie. En outre, les Sociétés d'entendants-parlants, qui comptent toujours un plus grand nombre d'adhérents que les Sociétés Silencieuses, sont, par ce seul fait, à mêmes

d'offrir aux Sourds-Maris qui eu feraient partie de plus grands avantages que leurs Sociétés à eux.

C'est ici que se pose la question de savoir si les Sociétés de Sourds-Muets devraient être incorporées dans les autres Sociétés analogues. Cette question nous paraît fort difficile à résoudre. Dans l'affirmative, les Associations de Sourds-Muets qui se fonderaient dans les Sociétés d'entendants-parlants retireraient sans doute de plus grands bénéfices de leur alliance avec leurs puissantes sœurs ; mais elles perdraient tout caractère et n'auraient donc plus de raisons d'exister. De plus, n'est-il pas à craindre que dans ces Sociétés mixtes, les parlants étant en majorité, ils ne soient tentés de faire la loi à leurs collègues Sourds-Muets, et même ne les excluent du partage des bénéfices, après en avoir tiré tout le parti possible.

Dans cette appréhension, nous pensons que les Sourds-Muets, en tant qu'individus, peuvent faire partie des Sociétés de parlants ; mais qu'ils doivent garder précieusement leurs Sociétés, les améliorer constamment et surtout tâcher de les réunir sous la direction d'un Comité central, qui, coordonnant leurs efforts, les feront nécessairement aboutir.

Dans notre énumération des Sociétés de Sourds-Muets, nous avons omis à dessein la Société Centrale d'Éducation et d'Assistance pour les Sourds-Muets en France. Cette Société a pour but, comme l'indique son titre, de s'occuper de l'éducation des Sourds-Muets, — pour cela, elle subventionne les écoles privées, — et surtout de secourir les Sourds-Muets indigents. Le silence que nous avons gardé sur cette Société vient de ce qu'elle est entièrement, ou à peu près, dirigée par des entendants-parlants. Nous pensons donc qu'une discussion sur ce sujet n'entre pas

dans le programme tin Congrès international des Sourds-Muets de Chicago.

Nous n'avons pas non plus jugé à propos de mentionner l'existence de la Ligue pour l'Union Amicale des Sourds-Muets. Cette Ligue, dont le but est de grouper toutes les Sociétés de Sourds-Muets autour d'une même idée, a, par l'intolérance de ses dirigeants, qui sont les mêmes hommes que ceux de la Société d'appui fraternel, obtenu un résultat diamétralement opposé au but élevé qu'elle se propose d'atteindre. À tel point qu'à sa dernière Assemblée générale, on a compté 14 présences, tout juste. Ou voit donc qu'il était bien inutile de nous en occuper.

Le Comité français de participation au Congrès de Chicago, ne doit pas davantage avoir les honneurs de vos délibérations, pour la raison que ce Comité, institué le 15 janvier, aura cessé de fonctionner le 30 juin prochain. Pourtant, dans sa courte existence le Comité français de participation, aura fait plus de besogne et plus de bruit que bien des Sociétés de Sourds-Muets en plusieurs années d'efforts.

Ici se termine notre tâche. Nous croyons l'avoir remplie aussi impartialement qu'il est possible de le faire à un homme qui sait à l'occasion s'élever au-dessus des misérables rivalités de parti. Cependant, n'ayant pas la prétention d'être infallible, nous vous laissons le soin de tirer de cette étude improvisée, et bien souvent interrompue, les décisions les plus conformes au bien de nos frères. Puissent vos résolutions être écoutées en haut lieu et ouvrir une ère de prospérité à l'Humanité Silencieuse !

Grande-Bretagne. — F. Healey, de Liverpool. — Les Sociétés de Sourds-Muets ne sont pas très nombreuses ; mais celles qui existent sont bien organisées. Elles sont à la fois athlétiques et littéraires. Quelques-unes sont de secours mutuels.

Allemagne. — M. Watzulik, d'Altenburg (Saxe). — Mêmes remarques ; mais les Sociétés de secours mutuels sont les plus puissantes. Les Sociétés seraient plus nombreuses si la « méthode orale pure qui est dans son pays natal en Allemagne ne retardait le développement intellectuel et moral du Sourds-Muets. En général, les Sourds-Muets adultes n'entrent dans les Sociétés de Sourds-Muets que lorsqu'ils s'approprient les signes, vivaces en Allemagne comme ailleurs, malgré la proscription dont ils sont l'objet.

(La délégation française a remarqué que les signes de M. Watzulik sont très clairs et très nets, très voisins des gestes naturels.)

Suède. — M. Gerhard Titze professeur à l'Institut de Sourds-Muets de Karlskrona. — Nombreuses Sociétés d'appui fraternel, littéraires, religieuses et de sport, de patinage surtout. La plus solide des Sociétés utiles est la Dofstumtoreningen, à Stockholm, qui possède un capital de 43 882 kronors, soit environ 60 200 francs de notre monnaie.

(Les signes du délégué suédois ressemblent aussi aux signes américains, mais il y en a beaucoup de convention spéciale à sa nation.)

II. — L'ŒUVRE DES MISSIONS RELIGIEUSES PARMI LES ADULTES SOURDS-MUETS.

Amérique. — Rév. A.-W. Mann, pasteur Sourd-Muet protestant, à Cleveland (Ohio). — Il y a plus de dix Sourds-Muets pasteurs protestants aux États-Unis. Sept sont épiscopaux, trois méthodiste. Ils sont chargés avec d'autres pasteurs entendants de maintenir dans les voies religieuses les Sourds-Muets adultes, et de donner l'éducation religieuse aux jeunes élèves Sourds-Muets. Chaque pasteur a sous sa direction tous les Sourds-Muets de l'État qu'il habite, et le nombre de ces Sourds-Muets est ordinairement de 2 000 à 5 000. Souvent, le pasteur est aidé d'un assistant. Le lieu de sa résidence possède une église exclusivement affectée aux Sourds-Muets, où prières et sermons se font par signes. Dans les autres villes, les Sourds-Muets possèdent une petite chapelle, ou se servent de l'église des entendants. Le pasteur y va à jours différents. Il profite de tarifs réduits de circulation. Son salaire et les frais du culte sont fournis par les contributions volontaires des fidèles Sourds-Muets ou non, mais doivent être visés par l'évêque ou le recteur principal. Le pasteur, aidé d'une dame visiteuse, Sourde-Muette aussi, assiste par des dons pécuniaires ou secours en nature, les Sourds-Muets malades ou victimes de chômages ou de calamités publiques.

L'ŒUVRE DES MISSIONS PARMI LES SOURDS-MUETS ADULTES

**Mémoire présenté par M. Henri Jeanvoine,
de Solesmes (Nord), mimé par M. René Desperriers.**

Messieurs.

Lors de la répartition du programme de ce congrès, mes amis ont bien voulu me confier la tâche de présenter une étude sur l'Œuvre des Missions parmi les Sourds-Muets adultes.

J'aurais voulu décliner cet honneur à cause de l'importance du sujet et de la difficulté qu'il offrait à ma trop jeune expérience ; mais alors, c'eût été me désintéresser d'une question capitale et faire taire mes sentiments les plus intimes — Je vous offre donc, Messieurs. Avec tous mes souhaits pour l'heureux succès de vos réunions, un travail aussi consciencieux que modeste, pour lequel je réclame d'avance votre entière indulgence.

Nature et état des missions en France

Par Mission ou retraite, l'on entend un ensemble d'exercices faits en commun, d'après un ordre établi et sous la direction d'un ministre de Dieu. Ces exercices, qui durent un certain nombre de jours, ont pour but de rappeler à la mémoire les vérités de la Religion, de réveiller l'énergie de la volonté qui se laisse, hélas ! trop facilement absorber par les affaires et les soins multipliés de la vie, et de déterminer des résolutions fermes et pratiques pour se remettre tout de bon au devoir.

Les Missions pour les Sourds-Muets adultes ont reçu, en ces dernières années une vive et généreuse impulsion. Cette œuvre religieuse, morale et civilisatrice, a pour elle les plus vives sympa-

thies, car la sollicitude et la charité chrétiennes sont ingénieuses pour secourir l'inexpérience et la faiblesse du Sourd-Muet.

Jusqu'ici, toutefois, elles n'ont guère eut lieu que dans trois ou quatre endroits de notre pays, notamment à Nantes, à la Grande-Chartreuse et à Vizille (Isère). La charité privée en a supporté tous les frais, et chacun sait la grande part qu'y prend la générosité des RV. PP. Chartreux, lesquels, en outre, publient le Conseiller-Messager des Sourds-Muets, excellente revue mensuelle qui contribue à maintenir les Sourds-Muets dans la voie du bien.

D'autre part, à Paris, les prédications dominicales établies par feu M. l'abbé Lambert — cet insigne bienfaiteur des Sourds-Muets, à la mémoire duquel je suis heureux de rendre ici un public hommage — continuent à être données régulièrement aux Sourds-Muets de la ville, dans les églises Saint-Roch et Sainte-Marguerite, par M. l'abbé Goislot. De plus, une retraite a lieu chaque année, dans la semaine de Pâques.

Nécessité avantages et conditions de ces retraites

Une des principales raisons qui militent en faveur de l'institution des retraites pour les Sourds-Muets adultes, c'est que, à l'encontre des entendants-parlants, dont l'instruction religieuse est continuée et développée chaque dimanche au moins, à l'Office divin, le Sourd-Muet ne peut profiter des prédications de son pasteur et, conséquemment, il échappe aux influences salutaires de l'audition de la parole divine. À part des exceptions trop rares, les Sourds-Muets dans le monde oublient bien vite les connaissances acquises durant leur séjour à l'Institution, même par rapport aux vérités religieuses. Et puis, que de dangers les entourent ! L'expérience est là pour dire que le sourd-Muet qui n'entend plus, on presque plus, parler de devoir et de religion, qui est envi-

ronné de mauvais exemples, ne résiste pas longtemps aux attrait du mal une fois dans le mauvais chemin, il va vite et loin

Cependant, on peut affirmer qu'en général les sourds-muets ne sont pas portés à l'athéisme, C'est plutôt chez eux l'indifférence ou l'apathie pour les choses religieuses, et cela ne doit étonner personne si l'en se rend bien compte du dualisme qui existe dans tout homme : je veux lire l'opposition entre ses aspirations vers le beau et le bien et ses instincts grossiers et sensuels. La vertu, le bien n'est réalisé qu'à prix de regrets et de sacrifices, toujours possibles et efficaces avec la grâce de Dieu. Mais te conte étant aveugle, il faut que l'intelligence s'éclaire des divines clartés de la vérité et de la foi pour pouvoir en dominer et contenir les passions.

L'on comprend, dès lors, qu'à sa sortie de l'école où cependant il a reçu l'instruction religieuse dans une mesure aussi large que possible. Le Sourd-Muet ne soit pas encore ni assez ferme, ni assez expérimenté, pour se conduire lui-même et persévérer dans la vertu : il ne fait alors qu'entrer dans le monde. Il le voit de près et n'est pas encore habitué à voler de ses propres ailes. Si de sages conseils, de pieuses exhortations ne le rappellent pas de temps en temps au devoir, c'en est fait de lui ! Ses penchants ne rencontrant plus le frein qu'on leur avait opposé jusque-là, il se croit affranchi de tout ; il perd peu à peu sa petite provision de notions religieuses, amassées à grand-peine, et sa foi s'obscurcissant par suite de cet oubli. Il devient la victime inconsciente des événements qui se passent sous ses yeux. La matière, le plaisir, n'ont pas de peine à le dominer, et la nuit se fait dans son intelligence ! Comment ranimera-t-on le flambeau qui va s'éteindre?

Dans quelque misère, si profonde soit-elle, que soit tombé le Sourd-Muet, la Foi, la Religion n'est pas éteinte complètement

en son âme ; elle n'attend qu'une occasion pour se rallumer, Cette occasion, c'est la Retraite ou la Mission qui la procurera. Et, en effet, c'est par les exercices spirituels de la Retraite que l'on fait voir clairement ou que l'on rappelle le souvenir des vérités chrétiennes, le prix d'une âme immortelle, la brièveté du temps, le poids de l'éternité, la valeur de la grâce, la laideur du péché, l'amour de Dieu pour l'homme, la vanité des plaisirs de la terre et la folie de ceux qui, pour se les procurer, perdent leur bonheur éternel.

Si l'on interroge ceux qui ont suivi les exercices d'une Mission, l'on se convaincra qu'ils en sortent généralement meilleurs. Que de mal est réparé à la suite d'une bonne Retraite ! Qui dira les restitutions qu'elle a suggérées, les unions illégitimes qu'elle a régularisées, les injustices qu'elle a fait cesser, le bonheur et la paix qu'elle a rendus à de pauvres désespérés ?... Donc, pour que le Sourd-Muet demeure fidèle à la Foi et, par suite, à la Religion, il lui faut des exhortations et des encouragements.

Le langage mimique ou les signes, nécessité de l'étudier

La Mission ne me paraît possible qu'avec le langage mimique ou des signes. Car pour prêcher à une nombreuse assemblée de Sourds-Muets, la parole seule ne suffit pas. La lecture sur les lèvres est bien difficile, pour ne pas dire impossible, dans l'éloignement et, souvent, l'obscurité, sans parler des infirmités des yeux dont sont affligés bien des Sourds-Muets

Le langage mimique est le seul langage véritablement universel ont dit la plupart des Revues, et notamment le Patriote illustré de Bruxelles, donnant dans ses dessins la reproduction des signes employés chez les Indiens de votre continent.

C'est encore, dit le Sourd-Muet Imbert, le langage qu'ont parlé les premiers humains, et que parleront encore nos descendants dans l'avenir le plus reculé, langage des gestes que comprend l'habitant des villes comme celui des campagnes.

Nous ajouterons que c'est le langage que nous a légué la nature.

Sans dédaigner la parole, dont l'utilité est incontestable, pour quoi une fois en possession de cette parole, n'emploierions-nous pas également le langage des signes, si expressif, qui nous serait un moyen de plus pour suppléer à notre défaut d'ouïe ?

En tous cas, pour une réunion nombreuse, je suis convaincu que le langage mimique doit être préféré.

De là, on conçoit la nécessité de donner la clé du langage des signes à beaucoup de prêtres ou de missionnaires, lesquels ne doivent pas plus hésiter à s'initier à cette étude, à se la rendre familière, qu'ils ne le font pour s'approprier le langage chinois et les divers dialectes des sauvages que leur zèle apostolique les porte à évangéliser. Alors, ils pourraient réunir périodiquement les Sourds-Muets de telle ville, de telle province, leur rappeler les vérités religieuses, entretenir en eux la foi et les encourager à rester fidèles aux enseignements qu'ils ont reçus autrefois à l'école : devoirs envers Dieu, envers leurs semblables, envers la famille et envers eux-mêmes.

Telles sont, Messieurs, mes humbles vues sur les besoins du Sourd-Muet, envisagé au point de vue moral, et sur l'œuvre des Missions ou Retraites en France,

Les écoles sous le rapport de l'enseignement religieux

La neutralité

Voici maintenant une rapide esquisse de ce qui se pratique au point de vue religieux, dans nos Institutions françaises :

La religion catholique seule est professée dans la généralité de nos écoles de Sourds-Muets: il n'y a d'exception que pour l'institution de Saint-Hippolyte-du-Fort (Gard), qui est uniquement affectée aux Sourds-Muets protestants, et les deux institutions de Lyon et de Rueil (près Paris), où MM. Hugentobler et Magnat reçoivent des élèves des différentes confessions, et auxquels ils font donner, par les ministres de leur culte respectif, l'enseignement qui leur convient.

Ainsi, aucune de nos écoles de Sourds-Muets n'est une école Sans-Dieu.

À celui qui pousserait la folie et l'impiété jusqu'à dire que la religion doit être bannie de l'enseignement des Sourds-Muets, ou simplement que la neutralité religieuse doit être observée dans nos institutions, je répondrais par ces paroles d'un de nos grands penseurs contemporains :

« Il n'y a pas d'école neutre, parce qu'il n'y a pas d'instituteur qui n'ait une opinion religieuse ou philosophique.

S'il n'en a pas, il est en dehors de l'humanité ; c'est un idiot, un monstre. S'il en a une et qu'il la cache pour conserver ses appointements, c'est le dernier des ladres. Mais je le défie bien de la cacher.

Le dernier terme de la neutralité, c'est le doute, le chaos, l'imbécillité.

Il n'y a pas de neutralité possible, ni en théorie, ni en pratique (Jules Simon). »

La religion est nécessaire à l'homme privé, à la famille, à la Société. Mais parmi les différentes religions qui existent, une seule est véritable : c'est le Christianisme. Sa pratique fidèle rend l'homme heureux ici-bas et lui assure le bonheur parfait et sans fin de l'autre vie. Ses dogmes sont sublimes, doux et légers sont ses devoirs. Jamais un bon chrétien ne s'est plaint de sa religion et n'en a trouvé les obligations trop onéreuses. Ceux qui les repoussent n'en ont pas goûté les pures délices, et tous les arguments qu'on lui oppose ne tiennent pas debout, en présence des démonstrations des docteurs et des apologistes chrétiens.

Est-ce parce que son idéal est trop sublime que tant d'esprits soi-disant forts blasphèment et méprisent la religion catholique ? Ne voient-ils pas que c'est la plus grande école de respect qui soit sur la terre, et qu'en elle, brillent d'un éclat incomparable toutes les vertus qui distinguent les hommes de génie, les héros, les saints.

J'affirme donc, bien haut que l'enseignement religieux doit conserver sa place dans l'école de mes frères d'infortune, plus encore que dans toute autre, car c'est la religion seule qui peut adoucir l'amertume de la surdi-mutité et donner à l'âme la force dont elle a besoin pour vivre dans la justice, dans l'intégrité morale, dans la paix avec sa conscience, et accomplir sa destinée en cette vie et en l'autre.

Voici un exemple bien frappant que nous donne l'impie Diderot, cet ardent champion des doctrines philosophiques du dix-huitième siècle, et qui montre que sans la foi et la religion, il n'y a point d'éducation possible :

Diderot enseignait le Catéchisme à sa jeune enfant. Un de ses amis lui en exprima sa surprise. Diderot répondit : « Si je savais quelque chose de mieux pour faire de Marie une fille

respectueuse, une femme dévouée, une mère tendre et digne, je le lui enseignerais: mais je ne connais au monde que le Catéchisme qui contienne tout cela, je le lui enseigne. »

On aura beau dire que : « L'intérêt est la religion de l'avenir; qu'après la mort tout est bien fini; que la foi légendaire dans un Ciel problématique où les malheureux trouvent la consolation suprême des souffrances qu'ils endurent dans ce inonde, à perdu son influence et n'est plus prise au sérieux que par quelques esprits faibles et sans instruction, ou par certains cerveaux mal équilibrés; que la masse des déshérités se rend enfin compte de la nullité de toutes les fables religieuses, et que baissant les yeux vers les choses de la terre, elle manifeste de plus en plus sa volonté bien arrêtée de faire sentir un jour qu'elle produit, qu'elle est la force, et qu'elle usera de tous les moyens dont elle dispose pour améliorer sa situation et conquérir ses droits. » (E. Alberge.)

À de telles erreurs, on ne répond pas; car un esprit qui ose les soutenir est trop matérialisé pour se rendre aux arguments de la logique.

Sans doute qu'il traiterait aussi d'esprit faible et de cerveau mal équilibré l'auteur de l'Esprit des Lois, qui a dit cette délicate parole : « Non seulement la religion prépare notre félicité éternelle, mais encore elle assure notre repos, notre dignité et notre bonheur ici-bas. »

Enfin, Messieurs, la gloire de l'abbé de l'Épée n'est-elle pas dans sa qualité de prêtre de Jésus Christ et dans les œuvres admirables que la religion lui a fait accomplir pour le bien des âmes en général, et des nôtres on particulier.

Donc, honneur et gloire à la Religion chrétienne, et reconnaissance éternelle à notre libérateur et père bien-aimé, l'abbé de l'Épée.

LES SOURDS-MUETS PROTESTANTS EN FRANGE

**Note annexe au mémoire de M. Jeanvoine
sur l'Œuvre des Missions religieuses, par M. Victor Lagier,
chef relieur à l'institution des Sourds-Muets protestants de
Saint-Hippolyte-du-Gard (Gard).
Mimé au congrès par M. Henri Gaillard.**

D'après la statistique sur les Sourds-Muets en France, il se trouve au moins 150 enfants protestants en état de fréquenter l'école.

La grande majorité est calviniste et se trouve disséminée un peu partout, principalement dans le Gard, l'Ardèche et la Drôme.

Les Luthériens abondent dans la région de l'Est, surtout dans la circonscription de Montbéliard.

Un grand nombre, pour ne pas dire tous, reçoivent les bienfaits de l'instruction et de l'éducation, soit dans des écoles laïques, soit dans leurs familles.

Le célèbre M. Magnat, directeur à Paris, ou M. Hugentobler, à Lyon, tous deux protestants, ont fourni une magnifique phalange d'élèves renommés et ont contribué, plus que personne, à vulgariser l'enseignement des Sourds-Muets ; Mais leurs élèves ne sont pas initiés à la vie chrétienne.

Il y a aussi des protestants dans les institutions de l'État. Malheureusement, comme dans les autres institutions privées, ils sont fort négligés au point de vue religieux. Tandis que les catholiques reçoivent le Catéchisme, les protestants, ainsi que les Juifs, sont laissés dans l'ignorance, quant à leur culte respectif. C'est fâcheux

pour de tels enfants, qui n'entendent jamais prononcer le doux nom de Dieu, leur père et créateur. Si la laïcisation n'est pas mauvaise pour les entendants, elle le devient pour les Sourds-Muets.

Partout ont il y a des écoles, il y a au moins un prêtre ou un pasteur protestant chez qui les entendants peuvent facilement aller prendre des leçons d'instruction religieuse. Quoique les écoles laïques de Sourds-Muets ne soient pas loin d'un ministre de culte, ce ministre ne sait pas toujours l'Abcédé du Sourd-Muet, et voilà le pauvre enfant dans l'impossibilité absolue de participer aux avantages de sa religion ! Il faudrait un aumônier spécial pour chaque culte, dans toutes les écoles laïques.

Ce n'est qu'à l'institution de Saint-Hippolyte-du-Fort que les Sourds-Muets protestants peuvent trouver toutes les garanties désirables au point de vue de leur culte.

Cette école, la seule en France appartenant exclusivement à l'Église réformée, est la première qui ait pratiqué la méthode orale pure, a été fondée en 1854, par M. Killian, homme aussi distingué que modeste, qui la confia à un Comité composé de 12 Membres (17 actuellement).

Elle a été reconnue, peu après, par l'État comme établissement d'utilité publique, et le Gouvernement lui accorda une petite subvention, qui a été supprimée il y a quelques années.

Elle se soutient au moyen de petites pensions, d'allocations départementales, mais surtout de collectes faites presque dans tous les centres protestants.

Sa situation financière est florissante ; ses recettes excèdent ses dépenses de 20 000 francs, et son budget annuel est d'environ 35.000 francs,

Elle entretient actuellement une cinquantaine d'enfants de deux sexes, presque tous de familles pauvres. Les plus fortunés

sont instruits chez eux et leurs précepteurs sont généralement pris dans les institutions de Sourds-Muets, celle de Saint-Hippolyte entre autres,

Les indigents sont reçus gratuitement dans cette école ; on fournit aussi pour rien le trousseau à ceux qui ne peuvent le payer. Les familles protestantes les plus pauvres n'ont donc aucune raison de ne pas envoyer à l'école leurs enfants Sourds-Muets, sous prétexte qu'elles n'ont aucun moyen. Elles sont sans excuses quand elles les laissent volontairement ou indifféremment dans l'ignorance. Le Gouvernement rendrait ou vrai

service à la cause du petit monde Silencieux s'il se décidait enfin à rendre l'instruction primaire obligatoire pour tous les jeunes Sourds-Muets.

Comme toutes les autres écoles, celle de Saint-Hippolyte donne à ses enfants l'instruction primaire et l'apprentissage d'un métier.

L'éducation morale et religieuse y est en honneur; aussi nos enfants sont-ils généralement bien élevés, Plusieurs se sont fait une bonne et belle position dans le monde et ont imposé l'admiration et le respect à leur entourage,

Quelques-uns sont des peintres, des artistes distingués. L'un d'eux quoique protestant, est très recherché pour peindre les voûtes des cathédrales, et son pinceau brille d'un bel éclat. Un autre au eu un grand succès à l'école des Beaux-Arts de Montpellier. Ses tableaux, plus magnifiques les uns que les autres, lui ont valu plusieurs médailles ou mentions honorables,

Une de ses toiles est exposée au Musée des Sourds-Muets, à Paris, et révèle le talent remarquable de ce jeune Sourd-Muet, fils de ses œuvres.

D'autres élèves ont été présentés aux examens pour le certificat d'études primaire ou le brevet simple, et les ont passés avec succès, aux mêmes conditions que les entendants.

Des filles sont devenues d'habiles couturières et sont fort recherchées des grandes dames ; d'autres d'excellentes ménagères ou domestiques, également très recherchées des grandes familles qui n'aiment pas le bavardage et l'indiscrétion.

Tous enfin, gagnent leur vie, et personne, que je sache, n'en a jamais vu un seul qui se soit laissé aller en prison ou à la mendicité. Plusieurs se sont mariés, et généralement ces mariages sont mixtes.

Cette belle école est l'une des premières qui s'intéressent au sort des élèves après leur sortie. Elle sait à qui les adresser et les recommander; elle a des intermédiaires partout, dans les centres protestants.

Presque tous nos enfants nous sont envoyés par des pasteurs, et c'est à ces pasteurs que nous les confions.

Lorsque des anciens élèves sont en peine d'un emploi, l'Institution leur vient en aide dans bien des cas, mais pas toujours ; car beaucoup d'entre eux, au lieu de lui écrire, préfèrent laisser ignorer leur situation.

Les pasteurs, de leur côté, se chargent toujours volontiers de placer les Sourds-Muets de leurs églises. Ils sont bienveillants envers eux et font ce qu'ils peuvent pour les aider à gagner leur vie. Ils se font comprendre, soit par la parole, soit par l'écriture, et je n'en connais pas qui sachent les signes ; d'où la nécessité pour eux d'apprendre la méthode orale. Toutefois, la méthode mixte ne leur serait pas inutile.

Quand des élèves ne peuvent ni aller chez eux, ni trouver un emploi, l'institution les garde un peu plus, mais ce ne sont

presque que des garçons, et le plus souvent, elle les établit comme ouvriers ou chefs d'atelier. Les filles ont plus de chances de se placer, et depuis la fondation de cette maison, c'est à peine si l'on compte une fille qui soit restée plus de dix ans. (La durée légale est de huit ans.)

On ne peut nier que l'institution de Saint-Hippolyte rend de grands services à la cause des Sourds-Muets, Assurément, c'est une grande œuvre, digne du Protestantisme français !

Hélas ! chaque médaille a son revers !

Pour les 50 élèves, il n'y a que deux professeurs et deux institutrices. C'est insuffisant, car l'expérience démontre qu'il faut un professeur pour six élèves, du moins dans le système oral. Il y a quelque chose à faire, une lacune à combler, sous peine de n'obtenir que des résultats quelque peu stériles, relativement à la masse, ou de changer de système.

Les ateliers, quelque bons ouvriers qu'ils aient fournis, laissent à désirer, surtout au point de vue de l'outillage. Comme la masse n'est pas susceptible de recevoir, ni une bonne articulation, ni une instruction supérieure à la moyenne, c'est principalement vers l'apprentissage d'un métier que doivent converger les efforts des éducateurs.

Il est donc urgent qu'on s'occupe avec un soin jaloux de développer chez ces jeunes enfants le goût d'un métier, et de faire en sorte qu'ils soient tous en état de gagner honorablement leur vie au sortir de l'école.

L'instruction supérieure, assez négligée, à grand besoin d'être largement favorisée chez les jeunes Sourds-Muets intelligents et avides de conquérir les grades les plus élevés de l'Université.

Dans tous les rangs de la Société, on nourrit à notre égard des préjugés ignorants ou mal fondés. Mais ce qu'il y a de plus

humiliant, entre autres, c'est d'entendre des classes élevées nous contester la possibilité d'arriver au bout de l'échelle universitaire ou professionnelle. C'est une suprême injure que, dans notre dignité d'hommes et de citoyens. Nous repoussons de tentes nos forces, Non, au point de vue intellectuel et professionnel, comme au point de vue moral et religieux, nous ne sommes en rien inférieurs aux classes privilégiées. Si nous n'avons pas de représentants dans les hautes classes, c'est que les classes dirigeantes nous en ont systématiquement fermé les portes. Il est grand temps de forcer ces portes et de donner libre essor à nos jeunes intelligences et à nos aspirations et Les préjugés disparaîtraient du même coup !

Depuis longtemps, je caresse l'idée de demander la création d'un lycée national ou d'une école Normale supérieure pour les Sourds-Muets.

À la fin de mes études, j'avais la terrible envie de les poursuivre ; je me sentais irrésistiblement attiré tantôt vers le barreau, tantôt vers la carrière pastorale, Par suite de circonstances fortuites, j'ai été détourné de ma vraie voie. S'il avait une École Supérieure pour nous, j'y serais entré, et maintenant j'aurais la joie de plaider avec une bonne compétence la cause de mes frères ! Il est très regrettable que nous n'ayons pas dans notre sein, ni des avocats, ni des ministres de culte. Plusieurs d'entre nous peuvent le devenir, j'en ai la ferme conviction ; aussi le moment de fonder cette grande école semble venu, tant il s'impose !

J'appelle l'attention des hommes compétents et du Gouvernement sur cette question.

En attendant, je me permets de saluer une ère nouvelle pour le peuple Sourd-Muet, l'ère de la liberté et de l'émancipation complètes !

Grande-Bretagne. — M. W. Eccles Harris, mêmes remarques que pour les Missions religieuses des États-Unis. Il y a aussi des Sourds-Muets clergymen ou pasteurs.

Allemagne. — M. Watzulik. Les prêtres et pasteurs des entendants servent aussi aux Sourds-Muets, Les Missions spéciales sont assez importantes.

III. JOURNAUX POUR SOURDS-MUETS

Amérique. — Le titulaire de cette question, M. van Allen, éditeur du *Silent Word* (le Monde Silencieux), de Philadelphie, n'est pas présent. Nous aurons néanmoins à étudier la Presse Sourde-Muette des États-Unis lorsque nous aurons à parler de l'*Editorial meeting*.

LES JOURNAUX POUR SOURDS-MUETS EN FRANCE

M. Henri Rémy, directeur-fondateur de la « Gazette des sourds-muets ». Mimé au Congrès par M. Henri Gaillard.

Peemièrement. — Il n'y a en France qu'un seul journal de Sourds-Muets fait par des Sourds-Muets, pour les Sourds-Muets, C'est la *Gazette des Sourds-Muets*, que j'eus l'honneur de fonder de mes propres deniers en 1890, et dont le rédacteur en chef est M, Henri Gaillard. Son but est :

1° de faire connaître au public l'état, tant physique que mental, des Sourds-Muets ;

2° de détruire les préjugés que contre eux émettent un grand nombre de personnes ;

3° de les mettre à même de devenir des citoyens utiles à la Société ;

4° de s'occuper de prouver la supériorité de la méthode d'enseignement du célèbre abbé de l'Épée sur la parole artificielle qu'ont inventée certains novateurs aveugles, et d'appeler en leur faveur la bienveillance et la protection du Gouvernement.

Deuxièmement, — Son utilité est :

1° De chercher à améliorer, la situation des Sourds-Muets ;

2° De développer et d'éclairer par une bonne éducation leur intelligence, en leur apprenant à remplir leurs devoirs envers Dieu, envers leurs parents et envers le prochain, et à se conformer aux lois humaines ;

3° De leur fournir des lectures instructives, morales et récréatives et de leur faire connaître les nouvelles curieuses ou agréables, et les faits divers qui concernent les Sourds-Muets ;

4° D'encourager les Sociétés de Sourds-Muets, surtout les Sociétés de secours mutuels ;

5° De recommander à ceux qui commandent ou qui dirigent, ou qui fabriquent, de s'intéresser au sort des ouvriers Sourds-Muets et de les traiter avec bienveillance,

Troisièmement. — Ce journal est dirigé particulièrement par des Sourds-Muets très instruits et doués de qualités particulières.

Il y a quelques autres journaux qui sont publiés par des entendants-parlants, et que je vais nommer.

Il est probable que dans ces publications périodiques sont écartées toutes discussions en matière tant politique que religieuse.

Quatrièmement. — Voici la liste des journaux français pour les Sourds-Muets, faits par des entendants-parlants :

1° *Revue française de l'éducation des Sourds-Muets*, publiée sous la direction de M. Ad. Bélanger, professeur à l'Institution Nationale des Sourds-Muets de Paris ;

2° *Revue Internationale de l'enseignement des Sourds-Muets*, publiée par des professeurs de l'Institution Nationale des Sourds-Muets de Paris ;

3° *Conseiller-Messager des Sourds-Parlants*, sous le patronage des RR. PP. Chartreux, dirigé par M. l'abbé Hiboux,

Il y a eu cinq journaux de Sourds-Muets, faits par des Sourds-Muets, qui ont cessé de paraître par défaut d'abonnés :

1° *Bulletin de la Société Universelle des Sourds-Muet*, rédigé par M. Benj. Dubois (en 1870) ;

2° *La Défense des Sourds-Muets* (1885-1888), dirigée par M. Joseph Turcan ;

3° *La Sincérité*, dirigée par M. Louis Rémond (1887) ;

4° *L'Abbé de l'Épée*, publié par M. Benj. Dubois (1888-1889) ;

5° *L'Écho de la Société d'Appui fraternel des Sourds-Muets*, publié par M. Joseph Cochefer (1889-1891).

Pas d'argent, pas de Suisse ! Tout le monde sait ce que signifie ce proverbe. Ainsi, nous dirons : Pas de ressources pécuniaires, pas d'indépendance.

Or, un journaliste Sourd-Muet qui serait dévoué pour ses frères, pourrait disposer facilement de ses revenus ou rentes pour que son journal continuât à paraître aussi longtemps qu'il lui plairait, quand même il aurait peu d'abonnés. Voilà son indépendance assurée. D'ailleurs, il serait aussi indépendant pour examiner tous les articles qui concernent les Sourds-Muets et qui sont publiés par des rédacteurs entendants-parlants, ou pour en approuver quelques-uns et en critiquer d'autres,

Mais si le journaliste n'avait pas assez de fortune, il lui faudrait un ou plusieurs associés assez aisés pour l'aider dans son entreprise. Autrement, son journal disparaîtrait tôt ou tard, comme ceux dont j'ai parlé plus haut, et dont les fondateurs n'étaient pas assez riches.

Cinquièmement. — Nous doutons qu'un journal qui est publié par une école de Sourds-Muets soit indépendant en toutes choses et puisse donner cours aux véritables sentiments des Sourds-Muets ; parce que son directeur ou rédacteur entendant-parlant ne pense pas comme nous ; parce qu'il ne tient qu'à sa propre opinion, et qu'il se garde de faire attention à ce qu'écrivent les

rédacteurs Sourds-Muets et à insérer dans son journal les articles que ceux-ci auraient publiés, ce serait un journal trop partial,

Sixièmement. — Il n'existe qu'un journal ne dépendant de personne autre que de ses rédacteurs C'est la *Gazette des Sourds-Muets*.

Septièmement. — Voici quelle est notre idée d'un journal propre aux besoins des Sourds-Muets:

Si son directeur, aidé par de bons rédacteurs, parvient à réaliser l'idéal d'un bon journal, il rendra de grands services aux Sourds-Muets ; il méritera leur reconnaissance, la considération et la sympathie des personnes qui savent apprécier son dévouement. Il serait à désirer que le Gouvernement l'encourage par quelques récompenses ou subventions.

Ce journal, qui tend de plus en plus vers le bien, c'est la *Gazette des Sourds-Muets*, Voilà. l'objet de tous les efforts de son directeur et de son rédacteur ou chef.

Outre ce journal plus important, il serait nécessaire de publier un petit journal qui paraîtrait fréquemment (par exemple, chaque samedi), en faveur des Sourds-Muets moins instruits ; il contiendrait des lectures instructives, morales et récréatives, sans excepter les petites nouvelles,

Son but serait de développer l'instruction des Sourds-Muets, d'entretenir la vie religieuse et morale, et de lui fournir des lectures agréables pour le dimanche.

C'est une question que nous étudions, Comme celle de faire paraître la *Gazette des Sourds-Muets* tous les quinze jours.

Allemagne. — M. Watzulic. — Les Sourds-Muets allemands et autrichiens ont trois journaux ; deux hebdomadaires : *Hephata*, à Schleswig ; le *Taubstummen Freund*, à Berlin ; un est mensuel,

c'est le *Taubstummen-Courrier* de Vienne. Ils sont du format d'une revue ordinaire.

Suède et Norvège. – M. Titze. – Deux journaux mensuels, format revue : *Journal for Døve*, en Norvège ; *Tifning for dôtstumma* en Suède.

IV. L'ÉTAT SOCIAL DES SOURDS-MUETS

Amérique. — M. Lewis Seliney, Directeur du *Deaf-Mutes register* de Rome N.V. — Les Sourds-Muets des États-Unis ont des droits et devoirs égaux à ceux des entendants-parlants, Ils n'ont aucun privilège argué de leur condition. Leur intelligence étant reconnue, pareille à celle de leurs semblables, ils ont à supporter la responsabilité de leurs actes. Aucune pitié injurieuse ne les enveloppe. Ils ont l'estime et la considération publiques. Lorsqu'ils cherchent du travail, on les accepte s'ils sont réellement capables, et ils le sont presque tous. Leur surdi-mutité n'est pas un obstacle à leur expansion dans le monde. Les plus intelligents et les plus disposés savent parler et lire sur les lèvres, et on les comprend aisément. Pour les autres, ils ont la ressource de l'écriture ou de l'alphabet manuel dactylologique, car les entendants-parlants américains connaissent presque tous le langage des doigts. Il est appris dans les écoles primaires, et par le livre, le journal, la carte de visite, les Sourds-Muets le propagent chez les parlants. Si les Sourds-Muets américains se fréquentent beaucoup, grâce à leurs cercles, leurs clubs, leurs nombreuses réunions, ils ne dédaignent pas la Société des entendants, vont souvent, très souvent même avec eux, et les amènent dans leurs groupes, échangeant ainsi de très cordiales relations. Ceux qui parviennent aux plus hauts degrés de l'échelle sociale, ceux qui deviennent pasteurs, journalistes, professeurs, architectes, chimistes, ingénieurs, chefs d'exploitation, sont ceux qui tiennent un rang très honorable et très respecté dans le monde des entendants. Les Sourdes-Muettes américaines ont la liberté et la distinction d'allures de leurs jeunes sœurs mieux favorisées sous le rapport de l'ouïe. Elles sont de tous les bals et de toutes les fêtes. Leur instruction soignée et leur édu-

cation convenable, jointes à leurs grâces naturelles, les font souvent rechercher des entendants, et beaucoup en épousent. Mais le plus grand nombre préfèrent l'union avec des Sourds-Muets.

Sommes toute, l'état social des Sourds-Muets américains va en s'améliorant chaque jour. Il périliterait si on adoptait partout la méthode orale pure au lieu de continuer le système combiné.

MÉMOIRE

Présenté et mimé au Congrès international des sourds-muets de Chicago sur les devoirs des sourds-muets et, réciproquement, des sourds-muets à l'égard de la société, par M. Henri Genis, Président de l'Association Amicale des Sourds-Muets de France.

Messieurs.

La plus grande partie des Sourds-Muets recherche la société de ses compagnons d'infortune, qui ont les mêmes moyens de communication et à peu près les mêmes goûts.

L'autre partie, mais peu nombreuse, fréquente souvent la société des personnes parlantes et entendantes ; ce ne que des sourds-muets intelligents et instruits qui peuvent faire ainsi.

Les Sourds-Muets instruits par la méthode de l'abbé de l'Épée sont beaucoup supérieurs à ceux instruits par la nouvelle méthode, consistant à leur apprendre à parler, comme le prouvent les Berthier, Clerc, Massieu, Lenoir, Pelissier.

En général, les Sourds-Muets sont enclins à fréquenter la Société de leurs camarades; c'est parce qu'ils se comprennent plus facilement et plus rapidement, c'est la nature ; il n'y a, il n'y aura jamais de remède pour faire cesser cette habitude.

Les Sourds-Muets seul traités par les lois comme les autres citoyens, il n'y a pas d'exception pour eux.

Ils jouissent des mêmes droits de citoyens que ceux qui entendent et parlent ; ils peuvent voter, faire des actes; ils paient également les contributions, ils peuvent être propriétaires d'immeubles.

Le mariage d'entre les-Sourds-Muets produit plus d'heureux effets que celui d'entré les Sourds-Muets et des entendants-parlants; mais il y a des exceptions rares.

Malheureusement, il y a plus d'indigents Sourds-Muets que de Sourds-Muets aisés; c'est la cause du peu de communication avec les entendants-parlants. Je crois qu'il serait nécessaire que les Sourds-Muets fréquentent beaucoup la société des entendants-parlants, pour pouvoir se créer nue position aisée.

En France, il a peu de criminels Sourds-Muets ; ce sont seulement des Sourds-Muets qui ne fréquentent aucune société et qui s'isolent ; par ce fait, ils n'ont pas les idées du bien. Pour les empêcher de commettre des crimes, je crois qu'il faudrait constamment les faire fréquenter avec de bonnes sociétés, dans lesquelles ils apprendraient beaucoup de choses qui les empêcheraient de faire du mal.

Que le Sourd-Muet ail des droits et des droits sacrés, à l'éducation, aux encouragements, c'est heureusement une vérité, qui n'a pas besoin de démonstration.

Qui pourra contester les droits de la population Sourde-Muette ? Le pourrait-on sans méconnaître ceux de l'humanité ?... Le malheur de sa naissance, l'injure de la nature, son abaissement intellectuel et moral, ses souffrances, sa faiblesse, voilà, ses titres. En connaissez-vous, hélas ! de plus authentiques et de plus respectables !

Membre de la société, enfant de la grande famille humaine, le Sourd-Muet invoque au nom de la dignité de sa nature le contrat tacite qui lui assure assistance et protection. Oui, je dis au nom de la dignité de sa nature; car plus cette dignité humaine est en lui blessée, méconnaissable, plus la dérogação de Dieu aux belles lois de notre création semble palpable, plus aussi il a droit à ce que notre fraternelle bienveillance lui fasse oublier cette injustice apparente. Et si, conformément à cette loi éternelle et sacrée que nous portons dans notre propre cœur, partout le secours est dû au péril, l'appui à la faiblesse, l'asile au voyageur égaré, à tous ces titres, la société ne doit-elle pas se reconnaître redevable envers le Sourd-Muet ?

M. Chambellan a dit, au Congrès des Sourds-Muets de 1889 : « Qu'à la fin de ses études, le jeune Sourd-Muet recherche sur-tout la société d'autres Sourds-Muets, cela e conçoit : qui se comprend s'assemble. Sans cesser de fréquenter ses frères d'infortune, il ferait bien cependant de rechercher la société de personnes qui entendent et parlent. Il lui serait facile alors de trouver aide, secours, conseils. Ce contact ne pourrait que lui faire prendre les manières des parlants, qu'étendre le cercle de ses connaissances et, par conséquent, que lui être très profitable. »

Il lui faut donc l'instruction, parce qu'il est ignorant ; l'éducation, parce qu'il doit vivre en société avec nous, et ce n'est que de cette manière que sa destinée sera mise sous la sauvegarde des lois, et son infortune sous la protection tutélaire des sentiments les plus nobles et les plus distingués de notre nature.

Voilà, Messieurs, les motifs qui vous engagent à ne pas délaisser le Sourd-Muet. Car, on l'a dit mille fois, il ne s'agit pas seulement ici de soulager des besoins physiques. Il s'agit de créer en lui la vie intellectuelle ; il s'agit de l'introduire dans le domaine

de la pensée, et surtout de se frayer un chemin jusqu'à son cœur et d'y ouvrir cette source mystérieuse et abondante de tous les sentiments et de toutes les affections, qui paraît fermée au dehors.

Et quand les devoirs de la société à l'égard du Sourd-Muet ne seraient pas fondés sur un droit rigoureux, le seul tableau de ses malheurs ne suffirait-il pas pour nous porter à les accomplir ?

Voyez-le : il naît au monde n'offrant que l'image extérieure de l'homme. C'est un marbre vivant, sous lequel circule avec le sang une vie matérielle. Mais son âme, souffle divin émané du Créateur, mais son intelligence, elles dorment enveloppées dans le linceul des sens, dans le sommeil d'une mort trompeuse ; il grandit cependant, mais privé de l'ouïe et de la parole, et, ne pouvant acquérir par lui-même les idées, il végète solitaire, dans une sphère d'abjection et d'humilité, dédaigneusement exclu du banquet de la vie sociale. Immobile au milieu du mouvement universel et de la nature générale des choses, il croupit dans la stupidité, et constituant encore au sein de la nation réputée la plus libérale et la plus chrétienne une sorte d'esclavage et d'idiotisme publics, on le fuit; et il n'y a pas jusqu'à la tendre mère qui ne fasse violence à ses caresses et à ses affections pour ne pas blesser les regards de la multitude par le spectacle de cette infirmité.

Cependant l'adolescence arrive et, avec elle, d'impérieux besoins ; c'est alors qu'un dehors de l'éducation, la nature, chez le Sourd-Muet, se développe connue une forte végétation et prend son pli à mesure que les passions se développent. Ne vous flatter pas d'abaisser son orgueil, d'assouplir sa volonté résistante, de subjuguier ses habitudes. Hâtez-vous, si vous voulez calmer les orages du cœur et prévenir le désordre, de l'arracher à la violence de ses instincts, à l'empire d'une imagination toute désordonnée: hâtez-vous de lui révéler, avec toute l'énergie de l'autorité

morale, les lois divines et humaines, si vous ne voulez pas qu'il devienne un nouveau malheur pour sa famille, un fléau pour la société.

Méchant, ou cru tel, il excitera la crainte, parce qu'on redoute quiconque ignore la valeur de ses actes; faible et apathique, sa vie s'écoulera inaperçue à travers ta foule, sous la dérisoire sauvegarde de soit indifférence ou de son mépris.

Et ici remarquez, Messieurs, combien dans ces derniers temps le malheur du Sourd-Muet s'est aggravé au milieu de nous, par le fait même de la conquête de la liberté civile et de l'industrie. Autrefois, lorsqu'il vivait comme les autres hommes sous le régime de l'esclavage, cela lui était égal. Mais aujourd'hui que, sous la double empire des lois, nous jouissons des bienfaits d'une liberté, relever la dignité du peuple, se glisser jusque sous le toit rustique, donner à l'ouvrier des droits civils et politiques, tandis que lui reste toujours en arrière. Messieurs, le laisserons-nous là ? Vivra-t-il au milieu de cet immense bienfait sans en profiter ? Non, Messieurs; le jour où l'esclavage été aboli, la société a contracté l'étroite obligation de protéger également tous ses membres, et l'équité demande qu'elle fasse tous ses efforts pour les élever tous aux jouissances de cette liberté.

Le dix-huitième siècle finissait au milieu des convulsions politiques. Deux hommes se sont alors rencontrés, doués par la Providence d'un immense amour pour la Liberté. Tous deux avaient reçu de la nature une âme élevée et sensible, une sagacité rare, un génie également actif et persévérant : l'un était pourtant plus affable, l'autre plus austère; celui-là recevait avec modestie, dans sa classe, les ambassadeurs et les rois; celui-ci, quoique moins honoré, fut beaucoup plus fier de sa gloire : c'était l'abbé de l'Épée et l'abbé Sicard.

L'abbé de l'Épée vit écouler sa vie comme un fleuve qui écoule doucement ses eaux paisibles entre d'heureux rivages, La vie de l'abbé Sicard fut plus orageuse ; il fut arraché violemment à sa famille adoptive par la Révolution : il fut jeté dans un cachot,

Tels furent les deux hommes choisis de Dieu pour l'exécution de ses desseins en faveur d'une classe ni longtemps orpheline. Sans connaissance aucune des efforts tentés avant eux, tous deux se mirent à l'œuvre avec courage et comblèrent, en quelques années, l'abîme que 5 000 ans avaient creusé ; ils créèrent véritablement une langue nouvelle à l'usage des Sourds-Muets, Aussi, les infortunées mères de ces malheureux, que la Providence avait si cruellement visitées, crurent avoir tout obtenu, et en pressant sur leur sein désolé les enfants dont elles n'avaient encore entendu que les mornes soupirs, elles purent mêler à leurs caresses un rayon d'espérance, et croire, sans témérité, qu'elles seraient désormais consolées des malheurs de lent fécondité,

Puissent la religion et la société leur conserver leur appui et leur tendre une main généreuse ! Les instruire, c'est les conquérir pour la civilisation, disons mieux, pour le Ciel. Quelle conquête fut jamais plus belle, plus noble et plus durable !

Continuons donc de recueillir ces intelligences errantes, exilées, solitaires, au milieu de la Société même. Elles n'aperçoivent dans le monde que des surfaces où elles ne peuvent se réfléchir, nul cœur qui puisse les comprendre. Ce n'est que dans le sein d'une institution autant que possible nombreuse et florissante que leur esprit s'éveille, que leur cœur se dégage et que l'on parvient à ranimer cette étincelle de vie, assoupie souvent sous une cendre déjà froide et inerte. Hâtons-nous donc de verser dans les cœurs de ces infortunés les semences fécondes de la vertu.

Mon opinion personnelle est qu'il faut encourager la formation des Associations des Sourds-Muets partout où besoin se ferait sentir !

Allemagne. — M. Watzulik. — Dans certaines villes et certains États, la situation des Sourds-Muets est assez brillante ; dans d'autres, elle laisse à désirer. Il est à remarquer que les Sourds-Muets qui arrivent à une bonne position fréquentent volontiers les parlants ; les autres s'assemblent entre eux ; la méthode orale ne semble pas contribuer à rapprocher tous les Sourds-Muets des entendants. Il y a des Sourds-Muets qui appartiennent aux hautes classes de l'industrie, des lettres, des arts et de la noblesse, et ils sont dignes de leur rang.

LES SOURDS-MUETS EN SUISSE

**Par Jacques Ricca, à Genève,
ancien élève de l'école Protestante de Sourds-Muets
à Saint-Hippolyte-du-Fort (département du Gard).**

La Suisse. Comme tous les autres pays, ne forme point d'exception sous le rapport des infirmités regrettables dont souffre une partie de l'humanité ; je veux parler de cette classe déshéritée depuis la naissance : « les Sourds-Muets. »

Les Sourds-Muets suisses se vouent en général à l'industrie ou à l'agriculture ; ils vivent de leur travail et, sauf quelques exceptions, ils relèvent d'eux-mêmes et, de ce fait, ne sont ni riches, ni pauvres.

Présentement, il n'existe point de Société de Sourds-Muets en Suisse ; mais par habitude, nous nous réunissons une fois par

semaine dans un café pour nous entretenir sur divers sujets, et cela pour donner une espèce de suite à la Société genevoise qui existait en 1875; elle prospéra pendant quelques années, mais elle dut se dissoudre par suite de contestations qui s'élevaient fréquemment entre ses Membres, au nombre de huit.

À cette époque, il existait deux autres Sociétés dans la Suisse allemande : celle de Zurich et la Fédérale, lesquelles eurent le même sort que celle de Genève ; aussi est-il vraiment regrettable de voir relégué dans un coin un magnifique drapeau de 600 francs que la Société Fédérale s'était procuré par le moyen d'une souscription ; espérons que tôt ou tard il n'en sera pas ainsi

Enfin, d'un mal il advient toujours un bien; car au lieu d'être groupés, les Sourds-Muets suisses fréquentent, les uns les entendants, et les autres leurs frères d'infortune, protestants ou catholiques, le judaïsme étant peu représenté.

Pendant un certain temps, une réunion religieuse due à l'initiative de M. Duneuf, Sourd-Muet peintre, homme très versé dans les Saintes-Écritures, avait lieu tous les dimanches; mais cela ne dura pas, et cette pratique fut abandonnée, faute d'auditeurs.

La fraction de la Suisse allemande entretient de bons rapports d'amitié avec la fraction française ; quant à la fraction italienne (Tessin et Grisons), on ne sait pas si les Suisses allemands ont des relations suivies avec eux, étant séparés par un colossal rempart des Alpes où se trouve le fameux tunnel du Gothard, le plus grand de l'Europe.

La plupart des Sourds-Muets sortent des écoles de Genève, Mouflon, Berne, Zurich, etc. Outre ces institutions, il existe plusieurs internats; soit pensions privées, où la méthode orale pure est en usage comme dans les douze écoles suisses, dont quatre françaises et huit allemandes.

Il est bien à regretter que la méthode de l'abbé de l'Épée suit mise de côté, et nous ne comprenons rien à l'opiniâtreté réellement étrange des directeurs et professeurs à ne pas vouloir adopter la méthode mixte, qui est la meilleure et la plus efficace des méthodes pour parfaire l'instruction des Sourds-Muets en général.

À notre connaissance, il n'y a point d'institution de Sourds-Muets dans la Suisse italienne ; ils se rendent dans le voisinage de l'Italie, soit à Milan, pour apprendre à lire et à écrire.

L'établissement de Zurich mérite une mention spéciale, car il est le plus ancien de la Suisse ; sous tous les rapports, il est mieux dirigé que les autres instituts suisses, Son directeur, M. Schibel, le dirigeait depuis soixante ans, et il a donné sa démission dernièrement pour vivre tranquillement dans la retraite. Ce vénérable vieillard, âgé de quatre-vingt-six ans, est encore vert, car il jouit de la plénitude de ses facultés.

Genève possède deux institutions de Sourds-Muets, composées de 15 à 20 élèves des deux sexes, et où la méthode est appliquée. La première est dirigée par M. Sager, successeur de M. Magnat, et entretenue par M. de la Rive, citoyen genevois très riche (millionnaire), qui a une fille Sourde-Muette. La deuxième est confiée à M. Déjoux, laquelle est subventionnée par l'État de Genève.

À l'institution de Berne, ils apprennent les métiers de cordonnier, menuisier et tisserand.

Dans d'autres institutions où les élèves relèvent directement de leurs parents, ils choisissent leurs professions, ordinairement les plus utiles et les plus usuelles, comme ci-dessus plus la reliure, la gravure, la lithographie, etc., dont le travail est mieux rému-

né dans la Suisse française, et où l'ouvrier gagne comme en France, suivant ses capacités.

Il y a aussi des peintres, des photographes, des diamantaires, pour la fabrique d'horlogerie et de bijouterie.

Plusieurs peintres ont fait leur apprentissage de peinture à Zurich ou à Paris.

M. Bleuler, de Zurich, ancien élève de M. Schibel (Zurich).

M. Duneuf ; de Neuchâtel, ancien élève de l'institution d'Yverdon (Vaud), sous la direction de M. Naef.

M. Feller, peintre genevois, sous la direction de M. Chomel (Genève).

M. Spalinger, Zurichois, graveur sur bois, ancien élève de l'institution de Zurich, sous la direction de M. Schibel, travailla cinq ans à Paris, qu'il quitta à la suite de la révolution de 1848, et revint s'établir à Zurich où il occupa plusieurs ouvriers, parmi lesquels M. Jules Salzgeber, Sourd-Muet.

Il obtint une médaille de bronze à l'Exposition Universelle de Londres en 1851, et une médaille d'argent à l'Exposition Suisse de Berne.

M. Voillard, Genevois, était graveur sur pierres fines ; c'était un ancien pensionnaire du Gouvernement français sous Napoléon 1er, ancien élève de l'institution rue Saint-Jacques, sous la direction de l'abbé Sicard, et ancien élève de M. Jouffroy, graveur très habile et distingué membre de l'Institut de France.

Les œuvres artistiques de M. Voillard sont nombreuses. On cite entre autres le portrait du général Dufour, gravé sur pierre fine, et de Feiller les paysages suisses peints sur émail.

Les œuvres exposées à l'Exposition Universelle de Paris, en 1867, ont obtenu une mention honorable.

Il y a à Zurich deux habiles mécaniciens Sourds-Muets, dont un est contremaître dans un grand atelier.

Les mariages se pratiquent comme en France, les uns épousant des entendants et les autres des Sourdes-Muettes, dont la progéniture varie de 1 à 9 enfants, tous entendants et parlants. À notre connaissance, il existe cependant un couple Sourd-Muet à Lucerne, dont l'enfant est né Sourd-Muet.

Dans les pays de montagnes, les Sourds-Muets s'adonnent volontiers à l'agriculture, les personnes aisées aiment la chasse, les excursions et les ascensions ; le Travailleur aime le tir, les exercices du corps, tels que : gymnastique, vélocipédie, natation, etc.

Parmi les principales ascensions de montagnes exécutées depuis quatre ans par plusieurs Sourds-Muets genevois, et sans autre guide que la carte et le volume intitulé : Guide pratique de l'ascensionniste sur les montagnes qui entourent le lac de Genève, on cite les Cornettes de Bise (2 439 mètres d'altitude), la Dent d'Oche (2 245 mètres), les Rochers de Naye, l'incomparable Righi vaudois (2 045 mètres), le Pic du Jalouvre (Vergys), 2 404 mètres, la Dent du Midi (3 200 mètres), le Mont-Blanc (4 810 mètres.), admirablement situé pour contempler de près le majestueux massif du Mont-Blanc (4 810 mètres). D'autres Sourds-Muets suisses ont accompli des ascensions extraordinaires atteignant une altitude de plus de 4 000 mètres.

Comme l'amour de la vraie montagne se développe de plus en plus chez les Sourds-Muets, ainsi que chez les habitants entendants de Genève, qui ont six clubs alpins ainsi dénommés : Club Montagnard, Club l'Edelweiss, Union Montagnarde, Club des Grimpeurs, Club alpin le Piolet et Club alpin Suisse, le plus ancien club et dont la proposition de fondation de la part de M. Griolet de Gêr, Sourd-Muet, avait, été favorablement accueillie

et appuyée par le général Dufour, on croit à la possibilité de l'institution prochaine d'un club montagnard pour les Sourds-Muets de Genève.

Par ce qui précède, il existe une grande activité parmi nous, et il faut espérer qu'avec l'union, nous arriverons à être toujours de plus en plus utiles à la société.

Jusqu'à présent, le Conseil fédéral n'accorde sa protection à aucune des institutions suisses, lesquelles, pour la plupart, sont subventionnées par l'État de leurs cantons respectifs, et les autres sont soutenues par les bourses ou subsides volontaires annuels des particuliers.

En terminant ces quelques données, nous éprouvons un vif désir d'union en faveur de tous nos frères déshérités, et faisons des vœux pour que l'amitié se consolide entre eux et que des hommes de cœur plus favorisés continuent à s'intéresser à notre sort.

Ici se termine cette première journée du Congrès des Sourds-Muets. Nous devons noter que dans l'intervalle de la lecture des Mémoires, l'illustre inventeur et philanthrope Graham Bell a demandé à monter à la tribune pour prononcer une petite allocution, traduite par signes par M. Clarke, superintendant de l'école d'Illinois. M. Graham Bell venait inviter les Membres du Congrès à la réception offerte par l'Association des promoteurs de l'enseignement de la parole sourds-muets. Il commença par dire que l'association qu'il représentait n'était pas pour une seule méthode d'éducation ; qu'elle pensait que les méthodes n'étaient bonnes que suivant les cas ; que si les enfants pouvaient être enseignés par la parole, il fallait le faire ; que, dans le cas contraire,

l'enseignement par les signes ou par n'importe quelles méthodes était d'un prix inestimable.

Un tonnerre de bravos l'acclama. « Nous pensons que le docteur Graham Bell a grandement modifié ses vues sur l'éducation des Sourds-Muets, à moins qu'il ne se soit mal fait comprendre.» écrivait le *Deaf-Mute Journal* du 27 juillet.

LE BANQUET

18 juillet, 8 heures du soir

Pas de Congrès sans banquet. Les Américains ne devaient pas manquer à cette règle. Le banquet des Sourds-Muets avait lieu au Temple Maçonnique de Chicago, haut de vingt-cinq étages. C'est là que les délégués français eurent leur plus grand, leur plus durable éblouissement, dans une vaste salle, tout en haut du temple, près de 375 Sourds-Muets (le prix élevé de la cotisation avait tait reculer les autres), dont quelques entendants-parlants professeurs, entre autres le Dr Edward Gallaudet, le Rév. Gallaudet, MM. Graham Bell, le Dr Peet, Dr Gilioli, Clarke, etc., se pressaient. Et dans la foule des Sourds-Muets, très élégants, très polis, de maintien souple et distingué, étincelaient de ravissantes Sourdes-Muettes, en costumes exquis, adorablement décolletées, ruisselantes de pierreries, embaumées de fleurs, très spirituelles surtout avec les délégués français. La plupart étaient de toutes jeunes Misses, ventres seules on avec d'anciennes camarades mariées, et jouissant de la liberté qu'ont aussi leurs jeunes sœurs américaines entendant et parlant. C'était enchanteur et en même temps très humiliant pour nous.

Nous disons très humiliant, car il faut dire qu'en France, depuis plus petite école jusqu'à l'institution Nationale des Sourdes-Muettes de Bordeaux, on dénie à nos sœurs la possibilité de réussir dans le monde, de pouvoir vivre, même avec nos mœurs, la Vie des jeunes filles entendant et parlant. On ne les prépare pas, à part de rares exceptions et parce qu'elles sont le fait de parents qui ont réclamé énergiquement, on ne les prépare pas pour la vie du monde, mais plutôt pour la vie religieuse d'un asile attendant toujours à ces écoles. Il n'y a guère que, les rares écoles laïques

qui aient le mérite de former de jeunes Sourdes-Muettes capables de briller dans la société des parlants, et encore, beaucoup de ces écoles n'obtiennent pas de ces Sourdes-Muettes, comme grâce, politesse, instruction et goût pour les exercices du sport, ce qu'on sait obtenir des Sourdes-Muettes américaines.

Si le banquet de *Masonic Temple* était très brillant, si les Sourdes-Muettes étaient de charmantes vis-à-vis pour les délégués français, en revanche, les plats étaient exécrables, bien que certains portassent des noms chers aux Sourds-Muets; ainsi : *Consommé de l'abbé de l'Épée*, *Sweet Breads à la Gallaudet*, *Filet of beef à la Clerc*. Et d'un bout à l'autre du repas, on but de l'eau glacée, sans extra.

Il n'y avait pas de longs discours à faire, Les commissaires du banquet avaient désigné eux-mêmes ceux qui devaient porter des toasts et l'objet de ces toasts. La France et la Ville de Paris furent favorisées dans l'ordre des toast, car le troisième, après le Président du banquet et le Président du Congrès, M. Gaillard eut l'honneur de porter un toast aux pionniers et bienfaiteurs, Or, après avoir parlé des morts et des vivants, il fit allusion à une collectivité puissante et généreuse, et très dévouée aux Sourds-Muets. Et c'est dans un envollement de mouchoirs blancs qu'il fit saluer son toast au conseil municipal de Paris et au conseil Général de la Seine, qui sont les pionniers de l'émancipation des Sourds-Muets.

M. Genis se leva à la fin du banquet et offrit au Pas-à-Pas Club deux photographies, très agrandies par M. Henri Desmarests des membres de l'association et du Comité de participation.

LE « PIC-NIC » DE *CLYBOURN-PARK*

Mercredi 19 juillet

Dès le matin, tous les Membres du Congrès des Sourds-Muets étaient convoqués à la gare du *Wisconsin rail-road*. Nous nous y rendîmes et nous fumes très surpris de voir la vaste salle d'attente absolument pleine de Sourds-Muets et de Sourdes-Muettes en costume de campagne. Ils étaient lit près de 820, et beaucoup de ceux qui avaient été au banquet et au Congrès ne s'y trouvaient pas, retenus soit au Congrès des professeurs, soit, ayant trop peu de temps pour rester à Chicago, à l'Exposition. De nombreux entendants se joignirent à eux. La plupart connaissaient les signes, et cependant, nous remarquâmes que les Sourds-Muets et les Sourdes-Muettes sachant parler et lire sur les lèvres profitaient à la moindre occasion de leur privilège, s'entendaient admirablement avec les premiers venus, les employés de la gare, et cela sans signes, sans le moindre recours au crayon et au papier, il peine dans quelques cas difficiles.

Or, en France, les Sourds-Muets instruits par la nouvelle méthode, qui proscriit les signes, montrent moins d'ardeur à parler et à lire sur les lèvres de leurs interlocuteurs inconnus. Ils préférèrent l'écriture, l'alphabet manuel, et même par ces moyens, ils ne comprennent pas toujours.

Si donc il en est autrement des Sourds-Muets américains, capables de parler et de lire sur les lèvres, et auxquels on ne défend pas les signes qu'on fait servir au développement de leur intelligence, c'est que la méthode mixte est la meilleure, la plus réellement capable de rendre le Sourd-Muet à la société.

En cela, nous n'avancions pas une théorie, nous affirmons un fait dûment constaté.

Mais revenons au « Pic-Nic ».

Un train spécialement affecté aux Sourds-Muets, composé de huit wagons, nous emporta, Il s'arrêta à quelques gares pour y prendre d'autres Sourds-Muets et nous déposa, au bout de deux heures et demie à *Clybourn Park*. Durant le trajet, nous eûmes tout le loisir, car on sait que la circulation est facile d'un bout à l'autre des trains américains, d'étudier les goûts, habitudes, façons de sentir et de s'exprimer de nos frères ; de nous enquérir sur leurs moyens d'existence, leurs salaires, et nous fûmes bien forcés de nous convaincre qu'ils étaient, sous tous les rapports, mieux favorisés que nous ne le sommes en France.

Clybourn-Park est un endroit magnifique, ombragé de grands arbres, avec de larges pelouses descendant jusqu'à une jolie rivière. C'est là que ce millier de Sourds-Muets, démentant le préjugé stupide qui fait, croire que les Sourds-Muets sont, des individus dépourvus de gaieté, enclins à une insurmontable tristesse, c'est là qu'ils donnaient une fête accessible à toutes les bourses, — le ticket était de 5 cents, soit 2,50 francs de notre monnaie, — se prêtant à tous les goûts et offrant toutes les facilités désirables. Comme t'indiquait son titre, cette partie champêtre était un véritable pique-nique. Dans des boîtes, dans des paniers, ces paquets, presque tous avaient apporté des victuailles. D'autres, plus, délicats, avaient les restaurants du parc à leur disposition. Pour les rafraîchissements, on n'avait qu'à aller au kiosque central, loué au Pas-à-Pas Club des Sourds-Muets de Chicago, et où des Membres débitaient boissons, cigares et gâteaux, au profit du Club.

Il y avait d'autres pavillons dans le parc ; un, pour la danse, ne fut pas très fréquenté, vu la chaleur torride ; mais en revanche, des courses à pied, organisées pour les Sourds-Muets et les Sourdes-Muettes, eurent un grand succès, et nous montrèrent que les

Sourds-Muets américains de tout sexe se trouvent bien des exercices de sport. Des prix de 50 à 100 francs furent distribués aux vainqueurs.

Presque tous les groupes furent photographiés par des Sourds-Muets photographes de grand talent, MM. Pacha, Gregor et Greensburg.

La photographie du Congrès avait déjà été prise par M. Wilson.

CONGRÈS DES SOURDS-MUETS

jeudi 20 juillet

M. Dougherty, président, confie la présidence honoraire à M. D.-W. George, Président de l'Association Nationale des Sourds-Muets. On reprend la partie sociologique.

V. LES SOURDS-MUETS DOIVENT-ILS SE MARIER AVEC LES SOURDES-MUETTES ?

Amérique. — M. D.-W. George, professeur à l'école de Jacksonville. — L'intérêt du Sourd-muet comme de la Sourde-Muette est de s'unir ensemble, s'ils éprouvent l'un pour l'autre une égale affection, s'il n'y a pas divergence de goûts, incompatibilité d'humeur. De leur union, il est rare qu'il naisse des enfants Sourds-Muets, ceux-là seuls qui ont des dispositions morbides peuvent engendrer des Sourds-Muets. Cependant, il ne faudrait pas leur interdire de s'unir à des Sourdes-Muettes; il faudrait plutôt leur recommander de choisir des épouses saines et vigoureuses, au lieu de femmes de même tempérament débile. Les statistiques du docteur Graham Bell se détruisent par d'autres statistiques plus solides et plus raisonnées, et ses arguments au sujet de la formation d'une variété Sourde-Muette de la race humaine prêtent trop le flanc à la critique. Il n'y a pas lieu de s'alarmer. Voter une loi interdisant les mariages entre Sourds-Muets serait une cruauté sans nom ; ce serait, en quelque sorte, les condamner au malheur à vie. Sans doute, les Sourds-Muets ou Sourdes-Muettes qui se marient avec des entendants peuvent être, aussi heureux que l'est M^{me} Graham-Bell elle-même, mais c'est parce qu'on a laissé parler leur cœur. Or, la voix du cœur doit toujours être, respectée.

LES SOURDS-MUETS DOIVENT-ILS SE MARIER AVEC LES SOURDES-MUETTES ?

**Par Jean Olivier, typographe à Agen (Lot-et-Garonne),
mimé au congrès par M. Henri Genis**

C'est avec l'assurance de ne pas être démenti qu'en répondant Oui à cette question, je me fais l'interprète de la grande majorité de la France Sourde-Muette.

Oui, tout Sourd-Muet de n'importe quel pays, de n'importe quelles conditions, professions, en état de faire le bonheur d'un ménage et d'une famille doit, s'il aspire à se marier, rechercher de préférence une Sourde-Muette répondant, autant que possible, à son cœur, à son caractère, à ses aspirations.

Jusqu'à ce jour, dans notre belle France, on n'a guère traité ce sujet, et il n'existe là-dessus que quelques statistiques particulières de professeurs ou médecins plus ou moins dignes d'attention.

Depuis que, par l'exemple, disparaît peu à peu de chez nous cette absurde erreur que les mariages entre Sourds-Muets perpétuaient leur race tous ceux qui s'y sentent disposés se mettent plus souvent on peine de recherches qu'ils ne réussissent, si ce n'est à la longue.

Cette chose rencontre beaucoup plus de penchant chez le Sourd-Muet que chez la Sourde-Muette, et pour cause.

C'en est à l'instruction donnée à cette dernière, instruction absolument contre nature, due à ces religieuses qui, dans la France entière, sont à peu près leurs seuls professeurs.

Mais que pourrait-on exiger de ces maîtresses qui, elles-mêmes, sous un prétexte de vocation trop long à discuter et en dehors du sujet, ont méconnu le premier des devoirs que Dieu ait

imposé à l'homme et à la femme ? Pour elles, la vie terrestre n'est que l'espace d'une nuit après laquelle se lève le jour éternel ! Pour elles, le monde n'est que la coulisse qui conduit chez Satan ! Pour elles encore hors l'asile ou le célibat, point de salut !

Sauraient-elles inculquer à leurs élèves autre chose ce qui est leur vie propre ? Non, à moins de méconnaître leurs propres principes. D'ailleurs, oserait-on exiger d'elles ce que nous souhaitons; lorsqu'elles ne voient en nos sœurs que de malheureuses infirmes inutiles à la société ? Aussi, loin de les disposer au mariage avec les Sourds-Muets, font-elles tout leur possible pour nous faire prendre en aversion par les seules compagnes que Dieu, dans sa prévoyante bonté, nous a réservés comme consolation en ce monde.

C'est ainsi que le résultat de cette éducation toute mystique, reçue par les Sourdes-Muettes dans nos établissements les font toutes confites pour l'asile ou la claustration chez leurs parents, loin de toute fréquentation des Sourds-Muets, dont elles ont peur comme d'un serpent, et où elles vivent et meurent de moisissure célibatrice.

Combien n'y a-t-il pas là ou ailleurs de riches héritières, d'intelligentes et charmantes jeunes filles qui auraient fait le bonheur de bien des ménages si elles avaient été élevées dans ce but ?

La guerre est déjà ouverte chez nous, contre ces asiles, par les champions de la jeune génération des Silencieux ; certains en demandent la suppression radicale, d'autres la laïcisation ; il me semble, à moi, que tout le monde serait d'accord en obtenant simplement une réforme générale et une surveillance rigoureuse, en commençant d'abord par l'enseignement dans les institutions où se trouve justement la pépinière et les pépiniéristes fournisseurs.

Bien d'autres obstacles encore s'opposent à l'union entre

Sourds-Muets, surtout chez les pauvres, tels : l'absence pour eux de bons métiers leur assurant l'existence, la difficulté de communication ou l'éloignement de la compagne rêvée ; les stupides préjugés de certains parents, surtout chez les riches, qui, par routine, ont honte de marier leur fille, on leur fils à un pauvre ouvrier ou ouvrière, si intelligent et si honnête fut-il, etc.

Parmi les familles Sourdes-Muettes françaises, il est très rare de voir des cas de transmission de la surdi-mutité ; je n'oserais même soutenir qu'il y en ait deux pour cent, et encore, beaucoup ne sont que des accidents comme chez tout le monde. En général, leurs enfants entendent et parlent, et à l'âge où leurs semblables des entendants-parlants peuvent à peine bégayer : « Papa », j'en ai vu d'une intelligence précoce s'exprimer par signes avec leur maman, et je peux affirmer qu'ils sont tous d'une intelligence supérieure.

On voit assez souvent, dans notre pays, des Sourds-Muets épouser des entendantes-parlantes, et des entendants-parlants épouser des Sourdes-Muettes. Dans le premier cas, la proportion ne dépasse pas trois pour cent, et dans le second, deux pour cent. Encore ce ne sont presque toujours que des cas exceptionnels, dus au voisinage ou à une sympathie commune datant de leur jeune âge, mais ces alliances ne sont nullement recherchées d'un côté et d'autre.

Les ménages Sourds-Muets qui sont le résultat d'un amour réciproque s'écoulent dans une touchante intelligence ; cependant, les séparations de corps et le divorce ne sont pas inconnus parmi eux ; ce ne sont toujours que les résultats d'un mariage au marché ; cela se remarque particulièrement dans les mariages mixtes.

Dans les grandes villes, le mariage est plus aisé aux Sourds-Muets que dans le reste de la France, parce qu'ils y sont plus

nombreux, peuvent mieux se fréquenter et connaître leurs caractères ; tandis que dans le reste des provinces, ils se trouvent considérablement éparpillés, et leur rencontre dépend souvent du hasard.

Sans vouloir imposer mes idées sur cette difficile et délicate question du mariage des Sourds-Muets avec les Sourdes-Muettes, où chacun doit être libre de suivre les seules inspirations de son cœur, je répéterais que l'opinion dominante en France est que tout Sourd-Muet que sa position de fortune, ou sa situation morale et sociale, lui permet le bonheur d'une famille, doit de préférence, porter ses vues sur une Sourde-Muette répondant à ses souhaits ; là seulement sera, d'après moi, le vrai bonheur, s'ils se donnent l'un à l'autre franchement et sans arrière-pensée.

Je ne saurais terminer sans signaler les théories erronées du professeur Bell, qui voudrait faire imposer une loi interdisant les mariages entre sourds-muets afin d'éviter la création d'une race Sourde-Muette ; il n'existe, pour soutenir les pareilles fantaisies de ces prétendus savants, ni expérience, ni statistique officielle concluante ; tandis que pour nous, l'exemple que nous leur donnons tous les jours est le plus beau démenti possible.

Un dernier mot. Il me sera permis de l'aire remarquer qu'en France, ainsi que dans les pays qui se trouveraient dans le même cas, il serait à désirer de voir la création d'établissements secondaires pour les Sourds et les Sourdes-Muettes, où ils se perfectionneraient dans l'instruction et se familiariseraient avec les exigences de la vie moderne, vers laquelle on se préoccuperait surtout de les préparer puisque, jusqu'à ce jour, ceux qui quittent nos institutions en sortent entre quatorze et dix-huit ans, avec sous le bras un Catéchisme et une Histoire Sainte de première

année, comme si ces armes étaient suffisantes pour avoir du pain le reste de leur vie !

Ce mémoire eut un grand succès.

VI. L'ASSOCIATION ROYALE POUR LES SOURDS-MUETS ET SES TRAVAUX

Par Thomas Davidson, de Londres (absent), mimé par M. Frank Read. — Résumé et critique de l'œuvre de cette Association anglaise.

VII. PRÉVOYANCE POUR LES SOURDS-MUETS ÂGÉS ET INFIRMES

Par Bight Lucas, de Londres (absent), mimé par le professeur Odebrecht. — Nous aurons à montrer réalisées les idées exprimées dans ce Mémoire.

SECONDE PARTIE. INDUSTRIELLE ET PROFESSIONNELLE

I. CARRIÈRE ET PROFESSIONS

Amérique. – M. J.-L. Smith, éditeur du *Compagnion*.

Grâce à la bonne organisation de l'enseignement professionnel dans les écoles, grâce au soin qu'on sait prendre des élèves sortants ayant peu de relations pour se placer, presque tous les Sourds-Muets; adultes peuvent lutter pour la vie, même les Sourds-Muets de race nègre ou chinoise, très nombreux en Amérique, et qui ont sur leurs congénères, employés d'habitude à des travaux inférieurs et lourds, l'avantage de connaître des métiers d'artisan, cordonnerie ou menuiserie, quand ce n'est pas le jardinage ou l'agriculture. Dans quelques États les sourds-muets qui cultivent la terre sont légion ; mais ce sont surtout des nègres, des blancs un peu arriérés ; la plupart, des Sourds-Muets intelligents recherchent de bons métiers très productifs, et les écoles encouragent ce goût en mettant ces métiers à la disposition des jeunes Sourds-Muets, s'ils ont réellement les capacités requises. Il y a quelques écoles qui apprennent jusqu'à dix-sept métiers. D'autres se contentent d'achever rapidement l'instruction du Sourd-Muet et de le placer en apprentissage en dehors de l'école. Ce qui tait que les Sourds-Muets exercent presque toutes les professions connues. Les plus répandues pour les villes sont charpentiers-constructeurs (très bonne profession dans un pays on l'on construit continuellement avec du bois), tailleurs, cordonniers, typographes et imprimeurs, peintres en bâtiments, couvreurs et plombiers, vitriers et verriers, briquetiers, constructeurs-mécaniciens (beaucoup dans des ateliers

de grandes Compagnies de chemins de fer), fondeurs et forgerons, pétroliers, etc. La liste des métiers présentée par M. Smith est longue, très longue. Il félicite surtout les classes supérieures des écoles, le *College National* de Washington, de pousser tant de Sourds-Muets instruits vers les carrières libérales, où il n'est que juste qu'ils réussissent, puisque c'est leur bonheur assuré et leur intelligence réhabilitée. Dans cette foule, il y a des professeurs, des ministres de la religion, des journalistes et écrivains, des employés civils du Gouvernement, dont des bibliothécaires des Musées de l'État, un botaniste officiel correspondant de Sociétés savantes d'Europe, un microscopiste en chef de l'Inspection des Côtes, un architecte qui, poursuit ses études en Europe et à notre école des Beaux-Arts et qui vient de faire bâtir sur ses plans l'institut des Sourds-Muets de North Dakota, au Lac Devil; des dessinateurs dans des bureaux d'architectes, des dessinateurs pour journaux illustrés, des graveurs, photograpeurs, lithographes; un Sourd-Muet qui a rapidement conquis une haute et responsable situation dans la pratique des lois à Cincinnati et à Chicago, vient d'être admis à exercer à la Cour suprême des États-Unis; un autre a été souvent greffier des actes et faits d'une cité du Sud; plusieurs sont clerc de greffier, de notaire, d'avoué; un est, par élection, conseiller municipal; un autre a été, élu trésorier d'une ville et premiers caissier d'une banque nationale; plusieurs sont chimistes, un est expert, à la Faculté; deux membres de ladite, et les autres rendent de grands services au commerce, à la pharmacie et même à l'enseignement; beaucoup sont patrons, chefs d'exploitation, emploient jusqu'à 200 ouvriers entendants, auxquels ils savent commander; dirigent de grandes cultures, de vastes fermes; certains sont commerçants; cinq sont électriciens patentés, recevant des commandes officielles et gagnant sans compter;

plusieurs sont employés aux Postes et Télégraphes, un est même maître de poste ; deux ou trois sont vendeurs dans des magasins de nouveautés ; plusieurs sont teneurs de livres, comptables, etc. Enfin, la plupart des Sourds-Muets qui se sont destinés à l'enseignement ont fondé des écoles à leurs risques et périls, ont même été choisis comme directeurs ou premiers maîtres d'autres écoles. La florissante institution de Pennsylvanie, celles d'Ohio, de Colorado, d'Oregon, de Saint-Louis, de New-Mexico, de North-Dakota, d'Evansville, de Florida et d'Utah, eurent ou ont encore comme directeurs des Sourds-Muets. Pour les Sourdes-Muettes, toutes aussi sont préparées à la vie sociale. Les écoles leur apprennent les métiers de confectionneuses de robes, de chemisières, de couturières, de tailleurs pour dames, de tricoteuses, d'ajusteuses, de lisseuses, de fantaisies à l'aiguille, de brodeuses et de modistes. Celles qui vont vers les hautes classes, qui passent avec succès leur examen pour le Collège, en sortent professeurs, peintres et dessinateurs, comptables, à moins qu'elles n'aient assez de fortune pour n'avoir besoin que de faire du sport et des excursions. Signalons que deux artistes Sourds-Muets américains de la plus grande valeur résident en ce moment à Paris : M. Humphrey Moore, peintre, et Douglas Tilden, statuaire. En Amérique, les artistes sourds-Muets ne sont pas encore très nombreux, mais ils viennent. Une chose aussi très importante à noter, c'est que ni l'état, ni les municipalités, ni les grandes administrations, ne refusent d'accueillir les Sourds-Muets capables sollicitant des emplois. Aux États-Unis, les Sourds-Muets malheureux, sans place, ne sont pas très nombreux. À moins que ce ne soit par le fait de chômages, de désastres ou calamités publiques, ceux qui perdent leurs places les perdent par paresse, ivrognerie ou débauche. Or, ils sont très rares.

LE SOURD-MUET À L'OUVRAGE EN FRANCE CARRIÈRES ET PROFESSIONS

**Par Henri Gaillard, Secrétaire général de l'Association
Amicale des Sourds-Muets de France, Président du Comité
des Sourds-Muets mimes, Rédacteur en chef de la *Gazette
des Sourds-Muets*.**

Messieurs,

Si j'ai accepté de venir traiter devant vous cette rude et haute question, simple autant que complexe, importante au premier chef, puisqu'il s'agit du pain à gagner, largement et sainement, pour pouvoir vivre de la vie des hommes libres, sûrs d'eux-mêmes, et ne comptant que sur eux-mêmes, c'est que je suis un de ceux qui subsistent plus par le travail manuel que par le travail intellectuel, et que par suite, je puis m'aventurer sur ce sujet en connaissance de cause.

Mes relations dans le monde des travailleurs, surtout dans celui des travailleurs Sourds-Muets sont certes plus nombreuses que celles que j'ai dans le monde politique, des lettres, des arts et de la grande industrie.

Plus encore, j'ai exploré tous les lieux bas où se tapit l'homme misérable, les ateliers et usines où peinent les opiniâtres labeurs, et les réunions où grondent des colères, hélas ! trop souvent légitimes; j'ai scruté des plaies sociales douloureuses, des déchéances imméritées, et partout, et toujours, j'ai vu que des Sourds-Muets se trouvaient là et souffraient de cet état.

De sorte que, plus que jamais, je pense que j'avais raison lorsque, dans un banquet de Sourds-Muets, en 1889, je disais, ratifié par d'unanimes applaudissements : « J'avoue, la mort

dans l'âme, que la France est aujourd'hui la dernière en Europe sous le rapport de la perfectibilité de la vie qu'elle procure aux Sourds-Muets.

Depuis, les faits ne m'ont pas donné le moindre démenti.

Les causes de celle situation cruelle et regrettable sont des plus multiples. Il y a d'abord la mauvaise organisation des ateliers professionnels dans les écoles, la défectuosité de l'outillage. l'abandon où sont souvent laissés les jeunes apprentis Sourds-Muets et le défaut d'efficace surveillance pendant l'apprentissage, la médiocrité de l'enseignement pratique et la nullité de l'enseignement théorique, et, plus que tout cela, il y a la rareté et le mauvais choix des professions enseignées, professions, la plupart, tuées par la concurrence, l'envahissement des femmes et du machinisme dans les ateliers du monde. Il y a encore la difficulté que mettent les patrons à accepter des ouvriers Sourds-Muets, tellement sont ancrés chez eux des préventions et préjugés contre les Sourds-Muets.

En général, tous les Sourds-Muets en France sont capables d'exercer toutes les professions, à l'exception de celles qui exigent le secours de l'ouïe,

Mais il faut pour cela qu'ils aient les capacités requises, légèreté ou dextérité manuelle, force des bras, et du buste, intelligence et attention, profonde connaissance de la langue et de la comptabilité suivant les ces. Et il faut que ces capacités, latentes ou révélées, soient utilisées par le maître, au mieux des intérêts de l'enfant.

Malheureusement, c'est ce qui arrive le moins.

Dans presque toutes les écoles de Sourds-Muets, il existe deux ou quatre, quelquefois huit, ateliers professionnels, où le maître lui-même, s'il s'y connaît un peu, apprend aux élèves les premiers

principes de l'art, les notions les plus élémentaires, et les laisse se débrouiller seuls, à l'advienne que pourra.

Dans d'autres écoles plus importantes, comme, par exemple, l'Institution Nationale de la rue Saint-Jacques, l'enseignement est donné par des chefs d'atelier, spécialement appointés à cet effet, et qui, la plupart, il faut bien le dire, s'ils se montrent très dévoués, ne varient pas de manière de procéder, consistant à faire exécuter et ré-exécuter aux élèves toujours la même chose, à s'éviter la peine de leur fournir des explications étendues, ce qu'ils ne pourraient faire d'ailleurs avec la méthodes orale pure.

Et, triste constatation, ces maîtres ignorent ou sont réfractaires à tous les progrès effectués dans leur partie, et n'en font pas profiter leurs élèves, les destinant à être, à leur sortie de l'école, en désavantage constant avec leurs camarades entendants, à moins que le jeune Sourd-Muet ne refasse son apprentissage, consacre des années de plus à rattraper un temps gaspillé par l'imprévoyance de ses professeurs.

On le voit, pour que le Sourd-Muet soit réellement digne de sa régénération intellectuelle, œuvre de Michel de l'Épée et de sa réhabilitation sociale accomplie par la grande Révolution française, il est nécessaire qu'ayant tous les droits des citoyens libres et en acceptant tous les devoirs, il soit à même de tenir ce beau rang de citoyen dans la société ; c'est-à-dire qu'il ne lui soit plus à charge, qu'il lui profite par son travail et ses connaissances, qu'il ne soit plus classé dans la catégorie des assistés, dans l'engeance terrible des inutiles et des parasites.

Le Sourd-Muet, quoiqu'on ait prétendu, aime le travail, a en profonde horreur la paresse qui l'accable d'ennui, la débauche qui le lasse vite. Ce qu'il veut, c'est jouir de la vie et non la brûler. Aussi a-t-il des préférences pour les états à salaire rémunérateur.

Et il a raison, car il veut la justice. En fait, comme compensation à son infirmité, il tient à prendre sa part des joies humaines, et comme ces joies ne sont accessibles qu'à ceux qui gagnent gros, il veut une profession pouvant lui permettre d'être du nombre de ces privilégiés.

Ceux qui sont vraiment soucieux du bonheur des Sourds-Muets, de leur bonheur possible ici-bas et non de leur bonheur problématique dans un inonde inconnu, ont le devoir de leur mettre en main un outil dont l'emploi assure la réalisation de leurs espérances. Ils ont le devoir de faire que le Sourd-Muet jeune acquière l'adresse nécessaire pour manier cet outil, pour qu'il s'en serve ensuite comme de son arme de combat la plus sûre dans la vie, pour qu'il conquière par lui le droit d'entrer dans les félicités de la famille.

Du déshérité de la nature, on n'a pas voulu faire un déshérité de l'instruction ; pourquoi eu ferait-on un déshérité de l'existence ?

Donnez-leur donc de bons métiers, bien rétribués ; faites-leur apprendre ces métiers avec le plus d'application possible, faites, en un mot, tout ce vous devez à leur intelligence revivifiée, sortie des limbes d'ignorance par des efforts patients et superbes, qui commandent l'admiration.

Et pour ne plus choisir à l'aveuglette, pour ne pas imposer des métiers condamnés irrémédiablement à une disparition prochaine on a un avilissement définitif, prenez vos dispositions d'après les observations à faire sur les Sourds-Muets adultes qui travaillent actuellement.

Ils sont très peu nombreux, en égard à la population Sourde-Muette de la Franco, évaluée à 35 000 individus environ.

Ceux qui appartiennent à des familles riches n'exercent aucune profession, ou suivent des carrières libérales, telles que la peinture

et la sculpture, où ils excellent, où ils obtiennent de grands et légitimes succès. Lorsque les parents, pour les autres, s'occupent du choix des professions, l'avantage est très grand pour le Sourd-Muet, car le choix a toujours été fait en vue de l'intérêt de l'enfant et en considération de ses goûts. Ce qui il est impossible d'obtenir d'une école, où tout est réglé d'avance, où toute initiative du directeur comme de l'élève est supprimée, bien à tort : où un métier est appris, moins par prédilection que par nécessité ; car, sous peine de rester les bras croisés, il faut choisir entre les rares et insignifiantes professions enseignées.

Les Sourds-Muets qui gagnent le plus d'argent, qui vivent de métiers solides et lucratifs, sont ceux qui ont fait leur apprentissage en dehors des écoles, avec des entendants parlants, soit dans des ateliers, soit dans des écoles professionnelles: qui ont su y acquérir l'habileté exigée par le progrès de la main-d'œuvre, et y nouer de sérieuses relations avec leur camarades entendants,

Ceux qui ont fait leur apprentissage à l'école, à l'exception de quelques-uns, sont loin d'atteindre à la supériorité des premiers, d'avoir la chance d'une bonne profession et de posséder l'énergie et l'accoutumance des hommes, la connaissance de leurs droits d'ouvriers qu'ont ceux-ci. Aussi, les besogneux se rencontrent-ils principalement parmi ses derniers. Leur incapacité les fait garder très peu par les patrons, ou garder à condition que le Sourd-Muet se contente d'un salaire peu élevé. Ils roulent d'atelier en atelier, sont obligés de prendre, à un âge avancé souvent, une autre profession, ou d'échouer dans la truanderie des Sourds-Muets col-porteurs d'alphabets manuels ou camelots, quand ce n'est pas parmi les petits marchands ambulants, braves gens la plupart, très courageux, s'en allant à pied par les grandes rotules de France, et exerçant, en somme, une profession des plus honorables.

D'autres fois, le métier ne vaut rien, est exercé par beaucoup d'entendants-parlants sans travail eux-mêmes, et le patron, s'il n'a pas bon cœur, s'il est plein de préjugés, refusera le Sourd-Muet.

Une chose admirable à faire, relèverait complètement le Sourd-Muet, serait de lui apprendre un métier très artistique, que bien peu de parlants connaissent, qui le rendrait en quelque sorte indispensable, recherché des patrons, toujours demandé pour les gros et beaux travaux, payé largement. Pour arriver à ce résultat, l'enseignement du dessin devrait tenir une place prépondérante dans les écoles de Sourds-Muets, surtout le dessin industriel, Pour les sujets bien doués, il devrait, dans les dernières années d'étude, marcher de pair avec l'instruction et l'éducation données par le professeur, et cela, à l'exclusion de tout travail à l'atelier. À la fin de ses études, et ses progrès étant très accentués (dans le dessin s'entend), l'élève sortant serait placé en apprentissage dans un atelier hors son institution, on dans une école professionnelle d'entendants. C'est là, là seulement, qu'il arrivera à s'approprier les secrets d'un métier faisant vivre son homme et l'imposant à ceux qui emploient.

La création d'ateliers professionnels dans les écoles de Sourds-Muets est inutile au premier chef Leur suppression serait un grand bienfait pour eux,

M. le Préfet du département de la Seine fait tous les ans une enquête chez les jeunes gens de 20 à 21 ans, exemptés du service militaire pour surdi-mutité, afin de savoir si l'enseignement qui leur fut donné dans les écoles subventionnées par le département leur a profité, les a mis à même de gagner leur vie. Or, presque toutes les réponses constatent que, toujours, ces jeunes Sourds-Muets ne savaient pas leur métier, ou avaient besoin de compléter

leur apprentissage ou, et c'est le plus grand nombre, étaient obliges d'en changer, de prendre celui nourrissant tout leur quartier, métier essentiellement local et florissant.

Voici min liste des métiers, arts et professions auxquels s'adonnent nombre de Sourds-Muets. Des recherches que j'ai faites à Paris et dans les départements m'ont permis d'établir la proportion sur cent Sourds-Muets. Lorsqu'on aura parcouru cette liste et qu'on regardera celle des métiers enseignés dans les écoles, on se convaincra vite que le mieux est de tenir compte de la condition des parents du Sourds-Muets, des professions exercées dans son pays et de ses goûts et capacités pour en faire un ouvrier habile dans toute l'acception du mot.

Professeurs de sourds-Muets, 3 p. 100; artistes peintres, 5,5; artistes statuaires, 7,5 ; modeleurs, 2.5 ; boulanger, 1,4 ; Géomètres, 0,1 ; ingénieurs mécanicien, 0.1 ; tailleurs, 2,5 ; relieurs, brocheurs, 5; gantiers, 7.5 ; estampeurs-ornemanistes, 0.5; opticiens, 0.4; sculpteurs sur -pierres, 1,5 ; tailleurs de pierres, 0.2; emballeurs, 4 ; corroyeurs, 0,5 ; marbriers, 1; bonnetiers, 7 ; bonneterie (fabricante) 1 ; tourneurs sur bois. 1,2 ; tourneurs sur métaux, 2.5; passementiers, 0,8 ; négociants, 2 ; selliers, 0,5 ; paveurs, 0.2 ; tabletiers, 0.5; décorateurs. 10 ; huiliers, 0,5 ; équipements militaires (ouvriers des), 9.5; épicerie, 1 ; décrotteurs, 0,1 bateliers, 3 ; vanniers, 7 ; carrossiers, 0,2 ; vidangeurs, 0,3 ; rampiste, 0,5 ; lampistes. 0.5; fontainiers, 0,5 ; serruriers, 1,5 ; 3; vins (préparation des), 0,3; vins (employée des marchands de), 1,2 ; fariniers, 4 ; meuniers, 3 ; porteurs de faix. Coltineurs, déménageurs (sourds-muets très robustes seulement), 2,5 ; hommes de peine, 9.9; domestique, gens de maisons, 3 ; cochers, 0,5 ;

employés dans administrations privées, commis aux écritures, expéditionnaires, clerks d'avoués et de notaires, 1,5 ; id.

publiques 0,5 ; comptables, 0,2 ; représentants de commerce, 0.3; photographes, retoucheurs, opérateurs, pastellistes, miniaturistes. ; bijoutiers, joailliers, sertisseurs, 0,5 ; orfèvres, 0.3; gravons sur cuivre, eau-forte, 0,2 ; graveurs lithographes, 6 ; dessinateurs d'ameublement 0,2 ; dessinateurs sur étoffes, broderies, fleurs, 1.5 ; dessinateurs artistiques, 0,5 : dessinateurs industriels, 0,2 ; sculptons sur bois, 5.5 ; ébénistes, fabrique de meubles, 6 ; plâtre (fours 0,2 ; porcelainiers, 0.5; potiers, 3 ; raffineurs (fabriques de sucres), 1.5 ; sabotiers, galochiers, 9.9; découpeurs de cuir, 5 ; découpeurs de drap ou linge. 1.5 ; salaisons (fabricants), 1,4 ; charcutier 6,4 ; savonniers, 1,2 ; tabac (manufactures des), 0.1; teinturiers, dégraisseurs, 3 ; émailleurs, 1,5 ; toiles (fabricants de), 7 ; tissus, toile et soies, 7 ; draps et laines, 7. tôle 7.5 ; tonneliers, 2.5 ; bouchers aux abattoirs, 0,4 ; conducteurs de bestiaux, 1 ; marchands de bestiaux, 0,1 ; tuiliers. 1.5 ; verriers. 4 ; wagons ou machines (constructeurs ou réparateurs), 0,5 ; produits chimiques (fabricants), 0,5 ; allumettiers, 0,1 : argentiers, doreurs, 3 ; cuisiniers, 1 ; Chaudronnier, 4 ; dégraisseurs, 1 ; échaudeur, 0.2 ; faïenciers, 3; peintres sur faïences, 0,5; filateurs, 7 ; fondeurs, 1.5 ; ciseleurs, 2 ; lamineurs, 5 ; gaziers. 0.1 ; étameurs, 5,5 ; impressions sur étoffes, 0,4 ; lainiers, 7 ; laveurs, décatisseurs, sécheurs, 1.5; maroquiniers, portefeuellistes, 2,5 ; cartonniers, 4 ; pape-tiers, 4 ; imprimeurs, 2 ; découpeurs sur métaux, 5 ; découpeurs sur bois, 1 ; mégissiers, préparateurs de peaux, 1,5 ; confiseurs, bonbonniers, 0,2 ; pâtissiers, 1,5 ; papiers (fabrique), 4,5 ; horlogers, 5 ; charrons, 2.5 ; maréchaux-ferrants, 1,2 ; agriculteurs (propriétaires), 7 ; agriculteurs (cultivateurs), 9 ; horticulteurs, 3 ; jardiniers, 9,9 ; cordonniers 9,9 ; menuisiers, 8 ; charpentiers, 1; forgerons, 4; compositeurs-typographes, 9,9 ; mécaniciens, 2 ; peintres en bâtiment, 6 ; maçons, 1 ; bûcherons, 4 ; terrassiers, 4 ;

plombiers, zingueurs, etc. 2 ; Distillateurs, 2 ; baleiniers, 1,5 ; tanneurs : 3 ; blanchisseurs, 4,5 ; brasseurs. 1 ; batteurs d'or, 0,5 ; batteurs de cuir, 3,5 ; caoutchouc (instruments en) ; 0,5 ; boutons, 0,5 ; chapeliers, 1,5 ; encadreurs, 2.

Voyons maintenant quelles sont les professions enseignées dans les écoles :

Agriculture, jardinage, typographie, lithographie, menuiserie, sculpture sur bois, cordonnerie, reliure, tailleurs d'habits.

C'est fort peu, eh bien ! si l'on songe que la population scolaire Sourde-muette est d'environ 3 500 enfants, on frémit à la pensée qu'un nombre aussi considérable de jeunes Sourds-Muets sera condamné à choisir une de ces professions, dont la plupart sont insignifiantes, ne rapportent plus de quoi s'acheter un morceau de pain, subissent de fréquentes crises économiques, et doivent disparaître tôt ou tard devant la machine-outil ou la basse main-d'œuvre, représentée par la femme ou l'ouvrier étranger.

Parmi ces métiers, je mentionnerai surtout la typographie et la sculpture sur bois, la reliure et même un peu la lithographie,

La concurrence engendrant le souci de faire vite et bon marché, a pour inévitable conséquence l'abaissement des salaires; d'on il s'ensuit que les métiers les plus nombreux, employant le plus d'ouvriers, sont ceux où sévit la concurrence, et que si des Sourds-Muets connaissent justement des métiers, ils seront exposés à toutes leurs fluctuations, à leurs chômage fréquents, à l'impossibilité de trouver une place vacante, par suite du trop plein des ouvriers disponibles entendants parlants. D'un autre côté, un métier comme la typographie quitte de plus en plus les villes, se déplace dans les campagnes, où le bas prix du terrain permet de construire de grands ateliers, on les femmes seules, on presque

seules, seront employées. Et ces ateliers se développent prodigieusement, enlèvent le travail aux imprimeries des villes, principalement à celles de Paris. Comme, lorsqu'il y chômage, c'est souvent le Sourd-Muet qui est renvoyé, vous voyez d'ici quelle sera sa situation, surtout s'il lui est de toute impossibilité de quitter sa ville natale. Il ne lui resterait plus qu'à essayer d'entrer dans les petites imprimeries où se composent des travaux de ville, factures, prospectus, cartes de visite, lettres de mariage, etc. Mais ici encore, les demandes d'emplois sont plus nombreuses que les vacances : ici encore il y a concurrence, et, ce qui est plus grave, le Sourd-Muet sorti de l'atelier professionnel de l'école ne sait absolument rien des ouvrages d'art. L'atelier professionnel de l'école appartenant généralement à un imprimeur qui est enchanté de pouvoir se servir des apprentis Sourds-Muets pour leur faire lever des lignes rien que des lignes, et cela, en les rétribuant le moins possible.

Cette exploitation de l'apprenti Sourd-Muet, ce dédain de son avenir, se retrouvent aussi dans certaines écoles de province.

J'en reparlerai dans mon Mémoire ayant trait à l'organisation de l'enseignement des Sourds-Muets en France.

Il est de toute évidence que le maintien de métiers où l'on court tant de risques est un défi au bon sens, et qu'il vaudrait mieux s'en débarrasser, quitte à laisser le Sourd-Muet ayant du goût pour une de ces professions et pouvant peut-être, grâce au milieu industriel dans lequel se trouvent ses parents, y réussir, qu'il le laisse, dis-je, ce Sourd-Muet l'apprendre et s'y perfectionner en dehors de l'école.

Il n'y a que les métiers de cultivateur, jardinier, cordonnier, qui pourraient raisonnablement être utilisés dans toutes les écoles, surtout dans les écoles de province, pour ceux qui habitent les

champs. Avec eux, il n'y a rien à craindre lorsqu'on est d'intelligence moyenne et sobre d'appétits, rebelle aux dangereux déplacements, ce qui est le propre des Sourd-Muet ruraux, disons-le à leur louange.

Mais pour ceux des villes, je ne cesserai de répéter que le mieux est de ne leur apprendre aucune profession à l'école, de les mettre seulement dans des ateliers de travail manuel, si toutefois l'école peut s'en payer le luxe, même l'Institution Nationale de Paris, création qui fait le plus grand bonheur à son directeur, M. Javal.

Le grand avantage des ateliers de travail manuel est de procurer à l'enfant une distraction agréable, par de petits travaux de menuiserie, de découpage du bois ou des métaux, de sculpture, de modelage, de serrurerie même, voire de typographie modeste; de leur assouplir les membres, de leur donner le sens inventif et attentif qu'il faut pour devenir un ouvrier remarquable.

En leur façonnant ainsi le goût; de sorte que l'élève, une fois en état de choisir un métier définitif, saura fort bien ce qu'il prendra.

Une ou deux heures par jour peuvent être consacrées à ces travaux, sans préjudice du l'enseignement du dessin, sur lequel nous insistons le plus.

Et pendant ce temps, les professeurs auront tout le loisir nécessaire pour mener à bien l'instruction de l'enfant, le pousser vers son certificat d'études ou son brevet. Lorsqu'il l'aura obtenu ou qu'il en saura assez pour se faire comprendre dans notre langue nationale (parole pour ceux qui peuvent. écriture pour les autres, il sera autorisé à quitter l'école et placé en apprentissage dans son pays, son quartier, près de ses parents, et cela, sous le patronage de son Institution, qui payera les frais minimes de l'apprentissage, lui fournira les premiers outils,

Le crédit affecté aux ateliers professionnel supprimés pourra subvenir à ces nouveaux besoins.

Si l'enfant était né à la campagne, mais montrait peu de goût pour les professions agraires, était exceptionnellement disposé pour un métier de ville, était doué de grandes dispositions artistiques, on pourrait, s'il n'avait pas de parents ou de correspondants dans la ville où se trouve l'Institution, le garder quelques années de plus à l'école, en l'envoyant le jour, pendant le temps ordinaire de travail, à l'atelier où il serait mis en apprentissage.

Ce serait là un externat des plus utiles.

On pourrait même envoyer des sections d'élèves d'une école de Sourd-Muet aux écoles professionnelles voisines ou dans de grands ateliers d'entendants.

L'Institution Nationale de Paris a déjà essayé, en envoyant des élèves jardiniers aux pépinières et aux serres du jardin du Luxembourg, qui se trouvent à proximité.

Elle pourrait continuer en conduisant ses typographes et imprimeurs à l'école Estienne, située non loin de la rue Saint-Jacques.

Elle fait bien des promenades scolaires, sous la conduite des professeurs, dans de grands ateliers, les usines et établissements industriels. Sans doute, cette innovation contribue à augmenter les connaissances intellectuelles de l'enfant ; mais elle ne leur servira jamais à acquérir le doigté, la dextérité, exigés par leur métier.

Dans les écoles de province, le maintien des ateliers de jardinage et de culture des terres, d'élevage des bestiaux, de fromagerie et laiterie, est tout indiqué. Seulement, ils devraient être très étendus, très complets, accompagné d'un enseignement théorique court et utile, des notions les plus usuelles des sciences appliquées à l'agriculture et de législation agricole, bois et fermages, engagements d'ouvriers, etc.

Car il faut remarquer que beaucoup de Sourds-Muets sont fils de propriétaires, et que s'ils ne savaient pas le premier mot de l'agriculture, ils seraient comme déshérités du bien de leur parents et désignés pour l'esclavage des simples ouvriers des champs, très laborieux assurément, mais sans aucune initiative individuelle.

Les métiers exercés par le plus grand nombre de Sourds-Muets ne sont pas les meilleurs car il y a tant de Sourds-Muets gênés, manquant souvent d'argent, c'est parce qu'ils vivent de métiers, ou mal payés, ou procurant peu de travail par suite de la concurrence. Aussi ne faut-il pas prendre du grand nombre de Sourds-Muets adultes exerçant lesdites professions pour demander qu'on les enseigne aux jeunes Sourds-Muets des écoles. Il faut, au contraire, faire attention à ceci : que les métiers les moins connus, où cependant les Sourds-Muets arrivent à réussir, sont peut-être les mieux rétribués et que, par conséquent, ils sont les plus recommandables.

Seulement comme jamais ils ne pourront être enseignés dans les écoles, il est aisé de conclure que l'intérêt du Sourd-Muet est de le mettre hors de l'école avec une instruction primaire satisfaisante, et la liberté absolue de choisir tel genre de métiers qui lui conviendra et l'aidera à être un citoyen utile à ses concitoyens.

D'ailleurs, il est à remarquer que ce ne sont pas les métiers enseignés dans les écoles qui donnent aux Sourds-Muets pourvus d'une petite fortune, et possèdent l'instruction et l'habileté professionnelles requises, la possibilité de s'établir, de devenir boutiquiers ou commerçants, et d'avoir ainsi une belle indépendance.

Il y a pas mal de Sourds-Muets établis en France : graveurs, horlogers, sculpteur sur bois, ébénistes et fermiers. Ils font leurs affaires, soit seul, soit avec le secours de leur épouse entendant et parlant, soit avec celui de leurs enfants entendant et parlant, et

ils s'en trouvent bien ; mais ce n'est pas à l'école qu'ils sont redevables de leurs résultats.

Citer tous ces courageux Sourds-Muets est un peu difficile ; cependant, je puis donner quelques noms :

Jean, fabricant de bonneterie ; de Mesermann, pépiniériste ; Borigeol, filateur ; Turc, fabricant de soierie, Kœchlin, constructeur, ingénieur mécanicien ; Raoul Cagny, Ludovic de Tessières, Ph. De Barjeau, de Chastellux, Émile Fortin, Jules et Émile Gosme, etc., propriétaires agriculteurs ; Victor Thierry et G. Cornillon, horlogers ; Golard-Desmarets, manufacturier, Auguste Colas, dessinateurs, etc.

Les salaires des Sourds-Muets sont toujours égaux à ceux des entendants-parlants de même habileté ; il ne peut y avoir de distinction faite par les patrons entre leurs ouvriers Sourds-Muets et entendants-parlants que si les premiers sont inférieurs à leurs camarades, ou sont d'une timidité, d'une ignorance de leurs droits telle que les patrons se croient autorisés à les payer comme bon leur semble, sans avoir à craindre leurs protestations. Les Sourds-Muets sortis des écoles sont ceux qui entrent le plus aisément dans cette catégorie de taillables à merci.

Ce qui s'explique par le fait que l'école où se pratique l'internat ne façonnera jamais à la vie du monde, ne donnera jamais la rudesse de tempérament nécessaire pour le struggle for life contemporain.

Pour les Sourdes-Muettes, semblable infériorité sera manifeste surtout si elles sortent d'écoles – congréganistes généralement – où aucun métier ne leur est enseigné. On les prépare plutôt à la vie d'en haut, à la vie céleste, plutôt qu'à la vie ici bas.

Dans certaines écoles, on leur apprend bien un métier, qui, le plus souvent n'est qu'une vulgaire occupation de famille : couture,

raccommodage d'habits, blanchissage, broderie, cuisine un peu, mais jamais on ne songe à les rendre très habiles dans ces professions.

Pourtant, dans les grandes villes, il y a des Sourdes-Muettes exerçants un métier et en vivant. Ici encore, on remarquera que ce ne sont pas des métiers appris l'école

Compositrices. 5 p. 100. Fleuristes, 3 ; couturières, 9,9 ; confectionneuses de robes, 0,2 ; raccommodeuse de dentelles, 0,4 ; rapiéceuses, 9,9; femmes de ménage, 3 ; modiste, 0,1 ; blanchisseuses 5 ; tapissières, 0,2 ; brodeuses, 1,9 ; domestiques, 4,5 ; caissières 0,2 ; armurière, fabriques de cartouches, etc., 1 ; parfumerie (ouvrières en), 0,9 ; conserves (fabriques de), 3,5; piqueuses de bottines, 4 ; bandagistes, 1 ; plumassières 2,5 ; éventails (fabriques de), 0,5; abats jour (fabriques d'), 0,8 ; couronnes (fabriques de). 3: articles de Paris (fabriques d'), 6.

Le très grand nombre de Sourdes-Muettes compositrices surprendra. C'est à M. Firmin-Didot qu'est due l'initiative d'avoir mis cet outil excellent entre les mains des femmes, à la portée des Sourdes-Muettes. Il a établi au Mesnil-sur-l'Estrée, département de l'Eure, en France, une petite maison où 25 Sourdes-Muettes apprennent la typographie. Les apprenties peuvent y rester aussi longtemps qu'elles veulent. Elles sont payées au moins 3 francs par jour, d'où on déduit le prix de leur entretien journalier, et le restant de leur gain est placé à la Caisse d'épargne, pour servir à leur constituer une petite somme lorsqu'elles termineront leur apprentissage ou se marieront. Elles arrivent toujours à trouver des places dans les imprimeries parisiennes.

C'est une Sourde-Muette de grande instruction, de grand savoir typographique, M^{lle} Pauline Sorg, qui est chargée de leur enseigner le métier.

L'œuvre de M. Firmin-Didot a été remarquée, la Société d'Encouragement au bien lui décerna, en 1893, le prix d'une valeur de 3 000 francs, institué pour récompenser les industriels s'occupant de régénérer par le travail les individus, infirmes ou non, supposés incapables de toute réhabilitation.

C'était sans doute mérité, mais ce que fait M. Firmin-Didot, les écoles le font aussi, avec moins de zèle, peut-être, et un moins admirable outillage, mais avec la même intention de former des ouvrières habiles.

Or, ce qu'il faudrait le plus encourager, ce qu'il faudrait recommander à la sollicitude éclairée des pouvoirs publics la justice de l'opinion et de Presse, ce sont les patrons assez dépourvus de préjugés, ayant au cœur beaucoup de bonté pour procurer du travail aux Sourds-Muets.

Car, comme on a pu le voir, il est beaucoup plus difficile pour le sourd-muet que pour le parlant de trouver de l'ouvrage, et de le mettre à l'abri de cet ennui, le plus grand qui soit au monde, c'est faire acte d'humanité. Il serait juste que de commandes importantes lui parvinssent, soit de l'état, soit de particuliers généreux. Il serait même à désirer que le gouvernement, dans la répartition de ses distinctions honorifiques, palmes académiques ou croix de la légion d'honneur, n'oubliât pas de choisir un de ces valeureux industriels et de le recommander ainsi comme exemple à suivre par les autres.

Les Sourds-Muets auraient ainsi tout à gagner, et comme certitude du pain quotidien, et comme meilleure organisation de leur apprentissage

Il y aurait aussi, en vue de faciliter au Sourd-Muet le moyen dit trouver de l'ouvrage, une importante lacune à combler en France. En effet, si les Sociétés de patronage, d'éducation et d'assistance

y fourmillent pour les Sourds-Muets, en revanche, les sociétés de placement font déplorablement défaut. Les écoles elles-mêmes, du moins les écoles officielles, négligent de placer leurs élèves sortants. Quand le Sourd-Muet a accompli son temps d'études, en moyenne de sept à huit ans, elles considèrent leur mission comme terminée ce qui est vraiment cruel ; ce qui ferait désirer la suppression complète des écoles de Sourds-Muets, afin de les laisser dans le bonheur exquis de l'ignorance. Car à quoi bon donner l'instruction et l'éducation si, tôt ou tard, de par l'indifférence sociale, cette instruction et cette éducation ne doivent servir qu'à montrer au Sourd-Muet que sa condition doit rester inférieure ; que tous ces efforts, comme ceux de ses maîtres pour l'affranchir du malheur de sa destinée, doivent demeurer improductifs ; qu'il est l'homme le plus irrémédiablement condamné de l'univers.

Les grandes individualités des lettres, des arts, de la politique des sciences et de l'industrie qui s'intéressent à la cause sacrée des Sourds-Muets sont légion en France.

Il s'agirait de les grouper quelques Sourds-Muets d'élite et le noyau d'une société de placement des Sourds-Muets serait tout trouvé. Pendant que les entendants feraient agir leurs influences et leurs conseils, les Sourds-Muets recommanderaient ceux des leurs ayant besoin des protections de la société de placement.

Au besoin, cette société pourrait se mettre en relation avec la bourse du travail de sa localité, les syndicats ouvriers ou patronaux, les bureaux de placement municipaux

Elle pourrait même être remplacées par un Comité fonctionnant à l'école même et composé des principales notabilités de l'endroit.

Je pense toutefois que si les ateliers professionnels pouvaient être supprimés des écoles de sourds-muets, les jeunes élèves mis

en apprentissage trouveraient du même coup une place assurée, car entrant jeunes dans un atelier, il y serait plus vite estimés des patrons, et plus prédisposés par leur précoce acquisition de la main d'œuvre de la maison à être classées parmi les ouvriers portant haut sa marque de fabrique.

Si, malgré les meilleures raisons du monde, malgré les leçons de l'expérience, on persiste à conserver les ateliers professionnels dans les écoles, si on croit à l'utilité d'une école technique pour les Sourds-Muets, il serait toujours nécessaire de favoriser la transition des ateliers de l'école à ceux du monde et cette tâche devrait être dévolue à la Société de placement qui soutiendrait le jeune ouvrier, l'aiderait parfaire la différence entre son gain et le coût de la vie, lui achèterait les outils nécessaires, et ce, jusqu'à ce qu'il fat devenu vraiment capable de se suffire tout seul.

Le Gouvernement et les municipalités devraient aussi, plus que les particuliers, aider à la régénération du Sourd-Muet par le travail, en lui ouvrant largement les portes des ateliers, usines et manufactures leur appartenant. Il est vraiment surprenant que l'Imprimerie Nationale de Paris n'ait accueilli jusqu'à ce jour qu'une vingtaine de sourds-Muets dont trois y sont actuellement. Il est surtout très à regretter que la Ville de Paris s'oppose obstinément à l'admission des Sourds-Muets postulant des emplois accessibles à leurs capacités.

J'espère, heureusement, qu'en ce qui concerne la Ville de Paris, cet ostracisme à l'égard des Sourds-Muets cessera bientôt, car les Sourds-Muets ont des défenseurs résolus dans les conseillers municipaux de la glorieuse cité, et des hommes connue MM. Faillet, Blondel. Weber, Muzet, Pétrol, Clairin, etc., sont de ceux qui veulent que le Sourd-Muet marche au niveau de son semblable entendant, grâce à un travail sûr, solide et productif.

À propos de l'admission des Sourds-Muets dans les administrations publiques, je m'étonne qu'on n'ait pas tenu compte d'une proposition émanant de M. Eugène Pereire le digne descendant de l'illustre Rodrigues Pereire, un des premiers instituteurs de Sourds-Muets, émule de l'abbé de l'Épée ; de M. Eugène Porcin qui fonda à Paris une école pour les Sourds-Muets qui est Président de la Commission consultative de l'Institution nationale des Sourds-Muets de Paris.

Ce que demandait M. Eugène Pereire à une séance de cette Commission, C'est ce que n'ont cessé de réclamer tous les Sourds-Muets d'intelligence, c'est la création d'une classe spéciale ayant pour objet de préparer les Sourds-Muets à l'étude de la comptabilité, de la tenue des livres, des écritures et de la correspondance commerciale, tout ce qu'il faut enfin savoir pour entrer dans les administrations.

Il est désolant de voir que certains Sourds-Muets doués de grandes facultés d'assimilation intellectuelle, soient obligés d'apprendre des métiers manuels on ils ne réussiront jamais, et pour cause, où ils végéteront à perpétuité,, tandis que s'ils avaient la possibilité d'exercer une profession libérale en rapport avec leurs capacités, ils arriveraient à être dignes du rang social où les appelle leur profond savoir.

En terminant. Messieurs, celle étude déjà trop longue, et pourtant superficielle, et forcément incomplète. J'ai le devoir de vous dire que, pour une question aussi importante et aussi difficile, il n'y a guère que trois résolutions à proposer au Congrès

Celles-ci :

Les délégués des Sourds-Muets des principales nations civilisées, réunis en Congrès international à Chicago, en juillet 1893,

Considérant :

Que, pour savoir quels sont les métiers qui mettent le plus à même, les Sourds-Muets de vivre de la vie des hommes libres, il faut connaître soi-même ces métiers et ceux qui les exercent;

Que les Sourds-Muets eux-mêmes et les ouvriers sont aptes plus que personne à donner des indications profitables:

Émettent les vœux :

1°. Que, pour toutes les questions concernant les carrières, professions et métiers applicables aux Sourds-Muets, il soit pris conseil par l'autorité supérieure, dans chaque nation, auprès d'une commission composée, à chiffre égal, de sourds-muets et d'entendants-parlants doués de la compétence voulue ;

2°. Que l'État et les municipalités donnent le libre accès de leurs ateliers et administrations aux Sourds-Muets doués des capacités exigées;

3°. Que des Sociétés s'occupant du placement et du soutien des ouvriers Sourds-Muets sans travail soient créées partout où le besoin s'en fera sentir.

II. LES SOURDS-MUETS COMME PROFESSEURS

**Les Sourds-Muets comme professeurs et le professorat
comme carrière pour les Sourds-Muets, par Joachim Ligot,
ancien professeur à Vitré (Ille-et-Vilaine),
mimé au Congrès par M. J. Chazal.**

Messieurs et chers Frères.

Choisi pour parler devant le grand Congrès de Chicago, composé des plus illustres Sourds-Muets venus de toutes les contrées du globe, si je ne considérais que mon insuffisance, je déclinerais ce périlleux honneur. Mais comme servir mes frères d'infortune a été le mobile de toute ma vie et puis mn souvenant que le mot s impossible n'est pas français, je me hasarde à entrer dans la lice; je m'estimerai vraiment heureux si l'on ne me trouve pas trop au-dessous de ma tâche. En revanche, la matière qu'on me prie de traiter m'est assez familière, car j'ai passé les plus belles années de ma vie dans l'enseignement.

Je ne vois aucune raison pour qu'on évince les professeurs Sourds-Munis. Au contraire, toutes plaident eu leur faveur. Je vais en réunir quelques-unes. Je pense comme M. l'abbé Rieffel, l'un de mes meilleurs amis et l'un des entendants-partants qui nous connaissent le mieux, qu'il est fort regrettable que les Sourds-Muets ne puissent plus être utilisés dans les écoles comme professeurs.

D'abord, la présence des professeurs Sourds-Muets est un puissant stimulant pour les élèves. Ils sont, pour ainsi dire, des modèles permanents et éloquents que les enfants s'appliquent à étudier. Je ne sais plus qui, arrêté en contemplation devant le

tableau d'un grand peintre, sentit tout à coup s'allumer en lui le feu sacré, le désir de s'illustrer aussi par la palette, et s'écria, enthousiasmé : « Et moi aussi, je serai peintre. » De fait, il devint plus tard un peintre célèbre. La vue d'un professeur Sourd-Muet produisit la même impression sur les élèves. « Puisque, se disent-ils, mon professeur a réussi par son travail à mériter une carrière aussi belle qu'honorable, pourquoi ne réussirai-je pas moi aussi ? Oh ! oui, moi aussi je serais professeur. » Après tout, il est bon, il est de justice que le professorat soit proposé comme la récompense des élèves les plus méritants. La prospérité de l'école y gagnerait.

Je ne chercherai pas à rabaisser le mérite des professeurs entendants-parlants, j'en ai connu d'excellents, dont le dévouement égalait l'habileté. Mais il est certain que les professeurs Sourds-Muets sont plus assidus auprès de leurs élèves, préférant leur société à toute autre distraction, et qu'ils sont plus zélés, ayant plus à cœur le bonheur de leurs jeunes frères d'infortune. Ils leur montrent une sollicitude plus fraternelle que le Frères même de n'importe quelle congrégation.

Puis, comme à brebis tondue Dieu mesure le vent, ils savent plus intelligemment se mettre à la portée de l'intelligence de leurs élèves, comme ils savent, d'une main délicate, la dégager de ses ténèbres et y faire descendre la lumière ! Comme ils graduent savamment leurs leçons ! Avec quel soin ils écartent des pas de leurs élèves toute pierre d'achoppement, toute difficulté ! Ils se modèlent, pour ainsi dire sur la mère qui, pour habituer son petit enfant à marcher tout seul, l'abandonne un moment, s'éloigne de quelques pas, puis lui tendant les bras, elle l'engage à la rejoindre. L'enfant, d'abord embarrassé, hésitant, se hasarde enfin à courir, cahin-caha, se jeter dans les bras de sa mère !

En voici unie preuve entre mille : Quelquefois, des professeurs

entendants-parlants, non des moins méritants, voyant mes leçons écrites sur le tableau noir pour être expliquées, les trouvèrent si lumineuses de simplicité et de clarté, ils en furent, selon leur expression, si friands, qu'ils me demandèrent de leur prêter mes cahiers, avec la permission de les copier... Par ce fait, n'est-ce pas s'avouer involontairement moins habile que les professeurs Sourds-Muets ? Du moins, ils avouèrent implicitement que ceux-ci ne sont pas à dédaigner.

En un mot, dans l'accomplissement de leur humble et laborieuse mission, les professeurs Sourds-Muets foui peu de bruit et beaucoup de bien.

Les instituteurs entendants-parlants méritent-ils un pareil compliment ? Chacun sait ce qu'il en est.

Messieurs et chers Frères, s'il me fallait faire la statistique des professeurs Sourds-Muets les plus connus et qui se sont le plus distingués par leurs services rendus à la cause Sourds-Muets et par leurs travaux littéraires, quelle brillante pléiade nous aurions devant les yeux ! Pourquoi ne pas la faire ? Ah ! oui, essayons. Je serai bref.

Voici d'abord Etienne de Fay, un remarquable Sourd-Muet sous tous les rapports, mathématicien, érudit, architecte, sculpteur ! À Amiens, il ouvrit une classe à des Sourds-Muets ; quoique précurseur de l'abbé de l'Épée de plusieurs années, il enseignait par le même moyen, la mimique ! Et ses succès firent assez de bruit pour que le trop fameux Rodrigues Pereire s'en émût.

Voici ensuite Massieu, le plus brillant élève de l'abbé Sicard, si connu par ses réponses spirituelles. C'est lui qui a si bien délitai la reconnaissance « mémoire du cœur ». Il se dévouait également avec ardeur à l'éducation des sourds-muets. Pour eux, il fonda l'école de Lille et celle d'Arras. Il traça bravement son sillon de

professeur ; sachons-lui en d'autant plus de gré que les travaux des premiers pionniers sont les plus pénibles.

Saluons Clerc, autre élève de Sicard, rival en gloire de Massieu. C'est à vous, Messieurs et chers Frères *of the united states*, de faire son éloge, puisqu'à ses risques et périls il alla plaider la méthode de l'abbé de l'Épée dans vos belles contrées. Il vous appartient encore plus qu'à nous puisqu'il vous avait consacré sa vie et que ses cendres reposent au milieu de vous. Mais que dis-je, son éloge est déjà fait. Ses sueurs ne sont pas tombés sur un sol ingrat, de nombreuses écoles de Sourds-Muets se sont élevées sur toute l'étendue de votre vaste pays ; il en sort sans cesse de brillants sujets ; la courageuse et intelligente initiative que vous avez prise à ouvrir ce magnifique congrès de Chicago me le dit Assez : c'est le plus bel éloge de Clerc ; vous êtes sa couronne, couronne plus brillante que celle qui orne le front des triomphateurs.

Vinrent ensuite Allibert, Lenoir, Chambellan, Pelissier, notre poète national, Forestier, directeur-fondateur de l'institution de Lyon. Au-dessus de ces cinq incomparables professeurs dont nous serons à bon droit toujours fiers, brille Berthier, chevalier de la légion d'Honneur, le premier sourd-muet qui fut décoré, certes le plus remarquable qui ait paru depuis l'abbé de l'Épée, aussi remarquable par sa vaste érudition et par son style académique que par son habileté comme professeur et par son dévouement pour les Sourds-Muets. Qui ne connaît pas sa belle histoire de l'abbé de l'Épée ? à lui est dû l'établissement de la Société Universelle d'assistance pour les sourds-muets, maintenant appelée Association Amicale dont est secrétaire général mon éminent ami Henri Gaillard.

Ces six athlètes, par de précieux traités d'enseignement pratique portèrent la méthode de l'abbé de l'Épée à son apogée de

gloire ! De leurs doctes mains se façonnèrent plusieurs générations de sujets plus ou moins distingués, tons à même de se tirer d'affaire dans la vie.

Après eux que j'appellerai volontiers professeurs géants paraissent, rivalisant à qui mieux mieux de suivre leurs traces glorieuses : Dusuzeau, bachelier ès-sciences ; Théobald, publiciste, à l'avis, Richardin et M^{lle} Ackermann, à Nancy, Benjamin, digne collaborateur de Forestier à Lyon. Douard à Marseille, Balestie à Rodez, Simon à Rouen, Theroude à Caen et tant d'autres que je regrette de ne pas connaître. Tous sollicitaient énergiquement le drapeau de l'abbé de l'Épée, quand l'orale pure vint briser si brusquement leur carrière.

Messieurs et chers confrères, je l'ai déjà dit dans la Gazette des Sourds-Muets, permettez-moi de vous répéter qu'on a agi envers eux tout comme des bandits vous demandant l'escopette en main : la bourse ou la vie. On leur a dit : « Ôte-toi de là que je m'y mette ; la méthode mimique est une pauvre vieille tout usée, elle a fait son temps, la notre la laissera bien loin derrière elle ; vous n'avez donc plus rien à faire ici » Quel sans-gêne sans pareil ! Rien ne les a arrêtés, ces bandits, ni le grand nombre de professeurs Sourds-Muets qui se sont succédé depuis cent ans, ni leurs talents, ni le zèle et le dévouement dont ils ont fait preuve dans leurs fonctions, ni, enfin, le bien inappréciable qu'ils ont procuré.

Mais voilà vingt ans que l'orale pure existe : a-t-elle donné de meilleurs résultats que la méthode mimique ? Mais non, l'enseignement est plus hérissé de difficultés, il a fait un pas en arrière ; la série des sourds-muets hors-ligne semble close ! À notre tour, nous sommes en droit de leur dire à ces sycophantes : « Vous vous êtes moqués de nous et de tout le monde, en promettant monts et merveilles, vous n'avez pas tenu vos promesses, votre méthode

n'a pas le sens commun ; allez-vous en ! Oh ! que la méthode mixte rentre dans nos écoles avec nos chers et zélés professeurs sourds-Muets.

Si nous avons eu toujours d'admirables professeurs sourds-muets de la méthode de l'Abbé de l'Épée, il s'en trouve aussi qui savent enseigner par la parole seule, tels par exemple Dubois et sont meilleur élève Louis Capon, officier d'académie. Ce dernier a fondé à Elbeuf, sa ville natale, un établissement où, aidé de sa femme et de sa fille, il applique avec avantage la méthode de son maître, la méthode orale ; toute la cité elbeuvienne en parle avec éloge.

Je me reprocherais de passer sous silence Mademoiselle Larrouy, sourde-muette de naissance, d'une intelligence et d'un savoir hors ligne. Sans aucune ressource, elle a entrepris de fonder à Oléron (Basses-Pyrénées) une école et elle a réussi. Pour être à la hauteur de son poste, elle a entrepris d'apprendre à parler, quoique n'étant plus jeune et elle a encore réussi ; maintenant une vingtaine d'enfants des deux sexes se pressent sous ses ailes maternelles et s'en trouvent bien, Je dis maternelle, je ne, m'en dédis pas. Elle est une vraie mère pour ses enfants. Oh ! de quels tendres soins elle les entoure, quel zèle ne met-elle pas à les instruire ! son institut prospère vue d'œil et ce n'est que Justice, l'ont le monde de l'endroit en dit le plus grand bien.

Et déclarer après tout cela les Sourds-Muets incapables d'enseigner, quelle monstruosité, quelle ingratitude ! Les entendants-parlants ont-ils donc le monopole de tous les dévouements et de toutes les capacités ?

Messieurs et chers frères, j'ai trop longtemps retenu votre bienveillante attention, je finis en déposant mes résolutions que, si vous les trouvez justes, vous voudrez bien adopter.

Nous, Sourds-Muets de toutes nations et de toutes langues, réunis en Congrès à Chicago au nombre de 1 500.

Considérant que la présence des professeurs Sourds-Muets est puissant stimulant pour les élèves, que les professeurs Sourds-muets qui se sont succédés depuis l'abbé de l'Épée, ont tous fait le plus grand honneur à leur carrière et qu'ils sont aptes à faire autant de bien, sinon davantage, que les professeurs entendants-parlants ;

Considérant que la méthode orale pure n'a pas permis les résultats auxquels on s'attendait et qu'elle est moins apte que l'autre méthode à développer chez les élèves l'initiative individuelle qui les mette à même de conquérir une position sociale ;

Émettons le vœu que la méthode mixte soit substituée à l'orale pure et que les Sourds-Muets puissent être de nouveau utilisés comme professeurs dans les écoles.

Amérique. – M. Robert Mac Grégor, professeur à l'Institution de Colombus, Ohio. – « Depuis le commencement de l'éducation des Sourds-Muets dans notre pays, la justesse particulière pour les Sourds de la position de professeur a été reconnue. »

Seulement, dans les premiers temps, alors que la masse, en Amérique ne croyait pas encore à la possibilité de la réhabilitation des Sourds-Muets par l'instruction et que bien peu d'entendants ne tenaient à se dévouer à cet enseignement, on fut obligé de prendre les premiers Sourds-Muets assez instruits, au bout de trois, cinq ou sept ans, pour en faire des professeurs destinés aux besoins les plus pressants. Or, il faut dire que presque tous ces Sourds-Muets n'étaient pas doués d'un grand savoir, n'avaient d'autre mérite que leur dévouement et d'autre tâche que d'aider le maître. De plus, les Sourds-Muets qui se destinaient au professorat

étaient légion. Aussi, les règlements des écoles d'alors déterminèrent que le salaire des professeurs sourds-Muets serait moindre que celui de leurs collègues entendants-parlants, qui, considérant l'enseignement des Sourds-Muets comme très difficile, surtout pour des entendants, exigeaient des gages supérieurs. Cependant, maintenant que les méthodes sont meilleures et plus pratiques; que l'enseignement du Sourds-Muets, commençant à l'âge de six ans pour se continuer jusqu'à vingt-un ou vingt-quatre ans, produit des sujets doués de grandes connaissances, obtenant des grades universitaires, les professeurs Sourds-M Sourds-Muets, excepté dans trois ou quatre grandes écoles de l'État, continuent à avoir des appointements inférieurs à ceux des professeurs entendants. Il y a là une inégalité, un vestige choquant du passé qu'il faut faire disparaître...

En 1857, sur 115 maîtres, 40 étaient Sourds-Muets. À présent, il y en a 166 sur 706 maîtres. Les oralistes ont une particulière antipathie pour les professeurs Sourds-Muets, et seraient heureux d'en voir diminuer le nombre, ce qui serait favorable à leurs vues. Je n'hésite pas à dire que ce sera en vérité un bien triste jour pour les Sourds-Muets d'Amérique et du monde entier, que celui où les professeurs Sourds-Muets seront entièrement éliminés comme facteurs dans l'éducation des Sourds-Muets ; que ce sera la fin de la méthode bénie qui a relevé la situation des Sourds de cette contrée, et dont le noble étendard est secoué par l'existence de la méthode orale pure, qui est responsable de l'abaissement de la condition Intellectuelle des Sourds-Muets d'Allemagne, d'Autriche et d'Italie, et qui, très rapidement, mène à une semblable condition ceux de France. »

« C'est mon opinion et celle de 99 sur 100 des éducateurs de Sourds-Muets, que ce sera une grande calamité pour les

générations futures de Sourds de ce pays, lorsque la méthode orale pure pris la place de la méthode combinée. Je le dis, quoique je sache ce qu'on appelle un « *semi-mute* », et que je ne méprise pas la valeur de la parole pour les Sourds. Je parle, non pour moi-même, mais pour la grande majorité des Sourds, d'après leur expérience et leurs observations. C'est l'opinion unanime de tous les Sourds-Muets que j'ai interviewés, et j'en ai questionné plusieurs centaines, qu'ils ont recueilli de plus réels profits avec leurs professeurs Sourds-Muets qu'avec leurs professeurs entendants... Le professeur entendant est aussi nécessaire pour l'école de Sourds que le professeur Sourd. Il a des avantages qui contrebalancent les défauts du professeur entendant. L'un est le complément de l'autre, et nulle école de Sourds-Muets n'aura de personnel complet que si elle a le secours de l'un et de l'autre. »

Jamais mémoire ne fut plus magistralement mimé Son succès fut superbe.

IV. DES OCCUPATIONS LES PLUS OPPORTUNES POUR LES SOURDS-MUETS

Amérique. – M. L. Arthur Palmer, de Nashville (Tennessee.)
– Il recommande surtout les carrières libérales et lucratives pour les sourds-muets intelligents. Pour les autres l'agriculture et les mines.

V. L'ÉVOLUTION DU MONDE SOURD-MUET

APERÇU SUR L'ÉVOLUTION DU MONDE SOURD-MUET CONTEMPORAIN

Conséquence qui en découle

Par Henri Gaillard

Si j'ai sollicité du Comité du Programme du Congrès d'ajouter ce mémoire aux mémoires spéciaux, c'est afin d'obtenir de l'unanimité de vos suffrages le vote d'une série de résolutions importantes et pour obtenir des lumières du Congrès des indications pratiques sur la manière d'appliquer ou de faire appliquer cette résolution,

Mais pour bien faire valoir l'importance de mes propositions, je crois bon, je crois utile, non pour vous messieurs, mais pour le monde entendant qui nous regarde, qui apprécie nos travaux, d'exposer à grands traits ce qu'a été, ce qu'est et sera le monde sourd-muet pris dans son ensemble.

Je ne vous retracerai pas son existence misérable, dans le croupissement de l'abjection et de l'ignorance, dans l'enfer des bas-fonds sociaux, avant la venue des hommes de génie qui entreprirent sa délivrance, dont le plus grand de tous, le plus généreux et le plus modeste, doit être salué à l'égal d'un Christophe Colomb, car il a découvert un monde nouveau !

Cet homme vous le connaissez tous et vous pouvez contempler sa figure, affable et douce comme son âme, dans le buste que vous a offert M. Félix Plessis.

C'est l'abbé de l'Épée.

Depuis ce grand français et ses disciples de toutes nations, depuis Heinicke, ce grand allemand, émule et admirateur de l'abbé de l'Épée, et depuis Gallaudet ce grand Américain, on peut dire que le monde sourd-muet, malgré les préjugés et malgré les obstacles accumulés par l'envie, s'est imposé à l'attention de tous,

Ici, plus particulièrement, chez vous, chers frères des États-Unis d'Amérique, l'existence de ce monde nouveau brille de tout son éclat. Vos merveilleuses et puissantes organisations, vos journaux innombrables, fréquents et libres, le rang social où vous avez été capable de parvenir, et ce magnifique et imposant congrès, organisé, mené à bien par vous, tout prouve que vous êtes vraiment citoyens libres dans un pays libre et que vous avez la libre disposition de vos droits, vous en avez aussi la libre défense.

Et les travaux du Congrès ont montré qu'en Allemagne, en Autriche, en Angleterre, en Suède et Norvège, en France, – et d'est là-dessus que je vais m'entendre, – en Suisse, le monde sourd-muet prend chaque jour sa place au soleil.

Il n'y a guère, et je le constate avec regret, que chez les nations latines, l'Italie et l'Espagne, les nations musulmanes et de religion grecque, qu'on ne trouve aucun vestige de l'émancipation du monde sourd-muet. Peut-être arriverons-un jour à secouer la torpeur des Sourds-Muets de ces pays.

Mais je veux vous faire voir, Messieurs, qu'en France, depuis le Congrès international de Paris en 1889, où vous avez pu, la plupart, constater que l'état social des Sourds-Muets n'était pas des plus brillants, qu'on suivait des errements routiniers, que les Sourds-Muets étaient d'une coupable indifférence pour tout ce qui intéressait l'amélioration de leur sort par eux-mêmes, un grand changement a été fait.

Cette révolution est l'œuvre de la jeune génération des silencieux français et surtout de la Gazette des sourds-muets.

En France, maintenant, les sourds-muets vont de plus en plus dans le monde des entendants, entrent, s'ils sont de, grande éducation, dans les Cercles et les Clubs de la *Haute Fashion*, ou s'ils appartiennent au prolétariat, s'organisent avec des comités politiques, obtiennent ainsi de sérieuses protection. Pour ceux qui sont de la bourgeoisie, leurs relations sont très aimables et très courtoises. Ils sont tous, sans distinction de classe, de toutes les fêtes, se répandent partout, se réclament partout de plus en plus de leur condition de Sourds-Muets, afin de battre en brèche les préjugés à leur égard, très vivaces en France.

Les artistes Sourds-Muets se mesurent chaque jour avec les artistes entendants, soit dans les écoles des beaux-arts, soit dans les expositions de beaux-arts et arrivent, bien souvent, à décrocher des sérieuses récompenses.

Et maintenant que la pantomime refleurit en France, il y a des Sourds-Muets doués de vraies qualités de mimes, beauté et clarté des gestes, souplesse et plastique du corps, qui prétendent entrer au théâtre. Les préjugés leur en ferment obstinément la porte, mais nos sourds-muets inlassablement continuent à donner assaut aux préjugés,

Ils revendiquent même le droit d'être soldats, de servir leur patrie en temps de guerre, comme brancardiers et ambulanciers.

Ceux qui sont très adroits aux exercices de sport, natation, corse, tir, vélocipédie, prennent part aux luttes organisées entre entendants.

D'autres vont plus loin encore, ils osent aborder le journalisme, la grande littérature, théâtre ou roman, à ceux qui ricanent, qui ont peur, ils objectent que la perte de l'ouïe portent plus à

l'observation, à l'étude silencieuse et méditative de la vie, à l'analyse raisonnée des passions et donne plus d'essor à l'imagination et affirme davantage le sens de la divination.

Jusqu'à présent leurs efforts n'ont pas été couronnés de succès, mais ils savent que le succès ne vient qu'à ceux qui travaillent en sachant attendre.

Une exposition des artistes sourds-muets a été tentée l'an dernier au Champ-de-Mars. Une autre s'organise en ce mois de juillet au Palais de l'Industrie. Deux des plus grands artistes sourds-muets français, MM. René Princeteau et Paul Choppin, encouragent cette exposition de leurs valeureuses adhésions.

À ce sujet, messieurs, permettez-moi de vous dire qu'un des membres français de ce congrès, M. Félix Plessis, voudrait que des expositions internationales de sourds-muets fussent organisées de temps en temps par les sourds-muets des diverses nations. C'est là une idée que je crois très utile afin de montrer les progrès accomplis par notre petit monde.

Mais une chose due à un entendant-parlant, grand ami des sourds-muets, et que je veux vous signaler et vous recommander, c'est le musée universel des sourds-muets créé par M. Théophile Denis, chevalier de la légion d'honneur, ancien chef de bureau au Ministère de l'Intérieur, auteur de nombreux et remarquables ouvrages sur les sourds-muets.

Tous les artistes sourds-muets de valeur ont envoyé leurs œuvres les plus préférées à ce musée, et pas seulement les artistes français, mais les artistes étrangers aussi, car ils ont compris que Paris, berceau de la régénération universelle des sourds-muets était digne de posséder le conservatoire de tout ce qu'ont produit de grandiosement beau et remarquablement utile les sourds-

muets du monde ; ils ont pensé que Paris pouvait faire briller la couronne de gloire du monde sourd-muet.

Je vous convie donc, mes chers frères d'Amérique ou d'ailleurs, à bien vouloir envoyer à notre musée ce que vous avez fait de superbe et dont vous ne verriez aucun inconvénient à vous débarrasser.

En participant à l'éclat de ce musée, vous contribuerez à prouver que votre patrie respective est fière de vos travaux, et que vous tous vous méritez d'elle et de sa sollicitude.

Cependant, il ne faudrait pas pour cela renoncer à l'idée de fonder dans vos propres nations d'autres musées des sourds-muets du monde entier et afin de porter un dernier coup aux préjugés.

Tant qu'ils subsisteront, les sourds-muets auront de la peine à vivre, et tous leurs efforts pour s'affranchir de l'injustice du sort, pour prouver leur vitalité intellectuelle se heurteront à l'hostilité ambiante, au misonéisme stupide, c'est-à-dire à la peur du nouveau qui est le propre des races de l'ancien monde.

Voulez-vous une preuve de ce que la sottise et l'erreur enfantent de « *misconceptions* » sur les sourds-muets ? En voulez-vous-même deux ?

Je suis d'autant plus à l'aise pour vous les donner qu'elles me sont fournies, la première par un professeur de sourds-muets italien, M. Molfino, et la seconde par un Conseiller royal allemand qui se dressa au pinacle en s'occupât toute sa vie des sourds-muets, M. Benz, décédé.

Tous deux faisaient allusion à des congrès de Sourds-Muets, c'est-à-dire à ces manifestations qui affirment bien haut notre existence au soleil de la pensée et de la liberté.

Parlant du Congrès international des Sourds-Muets de 1889, à Paris, M. Molfino nous comparait à des malades et demandait

depuis quand on interrogeait les malades sur la nature des remèdes qui leur conviennent.

S'occupant du Congrès national des Sourds-Muets allemands, tenu à Hanovre, en 1892, M. Carl Benz plaisantait ironiquement nos frères de Germanie : « ces malheureux, les plus malheureux des malheureux, disait-il, dissertant sur leur malheur. »

Je vois d'ici, Messieurs, votre indignation vengeresse, votre ardent désir de clouer au pilori de pareils individus, et cependant, je dois vous dire qu'ils ne méritent qu'une chose : la pitié qui s'attache aux insensés.

Victor Hugo écrivait à un poète Sourds-Muets français, à Pelissier : « Qu'importe la surdité de l'oreille quand l'esprit entend ; la seule surdité, la vraie surdité, la surdité incurable, c'est celle de l'intelligence. »

Le génial poète avait raison. Que du jour au lendemain tous les habitants de la terre deviennent Sourds-Muets, qu'ils ne restent que quelques entendants-parlants, absolument incapables, par des paralysies des mains et des bras, d'exprimer leur pensée par gestes, et vous verrez que le monde ne s'en portera pas plus mal, que l'humanité continuera sa lente ascension vers le mieux et le juste, et que les infirmes alors seront les entendants-parlants paralysés, réduits à s'entendre entre eux par la parole.

Pourtant, nous autres, nous n'aurons pas la cruauté de les appeler, comme ils font de nous, des infirmes.

Infirmes, nous ne le sommes pas. Pour être infirmes, dans le vrai sens du mot, il faudrait être amputé d'un membre, bancal, manchot, cul-de-jatte, aveugles ou borgnes. Or, il y a des Sourds-Muets infirmes, car il y a des sourds-muets aveugles, borgne, manchots et cul-de-jatte.

Les autres Sourds-Muets ne sont pas à proprement parler des

infirmes. La perte de l'ouïe les a mis dans une condition inférieure et voilà tout.

« Pour être déshéritées d'un sens, nous ne sommes pas déshéritées de l'intelligence. Nous pensons, donc nous sommes », ai-je écrit en 1887.

Eh bien ! Messieurs, il faut que nous prouvions que nous sommes, que nous ne reculons devant rien pour cela, si nous voulons prendre plus tard notre part de bonheur dans la société future.

Il faut que nous revendiquions hautement notre droit de Sourds-Muets de nous occuper des Sourds-Muets.

La ville de Paris, en votant une subvention à deux délégués des Sourds-Muets parisiens à votre Congrès, a reconnu publiquement ce droit. Je vous propose, Messieurs, de remercier, avec la délégation française, le, Conseil municipal de la capitale de la France, lui voter d'unanimes acclamations,

Et je vous demande de vouloir bien prendre en considération les projets de résolutions suivants :

Le Congrès international des Sourds-Muets de Chicago ;
Considérant,

Que l'œuvre de l'émancipation des Sourds-Muets, commencée par les entendants-parlants, peut, étant donné les progrès faits par le monde Sourd-Muet, être complétée et achevée par les Sourds-Muets eux-mêmes.

Émet les vœux :

1°. Que chaque nation reconnaisse à ses Sourds-Muets Le droit de s'occuper des autres Sourds-Muets, ses sujets ;

2°. Que pour rendre ce droit plus efficace, il soit institué dans chaque État une Commission nationale des Sourds-Muets où pourraient siéger les Sourds-Muets élus par leurs frères, pendant

qu'une moitié des membres entendants-parlants, serait choisie par l'administration supérieure.

Le Congrès égaie

Engage les Sourds-Muets des différentes nations à se prêter naturellement aide et concours afin de faire réussir réciproquement chez eux leurs principales revendications, et cela par l'intermédiaire de la presse silencieuse de chaque pays et par leurs principales associations ou comités.

Les acclamations à l'adresse du Conseil municipal de Paris partirent toutes en tempête. Ce fut une des plus belles manifestations du Congrès.

TROISIÈME PARTIE. — ÉDUCATION

1. L'état de l'éducation des Sourds-Muets

Amérique. — M. Geo.-W Veditz, professeur à l'Institution de Colorado Springs. — « Il y a 62 écoles publique et 18 privées, en tout 80. La plus ancienne est celle d'Hartford (1817) ; la plus récente, celle de Cleveland ((Ohio), 1892. Les méthodes employées sont :

- 1°. Méthode manuelle, langage des signes, alphabet dactylogique, écriture, dans 7 écoles, avec 72 élèves ;

- 2°. Méthode orale, parole et lecture sur les lèvres, écriture, un peu de signes naturels et proscription absolue, dans quelques écoles, de la dactylogie, avec 20 écoles et 766 élèves ;

- 30 Méthode de l'alphabet manuel, orthographe et phonétique, écriture et parole, avec écoles et 160 élèves ;

- 40 Système combiné : La parole et la lecture sur les lèvres sont regardées comme très importantes, mais le développement de l'intelligence et l'acquisition de la langue, sont regardés comme plus importants encore. Le meilleur moyen d'arriver à obtenir ce résultat, c'est le langage des signes et l'alphabet manuel. La parole et la lecture sur les lèvres sont enseignées dans la mesure commandée par les succès obtenus et d'après les capacités individuelles. Dans quelques écoles, il y a cependant des classes spéciales pour l'enseignement absolument oral des privilégiés. 58 écoles avec 7620 élèves pratiquent le système combiné. Dans ce nombre d'élèves, il y en a 3238 enseignés par la parole et les signes, et 908 par la parole seule. 37 élèves ont été instruits par l'articulation ou éducation par l'oreille, consistant à développer l'ouïe des demi-sourds au moyen de cornets acoustiques. Environ 44 métiers sont enseignés dans les écoles. Il y a 166 professeurs

Sourds-Muets et 291 professeurs d'articulation, en tout 706 maîtres dont 438 femmes. Toutes les écoles sont soutenues par l'État, quelques-unes par le montant des pensions. Il y a trois périodes d'enseignement dans les écoles combinées la première est consacrée à l'étude objective ou des signes ; la seconde, à l'étude et au développement des organes de la parole ; la troisième, à l'éducation parlée et écrite. Le cours d'instruction comprend la grammaire anglaise, l'écriture, l'arithmétique, la géographie, l'histoire, le dessin, la morale, les sciences élémentaires, la physiologie et les principes du Gouvernement civil.

Ici, qu'on nous permette de consigner une observation que nous venons de faire pour la troisième fois. Le Mémoire de M. Veditz est mimé par lui-même, mais il est lu oralement pour la partie entendante de l'audience, par un Sourd-Muet, M. Fox. Or, nous avons remarqué que le Mémoire de M. Smith avait été lu oralement aussi par un Sourd-Muet, M. Draper, et que M. Fox, au début de la séance, avait lu oralement un autre mémoire. Ces deux orateurs (prenons le mot dans son vrai sens) furent parfaitement compris.

Eh bien, ce sont des élèves du système combiné. Ils surprisent les ultra-oralistes et leur montrèrent l'erreur énorme, voulue peut-être, qu'est la leur, lorsqu'ils prétendent que l'usage des signes a une pernicieuse influence sur le développement de la parole et de l'intelligence. En constatant le fait, le *Deaf Mutes Journal* demande ironiquement Si les écoles à unique méthode ont de semblables orateurs.

ÉTUDE SUR L'ÉTAT DE L'ÉDUCATION DES SOURDS-MUETS EN FRANCE

Par Louis Capon

**Ancien élève des cours supérieurs de l'Institution Nationale
des Sourds-Muets de Paris, Directeur-Fondateur de l'École
des Sourds-Parlants d'Elbeuf, Président-Fondateur de l'Asso-
ciation Fraternelle des Sourds-Muets de Normandie, de
l'Académie Française et Officier d'Académie.
Mimé au congrès par M. Henri Gaillard**

Points à considérer :

Nombre d'écoles existant, — Nombre des élèves les suivant.
— Comment sont-elles soutenues ? Branches d'enseigne-
ment. — Méthodes employées. — Les acquisitions intellectuelles
sont-elles proportionnées au degré d'instruction des élèves ?—
Existe-t-il des cours pour les adultes ayant quitté l'école ?— Dites
ce que vous pensez des réformes à faire, et quelles sont, selon
vous, celles qui s'imposent avec urgence.

Avant d'aborder ce grave sujet confié à ma modeste coopé-
ration intellectuelle, il faut bien me présenter un peu, c'est-à-
dire expliquer à la suite de quelles circonstances je suis forcé, par
dévouement pour mes frères d'infortune, d'accepter cette pénible
et lourde tâche.

J'ai dû, auparavant, décliner l'honneur d'exprimer mon im-
partial avis sur les associations de Sourds-Muets en France, par
la simple raison que j'aurais, forcément, été amené à faire ressortir
mes humbles, mais loyales et désintéressées œuvres, chose qui
répugne entièrement à mes principes, préférant, d'ailleurs, laisser

ce soin à ceux qui en ressentent plus directement et plus sensiblement les conséquences bienfaisantes.

En présence d'une étude toute différente, pour mieux dire, d'une question où mon expérience, mes goûts et mon impartialité sont très à l'aise, comme le dit si bien mon spirituel et vaillant ami H. Gaillard, ma conscience et ma raison me commandent impérieusement, je le répète, d'accepter ce tournoi intellectuel, puisqu'il y aura bientôt 30 années que je me familiarise avec les multiples fonctions de l'enseignement spécial des Sourds-Muets.

Je dis au commencement que c'est une tâche pénible, parce qu'il n'y a pas en France d'enseignement aussi tiraillé que celui des Sourds-Muets. Chacun vent émettre une opinion, une théorie, en délaissant un peu trop la pratique. Afin de mieux préciser ma pensée, que l'en me permette une comparaison, basée sur l'expérience de l'enseignement industriel pour la production de la draperie d'Elbeuf, ma ville natale. Loin de former les élèves par la théorie, on a constamment recours à la pratique. On fait fonctionner sur place et devant leurs yeux, tous les instruments; on a recours à toutes les opérations qui servent à la fabrication du drap; de la sorte, on frappe bien plus directement leur intelligence et leur esprit, tandis que si l'on employait uniquement la théorie, il y aurait toujours tâtonnement, doute, incertitude; et les résultats seraient, évidemment, beaucoup moins satisfaisants. Eh bien! À plus forte raison, lorsqu'il s'agit des Sourds-Muets qui n'apprennent que par la Vue, et jamais par les oreilles, il y a et il y aura éternellement un immense avantage à s'en tenir aux mêmes procédés que je viens d'indiquer. L'instituteur, s'il est intelligent, consciencieux et généreux, n'aura pas à se préoccuper de la théorie des autres, ce serait une perte, de temps, et s'attirer des désagréments, d'autant plus que l'on enseigne véritablement

bien que ce qu'on sent et comprend bien soi-même. Enfermé dans sa classe avec ses élèves, il étudiera facilement le tempérament, le degré d'intelligence et l'aptitude de chacun, sans oublier son caractère et son penchant favori, Son attention se portera presque exclusivement sur tout ce qui entoure ses élèves, ainsi que sur toutes, les circonstances qui frappent leur vue et il en fera un usage journalier pour faire répéter, tantôt par la parole, tantôt par l'écrit, en commençant par de toutes petites phrases ; de cette manière, le Sourd-Muet arrivera doucement et graduellement à comprendre, par intuition, l'art d'écrire correctement, d'après les règles de la grammaire. C'est pour ainsi dire simplifier cet épineux enseignement. Comme on le voit, l'instituteur ne se servira d'autre livre que de son propre esprit, puisqu'il s'agit constamment de traduire, sous forme de dictée, ce dont les élèves sont témoins tous les jours : actions, cérémonies, accidents, incidents, émotions, surprises, temps, politesse, impolitesse, etc.

Cette façon de procéder intéresse toujours au plus haut point les élèves, et éveille sans cesse leur attention. C'est, en quelque sorte, les instruire en les amusant. Quand l'esprit est content, il apprend doublement et avec la meilleure volonté, tandis qu'au moyen de la brutalité, on perd presque tout le fruit d'un labeur excessivement laborieux car rien n'est plus vrai que ceci : les coups abrutissent ceux qui les reçoivent et avilissent ceux qui les donnent. Il n'y a donc aucun avantage de part et d'autre.

J'arrive forcément à une grave et délicate question, celle qui concerne la suppression, par le gouvernement, dans les institutions nationales, des professeurs sourds-parlants et Sourds-Muets tout-à-fait. Selon ma conscience, et les observations réitérées de ma carrière de 28 années d'enseignement, je dois dire la vérité,

rien que la vérité ; ou a commis, d'ailleurs peut-être involontairement, j'aime à le croire, une douloureuse erreur et une poignante injustice. J'en suis une preuve vivante, Si j'avais acquis, au début, la moindre conviction que j'étais plutôt dangereux qu'utile j'aurais sur le champ cessé tout, dans l'intérêt de mes frères d'infortune, Du reste, par qui ai-je été élevé, instruit ? Par un professeur sourd-parlant, M. Benjamin Dubois, à qui j'envoie un souvenir profondément ému et reconnaissant et aussi par des professeurs Sourds-Muets, MM. Ferdinand Berthier et Alphonse Lenoir. Je leur adresse, également, là-haut, où leur admirable et grandiose dévouement a dû trouver sa suprême récompense, l'expression de ma filiale et éternelle gratitude.

Je dois déclarer hautement ici pour l'honneur de leur mémoire, surtout de celle de notre immortel bienfaiteur, l'Abbé de l'Épée, que le langage mimique joint à la parole, loin de nuire en quoi que ce soit, est de nature à développer plus rapidement et plus sûrement l'intelligence du pauvre Sourd-Muet. — Dieu, dans sa miséricorde infinie, lui a fait cadeau d'une autre espèce de langue vivante, comme celle que l'on enseigne dans les lycées de l'État, c'est-à-dire pour parler anglais, il faut apprendre l'anglais, et si l'on réussit, on est plus avancé, plus instruit puisque l'on connaît, alors deux langues. Il en est de même à l'égard de la langue mimique, On ne devrait donc jamais chercher à faire disparaître un tel bienfait puisque ce serait plutôt critiquer la nature que l'en remercier ! Les entendants-parlants eux-mêmes, sans s'en douter, emploient très souvent cette langue mimique dans leurs conversations avec leurs semblables. Un Sourd-Muet instruit devine aisément, rien qu'à regarder le mouvement de leurs mains et le jeu de leur physionomie, ce qu'ils disent. Le motif de leur signe involontaire est leur impossibilité de trouver un nom propre, ou

une expression équivalente à la description d'une chose, Les orateurs comme les prédicateurs, font une foule de signes et rendent ainsi leur pensée encore plus saisissante, Donc, je le répète de la manière la plus consciencieuse, en expliquant par ce moyen le sens des mots et des phrases que l'on enseigne par la parole, les résultats seront plus promptement satisfaisants, le raisonnement aura beaucoup plus de netteté ; autrement, ce serait créer entre les Sourds-Muets une véritable tour de label, et ce malheur injuste et immérité amènerait infailliblement une décadence des plus accentuées.

Quand le Sourd-Muet qui a de bonnes dispositions pour la parole sera en état de tout prononcer avec le sentiment de toutes les significations, il perdra insensiblement l'usage de la mimique et ne lui demandera service que dans les mêmes occasions que les Entendants-Parlants, mais il conservera l'immense et charitable avantage de pouvoir converser avec tous ses frères d'infortune au moyen de ses deux langues, Ceux qui n'emploient pas la même langue, et qui, cependant, éprouvent le besoin d'avoir des relations, ont recours aux mêmes moyens ; à plus forte raison, il serait donc cruel et inhumain de chercher à paralyser chez les Sourds-Muets cette touchante et nécessaire fraternité.

Sans le secours de personne, pas même celui de ma digne femme qui, réellement, ne commença à me seconder qu'en 1883, lors du transfert de mon école de Caudebec- lès-Elbeuf à Elbeuf, j'entrepris, en 1871, l'éducation et l'instruction particulières d'une jeune Sourde-fluette pendant sept années consécutives par la parole. Les résultats obtenus par le toucher vibratoire et réciproque étonnèrent Elbeuf, surtout sa famille. La Nature, par une bizarrerie du sort, semble vouloir mettre dans les yeux du professeur sourd-parlant et de ses élèves tous les trésors de l'ouïe. Par

un mécanisme de parole artificielle basée sur les mouvements des lèvres et des dents, ils se comprennent à merveille. — Au moyen du toucher vibratoire et réciproque, ils s'assurent facilement du degré voulu de sonorité.

Depuis 28 années, j'enseigne de la sorte, au vu et au su de tout le monde, Cependant, dès 1884, à la suite d'une visite réglementaire d'un inspecteur général dont je respecte la valeur, sinon les principes, on n'a pas consenti à reconnaître la capacité d'un sourd-parlant pour l'enseignement oral.— Loin de me décourager, j'avoue que j'ai recommencé de plus belle, et maintenant, que pourrait-on critiquer devant des preuves irréfutables ? Partout le professeur entendant-parlant lui-même, malgré son grand savoir et sa grande expérience, se débat souvent au milieu de pénibles et tenaces difficultés, d'autant plus que ce n'est pas l'oreille qui perçoit, mais uniquement la vue. Quand même sa démonstration serait la plus savante, son élève ne peut faire davantage s'il n'est pas en possession des véritables principes de la parole artificielle, puisqu'il s'agit, je ne me lasserai pas de le répéter, d'aller aux yeux et non aux oreilles. D'ailleurs, comme l'a fait remarquer publiquement en 1889, à une distribution de prix, le premier adjoint au maire d'Elbeuf, le professeur sourd-parlant s'inquiète peu de connaître les principes d'anatomie mécanique des organes vocaux sur lesquels reposent ses exercices. Il les met en application avec une dextérité remarquable ; il a, par la communauté de son infirmité, une aptitude spécifique qui lui permet de trouver, par la vue et le toucher, la position exacte de la langue, des lèvres et la nature du son à émettre. Le souvenir des difficultés immenses par lesquelles il a dû passer lui donne pour ainsi dire sur sa physionomie un tableau vivant, ce qui rend chez ses élèves la reproduction plus directe et plus saisissante.

On ne peut mettre en doute cette assertion qui a été inspirée par l'honorable Maire d'Elbeuf lui-même et cela en pleine connaissance de cause, puisque j'ai commencé, continué et terminé avec le plus loyal succès, sans le concours de personne, l'éducation et l'instruction par la parole de la jeune fille Sourde-Muette de son beau-frère.

La communauté d'infirmité donne une mystérieuse et puissante influence, C'est le secret de la nature, On en trouve la preuve frappante chez les aveugles, surtout à l'école Braille, dont le fondateur ainsi que les professeurs sont des aveugles.

Dans les établissements d'instruction publique, comme les lycées, le personnel est toujours choisi, dans le corps enseignant et compétent ; on se connaît mutuellement. Pourquoi on est-il tout autrement chez les Sourds-Muets ? On cherche toujours en dehors d'eux, des professeurs qui sont totalement à former, et bien peu, il faut l'avouer, parviennent, même au bout d'un long et laborieux effort, à sentir et à connaître les véritables aspirations des Sourds-Muets.

Ah ! si le gouvernement avait su comprendre et encourager tout cela, l'état actuel des Sourds-Muets serait excessivement plus brillant et plus prospère ! Ils se trouveraient, pour ainsi dire, dans leur véritable élément ! Ce serait, enfin, leur rendre justice, en leur facilitant l'accès des carrières qui touchent particulièrement à l'intérêt général de leurs frères d'infortune. Alors, ceux qui présentent de bonnes dispositions pour la parole seraient instruits par des professeurs Sourds-Parlants à côté de ceux qui jouissent de toute la plénitude de leurs sens; et au lieu de s'attendre à une rivalité prise en mauvaise part, on sentirait l'ardente nécessité de la fraternité et de la solidarité. On gagnerait doublement en capacité et en expérience.

Quant aux Sourds-Muets reconnus totalement incapables de parler pour diverses causes, les professeurs Sourds-Muets seraient, évidemment, les plus aptes à se charger de leur éducation et de leur instruction ; sinon ce serait, pour des motifs peu loyaux et peu dévoilés, vouloir les rendre plus malheureux encore !

J'ai dit au début que je désirais me présenter un peu avant d'entreprendre la redoutable tâche de faire prévaloir la cause sacrée des Sourds-Muets, et je m'aperçois, à ma grande confusion, que je m'y suis consacré d'une telle manière que j'ai commencé par où j'aurais dû presque finir ! Je reviens donc au point essentiel de cette étude D'après une statistique établie en 1887 par les soins du Ministère de l'intérieur (je ne puis me renseigner par une autre plus récente), il existe en France 69 institutions qui renferment 3719 élèves. Excepté les trois établissements appartenant à l'État, presque toutes les autres pensions sont soutenues par la charité publique avec le concours des départements pour les bourses des indigents. Il m'est complètement impossible de faire connaître la situation pécuniaire de chacune d'elles. L'unique moyen de relever notre dignité humaine serait la création d'une loi définitive exigeant les mêmes conditions et accordant les mêmes avantages qu'aux écoles primaires avec une institution spéciale à Paris pour permettre aux élèves heureusement doués sous le rapport des facultés intellectuelles et ayant des dispositions particulières pour suivre des cours supérieurs, en vue de se former au professorat, ou de les destiner à d'autres carrières plus ou moins importantes compatibles avec leur infirmité. Du reste, par leur nature, étant forcément attentifs, ils peuvent rendre de réels services.

Je suis convaincu, à l'avance, que le gouvernement obtiendrait, sous ce rapport, les plus brillants résultats et reconnaîtrait, enfin, pour notre dignité humaine, le véritable rang auquel nous

avons droit depuis déjà si longtemps, Dès 1881, j'avais confié les angoisses de mon âme au regretté M. Lucien Dautresme, d'abord député d'Elbeuf, et plus tard Ministre du Commerce et sénateur. Il était, d'une honnêteté absolue, ne variant jamais sur un principe juste, ce qui lui avait attiré la chaude amitié de M, Jules Ferry, alors Ministre, de l'Instruction publique. A la suite d'un chaleureux plaidoyer de Dautresme auprès de lui, concernant mes loyales convictions, M. Jules-Ferry rendit un arrêté en date du 19 Juin 1882, instituant au Ministère de l'Instruction publique une commission chargée d'élaborer un projet de règlement relatif à l'instruction des enfants Sourds-Muets. Je n'ignorais pas qu'il avait été provoqué par ma demande pressante et motivée de transférer les écoles de Sourds-Muets dans les attributions de l'Instruction publique Nous allions obtenir un commencement de satisfaction, puisque c'était le début d'une préparation ; mais pour notre malheur, nous avons compté sans ce proverbe : L'homme propose et Dieu dispose, juste au moment où j'étais appelé par une dépêche de l'Inspecteur d'Académie de Rouen, le ministre Jules Ferry était renversé propos de la malencontreuse affaire du Tonkin, et l'arrêté fut rapporté, je ne sais pourquoi, par son successeur. J'étais invité, aux frais du Gouvernement, à venir conférer devant la commission. Depuis cette fatale époque, il m'est toujours resté quelque chose de pénible sur le cœur. Il ne s'agissait pas de ma misérable personne, mais de l'avenir de mes frères d'infortune. L'occasion m'a manqué pour faire sentir directement au Ministre l'indignation énergique avec laquelle nous repoussons ensemble la persistance, si humiliante pour nous, que l'on met à accoler, dans la division des hospices, les Sourds-Muets aux enfants trouvés, aux aliénés, aux idiots, aux mendiants, aux vagabonds, etc., Devant des arguments irréfutables, le Ministre

eût je n'en doute pas, assigné spontanément à nos intelligences le véritable rang que l'on nous refuse depuis tant d'années, dans la grande famille humaine. Mon sympathique et brillant confrère, Henri Gaillard, avait déjà fait la même revendication en 1889. D'ailleurs l'État doit le pain intellectuel et les mêmes encouragements à tous ses enfants sans distinction.

Depuis notre immortel Abbé de l'Épée, que de changements favorables se sont produits ! Ce qui était un simple essai est devenu une réalité, une possibilité absolue ; seulement les résultats deviennent toujours moins brillants chaque fois que l'on change sans raisons la base solide. Eh bien ! du moment qu'il n'est plus besoin de prouver l'enseignement régulier, progressif et définitif des Sourds-Muets, enseignement qui, souvent, va bien plus loin que celui des écoles primaires, pourquoi persister à on laisser la direction à un ministère où nos sentiments intimes sont profondément humiliés et froissés ? On finirait, vraiment, par croire qu'il s'agit plutôt de ménager l'intérêt des hauts fonctionnaires sans le moindre remords du notre qui est cent fois plus digne et plus sacré, puisque nous sommes environ 30 000 en France ! Que l'on ne voie ici que le cri du cœur, et nullement un sentiment d'ingratitude vis-à-vis du Gouvernement, qui, certainement, est animé des meilleures intentions à notre égard, C'est, je le reconnais sans peine, déjà beaucoup d'avoir introduit presque partout la méthode orale, mais c'est une grave responsabilité de l'imposer indistinctement à tous, de sorte que la moitié des élèves, même quelquefois les trois quarts d'une institution, ne peuvent se faire comprendre du premier venu, qui n'a pas la même facilité que les personnes de son entourage habituel et alors ils reprennent bien vite l'emploi du langage qui leur est si familier, puisqu'il leur vient de la nature. On se met à regretter amèrement, mais trop

tard, un temps presque perdu. Les connaissances acquises sont superficielles, et s'oublent vite.

Quelle tristesse, mon Dieu de voir tant de dévouement, tant de patience, et tant de charité, aboutir à un si maigre résultat ! On possédait, cependant, la foi ! C'est le cas de reconnaître que les plus savants, avec leurs projets les plus généreux, font souvent fausse route.

Quand un Sourd-Muet a l'esprit bien doué et bien dirigé, il peut profiter de toutes les branches d'enseignement : langue écrite, géographie, histoire de France, mathématiques, droit usuel, histoire naturelle, chimie, etc., mais à la condition formelle de les lui expliquer simultanément au moyen de la Parole, et du langage mimique. Je l'affirme de toute la force de mon âme, parce que j'en ai trop senti l'utilité moi-même, L'entendant-parlant, à force d'entendre parler et expliquer autour de lui, comprend le sens des mots et des phrases par un concours de circonstances que le Sourd-Muet ne peut jamais posséder au début, Ainsi, si on ne lui explique pas ce qu'on lui enseigne par la parole, il apprendra comme une machine, et ne saura pas à quel moment il est à propos d'employer telle réflexion, pour la simple raison qu'il n'aura rien compris, rien senti, et par conséquent rien retenu.

J'ignore s'il existe des cours pour les adultes ayant quitté l'école. En ce qui me concerne personnellement, j'avoue que j'éprouve à l'égard de ces derniers une sollicitude toute particulière. Je ne les perds jamais de vue. Ont-ils besoin d'une explication, d'un conseil ? Ont-ils un doute, un service à me demander, une démarche à faire, etc. ? Je me tiens constamment à leur disposition avec la plus grande impartialité, et j'en suis amplement récompensé par un attachement inaltérable, et une reconnaissance qui, parfois, m'arrache des larmes, tant je connais leur pénible situation, et

cependant ils trouvent, à mon insu, le moyen de s'imposer un grand sacrifice. J'ai beau les réprimander vertement, mais paternellement, je ne puis parvenir à les corriger de ce vertueux défaut, qu'un des nôtres, Massieu, a appelé la mémoire du cœur. Quelle belle chose que l'esprit de fraternité et de solidarité.

J'espère que je ne dépasse pas le cadre de cette rapide étude, d'aidant plus que mettre en pratique cette admirable maxime de Jésus-Christ : aimez-vous les uns les autres, c'est apporter dans les saintes fonctions d'instruire, un stimulant des plus bienfaisants, C'est bien de procurer l'instruction, c'est mieux encore de former le cœur, si on veut une vie honnête et tranquille.

Enfin, il me reste, selon les points à considérer, à parler des réformes à faire et de celles qui s'imposent avec urgence, Après avoir mûrement réfléchi, je renonce à dire mon opinion, pour la raison que je n'ai pas sous la main les éléments suffisants d'une appréciation impartiale. C'est donc au Congrès international de Chicago à les faire valoir, suivant les documents qu'il doit posséder.

J'ai dit loyalement, sans parti pris, ce qui je pense de l'état de l'éducation des Sourds-Muets en France, Je crois que cela suffit, au Congrès pour en tirer la conclusion la plus logique et la plus profitable.

**ANNEXE AU MÉMOIRE DE M. LOUIS CAPON
SUR L'ÉTAT DE L'ENSEIGNEMENT
DES SOURDS-MUETS EN FRANCE
par Henri Gaillard**

Afin de permettre au Congrès de prendre, relativement à l'enseignement des Sourds-Muets en France, des résolutions efficaces, je crois utile d'ajouter quelques pages complémentaires au mémoire, remarquable à plus d'un titre, de M. Louis Capon, le seul Sourd-Muet en France qui ait eu le courage de maintenir l'école qu'il a fondée à la hauteur des progrès de la science, et ce, sans abdiquer le droit absolu qu'ont les Sourds-Muets de s'occuper des Sourds-Muets :

Sur les 69 écoles actuellement existant en France, il n'y en a plus que deux qui soient dirigées par des Sourds-Muets.

Celle d'Elbeuf, dont est directeur M. Louis Capon.

Et celle d'Oloron-Sainte-Marie (Basses-Pyrénées), qui appartient à une Sourde-Muette, M^{lle} Pauline Larrony.

Leur valeur est depuis longtemps consacrée.

Tous deux sont décorés des palmes d'Officier d'Académie.

Et tous deux ont obtenu des prix de l'Académie Française.

Partout ailleurs, mainmise a été faite par les Entendants-Parlants sur les écoles de Sourds-Muets.

Il n'y a guère qu'une seule école fondée par un Sourd-Muet qui soit sur le point de disparaître, c'est celle de Lyon-Vaïsse que créa le Sourd-Muet Comberry et que continua remarquablement, fit prospérer admirablement le Sourd-Muet Claudius Forestier, C'est une école d'orale pure, de méthode allemande, établie par un allemand naturalisé français, à Lyon-Villeurbanne, qui a

contribué aidée par la coupable complaisance de la municipalité de Lyon, à détruire cette école, une des premières de France.

Sur ces 69 écoles, au moins 58 appartiennent à des congrégations.

Les autres sont confiées à des maîtres laïques.

Je n'ai pas à apprécier ici le mérite des uns et des autres. Les partisans de la laïcisation et ses adversaires ont tous également de bonnes raisons à faire valoir à l'appui de leurs opinions.

Je dois dire seulement que les Frères de Saint-Gabriel, les Frères des écoles chrétiennes, les Filles de la Sagesse, les Sœurs de Saint-Joseph à Bourg, les Sœurs de la Providence, et peut-être les religieuses de Notre-Dame du Calvaire, à Bourg-la-Reine, sont, de toutes les congrégations religieuses, celles qui se sont le plus spécialement consacrées à la réhabilitation des Sourds-Muets et qui y ont réussi.

Le seul crime qu'on puisse leur reprocher est d'avoir accueilli avec trop de faveur la méthode orale pure.

On a dit qu'elle leur était imposée par le gouvernement sous peine de mort. Cela est fort possible. Mais on a dit aussi que si elles avaient réprouvé le langage divin de l'abbé de l'Épée, c'était parce que les signes permettaient trop facilement aux Sourds-Muets d'arriver aux lumières de la science, tandis que l'enseignement par la parole, surtout dans les écoles où l'évangile et le catéchisme tiennent lieu de tout son savoir, les empêchait de trop demander à l'instruction perfide et corruptrice, les gardaient pour les saintes voies du Seigneur : « Bienheureux, les pauvres d'esprit ! » semble être leur devise, comme l'a écrit Joachim Ligot. Quoi qu'il en soit, les congrégations en question admettent les Sourds-Muets et Sourdes-Muettes dans leur sein et ne leur interdisent pas de se

consacrer à l'enseignement, Le Sourd-Muet Maille, en religion frère Roch, est assez connu,

Dans un rapport rédigé en 1868, J.-J. Valade-Gabel, le premier instituteur des Sourds-Muets qui, depuis la mort de Bébien, ait fait faire à l'enseignement des Sourds-Muets des pas de géant, s'exprimait ainsi : « En général, la faiblesse des études tient au vice des méthodes d'enseignement, parfois à l'insuffisance du nombre de professeurs, et, comme il a été déjà dit au défaut d'instruction générale chez plusieurs d'entre eux, aussi bien qu'au manque de connaissances spéciales chez beaucoup d'autres.— Étrangers qu'ils sont à l'enseignement des Sourds-Muets, quelques supérieurs de congrégations estiment qu'il suffit de savoir lire et écrire pour être en état d'instruire les Sourds-Muets ; ils n'hésitent pas à mettre à la place d'un homme instruit et expérimenté un religieux dont l'inhabileté n'est rachetée que par une charité ardente. Les ouvrages pratiques, mis entre les mains de ces professeurs improvisés, ne sauraient tenir lieu de savoir et d'expérience. Données à l'aide de livres que le maître comprend d'une manière imparfaite, les leçons manquent d'intérêt de mouvement et de vie. Le Sourd-Muet, grand imitateur de sa nature, se voit transformé en perroquet ; en lui, le jugement, la réflexion, le raisonnement auraient plus particulièrement besoin d'être amélioré ; On n'y exerce que sa mémoire.

La réforme des méthodes et du personnel enseignant présente de sérieuses difficultés ; néanmoins, comme les congrégations religieuses sont animées de bonne volonté, et que, mieux que jamais, les instituteurs laïques comprennent la nécessité d'améliorer les études, il est permis d'espérer que la partie la plus essentielle de ces réformes pourra s'opérer en quelques années. »

Depuis, surtout depuis l'introduction de la méthode orale

pure, il est arrivé d'assez grands changements au tableau tracé par Valade-Gabel de la situation des écoles françaises à la fin du second empire. Le Ministre de l'Intérieur, de qui relèvent les écoles de Sourds-Muets, exige de tout maître, religieux ou laïques, se consacrant à l'éducation des Sourds-Muets, un diplôme de capacité et a promulgué des décrets très sévères sur la matière. Cependant, il vaut avouer qu'à l'exception des écoles officielles, les écoles non subventionnées continuent à posséder des professeurs, diplômés par condescendance, absolument ignorants des premières notions de l'art, manquant de ce qui aide à faire des miracles avec les Sourds-Muets, c'est-à-dire de la conviction que leurs élèves sont capables de tout, qu'ils sont de ceux qui, tôt ou tard, leur feront honneur et justifieront leurs efforts, à eux professeurs.

Quand ce n'est pas l'ardente charité, la résignation chrétienne, qui soutiennent les professeurs de Sourds-Muets, c'est la cupidité et l'intérêt, et le souci des élèves est relégué au second plan.

Je ne cesserai de le répéter avec mon éminent ami Louis Capon, il n'y a qu'un seul moyen pour obtenir que cette situation s'améliore, C'est de transférer les écoles de Sourds-Muets au Ministère de l'Instruction publique.

Tant qu'il en sera autrement, on n'arrivera jamais à donner une meilleure tournure à l'état actuel de l'éducation des Sourds-Muets français.

Je sais bien que l'administration supérieure de l'Assistance publique, au Ministère de l'Intérieur, grâce à l'initiative de son directeur M. Monod, s'occupe activement de réorganiser les écoles de Sourds-Muets en France, qu'un député, M. Lebon, va déposer un rapport en vue de créer 18 écoles régionales de Sourds-Muets. Oui, je sais, mais c'est justement, parce que c'est le service des

enfants assistés, des malades, des aliénés et des idiots qui doit opérer cette importante réforme, que je proteste, car cette assimilation de nos frères de France aux individus qui peuplent les hospices est injustifiable, inqualifiable et injurieuse suprêmement.

Le Sourd-Muet n'ayant aucune incapacité de droit puisqu'il naît citoyen légal, ni aucune incapacité de fait puisqu'il est doué d'un cerveau que l'instruction développera et d'un cœur que l'éducation formera, doit être mis sur le même pied que son semblable entendant-parlant et comme lui, il doit être admis à profiter des avantages que confère l'assistance intellectuelle procurée par le Ministère de l'Instruction publique de chaque pays : en d'autres termes, il a autant de droits que l'entendant à l'instruction gratuite et obligatoire qu'accorde l'État ou la Commune.

C'est ce que comprend très bien la Ville de Paris qui a placé son service de l'enseignement des Sourds-Muets dans la direction de l'Enseignement primaire du département de la Seine.

La Commission municipale des Sourds-Muets elle-même est une sous-commission de la Commission d'enseignement primaire,

Et c'est justement parce que les Sourds-Muets instruits aux frais de la Ville de Paris sont sous la dépendance du directeur de l'enseignement primaire du département que le titulaire actuel de ce poste, M. Carriot, est si vite parvenu à agir en vue de satisfaire la Commission des Sourds-Muets du Conseil général de la Seine qui a demandé et obtenu, par l'énergie et la persévérance que deux conseillers généraux très dévoués aux Sourds-Muets, MM. Faillet et Blondel, qu'une école de Sourds-Muets et de Sourdes-Muettes, appartenant au département, surveillée par lui, fût créée dans la banlieue parisienne.

C'est encore parce que les Sourds-Muets de la Ville de Paris,

en âge de scolarité, sont du ressort de cette direction d'Enseignement primaire que l'Administration ne tenant compte que de l'intérêt des enfants, nullement arrêté par des considérations de sentimentalité ou de pitié envers des maîtres foncièrement inhabiles, va leur retirer lesdits enfants en leur enlevant les subventions qui jusqu'ici leur étaient accordées.

C'est même parce que cette direction de l'Enseignement est aussi éclairée que la Commission municipale des Sourds-Muets sur tout ce qui concerne l'éducation des Sourds-Muets que je puis vous dire, Messieurs, que Paris fera revivre la méthode vraiment française de l'Abbé de l'Épée et de Valade-Gabel, la méthode intuitive, laissant une grande place à la langue française, qui doit être, comme l'explique si bien J.-J. Valade-Gabel lui-même le « nœud vital » de l'enseignement des Sourds-Muets ; la méthode française qui ne diffère pas sensiblement de votre merveilleux *Combined system* américain, car elle est méthode mixte elle aussi et donne une large étendue à la langue écrite et permettra l'emploi de professeurs Sourds-Muets,

Je conclus on vous proposant, Messieurs, le vote des résolutions suivantes :

Le Congrès international des Sourds-Muets de Chicago,
Émet les vœux :

1°. Qu'en France et dans les autres nations où la chose n'existe pas, les écoles de Sourds-Muets relèvent, comme aux États-Unis, en Suède et Norvège, etc., du département d'éducation ou Ministère de l'Instruction publique, ce qui permettra de faire aux Sourds-Muets de ces nations tout le bien possible ;

2°. Qu'en France également et dans toutes les nations civilisées, la méthode unique d'enseignement soit la méthode mixte, combinée avec l'orale, la lecture sur les lèvres, et les signes et

l'écriture, tout en laissant latitude d'instruire par l'orale exclusivement les sujets bien doués.

Suède et Norvège. — M. Gerhard Titze. L'enseignement des Sourds-Muets est obligatoire dans les pays scandinaves (loi du 10 mai 1889. Les établissements nationaux en Suède, consacrés aux Sourds-Muets, sont au nombre de sept et relèvent du ministère de l'instruction publique. Les élèves bien doués sont instruits par la méthode orale, les médiocres par la dactylologie et la méthode dite écrite, et les peu intelligents par la mimique. On avait pensé à appliquer partout et pour tous la méthode orale pure, mais l'opposition énergique, des Sourds-Muets et l'avis des professeurs compétents ont décidé le Parlement et le Roi à enseigner les enfants Sourds-Muets d'après leurs capacités, de manière à les faire tous profiter de l'instruction. Il y a au total 20 écoles, si on y comprend les écoles privées. 9 sont consacrées à l'orale, avec 315 élèves ; 5 au système combiné, avec 320 élèves ; 5 à la méthode écrite, avec 210 élèves ; 1 aux aveugles Sourds-Muets, au nombre de 10.

Ici se termine la seconde journée du Congrès des Sourds-Muets.

LE PAS-À-PAS CLUB RÉUNION DES ÉDITEURS DE JOURNAUX SOURDS-MUETS

Le même jour, à quatre, heures de l'après-midi, avait lieu, dans le local du Pas-à-Pas Club des Sourds-Muets de Chicago, un meeting des éditeurs, rédacteurs et correspondants des journaux de Sourds-Muets américains, très nombreux en Amérique, environ un ou deux par État.

Comme nous tenons à bien faire ressortir le haut degré de progrès auquel peuvent parvenir les Sourds-Muets lorsque leur éducation est, faite avec une méthode sûre et dévouée, sans prétentions utopiques, nous parlerons un peu du Pas-à-Pas Club, qui est la plus grande organisation de Sourds-Muets du monde entier.

Son objet est de travailler à l'avancement social et à la culture littéraire de ses Membres, qui doivent tous être Sourds, sans distinction d'opinion et de religion.

Il se réunit régulièrement le soir du premier samedi de chaque mois. Des réunions extraordinaires peuvent, être requises par six Membres. En dehors de ces réunions officielles, les Membres peuvent s'assembler à toute heure du jour et du soir.

La cotisation mensuelle est de 2,50 F.

Le Club organise chaque hiver un grand bal, et chaque été un grand pique-nique.

Il est administré par un Bureau, des Comités spéciaux élus. La police des réunions est faite par un contrôleur appelé *Sergeant at-Arms*.

Le nombre des Membres actifs est de 73. Ce sont presque

tous des Sourds-Muets de grande intelligence et de remarquable énergie. C'est grâce au Pas-à-Pas Club que les Sourds-Muets venus à Chicago ont pu trouver sans trop d'ennuis des hôtels et des restaurants convenables; c'est grâce à lui aussi que le Congrès International des Sourds-Muets de Chicago, le second après celui de Paris (1889), a pu réussir et a pu être reconnu par l'État américain, qui a d'ailleurs choisi le Président du Pas-à-Pas Club comme Président du Congrès.

Pour plus d'édification, nous signalerons quelques professions exercées par les Membres du Club :

Un chimiste-expert, 1 professeur, 1 agent de biens immeubles, 3 teneurs de livres, 3 employés des postes, 1 marchand bijoutier, 1 manu-facturier employant 90 ouvriers, dont 3 Sourds-Muets (M. J. Lœw), 1 photographe, 1 employé de maison de gros, 2 employés de nouveautés, 20 compositeurs-imprimeurs, 1 mécaniciens, 2 cordonniers, 2 peintres, 1 monteur en cuivre, 1 pressier, 2 forgerons, 1 sculpteurs sur bois, 1 bijoutier-graveur, 2 charpentiers, 2 tourneurs sur bois, 1 menuisier, 1 tailleur, 1 ciseleur, 1 savonnier.

Le local du Pas-à-Pas Club est situé au cinquième étage d'une haute maison de *Clarke street*, à proximité de l'Hôtel de Ville, au centre même de Chicago, ce qui facilite aisément les communications. C'est une très belle salle, très haute de plafond, très bien éclairée, aux murs clairs ornés de nombreuses photographies encadrées de groupes de Sourds-Muets. Elle contient, environ 300 sièges. Une scène fermée d'un rideau de théâtre se dresse dans le fond. Lorsque la toile se lève, on voit des décors. Tout cela est très propice pour les représentations de pantomimes que donne le Club.

Au jour où nous sommes, il y a sur la scène une table et une

chaise pour le Président de l'*Editorial Meeting*. Derrière lui, sur un chevalet, un grand tableau représentant Thomas Gallaudet, le père, éclate sous les plis d'un drapeau français et d'un drapeau américain. À l'extrémité opposée, deux portes s'ouvrent sur deux petites chambres : la bibliothèque et la salle de délibérations des Comités.

Venons maintenant à la réunion des éditeurs de journaux.

La Presse Silencieuse des États-Unis a acquis une importance considérable. Presque tous les journaux pour Sourds-Muets sont dirigés, rédigés et imprimés par des Sourds-Muets. La composition et l'impression de ces journaux se font dans les écoles elles-mêmes, et les apprentis qui y travaillent sont payés très généreusement. De tous les journaux Sourds-Muets, les plus répandus sont : le *Deaf-Mute Journal* (le *Journal des Sourds-Muets*), fondé il y a vingt-deux ans, dont l'éditeur est M. E.-A. Hodgson, maître ès-arts, professeur Sourd-Muet de typographie à l'Institution de New-York ; le *Deaf-Mutes register* (le *Registre des Sourds-Muets*), dont l'éditeur est M. F. Seliney, de Rome (État de New-York) ; le *Silent World* (le *Monde Silencieux*), de Philadelphie.

Une autre publication, très propagée, est intitulée *Annales américaines des Sourds*, éditée à Washington par les soins de M. Edward Allen Fay, professeur entendant au Collège National, sous la direction de la Commission exécutive des instituteurs de Sourds. C'est une Revue paraissant trimestriellement avec 92 pages in-16°.

La réunion était présidée par M. Smith, éditeur du *Companion*.

Parmi les journaux silencieux représentés, nous remarquons *Silent Hosier* (Indiana), *The Advocate* (Dakota), *Juvenile ranger* (Texas), *The Mute Ranger* (Texas), *Educator* (Philadelphie), *Institut Herald* (Florida), *The Times* (Wisconsin), *The Mute Journal*

(Nebraska), *Deaf Mute Critic* (Iowa), *Deed-Mutes Mirror* (Michigan), *Optic* (Arkansas), *Sign* (Oregon), *Silent Observer* (Tennessee), *Silent Worker* (Trenton), etc.

Ce sont tous des journaux de grand format comme *Le Figaro*, de texte plus serré pourtant, et paraissant chaque semaine. Ils sont consacrés à la défense de la cause des Sourds-Muets, à la discussion et à la vulgarisation des procédés d'enseignement ; ils donnent les nouvelles et informations concernant les Sourds-Muets ; d'autres publient des histoires, des explications scientifiques de nature à intéresser leurs lecteurs.

Mais en qu'il y a de plus merveilleux, c'est qu'il y a aux États-Unis des Sourds-Muets journalistes, dans des journaux entendants. Deux même sont directeurs des feuilles publiques. L'un, M. Hill, ancien élève du Collège National de Washington, maître ès-arts, fonda à Athol, dans l'État du Massachusetts, un journal appelé *The Transcript*, et maintenant, avec cette feuille toute locale, il gagne de 25 000 à 30 000 francs par an. L'autre vient à peine de quitter le Collège avec le grade de bachelier et a fondé à Pearl city (Iowa), *The News*, qui s'annonce sous de favorables auspices.

En France, il ne serait pas impossible à des Sourds-Muets de devenir, sinon directeurs, du moins rédacteurs de journaux entendants. Il y a quelques Sourds-Muets doués de grandes qualités d'écrivain : originalité d'idées, maîtrise du style, énergie de discussion, qui prendraient aisément la place de tel ou tel chroniqueur de renom. Mais voilà, la Presse française, pour une bonne partie, est pétrie de préjugés sur les Sourds-Muets, et nous ne croyons pas qu'il y ait un directeur assez hardi et généreux pour encourager les aptitudes littéraires d'un Sourds-Muets,

N'importe, deux journalistes Sourds-Muets français, MM. Henri Gaillard et Joseph Chazal, représentaient la *Gazette des Sourds-Muets* à l'*Editorial meeting*.

L'objet de la discussion était la constitution d'une Association de la Presse Silencieuse américaine.

Comme tous les Membres, assez nombreux, étaient des Sourds-Muets de grand savoir, aimant les luttes à coups de phrases, toutes les propositions, défenses et ripostes, se faisaient par la dactylographie ou alphabet Manuel, de façon à donner plus de poids à l'énonciation des idées. Pour ne pas trop se fatiguer, l'orateur passait d'une main à une autre.

Ce fut une discussion très mouvementée, d'autant plus mouvementée qu'il nous sembla qu'il y avait dans la majorité un parti-pris envieux de battre en brèche les idées émises par les rédacteurs du *Deaf-Mute Journal* (5 500 abonnés) et du *Deaf-Mute Register* (1 500 abonnés). Enfin, une commission de cinq Membres se retira dans la salle des délibérations et, au bout d'une demi-heure, présenta les statuts de l'Association des éditeurs de la Presse pour Sourds. Ils furent adoptés, après une seconde escarmouche de MM. Fox, Hodgson et Berg. Le Bureau fut nommé séance tenante, avec MM. Smith (Companion) comme Président; Blattner (Texas Rangers), comme Vice-Président; Davidson (Educator), comme Secrétaire-Trésorier.

Henri Gaillard vint, au nom de la *Gazette des Sourds-Muets* et de la Presse Silencieuse d'Europe, souhaiter la prospérité de l'Association et exprima l'espoir qu'elle saurait se mettre en relation avec la Presse des Sourds-Muets de l'ancien Monde, s'entraider au besoin, et cela très efficacement, afin de bien montrer que le plus fort pouvoir actuel était la Presse, levier suprême et véhicule rapide de l'idée.

M. F.-D. Clarke, superintendant de l'Institution de Michigan, vint mimer un mémoire sur : « Notre Presse et sa relation avec l'école » dit qu'on ne saurait trop encourager les écoles de Sourds-Muets qui établissent des journaux spéciaux et les font composer par leurs apprentis Sourds-Muets, Outre que ces journaux procurent un agréable et intéressant travail typographique aux jeunes élèves, ils développent leur intelligence, ils sont très utiles pour les anciens élèves, dont ils continuent l'instruction de la langue en les attachant sur des sujets chers ; pour les professeurs, qui y peuvent exprimer leurs opinions, comme les Sourds-Muets eux-mêmes ; pour les parents et amis de Sourds-Muets, dont ils dissipent les préventions et les craintes. Ils contribuent tous à l'avancement du sort des Sourds. En plus de ce journal, qui va au dehors de l'Institution, M. Clarke voudrait de petites feuilles, très sobrement écrites, avec des illustrations, des histoires morales ou scientifiques, des leçons pour les élèves Sourds-Muets des écoles. *Now and then* (De temps en temps), qu'il a fondé pour les pupilles primaires de son Institution, est un modèle. Il y a encore *Buff and Blue*, du Collège National de Washington, qui est rédigé, administré et imprimé par les élèves du Collège. Mais c'est un journal pour Sourds-Muets avancés, et qui contribue prodigieusement à les instruire dans la langue anglaise.

M. Mac Clure, de Kentucky, suit avec un « Mémoire sur l'utilité des imprimeries dans les écoles de Sourds ». Il insiste sur ceci, que l'imprimerie, dans toutes ses branches est une des meilleures professions pour Sourds ; que les patrons préfèrent les compositeurs Sourds, à cause de leur attention soutenue.

M. Hodgson a un grand succès avec son Mémoire sur la Presse Silencieuse et ses relations avec les adultes Sourds. Il dit que c'est grâce à elle, grâce à sa défense énergique et constante des intérêts

des Sourds-Muets que le monde Silencieux d'Amérique doit de n'être pas aussi dédaigné que dans certains pays d'Europe. Il prône, la bonté d'un journal indépendant, ouvert à tous, ne faisant pas de politique, ne prenant parti pour aucune religion, sachant être gai et intéressant, sincère et dévoué, bien informé, avec un service régulier et des prix d'abonnement accessibles à tous.

L'ASSOCIATION NATIONALE DES SOURDS-MUETS

Les Sourds-Muets américains sont vraiment infatigables. Ils ne nous laissent pas le moindre répit. Le soir de ce même 20 juillet, à huit heures, dans le Hall 8 du *Memorial Art Palace*, avait lieu, sous la présidence de M. George, la quatrième convention tri-annuelle de *The National Association of the Deaf*. Après lecture de rapports de MM, Mac Grégor, Président de la Commission exécutive ; Smith, Secrétaire ; Allabough, Trésorier ; a lieu la nomination, par le Président, d'une Commission de cinq membres chargée de désigner les Membres du nouveau Bureau pour trois ans, Celle Commission se retire pour délibérer, et M. Draper, rapporteur du centenaire de Gallaudet, donne l'état financier de la souscription nationale ouverte par les Sourds-Muets des États-Unis pour élever une statue à leur libérateur. Nous croyons utile de citer les chiffres, afin de faire voir quelle générosité et quel altruisme débordent du cœur des Sourds-Muets américains,

Recettes : 12 447 dollars 77, soit environ 62 238,85 Fr.

Dépenses : 11 968 dollars 23 (59 841,15 Fr.)

Reste 479 dollars 51, Mais avec un nouveau don de 20 dollars 46 des directeurs du Collège National, la somme atteint 500 dollars, qui seront consacrés à l'entretien du monument.

Et dire qu'en France, à Versailles, la statue de l'abbé de l'Épée est laissée dans le plus complet abandon.

Les comptes étant approuvés, une discussion s'engage sur une motion de M. Fox, de New-York, à propos de quelques distinctions injustes faites par le Gouvernement civil au sujet des Sourds-Muets. Une autre motion de M. Ziegler, de Pennsylvanie,

demandant que les règles qui disqualifient les Sourds-Muets soient amendes, est adoptée.

La Commission des nominations présente les Sourds-Muets jugés les plus dignes d'administrer l'Association pour la nouvelle période, Toutes ces décisions sont unanimement ratifiées.

M. Fox, élu Président, est escorté à sa chaise présidentielle par ses avant-derniers prédécesseurs, MM. Spear et Veditz.

L' Association décide que le Mémoire de M. Mac Grégor sur les « Sourds-Muets maîtres », lu au Congrès, sera imprimé et, distribué aux frais de l'Association, afin qu'il lui soit fait le plus de propagande possible.

Le Comité de contrôle constate la présence de 243 délégués de groupes et une recette de 206 dollars 50 (1 032,50 Fr.) comme cotisations.

Les débats de la Nationale Association sont à peine clos que le Président se lève et annonce qu'il a l'insigne honneur de présenter à l'assemblée un jeune Sourd-Muet français, statuaire d'avenir, M. Félix Plessis, ancien boursier de voyage de la Ville de Paris, élève de M. Pucch à l'académie Jullian.

M. Félix Plessis monte à la tribune et dit que pour mieux resserrer les liens d'affection qui existent entre les Sourds-Muets des deux Républiques sœurs, il offre aux Sourds-Muets des États-Unis le buste du père spirituel de tous les Sourds-Muets du monde entier, de l'abbé de l'Épée

Jamais on ne vit un enthousiasme pareil à celui des six cents assistants, enthousiasme qui augmenta encore lorsque M. Plessis déclara que son buste, retenu par la douane de New-York, mesurait 1,60 m de hauteur, 0,90 de largeur.

Il est d'une valeur approximative de 2 000 francs.

Un grand débat s'engagea sur le point de savoir quelle ville

aurait la faveur de posséder le buste. Les uns voulaient Chicago, les autres préféraient Washington, la capitale, où le Collège doit abriter toutes les gloires du monde Sourd-Muet. Finalement, ou décida de s'en remettre à la décision du Congrès.

Or, le surlendemain, il ne fut pas très aisé au Congrès de manifester ses vœux. M. Plessis crut de son devoir de signer le don de son buste au Collège National de Washington, ce qui occasionna une vive polémique dans la Presse Sourde-Muette américaine. Et maintenant, le buste est à l'Exposition Universelle de Chicago, attendant d'être placé dans la Bibliothèque publique de l'État d'Illinois, où il montrera que le talent d'un artiste Sourd-Muet, en illustrant une gloire de France, fait le plus grand honneur à la France Silencieuse.

ASSOCIATION DES ANCIENS ÉLÈVES DU COLLÈGE NATIONAL DE WASHINGTON

Vendredi 21 juillet – Quatre heures.

Une preuve entre mille de la grande vie intellectuelle des Sourds-Muets américains nous fut encore donnée par la réunion des anciens élèves du Collège de Washington, assemblés au Pas-à-Pas Club. Sous la présidence de M. Veditz. Parmi les résolutions votées par ces Sourds-Muets d'élite, nous remarquons celles-ci :

1°. Qu'un département normal soit ouvert pour les Sourds qui désirent devenir maîtres.

2°. Que le Collège s'appelle désormais *College Gallaudet pour les Sourds*,

3°. Que les Commissaires du Collège soient priés d'établir un département technique pour l'enseignement professionnel.

LECTURE HUMORISTIQUE

Par le professeur Sourd-Muet W.-G. Jones, à Attfield-Hall

Vendredi 21 juillet — huit heures du soir

Les organisateurs du Congrès, voulant procurer un peu de distractions aux congressistes, avaient prié le professeur W.-G. Jones, qui passe pour le plus habile mime des Sourds-Muets américains, de vouloir bien conter des histoires drolatiques. Cela nous désappointait un peu, car on nous avait dit que les Sourds-Muets américains étaient très habiles et très intéressants lorsqu'ils donnaient des représentations théâtrales, et nous eussions aimé nous rendre compte de leurs aptitudes scéniques, afin de les comparer avec celles de quelques Sourds-Muets de Paris, qui rêvent de jouer publiquement des pantomimes. Quoi qu'il en soit, M. Jones, étant toujours un échantillon, nous suffisait.

Il a bien le physique de l'emploi, la bonne grosse figure joviale, rasée de frais, la physionomie mobile et expressive, l'éclatant des yeux railleurs et le retroussis ironique de lèvres lippues qui dévoilent un comédien, Son maintien était souple et lesté, ses gestes clairs et larges.

Cependant, il ne nous plut qu'à demi. D'abord, il ne mimait pas comme on doit mimer une pantomime, il gesticulait à peine, signifiait plutôt, et de temps à autre interrompait sa démonstration mimique par des dactylogies. Aussi n'était-il compris que des Sourds-Muets, et un lecteur était obligé de raconter par la parole l'histoire mimée, car, sur les huit cents assistants de la petite représentation, il y avait pas mal d'entendants.

Nous préférons donc nos Sourds-Muets mimes français qui, eux, avec un réel talent, se font comprendre de tout le monde,

M. W.G. Jones eut, malgré tout, un grand succès, Il déchaîna le rire, le bon rire qui console, qu'on prétend rebelle, au Sourd-Muet, « qui est toujours dans une morne tristesse », comme l'écrivit récemment un journaliste de la Presse française.

Si ce mal informé avait été à cette représentation, il serait bien vite revenu de ses préjugés ; car le fouillis de jolies Sourdes-Muettes en gaies toilettes, flirtant avec une grâce adorable, avec un esprit pétillant, ce spectacle-là, du premier coup, aurait stupéfié notre homme.

Il est vrai qu'il aurait la ressource de dire que cela ne se voit pas encore en France, et il aurait, malheureusement pour nous, absolument raison.

Car, que peut-on espérer des jeunes Sourdes-Muettes, qui ont appris à détester, dans les écoles congréganistes, le monde, ses pompes et ses œuvres ? Qui sont poussées à prendre l'habit religieux, ce qui rencontre l'approbation de « libres-esprits » — le mot est du Journal des Débats — comme M. le docteur Javal, ancien député d'une majorité républicaine.

CONGRES DES SOURDS-MUETS

Samedi 22 juillet de 8 heures du matin à 2 heures du soir

M. Dougherty, Président, invite M. Genis, délégué de la Ville de Paris, à présider la séance.

On continue la partie relative à l'Éducation.

II. L'ORALISATION

D'APRÈS L'EXPÉRIENCE PRATIQUE

France. — M. V.-G. Chambellan, ancien professeur aux institutions nationales des Sourds-Muets de Bordeaux

et de Paris, officier de l'instruction publique.

Mimé au Congrès par M. René Desperriers.

On m'a prié d'envoyer au Congrès de Chicago un petit discours traitant de la méthode orale pure au point de vue pratique. Je ne saurais mieux répondre à ce désir qu'en reproduisant quelques passages de mes brochures:

Depuis 1878 ont lieu des Congrès internationaux pour l'amélioration du sort des Sourds-Muets. Beaucoup de questions y ont été discutées. On s'est surtout occupé de la méthode qu'il convient de suivre pour instruire ces infortunés. Après de longs débats, on a condamné le langage mimique et proclamé l'enseignement par la parole, ce que je considère comme fâcheux pour le développement intellectuel et moral du Sourd-Muet.

Il faut bien le dire, la méthode que l'on propose n'est pas nouvelle ; comme d'autres systèmes, elle a déjà été essayée ; on défait et on refait ce qui a été tenté bien des fois. L'enseignement des Sourds-Muets date de cent-vingt-six ans depuis l'époque où

l'Abbé de l'Épée s'en occupa, et de trois siècles depuis la mort de Pedro Ponce, D'où

vient qu'on marche encore de tâtonnements en tâtonnements ? se serait-on fourvoyé ? N'aurait-on pas mis à profit les leçons de l'expérience ?

Quoi qu'il en soit, On ne voudra pas que le Sourd-Muet soit réduit au rôle d'automate ; on voudra qu'il réfléchisse, qu'il comprenne ce qu'il lit, ce qu'il dit, ce qu'on lui dit qu'il sache conduire ses affaires, qu'il ait la conscience de ses devoirs et de ses droits. Et ce progrès, qu'on ne l'oublie pas, ne pourra être obtenu que si on a la sagesse de ne pas éteindre le phare que l'Abbé de l'Épée a allumé dans son école en y introduisant le langage du geste, ce langage que la nature, dans sa sollicitude, a donné en compensation au Sourd-Muet de naissance, le langage auquel a même recours, en pays étranger, le voyageur ne sachant pas un mot de l'idiome de ce pays.

Faire parler tous les Sourds-Muets sans exception, c'est une tentative superflue. Il importe de ne pas confondre la surdité accidentelle et la surdité congénitale.

Les individus qui, dans leur enfance, ont entendu et ont été exercés à articuler les lettres et les syllabes, s'ils ont conservé la vivacité de leur intelligence, acquièrent de la souplesse au moyen d'une habile gymnastique des organes vocaux et arrivent à parler assez distinctement.

Quant aux Sourds de naissance, malgré les efforts du maître le plus consommé, ils en sont toujours au commencement ils parviennent à prononcer une centaine de mots isolés tout au plus, sans pouvoir les relier entre eux au moyen d'autres mots de manière à constituer une phrase. De plus, leur prononciation est gutturale, nasale et très désagréable pour celui qui écoute ces

enfants et qui n'arrive à les comprendre qu'en prêtant une très grande attention. Tout ceci revient à dire qu'il est impossible aux Sourds de cette catégorie de se servir avec fruit du langage oral.

Examinons par quelles voies la méthode orale pure qu'on qualifie à tort de nouvelle est parvenue à acquérir un certain prestige. Dans des exercices, on a présenté en public quelques Sourds, triés sur le volet, parlant assez bien et paraissant lire sur les lèvres. Les personnes qui voulaient donner à cette méthode droit de cité ont renouvelé à diverses reprises ces séances afin de chercher à lui créer un courant d'opinion favorable.

On sait que le public s'enthousiasme pour les choses généreuses. Il s'est dit qu'un enseignement qui supprimait les muets, qui les mettait en état de s'entretenir avec leurs concitoyens, comme s'ils entendaient et parlaient, était une belle œuvre et méritait les encouragements de tout gouvernement.

Dès lors, le courant d'opinion désiré était obtenu, il allait augmentant peu à peu si bien que cette méthode orale pure est devenue la méthode officielle.

Actuellement, dans les cérémonies solennelles, on montre des élèves qui parlent passablement, et le public croit que tous les autres parviennent au même résultat. Hélas ! il n'en est rien. Sur quinze jeunes gens par exemple, trois, quatre, tout au plus arrivent à prononcer d'une façon assez satisfaisante. Encore faut-il qu'ils soient doués ou, comme je l'ai dit, qu'ils aient entendu jadis. Les autres, personne ne les comprendrait, et on se garde bien de les faire voir.

Dans les écoles, les professeurs, pour communiquer avec leurs meilleurs élèves, font, en prononçant les mots, des mouvements de lèvres très marqués, très accentués.

Mais à leur sortie des institutions, lorsque les jeunes Sourds-

Muets se trouvent en contact avec leurs concitoyens, peuvent-ils tirer parti de la parole ? Peuvent-ils, par ce moyen, échanger leurs pensées et saisir celles d'autrui ? Je n'hésite pas à le dire, bien peu le peuvent.

Pour comprendre un Sourd-Parlant, il faut être habitué à sa manière de prononcer qui varie d'un individu à un autre, à son timbre de voix qui présente autant de diversité que d'individus, en un mot, le connaître déjà.

À son tour, on voudra répondre au Sourd. Dans ce but, il sera nécessaire d'avoir recours aux mouvements des lèvres si exagérés dont je parlais tout à l'heure, que tout le monde peut faire, mais que tout le monde ne sait pas bien faire, faute de quoi le Sourd ne devinera pas ce qu'on lui dit.

Je mets au défi qu'on me montre en moyenne un Sourd-Muet sur cinq, même un Sourd-Muet sur dix, prenant part à une conversation suivie avec des étrangers et même avec des connaissances.

Que signifie une méthode qui sert à si peu d'individus ? Par cela seul, elle est condamnée. Elle développe, objectera-t-on, l'intelligence bien mieux que la mimique. C'est une erreur profonde. Le muet ne comprend que par signes les principales idées abstraites et il y a autant, si ce n'est plus, d'idées abstraites que de concrètes. Qu'est-ce qu'une instruction bornée exclusivement aux idées concrètes ? Ce n'est pas même une demi-instruction ce n'est rien, Et puis, comment faire entrer les idées morales dans la tête d'un Muet ?

On a dit que des professeurs sourds-Parlants ne faisaient pas usage du langage des signes, qu'ils n'enseignaient que par la parole, c'est vraiment incroyable. Comment, en effet, ceux qui

n'entendaient pas, auraient-ils pu diriger la prononciation de leurs élèves, savoir si elle était intelligible, tolérable ?

J'ai eu l'occasion d'interroger des Sourds-Muets enseignés d'après la nouvelle méthode. Ils étaient bien moins instruits que ceux formés par l'ancienne, On en a aussi vu qui, remuant les lèvres et la langue, croyaient parler dans l'acception du mot et ne parlaient pas.

Certaines familles ne peuvent tolérer la voix rauque, parfois sépulcrale de leurs jeunes parents sortis des écoles. Elles les engagent à recourir au crayon, à la dactylogogie. Il ne faut pas non plus perdre de vue que les invalides de la parole ont de la peine à se caser, les chefs d'administration ou d'industrie leur préfèrent les muets s'exprimant assez bien par écrit, par signes.

Dans un discours prononcé par un professeur parlant de l'Institution nationale des Sourds-Muets de Paris, à la distribution des prix de 1887, on lit : « La vérité est que la parole de la plupart de nos élèves ne rappelle que de loin celle de leurs frères entendants ; la vérité est qu'en dépit de nos efforts, les Sourds ne seront jamais que des Sourds et qu'ils resteront, de par la dure loi de leur naissance, des invalides de la parole... »

« Pour les comprendre, il faudra parfois de la Complaisance, il faudra les deviner un peu... »

« Quelque étrange et bizarre que leur accent puisse vous sembler en certains cas, gardez-vous d'en rien laisser paraître devant eux... »

« Chez ces élèves, il est vrai, la vue a suppléé l'ouïe et ils ont acquis le triste privilège d'entendre avec les yeux. S'ensuit-il qu'ils comprendront tout ce que vous direz ? Gardez-vous de cette illusion... »

« Ils auront beau répéter vos paroles : s'ils n'en connaissent

déjà le sens, elles ne seront pour eux que de vains efforts, c'est pourquoi vous ne pourrez employer dans vos entretiens que des mots qui leur soient familiers... »

L'auteur de ces lignes mérite des félicitations, car il a eu le courage de combattre avec franchise l'erreur.

M. le docteur Warring Wilkinson qui, en 1891, a visité les principales institutions de Sourds-Muets de l'Europe, déclare qu'il n'y a presque rien appris de nouveau, et que pour ce qui concerne la méthode orale pure dans la pratique, il ne l'a vue nulle part.

On a accordé seulement vingt minutes pour la lecture de mon allocution, je m'arrête, mais je ne terminerais pas sans poser des conclusions.

Il est nécessaire, d'établir, comme l'ont toujours fait les instituteurs modernes sérieux, deux catégories parmi les élèves Sourds-Muets ;

1°. Ceux qui n'ont jamais entendu ni parlé on qui ont perdu l'ouïe avant l'âge de quatre ans ;

2°. Ceux qui ont entendu et parlé jusqu'à cet âge.

L'éducation des premiers ne peut se faire utilement que par la mimique, des exercices écrits et des lectures variés.

Cultiver la parole chez les autres, rien de mieux, et on l'a fait de tout temps ; mais on aurait tort de leur faire abandonner complètement le langage des signes qui ne peut que contribuer à accélérer le développement de leurs facultés intellectuelles.

Le succès de ce Mémoire fut prodigieux.

Allemagne. — M. Watzulik. — Les Sourds-Muets de France et d'Amérique ne doivent pas ignorer que c'est en Allemagne, patrie de l'oralisme, que s'est produite la protestation la plus énergique

et la plus virulente contre la méthode orale pure. Le Congrès des Sourds-Muets de Hanovre, à l'unanimité de ses 150 membres, protesta contre la méthode qui bannit de l'école le langage des signes. Sans doute, assez nombreux sont en Allemagne les Sourds-Muets qui peuvent parler. L'orateur lui-même est Sourd-Parlant. Mais en général, sauf de rares exceptions, l'instruction des Sourds-Muets est insuffisante. On ne leur apprend guère qu'à balbutier des phrases usuelles, comprises de leurs seuls parents et amis, et ces Sourds-Muets ne lisent bien que sur des lèvres connues. Il y en a qui réussissent admirablement à fréquenter les entendants et à s'en faire comprendre. Malheureusement, ils jouissent d'un savoir relatif. La nécessité de se servir des signes dans l'enseignement se fait chaque jour sentir davantage. Tout récemment, un instituteur, Heidsiek, publia un livre intitulé le Cri de détresse des Sourds-Muets qui fit grand bruit, qui fut soutenu par tous les Sourds-Muets, mais que le Gouvernement crut de son devoir de poursuivre. Heidsiek fut condamné à l'amende. Les Sourds-Muets d'Allemagne souscrivirent pour l'aider à se libérer, et ils eurent aussi la joie d'être soutenus, grâce à l'initiative de E.-M. Gallaudet, par leurs frères d'Amérique, qui ont envoyé environ 662 francs. Ces encouragements les réconfortent. Ils avaient bien décidé au Congrès de Hanovre de faire parvenir une pétition à l'Empereur, pour l'éclairer sur le sort misérable de ses sujets Sourds-Muets. La réponse ne se fit pas attendre. Elle déclara que la méthode orale était la seule préférable que les signes naturels n'étant pas exclus des écoles allemandes, les Sourds-Muets avaient lieu de se tenir pour satisfaits. Ils sont si loin de l'être qu'ils vont fédérer toutes leurs Sociétés et groupes, et se réunir bientôt à Wiesbaden, afin de préparer une action décisive. Déjà, leurs journaux : le *Taubstummem-courrier*, le *Taub-*

tummen-Freund mènent un combat à outrance. Il faudra bien que les Sourds-Muets triomphent ; car si la situation des enfants à l'école est bonne, si l'on obtient d'assez bons résultats, la plupart de ces enfants sont loin, une fois dehors, de réaliser les espérances des maîtres. Pour eux, d'ailleurs, la lutte pour l'existence est des plus pénibles. Un grand nombre de patrons ne veulent les accepter, vu leur inhabileté, d'autant que les Sourds-Muets, à la fin de leurs études, sont versés en masse dans des ateliers de cordonnerie ou de tailleurs, quoique plusieurs d'entre eux aient des talents pour des professions plus élevées, avec lesquelles certains de leurs frères, favorisés par la fortune, ont pu réussir,

M. Watzulik termine par un fait qu'il eut à observer dans une ville d'Allemagne : C'était un dimanche matin. Un grand nombre de Sourds-Parlants étaient réunis dans une église où un pasteur, intéressé dans l'école locale d'où ils sortaient, devait leur faire un sermon. Le révérend parla en faisant les plus larges mouvements de lèvres possibles, et ses ouailles avaient tout l'air de comprendre, à la grande admiration des fidèles entendants, Seul, M. Watzulik n'arrivait à saisir. L'office terminé, il mitrilla quelques-uns de ces jeunes gens dans une taverne voisine et les questionna sur ce que le pasteur venait de dire. Or, il lui fut répondu qu'on ne le savait absolument pas, qu'on avait attrapé des lambeaux de phrases, des mots isolés, et qu'on avait incliné la tête tout simplement pour ne pas causer de déplaisir au bon père.

Une véritable ovation fut faite à M. Watzulik.

Amérique. — Harry-E. Babbit, de Boston, ancien élève d'écoles d'orale pure. « Les avantages de l'orale pure sont nombreux et utiles, et il serait folie de nier les bénéfices de la parole du Sourd en famille, en compagnie de ses amis, au marché, à l'atelier ou

au bureau. Le peuple est toujours pressé, et il ne peut toujours utiliser la tablette et le crayon. La parole et la lecture sur les lèvres sauvent le temps et la patience...

L'art de parler peut être appris par une constante pratique, à l'école et en dehors. En classe, nous apprenons seulement les principes de la parole, et les autres leçons de valeur sont nulles; nous devons parler partout... Tous les efforts de nos maîtres sont aussi pires que mauvais, et notre éducation est en totalité ruinée, parce qu'on perd plus de temps pour les leçons orales et que les autres matières sont négligées, non intentionnellement, mais inévitablement.... De par ma propre et personnelle expérience, je sais que la parole peut être développée et améliorée par une studieuse attention du maître et les relations avec les amis. Si mes amis et parents ne m'avaient en tout temps conseillé et prêté assistance, mes leçons auraient été sans profit. Je me suis perfectionné petit à petit jusqu'à maintenant, où je parle parfaitement bien. Sans le secours de mes amis, j'aurais été certainement obligé de ne pas maintenir mes essais d'articulation... Mon père comprenait mieux que nul autre que je devais apprendre à parler seulement par expérience... Dans les premiers temps, je ne pouvais exactement faire comprendre ce dont j'avais besoin... Je crois que tout garçon ou fille qui a un son de voix et une belle intelligence peut apprendre à parler et à lire sur les lèvres. Mais, comme tous les autres systèmes, l'oralisme a ses limites, et plus que le système des signes... La parole et la lecture sur les lèvres ne s'acquièrent avec profit que par une constante pratique des entendants, en demandant des corrections en cas d'erreurs faites dans la prononciation. Peu ont assez de courage et de patience pour s'en donner la tâche. Le système oral est nécessairement limité dans ses avantages. Peu d'élèves en apporteront la pratique hors de l'école.... Les autres

études sont négligées au profit de l'articulation, et cependant, les maîtres croient que, quels que soient les résultats, ils valent mieux que rien, et ils ferment les yeux sur les déféctuosités de l'éducation de leurs pupilles. Dans ma propre classe, sur vingt élèves, trois ou quatre avaient réussi supérieurement avec l'orale et en usaient dans le monde. Le reste avait seulement un vocabulaire limité et ne pouvait prendre part à une conversation générale avec leurs amis entendants.

Les résultats du système ne sont pas pareils, en tout cas. Quelques-uns, avec une pauvre éducation à leur sortie de l'école, sont arrivés néanmoins à apporter dans les affaires ordinaires de la vie les manières des entendants et à perfectionner leur voix... beaucoup ont été abandonnés à leurs propres ressources, et comme leurs connaissances ne les encourageaient pas dans l'habitude du crayon et du papier, ils se sont efforcés eux-mêmes de se perfectionner par de fréquentes causeries avec leurs amis, et ont fait des progrès dans cette voie. Mais ce sont des exceptions à la règle ; le manque d'ouïe est un grand obstacle dans les affaires, et l'usage du crayon est nécessaire en toutes circonstances, même pour les meilleurs élèves des écoles orales. L'inattention et l'indolence sont les pires ennemies du système oral. Je pense que 25 pour 100 des élèves perdent leur parole après avoir quitté l'école. Ils ne se servent jamais de leur voix s'ils ne sont aidés. Les difficultés de maintenir leur parole sont pour eux trop grandes à vaincre, et ils sont découragés par leur inhabileté à faire comprendre leurs besoins à des étrangers et autres qui ne sont pas accoutumés à leur particulière manière de prononcer. Ensuite, ils sont, quelquefois honteux des tons non naturels, gutturaux de leur voix, dont le peuple étourdiment se moque, et étant très sensibles au ridicule, ils préfèrent abandonner la parole et recourir à l'écriture...

Je n'ai pas encore eu connaissance que le système oral ait réellement rendu les Sourds à la société. Il est possible que quelques Sourds puissent s'en vanter dans les classes riches, dont les enfants avaient le bénéfice de maîtres particuliers se consacrant à eux à chaque heure du jour, leur parlant en tout temps. Mais c'étaient des enfants ayant bonne voix et bonne intelligence.

D'ailleurs, ces élèves privilégiés étant jalousement gardés de tout contact, avec les autres Sourds, il est difficile de savoir s'ils sont effectivement rendus à la société. Autant que je puisse voir, les élèves des écoles orales, à part de rares exceptions, n'ont été rendus à la société, ni dans le sens des affaires, ni dans le sens social. Par mes intimes relations avec les élèves d'écoles orales, je sais que beaucoup essaient de leur mieux de maintenir leur parole après la sortie de l'école ; mais ils ne le font, pas sur une grande étendue. Probablement que sur vingt, quinze parlent de temps en temps parfaitement bien ; mais le reste du temps, ils articulent bizarrement. Quant à l'avenir de l'oralisme, à présent, dans toutes les réunions, il est en désavantage ; mais un grand nombre de parents d'enfants Sourds voudraient qu'ils puissent parler. Les promoteurs de l'enseignement par la parole sont riches, influents et ils ne s'épargnent aucun effort et ne négligent les moindres circonstances pour faire valoir leur système et le généraliser en Amérique. Ils ont le public avec eux, parce que le public ne connaît rien aux résultats pratiques de chaque système, Si un enfant Muet arrive à chanter, c'est une preuve de succès, et on fait de la réclame par tous les moyens...

Excepté pour des cas isolés, l'orale pure ne procurera aucun tangible avantage aux élèves des écoles de système combiné. Pour mon propre cas, j'ai été élève aux écoles orales de Boston, Northampton et Hartford ; cependant, je n'ai trouvé nul profit

matériel avec l'orale, sur le système combiné. Au contraire, j'ai recueilli plus de profit du système combiné que de l'orale. Je ne dis pas que les écoles d'orale pure soient mauvaises, mais elles ne peuvent donner une aussi substantielle éducation que les autres écoles... En regardant autour de moi, j'ai remarqué que les élèves des écoles combinées étaient mieux instruits en langue, mathématiques et connaissances générales... En mépris de leur système tant vanté, vous trouverez les élèves des écoles orales de New-England ignorants sur tout sujet, excepté sur les vulgaires affaires domestiques. Leur ignorance des événements de la Nation et de l'État est pitoyable. Ils ne peuvent faire de différence entre la démocratie et le républicanisme, et ne savent ce qu'est le Président de la République ou la reine d'Angleterre.

Si ces pupilles de l'orale parlent dans la rue, leur voix étrange et les singulières contractions de leur face attirent une grande foule autour d'eux... J'ai vu des élèves de l'école Horace Mann incapables de répondre directement à des questions très claires. D'autres anciens élèves de cette école sont très heureux de fréquenter d'anciens élèves d'écoles combinées, afin de refaire leur instruction parmi eux et grâce à eux... Je suis moi-même un solide avocat de l'oralisme, mais, plus puissamment encore, je veux défendre le système combiné comme la meilleure méthode qu'on devra toujours adopter.

Ces idées vraies et justes, émanant, d'un élève de l'orale pure, produisirent une grande sensation.

Angleterre. — M. .1.-B. Foster, de Preston. — Savoir parler et lire sur les lèvres est d'un grand secours pour le Sourd-Muet capable de profiter de ce bienfait, mais plus nécessaire pour lui est

d'être instruit. L'écriture et le geste contribuent beaucoup plus à obtenir de merveilleux résultats que l'orale pure.

D'ailleurs, M. Foster est d'accord avec la plupart des idées émises précédemment. Il y a donc unanimité des Sourds-Muets de tous pays, même élèves d'écoles orales, à condamner la méthode orale pure et à préférer la méthode mixte.

III. LA NÉCESSITÉ D'ÉCOLES TECHNIQUES POUR LES SOURDS

Amérique. — M. Warren Robinson, professeur à l'Institution de Sourds-Muets de Wisconsin. — Comme certaines institutions ne peuvent donner l'enseignement professionnel, que dans quelques-unes il est parfois incomplet, il serait utile de créer une école professionnelle où seraient envoyés les Sourds-Muets de ces écoles et ceux des autres qui, arrivés au terme de leurs études, ne seraient pas encore très capables. Les métiers enseignés devraient être ceux qui rapportent le plus.

Ici, M. Henri Genis invite M. Albin Watzulik, délégué allemand, à prendre place au fauteuil présidentiel.

DES ÉCOLES PROFESSIONNELLES POUR LES SOURDS-MUETS

Par Fernand Aymard, menuisier, à Bordeaux.

Mimé au Congrès par M. Genis.

L'apprentissage à l'atelier, tel que nos pères l'ont connu, n'existe plus guère qu'à l'état d'exception ; la cause en est dans l'emploi de la machine-outil, qui peut être dirigée par des hommes sans grandes connaissances professionnelles, dans la division du travail née de la nécessité de produire vite et à bon marche. Les écoles d'apprentissage ou professionnelles sont destinées à combler cette importante lacune. Sans doute, elles sont nécessaires pour les Sourds-Muets dans le but d'en former des ouvriers parfaitement dressés au travail et capables de gagner immédiatement

leur vie à la sortie de l'école. Elles peuvent fournir aussi à l'industrie de bons contremaîtres et des chers d'atelier, car les Sourds-Muets ont une extrême habileté à saisir tout enseignement qui leur est donné à l'aide de la vue.

Elles doivent être dirigées dans un sens très pratique et tendre à développer l'esprit d'initiative du Sourd-Muet. C'est à ce genre d'instruction que les jeunes Sourds-Muets doivent leur amour d'indépendance, leur confiance en eux-mêmes et leur jugement précoce.

Il est question de réorganiser les premières écoles de Sourds-Muets dans des conditions nouvelles et de les transformer en écoles professionnelles, d'un niveau supérieur à leur niveau actuel, mais avec un programme moins développé que celui des autres écoles industrielles et professionnelles. Les principaux ateliers embrassent les diverses industries qui se rapprochent au travail du fer et du bois : forge, ajustage, tournage sur métaux, tournage en bois, menuiserie, ébénisterie, sculpture sur bois, menuiserie en sièges. Les élèves Sourds-Muets passent successivement, pendant la première année, dans l'atelier du fer et dans l'atelier du bois. Cette sorte de gymnastique générale donne à la main de la souplesse et de la sûreté. Il est bon, d'ailleurs, qu'en cas de chômage dans la profession qu'il aura embrassée l'ouvrier puisse, au moins provisoirement, demander à un autre état le pain quotidien. Le choix de la spécialité n'a lieu qu'à l'entrée en seconde année, Alors seulement commencent les travaux d'exécution réelle ; mais la théorie n'est jamais sacrifiée à la pratique, Aucune pièce, aucun meuble n'est entrepris à l'école avant d'avoir été l'objet d'un croquis et d'une épure, de façon que le Sourd-Muet se rende un compte exact des proportions et des assemblages, puis qu'il ait la pleine intelligence de tout ce que sa main exécute.

L'enseignement technique se divise en deux parties : l'une théorique, l'autre pratique.

Théorique, il comprend les compléments d'instruction primaire nécessaires pour que les Sourds-Muets conservent et augmentent les connaissances générales acquises à leur école spéciale, et, en plus, les éléments de géométrie, de technologie, de sciences physiques et naturelles, l'histoire d'art, le dessin industriel, le dessin à vue, le modelage et le moulage.

L'enseignement pratique correspond aux métiers qui emploient le fer et le bois, et comprend quatre années d'apprentissage. Les jeunes Sourds-Muets ne peuvent être admis avant l'âge de treize ans ni après l'âge de dix-sept ans, C'est à la fin de la quatrième année que le certificat d'apprentissage est délivré à chaque élève ; à ceux qui auront satisfait à toutes les épreuves des examens de sortie, il faudrait aussi accorder une bonne prime.

Dès que le jeune Sourd-Muet a fait la moitié de temps réglementaire, il est plus ou moins en état de gagner sa vie ; à ce moment, il est très généralement pris d'un ardent désir d'indépendance, de délaissement des études pour aller vivre de la vie d'ouvrier, avec la liberté et un salaire. Les parents sont souvent les premiers à l'y encourager. Le résultat est naturellement une insuffisance de savoir technique, une diminution, souvent pour toute sa vie, de la valeur professionnelle de l'ouvrier. Les diverses installations d'apprentissage se sont appliquées, plus ou moins, à lutter contre cet écueil ; l'augmentation de gain d'année en année serait un des moyens les plus fréquemment employés, mais il n'est pas toujours suffisant, l'attrait de la liberté est souvent plus puissant ; la perspective d'une somme à toucher à la fin de l'apprentissage serait un second encouragement très efficace.

Une école professionnelle pour les filles Sourdes-Muettes

aurait pour but de leur enseigner une profession tout en leur permettant de compléter les études générales faites dans leur institution spéciale. L'enseignement comprend deux séries de cours : les cours d'instruction générale, les cours généraux suivis par toutes les élèves, les cours spéciaux répondant à la profession choisie par chaque élève. Outre l'enseignement technique et l'enseignement théorique, les jeunes Sourdes-Muettes doivent trouver un enseignement non moins utile : celui des connaissances nécessaires aux femmes pour tenir un ménage avec ordre et économie. Les cours d'enseignement général et d'instruction ménagère sont communs à toutes les jeunes Sourdes-Muettes et obligatoires pour toutes, quelle que soit la profession à laquelle elles se destinent. Les cours d'instruction générale comprennent les matières dit cours supérieur de l'enseignement primaire enseigné aux petites Sourdes-Muettes, c'est-à-dire la langue écrite, les éléments de style, l'arithmétique, l'histoire et la géographie, auxquelles s'ajoutent la comptabilité, des notions de législation usuelle et le dessin envisagé au point de vue de ses applications industrielles, Quant à l'instruction ménagère, elle comprend les soins du ménage, la cuisine, le blanchissage, le repassage, la couture usuelle, le tricot et le raccommodage. Les Sourdes-Muettes y participent à tour de rôle, en étant chargées par série, pendant une semaine, de tous les travaux relatifs au ménage. Ces exercices pratiques sont complétés par un cours d'hygiène et d'économie domestique. L'instruction religieuse fait partie de l'éducation morale que reçoivent les élèves, Il est fait, en outre, des cours spéciaux de morale et un cours de politesse et de civilité.

An point de vue professionnel, l'école est divisée en plusieurs ateliers répondant aux spécialités suivantes lingerie, repassage,

confection pour robes, corsets, broderie pour costumes et ameublement, modes. Un certain nombre d'élèves seulement, d'après leurs aptitudes, sont admises aux cours de dessin et d'aquarelle, de la peinture sur porcelaine, faïence, soie, verre et émaux, éventails et écrans, et à l'atelier des fleurs artificielles et plumes.

Les jeunes Sourdes-Muettes ne peuvent être admises qu'à l'âge de treize ans au moins et de seize ans au plus. La durée de l'apprentissage normal est de trois ans, sauf en ce qui concerne les cours de peinture et de dessin industriel, pour lesquels quatre années sont nécessaires.

Pour les Sourds-Muets agriculteurs, une ferme-école serait d'une grande utilité pour développer chez eux la force morale par une éducation chrétienne et sur cette base solide la force intellectuelle, par une sérieuse instruction professionnelle et théorique, en arrêtant l'émigration de la jeunesse riche ou simplement aisée des campagnes vers les professions dites libérales, en lui démontrant comment l'agriculture bien comprise et intelligente dans ses procédés cesse d'être un métier dur, peu rémunérateur, d'apparence vulgaire, et s'élève à la hauteur de la plus libérale, la plus digne et la plus saine, pour l'âme et le corps, des professions, ainsi que l'industrie la plus garantie contre les perturbations fréquentes dans les autres industries, telles que les chômages et banqueroutes. La ferme école arrêtera aussi l'émigration de la jeunesse sourde-muette en quête du pain quotidien, car elle s'adresse aux fils de cultivateurs, de métayers, de vignerons et de jardiniers-maraîchers, créera et répartira sur tous les points des campagnes, de bons travailleurs agricoles en les employant dans toutes les opérations d'une culture perfectionnée.

Dans les régions à métayage et à fermage de moyenne et de petite culture variant de 50 à 10 hectares, la ferme-école a un

autre but ; elle doit non-seulement faciliter la création en France de cette classe qui, en Angleterre et en Amérique, s'appelle les *Gentlemen farmers*, c'est-à-dire propriétaires capables et instruits, assez en possession des connaissances d'une saine économie ; pour comprendre le parti avantageux à tirer des bras qui les entourent et de précieux trésors que la terre leur cache, trésors qu'elle ne cède qu'à un travail opiniâtre et intelligent ; mais elle doit aussi former des métayers, des fermiers capables de comprendre et, par leur intelligente coopération, d'aider les parents et les propriétaires agriculteurs, à l'intelligence de l'administration rurale et désireux d'appliquer au sol leur savoir et leurs capitaux.

Qu'on apprenne à l'enfant Sourd-Muet de son école primaire à épeler, à lire dans des catéchismes agricoles, c'est très bien ; mais si, entre sa sortie de cette école et sa mise en fonctions laborieuses et continues, commandée au cultivateur de l'aurore à la nuit, le jeune Sourd-Muet de seize à dix-sept passe trois ou quatre années dans une

école professionnelle, où il rencontrera l'outillage perfectionné, les procédés économiques, l'assolement rationnel, l'élevage, les drainages et irrigations, la culture de la vigne, qui fait la grande richesse de la France, dont à l'école primaire on lui aura déjà dit les avantages ; s'il est habitué aux travaux agricoles, il s'armera contre les difficultés qu'il y rencontre, car il voudra en être vainqueur. Devant un labour tracé droit, une semaille réussie, un sol débarrassé de parasites et portant de riches produits ; à la vue de veaux, de poulains devenus, par ses soins, de superbes taureaux, d'étalons, etc., l'élève-apprenti ne sentira plus fatigue, car fatigues et sueurs sont aisément supportées par qui sent aussi que le succès en sera la récompense.

Le besoin d'installations nouvelles, que nous éprouvons plus

que jamais, ne doit pas nous faire empêcher de vous dire que la France silencieuse sera un jour dotée d'une première ferme-école ou colonie agricole de six cents hectares, qui doit être enclavée dans le département de la Corrèze, en Limousin. Un philanthrope éclairé et ami des Sourds-Muets en fait don à la vaillante congrégation des frères de Saint-Gabriel, qui possède déjà huit écoles de garçons en France, Elle se chargera de cette vaste installation pour favoriser à la fois l'enseignement de la profession agricole et le développement physique des élèves Sourds-Muets. Également l'enseignement professionnel y sera appliqué à l'apprentissage des métiers de cordonnier, de tailleur et de menuisier, tout en permettant l'installation qui se prête à l'établissement d'une forge, le travail du fer pour fabriquer et réparer divers instruments destinés à l'agriculture.

IV. L'ÉDUCATION PHYSIQUE DES SOURDS-MUETS

Amérique. — M. A.-F. Adams, professeur au Collège National de Washington. — Plus que les entendants, les Sourds-Muets qui naissent presque tous faibles ou mal conformés, ont besoin de développer leurs muscles, de redresser le corps, de savoir marcher sans traîner les pieds, grâce à une gymnastique régulière et rationnelle, grâce à des usages fréquents des haltères et de la haute voltige, grâce aussi à de bonnes et vigoureuses natations. Une fois formés par une solide culture physique, les Sourds-Muets se livrent avec ardeur à tous les exercices de sport, particulièrement au football, au base-ball, à la boxe, et y deviennent d'une force qui étonne les entendants. Nombreux sont les succès remportés par des groupes athlétiques de Sourds-Muets dans les grands matchs publics. Quelques-uns ont une réputation personnelle extraordinaire et gagnent de forts paris dans des luttes homériques. Cependant la gymnastique appliquée aux Sourds-Muets des écoles ne doit pas viser aussi haut. Elle ne doit avoir d'autre but utile et pratique que de les rendre solides et sains, de bon maintien, insensibles à la fatigue des longues marches et capables d'en imposer par leur poigne aux ignorants qui, trop souvent, se moquent des Sourds-Muets, les provoquent bêtement quand ils les jugent trop faibles pour se défendre.

V. L'ÉDUCATION SUPÉRIEURE DES SOURDS-MUETS ET SES RÉSULTATS INDIRECTS

Amérique. — M. A. Draper, professeur au Collège National de Washington. — Du moment qu'il y a chez les Sourds-Muets des intelligences d'élite, des capacités hors ligne, il est de toute justice que de ces capacités et de ces intelligences on tire tout le parti possible ; qu'on ne se borne pas à terminer leur enseignement en même temps que celui de leurs camarades moins favorisés. Leur instruction doit être complétée, et pour cela, il est nécessaire qu'il y ait un établissement spécial, en dehors et au-dessus des autres écoles de Sourds-Muets, et destiné à ceux d'entre eux qui, dans leurs institutions respectives, seraient d'un niveau intellectuel plus élevé que les autres, et qui répondraient très bien à des examens particuliers d'admission. Cet établissement vaut cent fois mieux que des classes supérieures dans les écoles, ou que la mise dans des lycées d'entendants de Sourds-Muets capables de se destiner aux hautes études. D'abord, une classe supérieure comporterait des élèves de différents degrés d'instruction et un professeur déjà employé dans une classe inférieure. De sorte que l'enseignement ne pourrait se faire profitablement qu'à la condition que le professeur s'occupât spécialement de chaque élève, ce qui présenterait de grandes difficultés pratiques et surmènerait le professeur outre mesure. En second lieu, il ne serait pas bien aisé au Sourd-Muet, même très fort dans la lecture sur les lèvres, de profiter des leçons continuelles, conférences la plupart, qui sont faites par les professeurs d'entendants. On voit donc qu'un établissement comme celui que nous sommes fiers de posséder à Washington, avec son organisation propre, ses divisions, ses professeurs émérites et ses

nombreux élèves, admis après un rigoureux concours ; un établissement qui, depuis trente ans, a fait ses preuves, répond très bien aux besoins de savoir des Sourds-Muets. Sans cet établissement, nombre de Sourds-Muets aujourd'hui en haute situation dans le monde, heureux de profiter de leur intelligence, ne seraient que de vulgaires manœuvres ou des ouvriers de basse condition ; car on sait bien que ce ne sont pas les intellectuels qui réussissent dans les travaux manuels. Vous savez tous ce que sont devenus les *ex-students* du Collège, quels grades universitaires ils ont su conquérir. Ils ont ainsi démontré victorieusement que la surditité n'était pas un obstacle à l'essor des hautes et légitimes ambitions, et ils ont fait la meilleure impression sur l'opinion. Mais que l'oralisme ne vienne pas accomplir son œuvre de destruction dans nos écoles, car bientôt serait interrompue la brillante suite des succès du Collège Gallaudet.

VI. L'ÉDUCATION ARTISTIQUE DES SOURDS-MUETS

Amérique et France. — M. Douglas Tilden, de San-Francisco et Paris.

M. Douglas Tilden n'étant pas venu au Congrès de Chicago, son Mémoire est joint aux minutes et sera publié au compte-rendu des travaux.

Nous croyons devoir, néanmoins, donner un résumé des idées des Sourds-Muets sur l'éducation artistique des leurs.

De même que les aveugles ont un goût très vif pour la musique, qu'ils parviennent à y être de première force, de même les Sourds-Muets, dont les plus exquises jouissances se savourent par les yeux, ont une grande passion pour les Beaux-Arts ; passion, chez le plus grand nombre, tellement ardente qu'elle les porte à vouloir exécuter eux-mêmes les belles choses vues ; d'où les dispositions, parfois extraordinaires, des Sourds-Muets pour le dessin, la peinture, la gravure et la statuaire. Ils s'exaltent à évoquer par le pinceau ou le ciseau des formes rares, de fins profils, comme l'aveugle à produire d'infinies harmonies. Fernando Navarrete, dit El Mudo (Le Muet), fut le premier artiste Sourd-Muet, dont fasse mention l'histoire. Né en 1526 à Logrono (Espagne), instruit, par un moine de l'ordre de Saint-Jérôme, ses progrès en peinture devinrent si remarquables, que le Titien l'admit au nombre de ses élèves. De retour de son voyage d'études en Italie, Navarrete est nommé peintre Philippe II (1568), et travaille aux peintures de l'Escorial. Un de ses tableaux est au Musée du Louvre,

Plus tard, lorsque l'abbé de l'Épée apporte son divin flambeau, les artistes Sourds-Muets se révèlent les uns après les autres : Deseine, qui remporta le prix au concours pour le buste de Mirabeau,

qui fit le premier buste de l'abbé de l'Épée et qui exécuta plusieurs œuvres d'art un peu partout en France ; Peyson, Bezu, Fanny Robert, pour aller jusqu'il maintenant où, parmi les plus connus, On voit Loustau, Ferry, Oléron, Princeteau, unique et prestigieux, deux fois médaillé, Armand Berton, très rare talent, deux fois médaillé aussi, et qui travailla à la décoration de la galerie Saint-Jean, de l'Hôtel de Ville ; Félix Martin, chevalier de la Légion d'Honneur, auteur de la statue de l'abbé de Muée de l'Institution de la rue Saint-Jacques; Paul Choppin, officier d'Académie, auteur de la statue du docteur Broca et du vainqueur de la Bastille (square Parmentier) ; Hennequin, etc. L'École des Beaux-Arts possède en ce moment trois élèves Sourds-Muets; l'École des Arts décoratifs et quelques-unes des écoles municipales de Beaux-Arts appliqués à l'industrie, l'Académie Jullian, ont aussi à elles toutes une trentaine d'élèves Sourds-Muets.

« Il faut donc encourager les dispositions artistiques des Sourds-Muets, surtout essayer de diriger leur talent vers l'art industriel, le plus profitable pour les Sourds-Muets issus d'ouvriers » ; car, si habile, si personnel que soit l'artiste Sourd-Muet, il est bien rare, par ce temps de concurrence effrénée, de surabondance de production, qu'il parvienne à réussir par la seule puissance d'un talent merveilleux et original. Tout au plus pourrait-on laisser se cantonner dans l'art pur les Sourds-Muets riches, ayant assez de revenu pour s'adonner à un travail magnifique, certainement infructueux, sans avoir le souci du pain quotidien. « Cependant, si un Sourd-Muet pauvre, de réelle valeur, s'obstinait à la lutte, il serait de toute justice que l'état ou les municipalités l'encourageassent en achetant ses œuvres ou en lui procurant des commandes. »

M. Watzulik cède la présidence à M. Titze, délégué de Suède.

VII. LES TRAVAUX DE LA COMMISSION ROYALE DE GRANDE-BRETAGNE POUR LES SOURDS-MUETS

Angleterre. — M. Robert-E. Bray. — Beaucoup de Sourds-Muets du Royaume-Uni sont privés des bienfaits de l'instruction, c'est pour étudier les moyens de leur accorder ce bonheur que cette Commission a été créée, M. Robert-E. Bray étudie et critique ses travaux. Il constate qu'elle n'a pas encore osé se prononcer absolument pour l'orale pure

VIII. LE SOURD-MUET DANS L'INDE

Irlande. — M. le Rév. Francis Maginn, de Belfast. — Il y a environ 150 000 à 200 000 Sourds-Muets dans l'empire des Indes, et une seule école de 30 élèves à Bombay, qui lui-même possède 551 Sourds-Muets sans instruction. M. F. Maginn dépeint avec émotion l'ignorance et la misère des Sourds-Muets de l'Inde, et demande qu'une pétition soit envoyée par le Congrès à la reine d'Angleterre, pour la prier de faire établir des écoles pour les sujets de son immense empire asiatique.

Avec un grand enthousiasme, le Congrès s'associe à cette généreuse pensée.

M. Eccles Harris, délégué d'Angleterre, occupe la présidence.

IX. — LE TERME « CHARITABLE » APPLIQUÉ A NOS ÉCOLES ET AUTRES PRÉJUGÉS CONCERNANT LES SOURDS

Amérique. — M. Olof Hanson, architecte, de Minneapolis.
— La première école de Sourds-Muets fondée en Amérique par Gallaudet et Clerc, à Hartford, fut appelée « Asile américain pour les Sourds ». Elle garde encore ce titre, et quelques écoles, très rares, se qualifient aussi « d'Asile pour les Sourds ». D'un autre côté, on ne cesse de dire que les écoles de Sourds de certains États sont des établissements charitables ; que les Sourds-Muets, étant des infirmes, ont besoin de pitié et d'assis-tance, alors que dans d'autres États plus éclairés, ces écoles sont traitées sur le pied des autres écoles d'entendants ; que les Sourds-Muets sont regardés comme des hommes libres, ayant droit au travail et aux honneurs. Il faut donc détruire le plus possible les « mis-conceptions » qui courent sur les Sourds, et surtout abattre des préjugés importés d'Europe qui, acceptés comme articles de foi par tout le monde, aggraveraient l'injustice de la nature à l'égard des Sourds de l'injustice des hommes.

Le Congrès a épuisé toutes les questions inscrites à son programme. Un vénérable Sourd-Muet, élève de Thomas Gallaudet et de Clerc, M. Edmond Booth, âgé de quatre-vingt-trois ans, éditeur du journal *Eureka*, à Anamosa, dans l'État d'Iowa, monte à la tribune. Il rappelle ce qu'étaient les Sourds-Muets d'Amérique au début du siècle, lorsque son professeur, Thomas Gallaudet, apporta de France la méthode bénie de l'abbé de l'Épée et de Sicard ; il dit quelle joie est la sienne de constater les progrès

inouïs faits depuis par le monde Silencieux, et forme l'espoir que, dans cent ans, ce petit monde-là sera encore plus arrivé dans la voie civilisatrice.

Puis, c'est au tour des délégués étrangers d'exprimer quelques remerciements à leurs frères d'Amérique.

Et M. G. Veditz, Président de la Commission exécutive nationale des Sourds-Muets américains, propose au Congrès de voter une résolution absolument indépendante des résolutions votées au cours de la discussion des Mémoires, une résolution qui représente bien l'esprit du — Congrès et dise ce que veulent les Sourds-Muets.

Voici cette résolution :

Le sentiment de ce Congrès est que le système combiné est la seule méthode parfaite propre à l'éducation des Sourds, et que son adoption doit être recommandée à toutes les écoles (signes purs ou orale pure) où il n'est pas encore en usage.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des 1,500 Sourds-Muets présents.

M. le Président Dougherty, félicite tous les Sourds-Muets qui ont pris part aux travaux du Congrès et ont ainsi contribué à l'avancement de leur classe, et déclare le Congrès des Sourds-Muets du Congrès International Auxiliaire de l'Exposition Universelle Colombienne définitivement clos.

RÉCEPTION DU PAS-A-PAS CLUB

Huit heures du soir

Pour clore le Congrès des Sourds-Muets, les dames du Pas-à-Pas Club avaient invité tous les Membres du Congrès à une réception offerte par elles, dans l'immense salle de l'Auditorium. Ce fut une fête superbe de plus montrée aux délégués français. Environ 800 Sourds-Muets et Sourdes-Muettes y prirent part, et rien ne fut plus curieux et plus agréable pour l'œil que cette foule souriante, discrètement gesticulante, où les habits noirs se mêlaient aux toilettes éclatantes des dames. Dans quel étonnement profond n'aurait pas été jeté le Français le plus enraciné en des préjugés odieux à l'égard des Sourds-Muets, s'il lui avait été donné d'assister à cette fête ! La grâce adorable de la plupart des Sourdes-Muettes, leur aisance distinguée, leur esprit presque parisien, cela, plus que le reste, l'aurait convaincu que les Sourds-Muets ne doivent pas être condamnés par le dédain pitoyable du monde profane à la tristesse éternelle, et que ce qu'il faut pour leur bonheur relatif ici-bas, c'est l'aisance par le travail et la liberté de faire ce qui leur convient le mieux,

Un bal s'organisa sous la direction de MM. Pach et Charles Kerney, pendant que le piano attaquait. Des quadrilles, des valse, des polkas et mazurkas furent dansés avec un entrain endiablé. Déjà en France, les Sourds-Muets de la jeune génération adorent les bals ; mais ils sont loin encore d'avoir le talent, l'habitude, la passion de leurs frères et sœurs de la République américaine.

Seulement, ce qui nous surprit, c'est qu'après les rafraîchissements et le lunch, la fête se termina brusquement à onze heures.

SERVICES RELIGIEUX DE SOURDS-MUETS

Dimanche 23 juillet

Tenant à ne rien perdre de la vie des Sourds-Muets américains, intrigués aussi par le nombre des Sourds-Muets pasteurs et par l'existence d'églises propres aux Sourds-Muets et leur appartenant, nous nous rendîmes à trois heures de l'après-midi, à Saint-Clément Church (Épiscopale anglaise), pendant que deux autres délégués, MM. Desperriers et Mercier, allaient à First Church (Méthodiste).

À Saint-clément, très jolie église, n'ayant pas la froideur de celle des Méthodistes ; nous remarquâmes comme pasteurs Sourds-Muets officiant par gestes à tour de rôle, les Rév. Kœhler, A. Mann, Turner, et comme pasteurs entendants, les Rév. Thomas Gallaudet et Chamberlain, officiant aussi par gestes. Les prières publique sont particulières aux protestants, avaient lieu également par signes, tous les fidèles debout. C'était très curieux.

À First Church, les Sourds-Muets étaient beaucoup plus nombreux, ce qui s'explique par ce fait que le Dr Gillett, ancien directeur de l'Institution d'Illinois, est un Méthodiste des plus rigoristes, et que tous ses anciens élèves ont été éduqués dans la même religion que lui. Deux Sourds-Muets conduisaient le service par gestes, MM. le Rév. Cloud et Hasenslab, les prières furent dites par signes, par M. le Dr Gillett, le professeur Hammond et par deux autres Sourds-Muets, M. Balis et Miss Georgia Elliott.

RÉCEPTION D'HÉLÈNE KELLER

Helen-Adams Keller, dont, la réputation commence à courir le monde, est une jeune fille Sourde-Muette aveugle, née à Tusculumbia, dans l'Alabama, le 27 janvier 1880. En 1887, son père, le major A.-H. Keller, la confia aux soins de Miss Sullivan, institutrice à l'Institution d'aveugles de Boston. Par la méthode usitée avec les Sourds-Muets aveugles, l'alphabet manuel, Miss Sullivan procéda à l'instruction d'Hélène.

Elle agissait comme on épelle aux enfants, dactylologuant dans la main d'Hélène les mots et les phrases, même ceux que la jeune fille ne pouvait comprendre, absolument comme si elle eût eu à parler à une entendants, ne faisant aucun choix des mots, les répétant souvent, de manière à frapper la mémoire de l'enfant et de l'amener à l'imiter. Douée d'une intelligence prodigieuse, Hélène arriva bien vite à la compréhension des locutions ordinaires. Alors, Miss Sullivan lui mit entre les mains les livres en relief destinés aux aveugles, et Hélène, qui ne savait les lire, s'amusa pendant des heures à passer soigneusement ses doigts sur les caractères en relief, heureuse lorsqu'elle découvrait des mots, des phrases déjà connues par la dactylologie. Ainsi, un goût très vif lui vint pour la lecture des livres, et, à force de lire beaucoup, comme aussi de causer beaucoup, elle arriva par l'imitation à une connaissance extraordinaire du langage ; si bien qu'elle se mit à écrire, à raconter des histoires qui, composées cependant avec un certain tour personnel, n'étaient que des réminiscences des choses lues. Mais savoir lire et écrire ne suffisait pas à Hélène.

Comme elle savait qu'on pouvait faire parler les Muets, elle demanda à ce qu'on essayât de la démutiser. Aussi, en juin 1888, Miss Sullivan la conduisit dans l'Institution Horace Mann, de

Boston. Avec joie, la Principale, Miss Sarah Fuller, accepta de se charger d'Hélène. Au moyen du sens du toucher, la main de l'enfant étant mise sous le menton de la maîtresse et percevant nettement les vibrations de la voix, Miss Fuller s'ingénia à faire prononcer à Hélène des voyelles, puis des mots, et bientôt, la jeune Sourde-Muette aveugle fut en état de parler couramment et de saisir ce qu'on lui disait en appliquant ses mains sous le menton de ses interlocuteurs.

C'est là un fait purement miraculeux ; car, nous le répétons, Hélène Keller est d'une intelligence qui confine au génie. Elle a une passion surprenante pour la poésie et aime à écrire elle-même des contes, dont plusieurs sont charmants.

Mais conclure de son cas, comme l'ont fait, certains, que c'est à la méthode orale pure qu'elle doit d'être restituée au monde des vivants, nous semble un peu osé. On vient de voir que sa première maîtresse, Miss Sullivan, commença son instruction par l'alphabet manuel, à l'exclusion de tout autre moyen de communication, pas même des signes. C'est donc grâce à un système combiné, la méthode mixte que, préconisait le grand instituteur français, Valade-Gabel, qu'Hélène a été, et continue à être instruite.

Seulement, Hélène Keller est un fait exceptionnel. Bien avant elle, il y a quelques vingt ans, une Sourde-Muette aveugle norvégienne, Laura Bridgman, apprit aussi à parler. Cependant, Laura Bridgmann n'était pas la seule Sourde-Muette aveugle de son temps et de son pays, pas plus qu'Hélène Keller n'est actuellement la seule Sourde-Muette aveugle des États-Unis. Nous aurons l'occasion, dans la suite de ce rapport, lorsque nous parlerons d'une visite d'Institution et de la visite d'un Asile,

d'examiner d'autres Sourds-Muets aveugles, instruits par la méthode manuelle et mimique.

C'est justement parce qu'Hélène Keller est si prodigieuse, que l'Association pour l'avancement de la parole aux Sourds, et particulièrement Graham Bell, qui entoure Hélène d'une grande affection, ménagèrent une réception en l'honneur d'Hélène Keller. Elle eut lieu au Cobb Hall de l'Université de Chicago. Trois cents personnes y assistaient. Sur une plate-forme décorée à profusion de plantes rares et de fleurs, la douce Hélène, de beauté régulière vraiment, lut un petit discours et reçut ses invités avec l'aide de sa maîtresse, Miss Sullivan, de Miss Talbot et de M. Lyons, de Rochester.

Tous passaient devant elle, lui parlaient pendant qu'elle leur serrait la main. Les Sourds-Muets se firent très bien comprendre par l'alphabet manuel, évolué sous la main de la jeune Sourde-Muette aveugle, et elle leur répondit ouvertement par le langage manuel.

À PHILADELPHIE

La délégation française ne pouvait considérer sa mission terminée par le Congrès de Chicago. Il lui était nécessaire, dans l'intérêt des Sourds-Muets de France et pour l'édification de ceux qui s'en occupent, de profiter de son séjour en Amérique pour étudier les Institutions et Clubs des villes les plus importantes des États-Unis.

Aussi, l'après-midi du lundi 24 juillet, sous la conduite du Révérend Kœhler qui, très obligeamment, se mit à leur disposition, MM. Genis, Chazal, Plessis, Desperriers et Gaillard, prirent le train sur la ligne de Pennsylvanie, tandis que M. Émile Mercier faisait bifurcation, se rendant à Montréal (Canada).

Durant le trajet, très long, M. le Rév. Kœler leur fit remarquer à Carnédie une usine de fer, qui emploie une quinzaine d'ou vingt Sourds-Muets, et cela, dans des conditions particulières, dont la cause mérite d'être contée, ne fut-ce que pur stimuler le zèle de nos philanthropes de France à l'égard des Sourds-Muets.

Le propriétaire de cette importante usine, M. Mac Vicham, visitait un jour un de ses ateliers, lorsqu'il remarqua un ouvrier des plus acharnés à la besogne et exécutant son travail avec une habileté surprenante. Il l'interpella. L'autre ne répondait rien. Vexé, le patron le secoua brusquement, voulant s'expliquer sur cette irrévérence. Mais quelle ne fut pas sa stupéfaction lorsqu'il vit l'autre, très rouge, très poli, gesticuler qu'il n'entendait rien et lui présenter utile feuille de papier et un crayon. M. Mac Vicham, qui n'avait jamais vu un Sourd-Muet de sa vie, s'enquit des origines, du lieu d'instruction de son ouvrier, visita l'école, lui lit un don de 5 000 dollars (25 000 francs), et demanda qu'on lui préparât des Sourds-Muets capables de travailler chez lui.

Ce dernier trait, procurer du travail aux Sourds-Muets, nous semble plus touchant que le reste.

À Altona, les ateliers du Pennsylvanie rail-road occupent aussi des Sourds-Muets

La délégation arriva à Philadelphie le surlendemain mardi, à sept heures du soir, terriblement fatiguée par le voyage.

L'ÉGLISE DES SOURDS-MUETS LE CLUB CLERC

Cependant, elle n'avait point de répit, car le soir même se tenait la réunion ordinaire des Membres de l'Association Littéraire des Sourds-Muets ou Club Clerc, du nom du Sourd-Muet français qui fonda l'école de Pennsylvanie.

Le local du Club se trouve dans l'église même des sourds-Muets nommée *All Souls Church for the Deaf*; et située Franklin street. Cette église est un très joli petit bâtiment en pierre, dans le style des temples grecs. On entre par une grande grille. Quelques pas dans la cour, et on pénètre dans le rez-de-chaussée du bâtiment, une vaste salle garnie de chaises, de tables de lecture, de bibliothèques. Aux murs des peintures, des photographies encadrées concernant les Sourds-Muets. Et dans le fond, une petite scène avec, contre le mur, un grand tableau représentant Laurent Clerc, tableau surmonté d'un drapeau américain et d'un drapeau français. Dans un coin, sur un piédestal, le buste en marbre du premier pasteur Sourd-Muet de Philadelphie, feu le Rév. H. Syle.

Assez nombreux étaient, les Sourds-Muets présents. Beaucoup de Membres, cependant, n'étaient pas à Philadelphie vu les vacances, et d'autres ignoraient l'arrivée des délégués français. M. le Rév. Koehler ne nous présenta pas tout d'abord. Il nous mena simplement dans son cabinet, tout au bout de la salle. Au bout d'un quart d'heure, on nous installa sur l'estrade, la présentation se fit, et malgré le piteux état de lassitude où nous étions, nous fîmes priés de discourir chacun à tour de rôle. On ne nous ménagea pas les applaudissements et on nous invita à une réception qui serait offerte en notre honneur, le surlendemain jeudi.

Nous montâmes au premier étage voir la chapelle protestante,

tout entière comme d'après les plans et les idées du Rév. Koehler. C'est un vrai bijou d'art, reluisant neuf. L'argenterie, les broderies sont d'une grande richesse. Cette église est soutenue par les contributions des fidèles Sourds-Muets de Pennsylvanie et par quelques amis entendants. Il paraît qu'à chaque office, plus de 500 Sourds-Muets bondent la chapelle.

LA RÉCEPTION

Nous y fûmes reçus le jeudi soir en grande cérémonie, et royalement traités. Il y avait un peu plus de Membres et les dames Sourdes-Muettes furent charmantes de prévenances et de grâce. Quant aux gentlemen, ils s'empressèrent avec beaucoup de soin à nous renseigner sur tout ce qu'il nous était utile de savoir. C'est ainsi que nous apprîmes que le Club, fondé en 1865 et réorganisé en 1888, avait pour but de réunir les Sourds-Muets désireux de s'entretenir sur des questions littéraires ou scientifiques. À côté fonctionne une société d'aide mutuelle. Seulement, à la différence des autres Sociétés, elle est présidée par le pasteur et administrée entièrement par des dames Sourds-Muets. La Présidente est M^{me} M.-J. Syle, veuve du premier pasteur ; la Vice-Présidente, M^{me} Margaret. Van Court, et la Secrétaire-Trésorière, Miss Kate Keen. Le Président du Club est M. Ziegler. Il était absent lors de notre visite, mais le Secrétaire, M. J.-S. Reider ; MM. Thomas Breen, Cullingworth, graveur de talent ; Fortescue, W. H. Lipsett ; M^{me} Rocaps, Miss Parker et Whright, le remplacèrent très aimablement.

Nous fîmes rencontre au Club d'un Sourd-Muet français, depuis six mois à Philadelphie, M. Roose, de Tourcoing (Nord), ne parvenant à rien en France, il émigra, et maintenant, il est très

heureux de gagner un salaire de 1 dollar 1/2 par jour dans une manufacture de boutons,

Nous eûmes aussi l'occasion de nous entretenir avec des anciens élèves de l'école orale de Philadelphie, MM. Fries, Pournall, Pennell, Iwin, Marty, Gankel, Levan et Miss Stevenson. Eh bien ! tous ces jeunes gens s'exprimaient très bien par signes, bien qu'ils fussent d'une école où ils sont prohibés, et tous nous dirons qu'ils regrettaient de n'avoir pas été élevés par le système combiné,

Combien plus instructive et intéressante fut la conversation que nous eûmes avec les *students* en vacance du Collège National de Washington, M. Hannah Schankweiler, qui se destine à la chimie.

À L'INSTITUTION DES SOURDS-MUETS

Le mercredi 26 juillet, les délégués se rendirent à Mount-Airy, dans la banlieue de Philadelphie, où est, située, depuis 1892, l'Institution de Sourds-Muets de l'État de Pennsylvanie.

Cette Institution, la troisième en date, fut fondée en 1819, par un humble Israélite nommé David Seixas. Ce n'était guère qu'une petite classe de 11 élèves, mais elle s'attira bientôt les projections des notabilités de Philadelphie et, lorsqu'en 1821, Laurent Clerc en fut nommé Principal, l'État la prit sous sa protection. Très rapidement, n'ayant été prêté par l'école d'Hartford que pour une période de six mois, le Sourd-Muet français organisa l'enseignement, et ses successeurs n'eurent plus qu'à suivre la voie tracée pour faire prospérer l'école, aujourd'hui une des premières du monde. De 1821 à 1824, l'Institution se localisa entre Eleventh et Market streets. Vers 1824, elle fut transférée entre Broad et Pine streets, avec agrandissements successifs en 1828 et 1837, jusqu'à 1892.

A cette époque, vu son développement sans cesse constant, vu l'adjonction (en 1883) d'une division orale, Clinton street, la nécessité s'imposa pour elle de quitter la ville et de s'installer au nord de Philadelphie.

Nous avons pu voir Broad street, le bâtiment de l'ancienne Institution, aujourd'hui remplacée par une académie de dessin.

À Mount-Airy, l'Institution actuelle est enclose dans un grand parc de 62 acres anglais. Chaque groupe de bâtiments a sa disposition spéciale et est séparé l'un de l'autre par de larges pelouses. De loin, en entrant, l'effet est très joli. On dirait des cottages.

Leur style n'est pas désagréable, et la couleur grise des pierres, briques, grès et ciment, n'attriste nullement la vue, n'a rien de ce

qui effaroucherait de jeunes âmes craintives. Tous les bâtiments s'élèvent de quatre étages et sont garnis sur les côtés d'échelles et escaliers en fer pour favoriser les sauvetages en cas d'incendie.

M. le Rév. Kœhler et M. S.-G. Davidson, professeur Sourd-Muet de l'Institution, en l'absence de M. Crouter, Principal, nous font visiter un à un chacun des bâtiments.

Les bâtiments d'école sont au nombre de trois : 1° Le département, des avancés (oral) ; 2° le département des manuels ; 3° le département des primaires (oral), On va bientôt construire un autre département oral. Ils sont tous conçus presque sur le même plan. Chacun a ses bureaux, salons, appartements, parloirs, ses salles à manger, ses dortoirs, ses salles d'assemblée (à la fois chapelle et lieu de représentations et conférences), ses cuisines et, ses préaux. Derrière le bâtiment est l'école proprement dite. Tout ce que nous voyons est neuf, net et propre. Les vestiaires, les salles de bain, les water-closets et lavabos, sont merveilleux.

Sur les deux ailes opposées de chaque bâtiment est la division des filles et la division des garçons. Ces enfants couchent à part, mais ils vont en classe ensemble, mangent ensemble, jouent ensemble ; car un des principes de l'école est la co-éducation en commun des filles et des garçons. Au deuxième étage, au centre, est la salle d'assemblée, qui donne sur un pont couvert, lequel accède à la maison d'école. Là, les salles sont larges et hautes, très éclairées; les tableaux noirs, les cartes géographiques, les gravures, magnifiques, ornent à profusion les murs, et les tables d'élèves sont isolées les unes des autres, les mettant très à l'aise, les garantissant des contacts qui, trop souvent, troublent les études, et facilitant la surveillance des maîtres. Des bancs fixes sont placés devant les tables et sont destinés aux récitations et autres leçons.

Tous les élèves ont des chaises pour s'asseoir à leur table lorsqu'ils doivent écrire.

L'Institution comptait, durant la dernière année scolaire, 1892-93, 444 élèves, dont 245 garçons et 199 filles ; 175 de ces enfants sont instruits par la méthode orale pure. Il y a 38 maîtres, 9 hommes et 29 femmes, parmi lesquels 4 Sourds-Muets; 18 professeurs sont consacrés aux classes d'articulation. Le nombre des professeurs dames étonnera sans doute; mais si l'on songe qu'elles sont toutes très dévouées, très patientes Surtout dans les classes d'articulation, On comprendra pourquoi, sur les 706 professeurs des écoles américaines, il y a 437 femmes contre 269 hommes.

L'Institution fait usage de deux systèmes séparés et distincts pour l'enseignement de ses élèves : le système oral et le système manuel.

Dès son entrée à l'Institution, tout enfant est placé dans la division orale, où l'articulation, la lecture sur les lèvres et réécriture, avec le moins possible de signes, dominant. S'il est reconnu incapable de profiter de l'enseignement oral, il est versé dans la division du système manuel, où son enseignement se fera par l'écriture, l'épellation dactylologique. Les signes, quoique non prohibés comme moyen de communication entre les élèves, sont cependant réduits au minimum, et les élèves sont encouragés à parler entre eux par la dactylologie et l'écriture, afin de se familiariser avec l'usage, de la langue.

De cette manière, tout élève est certain de profiter des bienfaits de l'instruction, tandis qu'en France en appliquant exclusivement la méthode orale à tous les enfants sans distinction d'aptitudes on en laisse forcément une grande partie en dehors du réel progrès

La durée des études est de 10 ans;

Jusqu'à la 4ème année, on apprend le langage oral et écrit l'arithmétique, l'écriture et le dessin, matières, chaque année, plus développées et supérieures.

De la 5ème à la 8ème année, en ajoute l'histoire et la géographie, En 8ème année, la physiologie ; en 9ème, la philosophie, en 10ème la rhétorique et les principes du gouvernement civil.

C'est alors que les élèves sont prêts à affronter les examens pour l'admission au Collège national de Washington.

Depuis la fondation du collège, l'Institut de Pennsylvanie a pu y faire recevoir 54 de ses pupilles.

L'année commence le 15 septembre et dure jusqu'au, dernier mercredi de juin. C'est ce qui explique pourquoi, comme d'ailleurs dans toutes les écoles américaines que nous visiterons, nous ne voyons presque pas d'élèves, à peine deux grands garçons, orphelins, que nous trouvons dans la bibliothèque, très absorbés par leur lecture.

Il faut dire qu'à l'institution de Philadelphie, dans chaque bâtiment scolaire, il y a une grande bibliothèque pour les élèves dont tous les livres sont variés de façon à pouvoir être à la portée (des diverses intelligences

Il y a mieux. Les élèves, sous la surveillance de la direction, sont autorisés à se constituer en sociétés littéraires, qu'ils administrent eux-mêmes, et qui se réunissent hebdomadairement pour des débats et lectures de caractère purement littéraire. Ces sociétés contribuent à enrichir la bibliothèque des élèves et sont abonnées à plusieurs périodiques. Elles ont de plus un petit journal *The Little World* (*Le Petit Monde*) publié chaque jour durant l'année scolaire, qui est rédigé par les élèves sous le contrôle du principal. Un autre journal *The Silent World* (*Le Monde Silencieux*)

plus grand, paraît chaque semaine, et circule chez les adultes Sourds-Muets et chez les entendants du dehors.

De temps en temps, tous les élèves des divers départements sont réunis ensemble pour des conférences des professeurs, bien que ces professeurs puissent donner des Conférences dans leurs bâtiments respectifs, mais on veut apprendre aux élèves à se connaître.

Le possible est fait pour diminuer le penchant à l'isolement inséparable de la perte de l'ouïe et pour ne pas rendre trop monotone la vie à l'école.

Dans le département industriel destiné à l'apprentissage des professions, tout est encore en construction. Nous pouvons néanmoins parcourir l'atelier de typographie qui est superbe et riche, la cordonnerie où nous trouvons encore trois petits orphelins, deux blancs et un nègre. Nous causons, par la dactylographie, en anglais, avec le nègre et il nous répond fort intelligemment. Cet atelier, comme celui des tailleurs, est très bien tenu et les ouvrages des élèves qu'on nous présente sont bien faits ; Les uniformes des élèves sont confectionnés par leurs camarades tailleurs. Ils sont charmants.

Les principaux métiers enseignés sont la typographie, l'horticulture, la cordonnerie ; ceux de charpentier, tailleur, peintre-vitrier, couturière et confectionneuse de robes, mais dès que le bâtiment sera entièrement terminé on ajoutera plusieurs autres professions.

Tout, près du bâtiment des ateliers nous voyons un édifice appelé Dynamo House. C'est de là que part la lumière électrique qui éclaire toutes les parties de l'institution et l'eau chaude destinée à tous les besoins journaliers concurremment avec l'eau glacée, seul breuvage des élèves et des maîtres.

Nous remarquons qu'on creuse les fondations d'un gymnase.

En nous en allant nous interrogeons nos aimables guides, MM. le Rév. Kœhler et Davidson, et nous apprenons que la valeur totale de tous les bâtiments est d'environ 1 million de dollars ou 5 millions de francs.

Nous nous informons aussi sur quelques points un peu obscurs relatifs à l'administration de l'école, les soins donnés aux élèves sains ou malades.

L'école est soutenue à la fois par l'État et par une société dont chaque membre souscrit annuellement 5 dollars (25 Fr.). Elle est administrée par un bureau de 28 directeurs ayant à sa tête un président, et par un comité de 12 dames.

Le principal, A. L. E. Crouler, dirige en fait toute l'école. Il est à la tête du département avancé. Les deux autres départements ont leurs chefs distincts.

L'enseignement religieux est neutre.

Un économe (steward) a la surveillance de tout ce qui concerne la nourriture, l'entretien des élèves, et chaque département possède une surveillante (matrone) qui a la charge générale des affaires domestiques. Les autres surveillants, hommes ou femmes, s'emparent des élèves après les classes, les maintiennent dans les voies honnêtes, à l'abri du mal, s'occupent de leur moral et de leur physique, En cas de maladie, les enfants sont placés dans des chambres séparées, livrés aux soins d'une infirmière. Un corps de médecins et chirurgiens distingués est attaché à l'établissement.

Nous oublions de dire que dans notre visite des dortoirs, nous n'avons pas été, en présence de dortoirs proprement dits comme ceux de France, mais plutôt de chambres à coucher à deux lits. Il est vrai que c'est pour les grands. Pour les petits, il y a un peu plus de lits, afin de donner plus de prise à la surveillance.

Pour être complet, nous dirons en terminant que les élèves sont reçus à partir de l'âge de 6 ans jusqu'à 21 ans. Il faut de bonnes raisons pour faire admettre un élève au-dessous de 6 ans.

À WASHINGTON

Il nous était de toute nécessité d'aller à Washington, la capitale des États-Unis, voir deux créations uniques au monde, le Volta Bureau et le Collège national des Sourds-Muets, pépinière des si nombreux Sourds-Muets de valeur qui font l'orgueil de la République américaine.

Donc, le vendredi 29 juillet, avec M. le Rév. Kœhler, qui fut vraiment d'une rare obligeance pour les Sourds-Muets français, nous partîmes de bon matin par la *Blue Line*.

En gare de Washington, un Sourd-Muet, M. Adams, professeur de gymnastique au collège et bibliothécaire au Musée national, nous attendait. Il nous conduisit d'abord, sur notre demande, au musée. Là, nous pûmes pénétrer dans son cabinet (section d'ethnographie indienne) et nous convaincre que, réellement, les Américains savaient donner des bonnes situations aux Sourds-Muets capables.

M. Adams et le Rév. Kœhler, comme tant d'autres Sourds-Muets américains, parlent et lisent admirablement bien sur les lèvres. Nous

pûmes assister à une discussion *viva voice* de M. Adams avec deux policemen alors que nous cherchions le Volta Bureau qui est presque en dehors de la ville. Et Cependant, MM. Adams et Khohler sont élèves du système combiné.

Nous arrivâmes au Volta Bureau. Malheureusement, il était fermé. Le superintendant, M. John Hitz, que nous avions négligé, de prévenir, était sorti. C'était vraiment fâcheux, car il y avait là des documents précieux (1) à recueillir.

1. Depuis, M. Graham Bell a bien voulu autoriser M. Hitz à m'envoyer un grand nombre d'ouvrages édités par le Volta Bureau (note du rapporteur).

LE VOLTA BUREAU

Le Volta Bureau a été, vers 1883, par le Dr Alexander Graham Bell, l'inventeur du téléphone, avec les 50.000 francs que lui décerne l'Académie française en jugeant sa découverte digne du prix Volta. Il a pour but de propager tous les ouvrages et journaux s'occupant des Sourds-Muets et de publier, avec les intérêts du capital de fondation, les œuvres les plus capables d'aider à l'avancement des Sourds. C'est donc une grande erreur de prétendre, comme le font certains, que le Volta Bureau a pour but exclusif d'établir la méthode orale pure aux États-Unis. Sans doute, il est pour le développement de la parole aux Sourds, mais par-dessus tout, il a encore l'intérêt des Sourds-Muets et ne refuse aucunement de soutenir le système combiné. M. Graham Bell s'est toujours défendu, du reste, de vouloir faire une guerre d'extermination à la méthode nationale américaine. Il veut simplement que, partout où cela sera possible, les Sourds puissent apprendre à parler et à lire sur les lèvres, même s'il est nécessaire de recourir aux signes pour développer leur intelligence. C'est un désir des plus généreux, On nous dira que M. Graham Bell fut jadis plus exclusif'. C'est possible. Mais maintenant, nous savons, pour l'avoir vu nous-mêmes au Congrès de Chicago, et aussi parce qu'on nous l'a affirmé, que M. Graham Bell n'est pas un extrémiste comme le sont nos oralistes de France pour qui toute merveille vient d'Allemagne et d'Italie où fleurissent les empiristes.

LE COLLÈGE NATIONAL

Par deux ou trois tramways différents, nous sommes conduits à Kendall Green, où se dressent les importants bâtiments du *National Deaf Mute College*, enclavés dans un parc de 99 acres anglais environ.

M. Melville Ballard, professeur Sourd-Muet, nous attend, et se met à notre disposition, en l'absence de M. Edward-Miner Gallaudet, Président du Collège ; de MM. Fay, Gordon, professeurs entendants célèbres dans toute l'Amérique, et de MM. Draper, Hotchkiss, autres professeurs d'élite, Sourds-Muets, ceux-là.

Dès l'entrée, nous voyons sur le côté gauche de la propriété de riants cottages espacés les uns des autres. Ce sont les demeures des professeurs principaux. Au fond, s'élève une maison un peu plus haute (deux étages), c'est celle du Président.

À tout seigneur, tout honneur. M. Adams, en sa qualité de professeur de gymnastique, veut nous faire admirer le gymnase. Nous suivons une large allée, qui nous fait défiler devant la large et haute façade du Collège, que domine une tour style Renaissance, comme l'architecture de l'édifice.

En entrant dans le gymnase, par une porte donnant sur une galerie couverte, nous sommes au rez-de-chaussée, devant une immense piscine entourée de cabines. Des trapèzes pendent de ci de là.

Nous montons au premier étage, où est le gymnase, et nous sommes émerveillés. Du plafond descendent des échelles très longues, des trapèzes, des filets. Mais ce qui vaut mieux, ce sont des appareils de gymnastique destinés au redressement de la taille, et qui consistent en poignées de fer reliées à des cordes soulevant

dans des coffres de chêne très étroits de lourds poids, suivant des mouvements appropriés, tantôt debout face à face ou arrière, tantôt couché sur le ventre ou sur le dos, agissant à la fois des pieds et des mains. Ça remplace très avantageusement les haltères, qui ne sont pourtant pas sacrifiées. Des barres, des moutons, etc., sont un peu partout.

M. Adams nous fait voir aussi plusieurs caisses remplies de gants et chaussons pour la boxe, qui est, avec le football, le sport national américain le plus apprécié des Sourds-Muets. Les murs du gymnase sont ornés, d'ailleurs, de photographies d'élèves en costume de lutte, avec des bannières, des insignes et des médailles remportées dans des grands concours publics.

Une vaste pelouse, à droite du Collège, est réservée aux sports athlétiques en plein vent.

Nous entrons au Collège.

La bibliothèque du Collège est immense; c'est une des premières du monde sous le rapport du nombre des ouvrages concernant l'instruction des Sourds-Muets. Mais nous ne croyons pas qu'elle puisse rivaliser avec celle de l'Institution Nationale de Paris. Nous en dirons autant du Musée des Sourds-Muets. Il n'y a que dans le Musée des travaux d'élèves, et surtout dans les salles du Musée scolaire, que la supériorité du Collège de Washington s'affirme. Ce sont de riches collections embrassant toutes les sciences : minéralogie, zoologie, botanique, appareils de physique, astronomie et géométrie, chimie et histoire. C'est un vaste champ d'études ouvert à l'observation des *students*. A côté est une autre bibliothèque pour les élèves ; tous des livres très savants.

Nous parcourons un à un les salons de réception, les cabinets du Président et autres professeurs, les bureaux, les classes, grandes, aérées et éclairées, aux murs ornés de cartes géographiques, avec

des vitrines continuant le Musée scolaire, différentes suivant leur destination ; les chambres d'élèves, la salle à manger, les cuisines, etc. C'est presque conçu sur le même plan que nous avons remarqué à Philadelphie. Nous arrivons à la grande salle de conférences qui sert aussi de chapelle, et nous remarquons contre les murs, sur des supports, les bustes de Thomas-Hopkins Gallaudet, des abbés de l'Épée et Sicard, de Laurent Clerc et du Président de la République Garfield.

Ce buste, en marbre très joli, fut érigé par souscription, et lors de son inauguration, deux Sourds-Muets seuls firent les discours. L'inscription nous éclaire là-dessus « À Garfield, défenseur de la haute éducation des sourds, les Sourds reconnaissants. » C'est qu'en effet, représentant du peuple et premier magistrat de l'État, Garfield, qui avait conscience de la vive intelligence de certains Sourds-Muets, qui savait quel parti on pouvait on tirer, défendit toute sa vie à la Législature la cause de l'éducation supérieure des Sourds-Muets, et par ainsi fut un des plus termes soutiens du *College*. D'ailleurs, le patron actuel du *College* est M. Cleveland, Président de la République américaine.

Nous sortons du bâtiment principal pour entrer dans un petit bâtiment qui contient une imprimerie réservée aux élèves qui veulent faire du journalisme et qui s'essaient d'ailleurs par la rédaction du *Buff and Blue*, dont tous les rédacteurs et administrateurs sont des élèves du Collège. Cet organe circule autant dans l'Institution qu'au dehors. Il est fort intéressant et donne quelques unes des plus belles compositions des élèves, ainsi qu'une foule d'informations locales.

La composition typographique et l'impression de ce journal sont faites par les élèves de Kendall School, dont nous aurons à parler tout à l'heure.

Au-dessus de cette imprimerie, au premier étage, est le laboratoire de chimie que les *students*, paraît-il, fréquentent assidûment, fi contient trois salles, toutes remplies d'appareils, fourneaux et cabinets à opérations dangereuses. Selon nous, c'est une ingénieuse trouvaille que l'enseignement de la chimie aux Sourds-Muets instruits, car c'est une des sciences très à la portée de non-entendants.

Maintenant, avant d'aborder la Kendall School, occupons-nous de l'organisation et de l'enseignement du Collège.

Le Président est, comme nous l'avons dit tant de fois, Edward-Miner Gallaudet, le plus jeune fils de Thomas-Hopkins Gallaudet, fondateur de l'enseignement des Sourds-Muets en Amérique. Il a un Secrétaire et, un Trésorier, un Bureau de directeurs composé de trois sénateurs représentant le Congrès des États-Unis, et de six autres membres

La Faculté enseignante se compose de MM. E.-M, Gallaudet, professeur de sciences morales et politiques ; Edward-A. Fay, professeur de langues ; Samuel Porter, professeur de sciences mentales et de philologie anglaise; John Chiekering, professeur de sciences naturelles; Joseph-C. Gordon, professeur tic mathématiques et chimie; John-B. Hotchkiss, Sourd-Muet, professeur d'histoire et de littérature anglaise; Amos-S. Draper, Sourd-Muet, professeur de mathématiques et latin,

Il y a, de plus onze autres instituteurs de grade moindre, parmi lesquels deux Sourds-Muets, MM. Bryant, chargé de l'enseignement général du dessin, et M, Adams, déjà nommé.

Le département d'articulation est confié aux soins de M. Joseph-C. Gordon, aidé de Mary-T.-G. Gordon, Kate-H Fish et de sept autres professeurs.

Bien que le *National Deaf-Mute Collège* de Washington soit le pilier du système combiné en Amérique — et il l'est toujours — le Bureau des directeurs et Edward-Miner Gallaudet lui-même exigent que tous les Sourds-Muets qui entrent au Collège apprennent à parler et à lire sur les lèvres, car il serait souverainement inadmissible que des jeunes gens intelligents et instruits ne soient pas doués du pouvoir de parler et de lire sur les lèvres, Si l'élève provient d'une école orale, c'est tout profit. Sur les 66 élèves du *College*, 65 sont capables de parler et de lire sur les lèvres, avec des degrés divers. Pourtant, 28 d'entre eux ne savaient pas parler lorsqu'ils y sont arrivés.

L'instruction se fait pour la plus grande part par l'écriture ou la dactylogogie, et de temps en temps, suivant les sujets, oralement. Le geste n'est guère usité, car il s'agit de jeunes gens à l'intelligence assez ouverte pour comprendre les définitions écrites, C'est absolument la méthode française de Valade-Gabel. Pour les conférences, discussions et lectures publiques, le langage des signes, comme de juste, est employé.

En un mot, le système combiné dans toute sa beauté et avec tous ses avantages.

Les 53 garçons et 13 filles du Collège, élevés en commun, sont, répartis en cinq classes correspondant aux cinq années d'études à faire au Collège.

Dans la première année, les élèves apprennent les langues anglaise et latine, les mathématiques, l'histoire anglaise et générale.

Dans les années suivantes, préparatives aux examens pour le baccalauréat ès-arts, ils étudient sous cinq divisions, qui sont :

I. – Langage. – Histoire de la langue anglaise, histoire de la littérature anglaise, composition anglaise, français et allemand, latin et grec (ce dernier facultatif).

II. – Mathématiques. – Géométrie, algèbre, trigonométrie, mécanique,

III. – Sciences naturelles. — Chimie, philosophie naturelle, astronomie, botanique, zoologie, physiologie, géologie et minéralogie,

physique, géographie. (Les élèves sont familiarisés avec toutes les manipulations nécessaires; la pratique du microscope et des démonstrations figurées sont faites à la lanterne électrique de Morton)

IV. – Histoire. – Ancienne et moderne.

V. – Philosophie et sciences politiques. – Logique, rhétorique, science mentale (psychologie); philosophie Morale, évidences du Christianisme, économie politique; lois internationales (éléments), esthétique.

Toutes ces matières ne sont pas enseignées dans une seule année; elles sont réparties graduellement sur toutes les années à faire. À l'expiration de chaque année, tous les élèves doivent passer des examens publics écrits. Des dissertations écrites, des orations même pour ceux parlant, sont exigées,

Le grade de bachelier ès-arts, ès-sciences, ès-philosophie ou ès-littérature, sont conférés aux *students* qui, pendant quatre ans, ont passé avec succès tous les examens nécessaires.

Le nombre des élèves parvenant à obtenir ce baccalauréat varie, suivant les années, entre 4 ou 7.

Depuis sa fondation, le Collège a nommé environ 84 bacheliers ès-arts, 14 ès-sciences, 6 ès-philosophie.

Ceux qui ne parviennent pas au baccalauréat obtiennent néanmoins des diplômes, et leur instruction est assez forte pour leur permettre d'aborder en toute sécurité les carrières libérales. Nous avons déjà vu savaient y réussir.

Les anciens élèves de l'école, même ceux y restant encore, qui auraient, par exception, obtenu en cours d'études le baccalauréat, peuvent concourir pour le degré de maître ès-arts. Depuis 1874, le Collège a fourni 22 maîtres ès-arts et 2 maîtres ès-sciences,

Les conditions d'entrée au Collège sont d'avoir répondu avec succès à des examens oraux ou dactylogiques, sur la langue anglaise, l'arithmétique, l'histoire des États-Unis et d'Angleterre, la géographie physique et politique, les éléments de philosophie naturelle. Ces examens ont lieu dans les écoles spéciales de Sourds-Muets, qui préparent leurs meilleurs élèves aux cours du *College*.

Le prix de la pension annuelle est de 250 dollars (1 250 francs). Des exceptions sont faites pour les Sourds-Muets dont les parents ne pourraient payer une aussi forte somme, qui sont envoyés au Collège comme boursiers de leurs États respectifs ou du Congrès des États-Unis, mais seulement dans la limite des crédits accordés. Les fils ou filles Sourds-Muets des soldats au service de l'armée et de la marine des États-Unis n'ont aucun payement à faire.

De 1864 au 1er janvier 1893, le Collège National a formé 389 Sourds-Muets.

À côté des classes destinées aux Sourds-Muets, il y a deux classes normales pour les jeunes gens des Collèges qui veulent se destiner à l'enseignement si difficile des Sourds-Muets. Toutes les méthodes y sont étudiées et pratiquées.

THE KENDALL SCHOOL

Après avoir admiré la statue de Thomas-Hopkins Gallaudet, assis, enseignant par la dactylologie sa première élève, Alice Cogswell, magnifique groupe bronze érigé par souscription nationale des Sourds-Muets américains, nous entrons clans un bâtiment de moindre importance, mais très confortable et très bien disposé. C'est l'Institution de Sourds-Muets du district de Colombia, dont ressort la ville de Washington.

Quoique indépendante du Collège, elle est placée sous la direction d'Edward-M. Gallaudet, mais possède a sa tête un Principal, M. James Denison, qui est assisté de 7 professeurs, dont 3 femmes et 3 Sourds-Muets, y compris l'un de nos guides, M. Melville Ballard, qui est aussi professeur de langage mimique dans les classes normales. Il y a deux professeurs d'articulation. L'école compte 41 élèves, 22 garçons et 19 filles ; 38 de ces enfants savent parler et lire sur les lèvres. Le programme d'études est le même que pour toutes les écoles similaires de Sourds-Muets. Deux métiers sont enseignés : l'imprimerie typographique et la fabrication des meubles, mais ne sont pas imposés.

À NEW-YORK

Nous arrivâmes dans la Cité Empire le samedi 29 juillet au matin, juste à temps pour pouvoir assister à un pic-nic organisé ce même jour par la Société des Sourds-Muets de Brooklyn.

À la gare, M. Thomas-Francis Fox, professeur Sourd-Muet à l'Institution de New-York City, nous attendait.

Nous fûmes, vers trois heures de l'après-midi, au Ridgewood Colosseum, où avait lieu le *pic-nic*. Le temps était exécrable et froid ; aussi il y avait encore peu de monde. Le Président Schnakenberg nous fit le plus cordial accueil. Vers cinq heures, le soleil et la chaleur revenant, les Sourds-Muets et entendants, en très grand nombre, commencèrent à affluer.

C'étaient tous des ouvriers, comme aussi les Sourdes-Muettes qui venaient peu à peu, Beaucoup étaient gracieuses et distinguées et avaient une passion et un talent remarquables pour la danse. Il nous parut même qu'on s'amusait avec plus d'entrain qu'aux bals de Chicago.

C'était la libre joie populaire. Cette fête dura jusqu'à une heure du matin.

Deux Sourds-Muets français se trouvaient à cette tête. Le Premier, M. Jules Maria, fut un boursier de la Ville de Paris à l'école Magnat. Il partit en Amérique avec son père vers l'âge de dix ans. Il est sculpteur-modeleur, parle bien, mais ne connaît plus aucun mot de français, ayant été instruit dans l'Institution de New-York et ayant quitté la France trop jeune. Il a maintenant vingt-un ans et est affable et courtois, Le second, M. Batailley, est un ouvrier ajusteur qui, trouvant son salaire insuffisant à Paris, a émigré là-bas. Il est certain qu'il se plaît en Amérique, car il s'est fait naturaliser. Il a dépassé la cinquantaine et ses manières contrastent beaucoup avec celles du jeune Maria.

À L'INSTITUTION DES SOURDS-MUETS

Le dimanche 30 juillet, M. Fox vint nous chercher pour nous conduire à l'Institution de Washington-Heights, tout au nord de New-York, la seconde école fondée immédiatement après celle d'Hartford, en .1818, par John Stanford, mais qui n'a prit guère un grand et prospère développement que vers 1831, lorsque Harvey Prindle Peet, professeur de l'école d'Hartford, fut appelé à la diriger.

Disons en passant qu'un jeune maître français qui, plus tard, devint directeur de l'institution impériale des Sourds-Muets de Paris, M. Léon Vaïsse, vint en 1830 à l'Institution de New-York pour s'y former.

Tout l'emplacement occupé par l'Institution s'appelle Fanwood et mesure 37 acres 1/2 anglais. Il domine le magnifique fleuve d'Hudson. Ce sont, tout autour des bâtiments, de vastes plaines, un joli parc planté d'arbres frais et ombrageux, et des grands jardins et vergers très bien tenus. Au bord de l'Hudson, on voit des canots appartenant à l'institution.

Dès nos premiers pas dans l'allée centrale, nous voyons deux jeunes filles en blanc en promenade. Le professeur Fox va à l'une d'elles, lui prend la main et, sous la paume, lui dactylologue « *French delegates* (délégués de France). » C'est que nous sommes en présence d'une jeune Sourde-Muette aveugle, Miss Kate Mac Girr, accompagnée d'une camarade dévouée, à l'air intelligent, Miss Blanche Young. Nous serrons la main à la jeune Sourde-Muette aveugle, qui nous gesticule (très gracieuse de figure, mais très poignante avec ses yeux fermés) le signe France. Nous lui parlons à notre tour dans la main par l'alphabet manuel, en anglais :

« *Good morning! How do you do?* (Bonjour! Comment allez-vous?), et elle nous dactylogue à son tour : « *Well* (Bien). »

« Elle a été élevée par l'alphabet manuel, les signes et l'alphabet en relief *Moon* pour aveugles. » Sa maîtresse est Miss Jane Meigs. Aux derniers examens de fin d'études, les examinateurs dirent :

« Les progrès montrés par cette jeune lady sont étonnants; elle peut lire aisément les volumes les plus élevés, est familière avec le caractère et les histoires de la Bible, et est brillante, amusante et très intéressante pour tous ceux qui la rencontrent. »

En outre, l'Institution élève encore un jeune enfant Sourd-muet aveugle, le petit Orriss Benson.

Voilà un cas à opposer à ceux qui prétendent que la méthode orale pure peut seule se vanter d'avoir aidé à l'instruction d'une Sourde-Muette aveugle, comme Helen Keller, Nous avons déjà insisté sur les dispositions inouïes d'Helen Keller. Qu'on nous permette de les souligner de cette appréciation, portée sur elle par sa maîtresse d'articulation, Miss Fuller, appréciation que nous avons trouvé consignée dans le *Silent World* du 21 septembre dernier « Nulle méthode ne peut prétendre sur elle. Elle est au-dessus de toute méthode et de tout système. » « *No method can claim her. She's above all method and all systems.* »

Le bâtiment central, dont le portique fait face au fleuve, s'élève de trois hauts étages.

Nous montons par un grand escalier, passons sous le portique, aux colonnes et piliers de bois, avec une galerie ombrée par un treillage de plantes grimpantes, le long de laquelle sont placées des chaises longues. Par un grand corridor, aux murs ornés de gravures et photographies encadrées concernant l'école, et de grands et petits tableaux du peintre Sourd-Muet américain John Carlin,

nous pénétrons dans le cabinet du Principal, Enoch Henry Currier. Il est absent. Un employé nous reçoit, ainsi que notre confrère Hodgson, éditeur du *Deaf-Mutes journal*, et professeur de typographie à l'institution.

Nous visitons le bâtiment, remarquons de belles collections minéralogique, conchyliologie et forestière, une bibliothèque de 4 000 volumes, dont une bonne partie remplie d'ouvrages de toutes langues sur les Sourds-Muets. Le bibliothécaire est M. Fox, qui nous mène aussi dans son cabinet de travail, tout encombré des journaux Sourds-Muets arrivant chaque semaine de tous les points du pays.

Au centre est un grand et large réfectoire.

Au second étage, nous voyons une belle salle de réception pour les visiteurs, les appartements des maîtres logeant à l'institution, les dortoirs pour les élèves filles, une petite infirmerie, des salles d'études aérées, ventilées en tout temps, aux hautes fenêtres. Le soir, tout est éclairé au gaz.

Dans les sous-sols se trouvent les bains et douches, les cuisines et chambres de domestiques et les salles à manger pour les maîtres.

Nous passons dans l'Académie Building, qui est à quelques pas du premier bâtiment. C'est la maison d'école. Les classes ne sont pas aussi modernes qu'à Philadelphie ; le mobilier scolaire n'est pas aussi perfectionné, mais il est bon et commode. Elles sont garnies de fort belles choses très instructives, continuant le Musée scolaire. Nous, voyons la bibliothèque des élèves, des cabinets et laboratoires d'études pour les sciences naturelles. Dans les sous-sols, les garde-robes, lavabos, sont d'une grande commodité. À l'extérieur du bâtiment, le long des murs, descend un système d'escalier en fer pour les cas d'incendie. Des fils télégraphiques et

signaux d'alarme reliant d'ailleurs l'école à la section centrale des pompiers de la cité.

Le bâtiment des ateliers est placé à une assez courte distance de l'*Academie Building*. Nous montons à l'imprimerie. C'est un grand atelier avec une salle de brochage et reliure dans le fond. Il est sous la direction de M. Hodgson, assisté d'un autre Sourd-Muet, M. Capet. Les cases, les caractères typographiques, les machines, les marbres et outils, tout reluit neuf'. C'est là que s'imprime le *Deaf-Mute Journal*, qui prélève sur ses recettes (abonnements et subvention de l'État) pour payer et encourager les jeunes apprentis. Nous avons pu remarquer de merveilleux travaux d'art, ouvrages de ville, menus, programmes, affiches, tableaux, exécutés par de jeunes Sourds-Muets qui nous ont paru plus forts que n'importe quel Sourd-Muet adulte travaillant dans une imprimerie parisienne et sortant d'une Institution où on ne leur apprend que la simple et peu lucrative composition des lignes.

Nous nous abstiendrons de parler des ateliers de cordonniers, charpentiers, tailleurs, chemisiers, confections et soieries, déjà vus à Philadelphie.

Nous rentrons dans le bâtiment central et montons dans la salle d'Assemblée, car M. Fox doit faire une petite Conférence dominicale aux élèves, orphelins ou de pays éloignés, qui ne peuvent prendre de vacances. Ils sont assez nombreux : une trentaine. Enfin nous pouvons voir des élèves Sourds-Muets des écoles américaines, Il y en a des grands et des petits, quelques filles et fillettes, aux figures plus ou moins éveillées. Nous apercevons trois arriérés et un nègre aux mains paralytiques.

Tous ces élèves sont assis sur des chaises avec un surveillant et une surveillante derrière eux, Ils se lèvent il notre approche. Près des sièges qu'on nous présente, se trouve l'aveugle Sourde-Muette

Kate Mac Girr, avec, en face d'elle sa dévouée amie, Blanche Young.

M, Fox préfère parler du Congrès de Chicago des délégués de France, et part de là pour faire un cours de morale aux élèves, pour leur montrer que la surdi-mutité n'empêche pas d'arriver haut lorsqu'on travaille et qu'on a de la conduite. Tout ce temps qu'il mime, Blanche Young, les yeux fixés sur lui, gesticule devant Kate Mac Girr, laquelle, de ses deux mains, suit l'évolution des gestes de sa compagne comprend fort et rit quand c'est le tour des délégués français de mimer quelque chose de spirituel, comme toujours puisque c'est de race.

Puis, MM. Fox et Hodgson, au nom des dames professeurs de l'Institution, nous invitent à déjeuner à la table des maîtres. Nous en profitons pour étudier la façon dont est fait le service des élèves. Ils sont placés autour de petites tables recouvertes de nappes blanches. Le couvert est absolument conforme à celui des maîtres, la nourriture aussi, à quelques exceptions près. Des bonnes font le service. L'eau glacée ou le lait est l'unique breuvage usité ; mais après le repas, on sert des glaces et du café. Tous les élèves sont rigoureusement surveillés pendant les repas, afin de leur faire prendre de bonnes manières.

Au contraire des écoles déjà visitées, l'Institution de New-York n'admet la co-éducation que pour les classes enfantines (*Kindergarten*) et les classes supérieures. Pour les autres classes, les filles et les garçons sont instruits dans des divisions séparées.

Le système combiné règne en maître à l'Institution de New-York.

285 élèves ont suivi les cours de la dernière année scolaire. Tous ces 285 élèves ont pris des cours d'articulation et de lecture sur les lèvres, avec 10 professeurs spéciaux,

L'Institution compte 16 professeurs, 8 hommes et 8 femmes, dont 6 Sourds-Muets.

Depuis sa fondation, l'institution a formé 3,336 Sourds-Muets.

L'administration ne diffère, pas sensiblement de celle de l'Institution de Philadelphie.

Notons que le Principal émérite est M. Isaac-Lewis Peet, qui consacra 48 années de sa vie à l'établissement, dont 25 ans comme Principal. C'est le fils d'Harvey-P. Peet, à la mémoire duquel les Sourds-Muets New-York ont le projet d'élever une statue.

Les études, sont divisées en 9 départements :

1°. L'*Academie departement* (classes supérieures), confié au Principal et au professeur Sourd-Muet L.-F. Fox, maître ès-arts, doué d'un grand Savoir et d'une grande activité.

2°. Grammaire (garçons), 4 classes ;

3°. Grammaire (filles), 2 classes ;

4°. Primaire (garçons), 3 classes ;

5°. Primaire (filles), 1 classe ;

6°. *Kindergarden*, 1 classe ;

7°. Articulation, lecture sur les lèvres et éducation alunie, 5 classes ;

8° Art industriel et technique, 1 classe ;

9° Industriel, 9 classes,

À chaque examen de fin d'études, les élèves des hautes classes doivent écrire des dissertations et prononcer des ovations parlées ou mimiques. Ces dissertations sont insérées dans le rapport annuel de l'Institution. Nous pouvons lire dans celui de l'année scolaire 1892, des :

Essai sur le devoir, par Margaret Boyd ; *Essai sur le Patriotisme*, par W. Watson ; *Essai sur la Surdit *, par Ella Taylor ; *Le pass  et le Pr sent*, par Mabelle-S. Fish, etc.

L'Institution délivre chaque année environ 18 certificats d'études, 22 diplômes d'études, 6 diplômes de hautes études.

La durée ordinaire des études est de huit ans. Elle peut être prolongée pour les élèves capables d'entrer dans les hautes classes.

Bien que dans ces classes supérieures le programme d'enseignement soit un peu pareil à celui du Collège National, l'École de New-York a, jusqu'ici, envoyé 24 élèves à Washington.

Tous les élèves de l'Institution de New-York parviennent à des situations honorables, quelquefois fort élevées. Une statistique de 1889 nous montre, sur 232 anciens élèves de l'Institution, 37 professeurs, 3 directeurs d'écoles, 1 superintendant, 23 clercs dans administrations publiques et privées, 5 éditeurs de journaux, 1 auteur, 6 commerçants, 1 clergyman, 4 missionnaires, 11 artistes, 3 inventeurs, 1 bijoutier, 27 fermiers, 7 éleveurs, 10 métayers, 1 jardinier, 5 contremaîtres typo-graphes, 23 compositeurs, 1 patron imprimeur, 4 fabricants de meubles, 5 charpentiers, 14 cordonniers, 10 tailleurs, 3 boulangers, 1 machiniste, 3 employés des chemins de fer, 4 meuniers, 3 peintres d'enseignes, etc.

L'Institution est soutenue par l'État et le montant des pensions d'élèves.

La dernière dépense se monte à 93 672 dollars 83, à peu 468 364 francs.

Elle possède un fonds de réserve et de biens immeubles évalué à 247 651 dollars, au 1^{er} octobre 1892. La valeur totale de l'établissement, bâtiments, jardins et prairies, est de 456 000 dollars ou 2 millions 280 000 francs.

L'ÉGLISE DES SOURDS-MUETS

Ce même dimanche, nous voulions aller, dans l'après-midi, voir l'office donné à l'église Sainte-Anne, dans la 18ème rue, église consacrée aux Sourds-Muets, mais nous sommes arrivés trop tard. Nous avons visité l'église, qui est fort belle et riche. Le recteur est le Rév. Dr Thomas Gallaudet, fils aîné de Th.-Hopkins Gallaudet, et frère du Président du Collège de Washington. Il est assisté du Rév. John Chamberlain et de quelques autres missionnaires, dont quelques-uns Sourds-Muets ; car cette église, très importante, a sous sa juridiction tous les Sourds-Muets de l'État de New-York. Elle est soutenue par des contributions des fidèles, Sourds-Muets ou non, mais appartenant à la même religion.

Le lundi 31 juillet, à huit heures du soir, N. le Rév. Gallaudet offrit une soirée intime aux délégués français. M^{me} Gallaudet est Sourde-Muette, comme le fut la mère de son mari. Tous leurs enfants entendent, et parlent. Nous avons remarqué un bon portrait en pied du pasteur par un artiste Sourd-Muet, M. Ballin.

THE FANWOOD QUAD CLUB

Il y a, dans la Cité Empire, près de huit. Associations de Sourds-Muets, dont les plus importantes sont : *The Union League*, *The Fanwood Quad Club*, *The Xavier Club*, *Manhattan Literary Association*. Nous aurions voulu les étudier les unes après les autres ; malheureusement, à cause des vacances, elles étaient toutes fermées, à l'exception du *Fanwood Quad Club*, qui organisa en l'honneur des délégués français une brillante réception, le mercredi 2 août.

Le *Fanwood Quad Club*, dont le Président est M. Hodgson, l'éditeur du *Deaf-Mutes Journal*, est un Club fermé qui n'admet que les Sourds-Muets travaillant dans l'imprimerie ou le journalisme. Il compte environ 35 Membres. La réception qu'il nous offrit fut gaie et franche. Les choses furent bien faites et on nomma les délégués français Membres honoraires du Club. Il n'y eut pas de dames, car le Club leur interdit d'assister aux séances. Le but du Club est de cultiver la fraternité entre ses Membres, de travailler à l'avancement, de leurs relations sociales, de les secourir, soutenir et assister en cas de besoin.

Nous avons pu causer avec MM. Frœlich, Président de la *Manhattan Association* ; Pfeiffer, Président de l'Union League, Sociétés très importantes; mais il ne leur a pas été possible, durant le peu de jours que nous sommes restés à New-York, de réunir leurs collègues, dispersés un peu partout en Amérique.

Pour prendre sur le vif la vie des Sourds-Muets de New-York, il faudrait y rester en hiver. C'est pendant cette saison que leurs associations multiplient les bals, soirées, représentations, où ils invitent en foule les entendants-parlants, facilitant ainsi des relations suivies entre eux et les Sourds-Muets, leur montrant ce

qu'ils sont réellement, contribuant, ainsi à démolir bien des préjugés et à offrir aux Sourds-Muets eux-mêmes de fréquents éléments de distraction, les aidant à oublier la perte de l'ouïe.

Le reproche qu'on a fait aux Sociétés de Sourds-Muets d'empêcher la fréquentation avec les entendants est donc peu fondé. D'ailleurs, comment les Sourds-Muets ne pourraient-ils pas avoir affaire à des entendants dans la vie journalière, à l'atelier, en famille, dans la rue !

Une fois réhabilité par l'instruction, le Sourd-Muet est rendu au monde et va dans le monde; mais il a le droit, si ce lui est utile et si ce lui est un plaisir, de se réunir avec ses frères, Du reste, nous avons remarqué, en Amérique aussi bien qu'en France, que les Sourds-Muets allant le plus dans la société des parlants sont ceux qui font partie d'Associations de Sourds-Muets. C'est que ces Associations los dépouillent de la timidité native, les habituent aux bonnes manières et les mettent en garde contre bien des déceptions.

À POUGHKEEPSIE

Le Gallaudet Home, pour les Sourds-Muets âgés et infirmes

Le vendredi 4 août, la veille du départ pour la France, deux des délégués français, MM. Gaillard et Chazal, prirent de bon matin le rapide pour New-York. À New-Hamburg, ils trouvèrent une voiture qui les conduisit par des chemins sinueux, fleuris et ombragés, au *Gallaudet Home* pour les Sourds-Muets âgés et infirmes, situé près de Poughkeepsie, en face des chutes de Wappingers, sur le fleuve d'Hudson.

Lorsque la voiture entra dans le *Gallaudet Home*, il lui fallut encore faire une assez longue ascension avant d'atteindre l'Asile. C'était la propriété du *Gallaudet Home*, qui s'étend sur 156 acres anglaises de superficie. De vigoureuses plantations, de belles cultures, une ferme frappèrent notre vue. Elles sont confiées aux soins de quelques domestiques et des malades ou retraités assez valides pour faire œuvre de leurs bras. Le surplus des produits est vendu aux villes voisines et constitue une des ressources de l'Asile.

Cet Asile a l'air d'un charmant cottage. Il s'élève de deux étages et est assez long et assez large. Toute la construction est en bois, comme la plupart des maisons des environs.

Nous sommes reçus par la matrone ou surveillante, M^{me} Sophie Nichoson, qui s'excuse de l'absence du superviseur, M. J.-B. Gardner, et très gracieusement nous fait entrer dans la maison.

D'abord, nous remarquons sous une galerie formant terrasse une demi-douzaine de Sourdes-Muettes âgées en train de trier un amas de chiffons et de vieux linges. Nous en questionnons quelques-unes et pouvons remarquer qu'elles ont conservé une bonne vivacité d'intelligence. Nous passons ensuite dans le salon de réception, artistement décoré ; dans une petite chapelle, dans

la salle à manger, qui contient deux grandes tables rondes et deux autres petites tables carrées ; dans la cuisine, petite et propre. Après un coup d'œil dans l'office, nous montons au premier voir les chambres à coucher.

Elles contiennent soit trois, soit quatre ou six lits. En tout, pour l'ensemble des pensionnés, une cinquantaine de lits. Près de chaque lit est une petite commode, où le propriétaire du lit renferme ses petites affaires, et sur le marbre de laquelle beaucoup ont disposé des souvenirs de temps meilleurs, tandis qu'ils accrochaient aux murs des photographies de parents, d'époux décédés. Ces choses de rien, qui disent pourtant bien des histoires, nous émeuvent fort. Mistress S. Nichoson nous montre dans une vitrine des travaux en bois sculptés exécutés par un Sourd-Muet, aveugle. Nous descendons. Et dans une chambre à coucher, en bas, nous sommes encore plus remués, car on nous présente une Sourde-Muette juive qui perdit la vue lors de sa vingtième année. Elle est assise sur une chaise longue. Nous nous en approchons, lui prenons une main extraordinairement brûlante, lui dactyloguons sous la paume « *Good morning ! We are from French !* (Bonjour ! Nous sommes de France !) » Elle nous serre fortement la main, répète le signe de France et sa figure, levée, retombe accablée. Voilà près de quinze ans, paraît-il, qu'elle ne voit plus la lumière du jour, et on dit que ses parents ne seraient pas étrangers à l'occlusion perpétuelle de ses paupières. Elle serait la victime d'un drame. Le cœur serré, nous nous éloignons et voyons une autre Sourde-Muette, âgée celle-là, à la figure agréable sous de fins cheveux blancs. Elle est atteinte d'une cécité commençante. Pourtant, elle travaille près d'une fenêtre, à un tricot,

Nous sortons, mais sur un banc, à côté d'un Sourd-Muet amputé d'un bras, nous apercevons un Sourd-Muet aveugle. Encore!

Nous allons à lui néanmoins, lui parlons dans la main par l'alphabet manuel. Il nous répond, nous questionne, et c'est bientôt une conversation suivie. Il veut à toute force nous mener dans sa chambre, ouvre une machine à écrire et, très aisément, nous compose Son nom : Richard-T. Clinton, ancien élève de l'Institution de New-York, Sourd-Muet aveugle de naissance.

Derrière le bâtiment, on construit une aile nouvelle. Menuisiers et charpentiers sont à l'œuvre. On estime que l'Asile pourra recevoir de la sorte cinquante nouveaux lits. Nous inspectons les travaux. Tout est en bois. Les murailles sont formées par des tringles de sapin blanc légèrement écartées.

Le Gallaudet home fut fondé en 1883. Il appartient à l'église des Sourds-Muets de l'État de New-York (*The Church Mission to Deaf-Mute*) et est sous la direction immédiate du Rév. Gallaudet, recteur de Sainte-Anne, Indépendamment du produit de la ferme et des cultures, il est soutenu par les intérêts de quelques legs, par des dons particuliers, par les souscriptions des Membres de la Société pour l'aide du *Gallaudet Home*, par les recettes et collectes effectuées par les nombreuses Sociétés de Sourds-Muets qui organisent de fréquentes fêtes au profit de l'Asile. Ses dépenses annuelles se montent à près de 5 000 dollars (25 000 francs).

Voilà une création qu'il serait désirable de voir innover en France, C'est ce qu'il y a de mieux à rêver pour les vaincus de l'existence, les intimes et les vieillards. C'est aussi ce qui respecte la dignité de l'homme dans le Sourd-Muet, qui n'attente pas à sa liberté, comme le font les asiles, ouvroirs ou dispensaires pour Sourds-Muets implantés en France par quelques congrégations religieuses, ennemies nées de la société, et qui seraient au désespoir de voir les Sourds-Muets profiter à la collectivité sociale plutôt qu'à leur propre communauté.

L'INSTITUTION GREENE

Le 4 août, un autre délégué, M. René Desperriers, allait avec un Sourd-Muet, M. Nubœr, visiter une Institution de Sourds-Muets par la méthode orale pure, 904, Lexington avenue, dans New-York.

Cette Institution fut fondée en 1867 par le Dr Greene.

Elle enseigne par la méthode orale exclusivement, occupe 16 professeurs (5 hommes et 11 femmes). Il n'y a qu'un seul Sourd-Muet employé, M. Nubœr, faisant fonctions de superviseur. Ce Sourd-Muet, très instruit, parlant et, lisant fort bien sur les lèvres, n'est pas considéré comme un danger pour les élèves, fait qui est à citer; car presque toutes les écoles de France, sous prétexte que les Sourds-Muets pourraient nuire à l'éducation de la parole par la parole, ont commis sans hésiter le crime de jeter sur le pavé les Sourds-Muets qu'elles employaient avant l'introduction de la méthode orale pure.

Cette Institution compte 199 élèves, 99 garçons et 96 filles. Elle enseigne le maniement de tous les outils de travail et se refuse à donner à ses élèves des métiers comme ceux de cordonnier, jardinier et autres, peu lucratifs.

Il faut dire cependant que beaucoup d'élèves de cette Institution en sont retirés par leurs parents et placés dans celle de Fanwood où, grâce au système combiné, leur instruction est mieux faite.

AU CANADA

Nous avons dit qu'un autre délégué volontaire français, M. Émile Mercier, fils du grand fabricant de champagne d'Épernay, s'était rendu dans le Canada, allant visiter à Montréal une Institution française de Sourds-Muets, l'institution catholique de Mile-End. Comme nous sommes persuadés, que rien de ce qui intéresse les Sourds-Mugis ne vous laissera indifférent. Nous avons dit qu'un autre délégué volontaire français, M. Émile Mercier, fils du grand fabricant de champagne d'Épernay, s'était rendu dans le Canada, allant visiter à Montréal une Institution française de Sourds-Muets, l'institution catholique de Mile-End. Comme nous sommes persuadés, que rien de ce qui intéresse les Sourds-Mugis ne vous laissera indifférent, nous vous demandons l'autorisation d'utiliser, un peu, dans notre rapport, les notes que nous a remises M. Émile Mercier.

Il y a dans le Canada sept écoles de sourds-Muets, dont deux seulement françaises : 1° l'Institution catholique de Mile-End, dirigée par le Rév. Manseau, supérieur des Clercs de Saint Viateur, qui se sont consacrés, dès 1855, aux Sourds-Muets ; 2° l'Institution de Sourdes-Muettes catholiques, dont là supérieure est la sœur Charles, des religieuses de la Providence.

Ces sept écoles donnent l'instruction à 780 enfants, avec un personnel de 75 professeurs (33 hommes et 42 femmes, dont 15 Sourds-Muets).

Toutes emploient le système combiné.

L'Institution américaine de Belleville, sur le lac Ontario, est la plus importante. Elle possède 288 élèves ; avec 15 professeurs, dont 6 Sourds-Muets.

Quant à l'Institution française de Mile-End, que, seule,

M. Mercier eut le temps de visiter, elle vient après l'Institution de filles de la rue Saint-Denis, à Montréal, qui a 184 élèves, tandis que celle de garçons n'en a que 180, avec 18 professeurs appartenant à la Congrégation des Clercs de Saint Viateur, parmi lesquels il y a deux Sourds-Muets, les frères J. Young et Aug. Croc, qui vinrent de France.

Le frère J. Young fut même directeur de l'Institution, de 1850 à 1863. Doué d'une vive intelligence et animé d'un grand dévouement pour ses frères les Sourds-Muets, il s'imposa un véritable surcroît de travail, étant à la fois directeur, procureur et professeur, dans un temps où l'Institution ne subsistait que très péniblement, grâce à l'insuffisance des ressources qui lui furent accordées, ressources encore trop parcimonieusement mesurées à l'Institution par le Gouvernement provincial actuel.

L'Institution fut fondée en 1848 par l'abbé Lagorce, aidé du Sourd-Muet Caron, ancien élève de l'École d'Hartford, avec l'argent d'Ignace Bourget, évêque de Montréal.

On comprend que ses ressources ne furent pas toujours très grandes et que l'Institution ne put pas réaliser tout le, bien désirable, d'autant, que, bien longtemps, le Gouvernement hésita à lui octroyer des subsides. « C'est ce qui explique le manque d'unité dans l'aménagement de l'Institution qui, au premier abord, ne laisse pas de surprendre avec ses petites pièces basses d'étage, ses escaliers de ci de là. On s'aperçoit facilement qu'une annexe a été ajoutée à mesure que la caisse le permettait, et tout cela naturellement, sans plan d'ensemble, allant au plus pressé et surtout tachant d'obtenir le plus de place possible dans un petit espace : problème qui se résout toujours au détriment de l'ordonnance et de l'aspect. C'est ainsi que le premier bâtiment, d'abord à trois étages, en cinq aujourd'hui. »

« La partie vraiment bien aménagée est celle des ateliers; on avait de l'espace, on l'a utilisé ; tout est large, parfaitement éclairé et dans de bonnes conditions. Ce bâtiment est une construction en briques de 77 pieds de longueur sur 45 de largeur, et à trois étages. »

Lors du Congrès de Milan, en 1880, l'Institution y délégua le Père Bélanger, alors directeur de l'Institution, qui vota le principe de la méthode orale pure, laquelle quelques mois après, fut appliquée dans toute sa rigueur à l'Institution de Mile-End. Or, il ne fut pas bien difficile aux religieux de Saint Viateur, dégagés des entraves et de la peur administrative qui pèse sur toutes les écoles de Sourds-Muets de France, particulièrement sur les écoles congréganistes, de reconnaître qu'on s'était fourvoyé et de revenir à la méthode mixte.

Voici d'ailleurs ce que nous lisons dans un rapport émanant de cette Institution :

« Nous aimons à le répéter, notre nouveau programme (mixte) a produit des résultats étonnants parmi nos élèves que nous gardons à peine cinq ans. Il répond beaucoup mieux aux besoins de nos enfants. Le but que l'on poursuit avec le Sourd-Muet est de le rendre capable de gérer ses affaires, de profiter de ses lectures et d'en faire un homme d'un caractère ferme et sérieux: Or, étant donnés, d'une part, les nombreux inconvénients de l'emploi exclusif de l'articulation dans l'enseignement, et, d'autre part, reconnaissant avec les abbés de l'Épée et Sicard que le Sourd-Muet n'est, complètement rendu à la Société que lorsqu'on lui a appris à s'exprimer de vive voix et à lire la parole sur le mouvement des lèvres; nous nous servons pour arriver à son intelligence, parfois si rebelle à saisir ce qu'on lui enseigne, de tous les procédés indiqués intuition, dessin, écriture, dactylologie, articulation et signes, »

«En un mot nous nous rangeons du côté de la méthode mixte»

On doit hautement féliciter l'Institution de Mile-End d'avoir si courageusement reconnu ce qu'il faut vraiment au Sourd-Muet.

L'enseignement industriel est donné par sept ateliers : couture, très fréquentée, cordonnerie, reliure, imprimerie, menuiserie avec des cours de dessin linéaire, coupes, plans et élévation, peinture en bâtiment et forge.

De plus, l'institution possède à Outremont, au pied de la montagne Sainte-Catherine, une ferme-école avec trois propriétés, admirablement bien situées, et formant 200 arpents d'un seul tenant, consacrés grande partie à la culture maraîchère. 22, Sourds-Muets, munis des meilleurs instruments aratoires, sont actuellement à la ferme-école. Les bâtiments de service comprennent l'écurie, la vacherie, la porcherie. L'exploitation de la ferme ne se borne pas à l'élevage; on profite de la position rapprochée de Montréal pour faire de la culture maraîchère dont les produits trouvent en cette ville un débouché assuré.

Les Sourds-Muets sortant de la ferme-école d'Outremont arrivent à être de merveilleux agriculteurs; car, bien mieux que les cultivateurs canadiens, rebelles aux derniers progrès, ils sont au courant des perfectionnements récents, des divers genres de culture. En outre, parmi les excellents ouvriers sortis de Mile-End : menuisiers, tailleurs de marbre, sculpteurs, dessinateurs, graveurs, typographes et pressiers, tailleurs et couturiers, relieurs et cordonniers, un certain nombre est parvenu à tenir des boutiques pour leur propre compte.

Il paraît que les élèves et les maîtres boivent du vin fabriqué à la ferme-école avec du raisin de vigne sauvage et de la rhubarbe, qui y sont cultivés en grand.

Enfin, l'Institution de Mile-end reconnaît, avec tous les sourds-Muets et leurs plus sincères amis, que le dessin est « une élude excellente pour les Sourds-Muets, et que l'on ne saurait trop les engager dans cette voie, qui leur offre des distractions utiles et parfois même leur ouvre le chemin de la fortune. »

CONSIDÉRATIONS CRITIQUES

Nous venons de relater aussi fidèlement que possible tout ce que la délégation des Sourds-Muets a pu voir et apprendre aux États-Unis, tant dans les différents Congrès que dans les Institutions de Sourds-Muets, Il ne nous reste plus maintenant qu'il tirer de notre rapport quelques conclusions qui s'appliqueront avec fruit aux écoles françaises.

Cependant, il nous faut bien avouer que l'un des résultats les plus appréciables du Congrès des Sourds-Muets de Chicago ne sera pas facilement adopté par tous. Déjà, avant même que notre rapport ne fut terminé, une certaine presse a essayé de dénaturer le sens du Congrès de Chicago et, par suite, d'amortir la portée de notre rapport.

Et cela s'explique : le Congrès des Sourds-Muets de Chicago a condamné la méthode orale pure, qui prit possession de presque toutes les écoles françaises.

Or, ceux qui ont établi cette méthode, qui sont parvenus grâce à elle, mettent et mettront tout en œuvre pour prouver que leur méthode est la meilleure, qu'il serait regrettable que l'ont revint à l'ancienne méthode des signes.

Nous croyons qu'une lecture attentive de notre rapport démontrera surabondamment la fausseté de cette assertion, qu'on y verra que les Sourds-Muets, comme leurs instituteurs, avec une remarquable, unanimité, réclament pour les Sourds-Muets la possibilité la plus grande de parler et de lire sur les lèvres.

Mais on y notera que les Sourds-Muets désirent l'acquisition d'une plus grande somme de connaissances positives, plus de capacités professionnelles aussi pour prendre part, avec chances de succès, à la terrible bataille moderne de la vie.

Eh bien, tous sont d'accord pour considérer que le pouvoir d'articuler assez compréhensiblement et d'entendre par les yeux est une arme très avantageuse pour le Sourd-Muet.

Seulement, ce pouvoir risque fort d'être imparfait et sans profit si celui qui s'en sert n'est doué d'une solide instruction, ne possède une forme claire d'exprimer ses idées, et surtout s'il ne tient un bon outil entre les mains.

On a vu que les mémoires envoyés par les Sourds-Muets et sourds-Parlants de France mettent le doigt sur l'infériorité manifeste des Sourds-Muets de notre cher pays.

On a pu se convaincre de la réelle supériorité de nos frères américains, de la façon énergique dont ils défendent, le système qui a tant contribué à leur élévation sociale.

Ce système, ils l'appellent américain, bien qu'il soit d'importation française. Aussi, si on veut fouiller l'histoire de notre enseignement, on sera bien forcé de se dire que nous n'avons plus aucun droit sur lui; car nos premiers maîtres, après de l'Épée, l'ont abandonné pour s'en tenir au système aveugle et exclusif des signes seuls.

Quoiqu'il ait produit des Sourds-Muets de grande valeur, parmi lesquels on voit deux chevaliers de la Légion d'Honneur, deux Officiers de l'instruction publique, huit officiers d'Académie, quatre bacheliers, un grand nombre d'artistes, savants et écrivains, ce système avait l'inconvénient, surtout avec la défectueuse manière dont était organisé le recrutement des directeurs d'écoles et du personnel enseignant, de ne pas réaliser pour le plus grand nombre une connaissance exacte de la langue et des communications avec les entendants.

C'est pourquoi une réaction se fit contre la méthode des signes ; qu'elle fut combattue sans relâche par les Congrès de Paris

(1878), Lyon (1879), Milan (1880), Bordeaux (1882), Bruxelles (1883), Paris (1884 et 1886).

Ce fut surtout au Congrès de Milan que la lutte la plus funeste fut faite à la méthode des signes, elle avait contre elle des adversaires de parti-pris, inspirés soit par l'intérêt, soit par un zèle trop peu clairvoyant, soit aussi par le désir — qui est très vif chez un grand nombre de congréganistes d'empêcher le Sourds-Muets d'arriver aux saines lumières de la science et de la raison. Seuls, les instituteurs américains et suédois, dont les écoles sont, de l'aveu de tous ceux qui les ont visitées, les meilleures du globe, osèrent la défendre. Mais ils n'étaient que cinq, tandis que les autres, presque tous des instituteurs religieux et institutrices religieuses, votaient comme un seul, sur l'ordre du supérieur ou de la supérieure. D'ailleurs aucun des instituteurs français connus pour être des partisans de, la mimique n'avait été envoyé à Milan. Le ministère de l'intérieur de France s'était contenté d'y envoyer de hauts fonctionnaires de son administration, mais pas un seul maître de l'institution Nationale de Paris. De son côté, un riche banquier, descendant du fondateur de l'enseignement des Sourds-Muets en France, Rodrigues Pereire, payait généreusement le voyage des instituteurs congréganistes, triés sur le volet et très disposés en faveur de la méthode contraire. Ajoutez à cela tous les instituteurs congréganistes italiens et plusieurs maîtres allemands désireux de faire adopter par le monde entier leur méthode, trouvée par l'Allemand Heinicke, et il sera facile de conclure que c'était un Congrès de parti-pris, où le procès des signes était fait d'avance.

Ils furent condamnés de toute manière et sous toutes leurs formes.

Et il fut décidé que la seule méthode d'enseignement serait la méthode orale pure.

C'était tomber de mal en pis, aller d'un extrême à l'autre.

Cependant, personne en France n'eut le courage de protester', n'osant, s'exposer à perdre sa place dans les Institutions Nationales ou à se voir retirer des subventions comme instituteurs privés. Aussi, sur le vu de rapports de MM. Claveau et Frank, de l'Institut, le ministère de l'Intérieur imposa à toutes les écoles de France la méthode orale pure. Le public d'ailleurs séduit par les apparences, se prononça catégoriquement en faveur de ce système, et les quelques écrits de Sourds-Muets indignés furent dédaignés. Seuls, les Sourds-Muets de la jeune génération observèrent un silence expectatif. Instruits par le système mixte, en ayant apprécié tous les avantages, ils jugèrent bon d'attendre, anxieux de savoir si vraiment leurs cadets arriveraient à plus d'instruction, et plus de bien-être qu'eux tous, grâce à une méthode nouvelle, dont ils avaient dû se persuader de l'excellence théorique.

C'est qu'alors, ils furent tous de l'avis de M. Claveau qui, dans son rapport au Ministre de l'intérieur (1881), disait : « Le véritable terrain sur lequel il convient de se placer pour l'appréciation de la méthode en elle-même et la constatation du résultat final. »

Il nous paraît que le moment de s'enquérir de ce résultat est passé depuis longtemps. En effet, c'est en 1881 que la méthode orale italo-allemande fut introduite en France et douze ans se sont écoulés depuis. D'où vient qu'aucune enquête n'ait été commencée ? D'où vient que le Congrès National des professeurs de Sourds-Muets qui devait avoir lieu cette année à Paris n'a pas même été organisé ? D'où vient qu'aucun des partisans de l'orale pure n'ait pensé à se faire déléguer au Congrès de Chicago ?

D'où vient surtout que, depuis un an, la jeune génération des Sourds-Muets s'est départie de la réserve qu'elle gardait envers la nouvelle méthode ?

Voilà! Quels que soient les bons résultats apparents, les maîtres qui enseignent d'après l'orale pure se convainquent presque chaque jour qu'ils ne peuvent réussir avec tous les élèves indistinctement.

M. le Directeur de l'Institution Nationale de Paris ne disait-il pas à un inspecteur primaire, récemment décédé :

« Qu'un tiers de ses élèves pouvait acquérir une bonne instruction primaire et entrer en relations avec tout le monde, et que les deux tiers restant ne pourront acquérir qu'une instruction très élémentaire et ne seront capables d'entrer en relation qu'avec les personnes au milieu desquelles ils vivront journellement. »

Ce n'est guère brillant. Mais nous devons dire que la réalité ne nous a pas apporté des preuves pouvant confirmer ces affirmations.

Tous les journaux qui ont pris parti, sans connaître le fond des choses, pour la méthode orale pure, ont dit que les Sourds-Muets qui combattaient cette méthode étant des produits de la mimique, ne pouvaient être dignes de foi ; ils ont même écrit, des absurdités dans le genre de celle-ci :

« Les Sourds-Muets qui furent élevés selon les principes de l'abbé de l'Épée sont, tous, sans exception, dérangés dans leurs habitudes par la nécessité d'articuler et de lire la parole sur les lèvres. »

Comme si vraiment, le monde refusait de leur écrire ce qu'on veut leur dire, et de lire leurs réponses ; comme si nombre de ceux-là ne savaient eux-mêmes parler et lire sur les lèvres.

Nous avons déjà dit que nous avons eu la sagesse d'attendre avant de nous prononcer au sujet de la méthode orale, qu'au début nous nous refusâmes à suivre nos aînés dans leur campagne.

Si donc, nous sommes allés plus loin qu'eux, si nous essayons d'amener l'opinion à nos idées, c'est que les plaintes des jeunes sourds-Muets sortis récemment des écoles, les lamentations de leurs parents, la pauvreté de leur instruction morale, primaire et professionnelle, et sur-tout les mille et une observations que nous avons pu faire sur leur manière de converser avec les entendants, c'est que toutes ces constatations nous indiquaient notre devoir.

Parmi les élèves des écoles orales, il y a quelques sujets de valeur qui auraient pu parler avant nous ; mais une timidité bien compréhensible, et qui, du reste, ne sera que momentanée, les a retenus. Leurs encouragements nous suffisent.

La situation de ces démutisés a été clairement définie au Congrès de Chicago, au chapitre de l'oralisme d'après l'expérience pratique et du Sourd-Parlant après qu'il a quitté l'école.

Nous signalerons cependant que nous avons vu en France un grand nombre de Sourds-Parlants qui abandonnent insensiblement l'usage de la parole avec les inconnus, les camarades d'atelier, et ne la conservent qu'avec leurs proches. C'est que leur voix désagréable, la façon dont ils s'expriment, indisposent les oreilles les plus indulgentes, qu'ils s'attirent des moqueries cruelles, des plaisanteries barbares. Ils ne se donnent même pas la peine de recourir à la lecture sur les lèvres, préfèrent apporter à leurs camarades des alphabets manuels que ceux-ci, du reste, apprennent avec empressement.

D'autres — ils sont heureusement assez rares — une fois en dehors de leur Institution, ne se hasardent plus dans l'effort de parler, soit que leur organe n'ait pas acquis assez de gymnastique vocale, soit que l'effort leur en soit pénible.

En général — excepté pour les privilégiés devenus sourds à un âge avancé — l'instruction de tous les adultes laisse fort à désirer.

Une fois hors de l'école, ils recherchent avec ardeur notre société, sont heureux de compléter leur instruction grâce à nos conversations mimiques.

Il y a mieux encore : les Sourds-Parlants qui jouissent d'une somme honorable de savoir nous ont tous avoué que leurs professeurs, même certains jeunes, employaient assez règlement les signes et que lorsqu'ils avaient un professeur très rigoriste sur le chapitre de la méthode unique, ils demandaient toujours son déplacement, sous prétexte d'incapacité professionnelle.

Il est évident que bien des professeurs de Sourds-Muets, s'ils n'avaient pas la menace administrative d'une révocation suspendue sur eux, pourraient se prononcer plus franchement sur l'efficacité de la méthode orale pure.

Les religieuses de l'Institution Nationale de Bordeaux, elles-mêmes, qui sont les meilleures institutrices de Sourds-Muets de France, avec les sœurs de Saint-Joseph, de Bourg (Ain) ne se dispensent pas tout à fait de l'emploi des signes.

Nous avons interrogé de récentes élèves de cette méthode infidèle. Toutes s'exprimaient avec nous en signes jolis et clairs et nous disaient que les sœurs, tout en n'abusant pas du geste, le toléraient parfois, s'en servaient à l'occasion. D'ailleurs, comme l'avouait au Congrès de Bordeaux un des précédents directeurs de l'école, M. Gustave Huriot, les religieuses de cet établissement ne pensent pas que l'usage des signes ait une influence pernicieuse sur la parole.

Par plusieurs de nos amis entendants, nous avons fait questionner quelques élèves de Bordeaux. Toutes lisaient très bien sur les lèvres et avaient une prononciation plus ou moins nette. Nous connaissons, même une jeune Sourde-Muette de naissance, fille de père et mère Sourds-Muets qui, avant cette, année, avait une

articulation défectueuse et qui maintenant a une voix quasi mélodieuse. Cependant elle gesticule comme père et mère.

Il est du reste avéré que les élèves de l'école de Bordeaux sont d'une supériorité remarquable sur leurs frères de Paris.

Pourtant, nous n'osons croire que les sœurs de Bordeaux osent convenir de l'utilité dont leur dissimulation est le signe.

Nous pensons que cette dissimulation, cet emploi surnois de la mimique fait le plus grand tort à l'enseignement du Sourd-Muet, d'autant qu'en ne disant pas ce qui est, les maîtres en question autorisent les profanes à croire à la toute bonté de l'orale pitre et permettent à leurs collègues puristes de s'en tenir à leurs errements.

L'unité absolue de méthode ferait le plus grand bien aux écoles de Sourds-Muets, tandis qu'avec le système actuel où chaque maître a sa manière secrète d'enseignement, on arrive à des résultats forcément inégaux, qui contribuent à disqualifier tel ou tel maître, car nous ne pouvons supposer qu'un professeur soit moins capable, moins dévoué qu'un autre, que la méthode soit réfractaire à celui-ci ou à celui-là. Non, c'est le truc qui fait la supériorité de quelques-uns, et ce truc, pour plusieurs, c'est la Mimique.

On voit donc que des maîtres français, des maîtres nouveaux, ne méprisent pas le langage des signes dans l'enseignement du Sourd-Muet. Ils sont donc tacitement du côté des partisans du système combiné américain, de la vraie méthode française préconisée par de l'Épée, Sicard, Valade-Gabel et autres, méthode qui ne fut jamais appliquée d'une façon générale en France, ou la méthode des signes seuls fut brusquement remplacée par l'orale seule.

L'Amérique — pays de progrès — eut le génie de savoir s'en servir, et maintenant, elle n'est pas très disposée à l'abandonner, malgré les convictions de quelques zélés amis des Sourds-Muets.

Nous qui sommes très désireux de voir la capitale de la France, le cœur du monde, d'avoir une institution de Sourds-Muets capable de produire des citoyens utiles, très sociables, instruits suffisamment, honnêtes et dévoués, nous pensons que si, dans cette école, on sait établir la méthode orale mixte, on réalisera une réelle innovation qui conduira tout droit dans la voie du progrès rapide et sûr.

Car, par ce moyen, le Sourd-Muet apprendra à parler et à lire sur les lèvres et très facilement ensuite il enrichira son cerveau d'une foule de connaissances, il se dépouillera de l'air d'incomensurable tristesse que l'on surprend chez tous les élèves des écoles orales et qu'on ne trouve pas chez les autres.

Un maître qui fait justement autorité parmi les oralistes, le savant Wallis, écrit dans ses Transactions philosophiques de Londres (octobre 1698) qu'il persistait à considérer la mimique comme le véritable point de départ du développement moral et intellectuel des Sourds-Muets.

Ce fut aussi l'avis de Pereire, le père de la méthode orale mixte en France, celui de l'abbé de l'Épée, qui indiquait la parole comme la plus capable de rendre le Sourd-Muet à la Société, mais qui, obligé d'instruire le nombre le plus grand possible de Sourds-Muets, dut recourir à la mimique exclusive et qui ne s'en priva jamais avec les quelques élèves qu'il eut la chance de démutiser.

«... Quand il s'agit de faire sentir aux Sourds-Muets les nuances légères qu'une expression heureuse ou un tour ingénieux donne à la pensée, l'analyse grammaticale est impuissante et toutes les délicatesses du style se noient et disparaissent dans

les périphrases explicatives. Mais la richesse et la flexibilité du langage mimique peuvent rendre sensibles aux yeux toute l'énergie comme toute la finesse de la pensée, toutes les grâces, toute l'élégance des tours et des expressions.»

C'est Bébien, ami du citoyen Armand Marrast qui, par son républicanisme perdit sa place de censeur à l'institut royal des Sourds-Muets de Paris, qui s'exprime ainsi.

On dira que les signes ne permettent pas au Sourd-Muet d'écrire des phrases correctes, suivant la rigoureuse syntaxe française, que le génie de la langue mimique est en complet désaccord avec le génie de la langue écrite ou parlée, qu'elle conduit les Sourds-Muets à commettre des inversions déplorables. On peut avoir raison, mais la faute ne peut en être à la mimique. Quand en sait bien s'en servir, elle se plie à tous les caprices de notre langue et il nous serait aisé de démontrer le peu d'observations dont ont fait preuve MM. Maxime du Camp, Claveau et autres lorsqu'ils ont voulu prouver que « l'ordre de succession nécessaire des signes d'idées est le plus souvent en discordance complète avec l'arrangement qu'assignent aux mots de la phrase parlée ou écrite la plupart des langues de l'Europe occidentale ». De plus, le peu de temps dont ont toujours disposé les maîtres ne leur a pas permis d'habituer les Sourds-Muets à bien s'approprier les règles difficiles de notre merveilleuse langue nationale. Avec les élèves de l'orale, on trouve aussi ce même défaut excepté peut-être avec ceux de la méthode phonomimique.

C'est apparemment parce que les Sourds-Muets de cette méthode sont soustraits plus que les élèves d'écoles orales à l'influence des signes. Nous le croyons sans peine, connaissant pour notre part un nombre incalculable de Sourds et Sourdes instruits par la méthode Grosselin, articulant généralement mal, lisant de

même sur les lèvres, absolument ignorant des signes mimiques, aimant beaucoup à suivre les gestes phonétiques, écrivant la plupart, et bien que pauvres d'idées, fort correctement, mais avec de nombreuses fautes d'orthographe, alors que les Sourds-Muets des écoles mimiques ou orales n'en commettent presque jamais.

LE VRAI PROGRAMME

Pour remédier au penchant, à l'inversion du Sourd-Muet, on doit sévèrement proscrire la mimique, dès les débuts de son éducation, car dès les premières années d'étude elle est employée sans ménagement, au caprice de l'imagination en éveil du jeune Sourd ; et le signe est esclave de l'idée, laquelle trouvant un mode d'expression sans effort ne pourra que difficilement se couler dans le moule de la conversation courante.

Il faut donc l'habituer à penser comme pense le monde. Son instruction doit être commencée par l'articulation et la lecture sur les lèvres à l'exclusion de l'écriture et de tout geste conventionnel, en n'admettant que fort peu la pantomime.

Tous les jeunes Sourds-Muets arrivant à l'institution doivent, sans exception, être placés dans les classes d'orale pure.

Nous pensons que s'il y avait des classes maternelles ou jardins d'enfants (*Kindergarden*) et que si les choses de première et deuxième année étaient aussi confiés à des femmes, on obtiendrait, comme en Amérique, comme à Bordeaux et à Bourg, des résultats meilleurs.

La patience et le dévouement, l'ouïe fine et la voix douce sont l'attribut des professeurs féminins.

Bien que nous soyons d'accord avec l'Abbé de l'Épée qui disait : « Apprendre à parler à des Sourds-Muets, ce n'est pas une œuvre qui demande de grands talents ; elle exige seulement beaucoup de patience de la part de l'instituteur » et que nous approuvions M. le Directeur de l'École d'Asnières de prendre son premier personnel parmi les instituteurs primaires, en les déplaçant au besoin et sans compromettre leur position, nous vaudrions, avec J.-R. Pereire, que quelques-uns soient assez versés dans la pratique de

l'art pour distinguer dans la démutisation : 1° l'articulation, 2° la voix, 3° l'intonation, 4° l'accent et avoir le talent de l'appliquer à leurs élèves.

Dans les 3^{ème} et 4^{ème} années, l'écriture et la lecture des livres feraient leur apparition. Nous insistons sur l'importance capitale de donner au Sourd-Muet le goût de la lecture des livres, C'est grâce à elle que beaucoup de Sourds-Muets, que la célèbre Hélène Keller, que les délégués eux-mêmes sont parvenus au degré d'instruction qu'ils ont atteint.

Tous les grands maîtres de l'art d'instruire les Sourds-Muets, depuis Valade-Gabel en France jusqu'à Graham Bell en Amérique, la recommandent souverainement. Même, s'il ne comprend que peu, le Sourd-Muet doit lire : « La connaissance du langage ne s'acquiert que par degrés successifs, les premiers mots compris servant au besoin à déterminer le sens des mots nouveaux » a écrit M. Claveau.

À partir de la cinquième année et jusqu'à la huitième, les matières à enseigner deviendront plus élevées, l'articulation et la lecture sur les lèvres seront en bonne voie. Ce sera la période d'instruction proprement dite confiée à des professeurs hommes, très versés dans l'art, possédant une certaine teinte de signes mimiques, car alors pour activer l'enseignement, donner des explications promptes et frappantes, le geste devra intervenir et seulement dans les cas où le sourd-muet ne saisirait pas le sens exprimé oralement ou par l'écriture. Bien plus, il sera utile que le maître donne des conférences par signes à tous les élèves réunis des classes moyennes et supérieures : elles porteraient sur les principales connaissances humaines, intéresseraient si vivement le Sourd-Muet que son goût de s'instruire s'en accroîtrait, que son intelligence d'abord lente à se mouvoir pendant la période de la

préparation à la parole se développerait enfin prodigieusement. Grâce à l'usage des signes, le maître pourra donner de hautes leçons morales, amener l'élève à la compréhension des choses abstraites. La parole sera loin de se ralentir et la lecture sur les lèvres loin de se perdre. Par le geste, le maître — ainsi que le faisait Pereire — pourra indiquer les graduations que doit suivre la parole lorsqu'on parle suivant les passions et les idées, ce qui aidera beaucoup à modifier le débit monotone et désagréable du Sourd.

Même des dictées mimiques pourront alterner avec des dictées orales. Par les premières, l'élève se formera dans la composition écrite, s'habituant à rendre des pensées multiples et compliquées dans une forme personnelle. Ces exercices seront plus profitables que des compositions d'après canevas en images : Le maître soufflera l'idée.

Puis, par les dictées orales, ce sont la lecture sur les lèvres et l'orthographe qui se perfectionneront.

Nous ne croyons pas qu'on doive employer les signes phonétiques représentatifs des sons. Ils nuisent à la lecture sur les lèvres et par leur nature même de mimique de l'articulation, ils ont un effet pareil, induisent en des erreurs orthographiques, ne sont pas assez profonds pour pénétrer dans tous les cerveaux. La dactylogogie qui n'est qu'une sorte d'écriture en l'air est cent fois préférable.

On se demandera si le maître qui, dès la cinquième année, fera usage de la mimique, ne sera pas obligé de perdre Un temps précieux pour initier les élèves venant des classes orales. Cette crainte, nous semble sans raison, car les Sourds-Muets auront toujours une mimique rudimentaire que, dans les premiers mois de leur entrée au grand quartier, ils enrichiront en récréation par la fréquentation de vétérans.

Si nous admettons qu'il soit fait défense aux élèves du petit quartier de l'usage des signes ou de la dactylogogie en classe, nous pensons qu'on pourrait user de tolérance pendant les récréations surtout si les élèves se parlent entre-eux ; ce serait les garantir de l'ennui. Mais dans tous les quartiers, dans toutes les occasions on obligerait l'élève à parler au maître, au surveillant, à n'importe qui entendant ou parlant et à lire, rigoureusement sur les lèvres. La lecture sur les lèvres doit être absolue, les Sourds-Muets, même ceux qui articulent mal et qui gesticulent beaucoup, y réussissent toujours, excepté peut-être les Sourds par accidents qui n'ont, pas autant de finesse dans la vue que les Sourds de naissance,

En classe, on récompenserait l'élève parlant, de vive voix et lisant sur les lèvres ; des récompenses secondaires seraient aussi données à celui qui emploierait l'écriture où la dactylogogie, car c'est une manière comme une autre de s'exprimer en français. Jusque dans les classes d'orale mixte, les signes devront être prohibés comme communication d'élève à élève. Ils ne serviront qu'au maître et seulement comme moyen plutôt que comme but d'instruction.

Voilà la méthode la plus rationnelle de faire du Sourd-Muet, même congénital, un homme instruit et sociable.

Cependant, il est certain que dès la première année, on rencontrera des élèves totalement incapables de profiter d'une bonne culture d'articulation. Pour les démutiser complètement, il faudra beaucoup de temps et de peine. Conserver ces élèves dans les classes orales serait inutile et nuisible, mais les renvoyer de l'école, comme on vient de le faire pour 23 de ses élèves une grande institution nationale, serait une cruauté monstrueuse. Quel crime sans nom est de priver à jamais d'instruction de pauvres enfants qui ne sont pas absolument arriérés, mais seulement retardés.

Pour ces derniers, nous croyons nécessaire d'établir une petite division qui serait confiée à des professeurs Sourds-Muets. Si, par miracle, plus tard, grâce à leur dévouement, ces enfants peuvent, du moins quelques-uns, suivre des cours de parole, il ne faudra pas hésiter à leur en donner.

Nous connaissons à Paris un certain nombre de ces têt renvoyés, incapable d'écrire et de lire, qui sont de bons ouvriers et qui s'expriment fort raisonnablement par la mimique et qui demandent à des Sourds-Muets plu favorisés de les instruire.

Nous croyons même qu'on pourrait employer des professeurs Sourds-Muets pour les classes de dessin, travail manuel, et dans une ou deux classes supérieures, Ils seraient de bien précieux auxiliaires.

Étant donné qu'il y a des Sourds-Muets très intelligents, capables de Profiter de l'enseignement; secondaire et même supérieur, nous voudrions qu'une haute classe fut instituée en attendant qu'un mouvement d'opinion oblige l'État à créer un collège de Sourds-Muets. Les élèves de ce cours seraient poussés vers des carrières libérales ou administratives, ce qui éviterait d'en faire des ratés de l'enseignement professionnel

À leur égard, il faut se pénétrer de cette vérité énoncée par le philosophe Degérando : « L'intelligence du Sourd-Muet laissé à lui-même est une mine enfouie dont on ne soupçonne pas la richesse. »

La méthode intuitive, les leçons de choses, le musée scolaire, comme celui que nous avons eu l'occasion de visiter à l'Institution Capon, à Elbeuf, la bibliothèque des élèves, seront des appoints sérieux pour les maîtres,

Nous recommandons hautement la co-éducation en commun des filles et des garçons. Nous avons vu les bons résultats qu'elle

donne en Amérique. On ne pourra nous objecter que c'est impossible en France. L'Orphelinat Prévost, à Cempuis, répond victorieusement. C'est, comme ledit si bien M. le Conseiller Faillet, le prototype de l'éducation intégrale.

Voici d'ailleurs comment ce dévoué ami des déshérités apprécie l'éducation mêlée : « La co-éducation exerce sur tous une influence moralisatrice. En effet, dans ce milieu familial, l'esprit curieux et inquiet des enfants n'étant jamais préoccupé de la différence des sexes, il n'y a pas de ces suggestions morbides et funestes auxquelles sont fatalement exposés les élèves de nos internats. » Ce que M. Paillet dit, dans son rapport (n° 97, de 1891) sur l'Orphelinat Prost mérite d'être consulté et suivi par ceux qui voudraient voir l'école de Sourds-Muets d'Asnières devenir en état de procurer des résultats plus sérieux que n'importe quelle école similaire de France.

L'éducation physique « cette éducation intensive des muscles favorise, on le comprend, les fonctions cérébrales » ajoute M. Faillet qui continue : « le programme d'études est encyclopédique, mais en ce sens restreint, logique, que les principes fondamentaux, et non les détails, sont enseignés par l'observation et l'expérimentation. »

C'est ce qu'il faut appliquer aux jeunes Sourds-Muets.

Nous insistons énergiquement sur l'importance qu'on doit donner à l'enseignement professionnel et le choix qu'on doit, faire de bons métiers. Nous voudrions seulement voir dans l'école des ateliers de travail manuel où les élèves seraient admis afin de se familiariser avec tous les métiers, le jardinage y compris.

Une fois en âge de choisir un métier sérieux et déterminé, l'élève serait placé en apprentissage hors de l'école, dans une école professionnelle d'ouvriers ou dans un atelier quelconque et

sous le patronage de l'institution. L'introduction d'entendants dans l'école de Sourds-Muets aurait l'inconvénient de prolonger leur internat, de les laisser encore dans l'ignorance du monde. M. Blondel, au Congrès, pour l'amélioration du sort des Sourds Muets, tenu à Paris, en 1878, pensait avec justesse qu'il est « utile, au point de vue du développement de l'instruction et de l'éducation du Sourd-Muet, qu'il soit mêlé le plus tôt possible aux gens qui entendent et qui parlent. »

Pour les Sourds-Muets des villes, nous sommes peu disposés conseiller le jardinage qui est un métier mal rétribué et nous savons pour l'avoir expérimenté, ce qu'il en est.

Telles sont les vues que des Sourds-Muets se permettent de présenter. Nous osons espérer qu'elles seront l'objet d'un examen bienveillant, d'autant plus que nous sommes très sincèrement désireux de voir l'Institut départemental des Sourds-Muets de la Seine devenir le premier de la République et l'orgueil de Paris, et que nous voudrions que les élèves qui en sortiraient d'ici sept ans puissent montrer aux Sourds-Muets de la République américaine, lorsque viendra le moment d'un autre Congrès international de Sourds-Muets, que les Français ne mettent jamais le temps pour se relever et pour prouver qu'ils sont dignes de gloires nationales, comme celle de Michel de l'Épée dont la dépouille mortelle devrait être au Panthéon

CONCLUSIONS

Ces deux méthodes empiriques : la méthode des signes seuls et la méthode orale pure sont condamnables.

La méthode orale mixte est la meilleure.

Il faut accepter la méthode mimique pure pour les retardés avec des professeurs Sourds-Muets.

L'éducation en commun des filles et des garçons est à recommander,

Les exercices physiques, les promenades scolaires, le travail manuel doivent servir de diversions à l'instruction proprement

Il est bon de placer les jeunes Sourds-Muets et Sourdes-Muettes en apprentissage en dehors de l'école.

Un Sourd-Muet bon ouvrier est plus définitivement rendu à la société qu'un excellent sourd-parlant incapable de travail manuel.

Un comité de patronage soutiendra et pourvoira aux premiers achats d'outils ou d'installation des jeunes ouvriers nécessaires.

Il serait à désirer que la Commission de travail du Conseil Municipal recommandât pour les administrations et ateliers municipaux le placement d'employés ou ouvriers Sourds-Muets.

La Commission d'enseignement primaire devrait aussi prescrire l'introduction dans les écoles communales d'alphabets manuels des Sourds-Muets afin que les jeunes enfants devenus hommes puissent, en cas de mauvaise lecture sur les lèvres, être en état de converser avec tous les Sourds-Muets indistinctement.

Les Sociétés de Sourds-Muets sont toutes dignes de la sollicitude du Conseil municipal qui leur rendra de grands services en leur votant des subventions honorables.

**Le rapporteur général, Henri Gaillard.
Paris, le 30 Octobre 1893.**

MES IMPRESSIONS SUR L'ÉDUCATION & L'ÉTAT SOCIAL SOURDS-MUETS

Par M. Henri Genis
Président de l'Association Amicale
des Sourds-Muets de France

Tant pour l'amour de mes frères d'infortune que par devoir sacré, j'ai accepté la mission qui m'a été confiée d'aller aux États-Unis étudier des améliorations qui pourraient être apportées à l'éducation et à la position sociale des sourds-Muets en France.

Voici le rapport très bref de ce que j'ai vu tant au Congrès international des Sourds-Muets de Chicago que dans les institutions des Sourds-Muets de Philadelphie, du Washington et de New-York.

I **AU CONGRES INTERNATIONAL DES** **SOURDS-MUETS DE CHICAGO**

Environ 1 500 sourds-muets de divers pays se sont réunis au dit congrès qui a eu lieu dans une des salles du palais des Beaux-Arts (Memorial art Palace).

De nombreux discours ont été mimés sur divers sujets, savoir :
Première partie - Sociologique

1°. Association pour les Sourds-Muets en divers pays.

2°. De l'œuvre des missions religieuses pour les adultes Sourds-Muets en divers pays.

3°. Journaux pour Sourds-Muets en divers pays.

4°. L'état social des Sourds-Muets en divers pays.

5°. Les Sourds-Muets doivent-ils se marier avec les Sourdes-Muettes ?

6°. L'association royale pour les Sourds-Muets et ses travaux en Angleterre.

7°. La Prévoyance pour les Sourds-Muets âgés et infirmes.

Deuxième partie – Éducation

1°. L'état et l'éducation des Sourds-Muets en divers pays.

2°. La méthode orale d'après l'expérience pratique.

3°. La nécessité, d'écoles techniques pour les Sourds-Muets.

4°. L'enseignement physique.

5°. Résultats indirects de l'éducation collégiale des Sourds-Muets.

6°. L'éducation artistique des Sourds-Muets. — Les artistes Sourds-Muets.

7°. La commission royale de Grande-Bretagne (ses travaux et ses résultats.

8°. Le système de relation des écoles de Sourds-Muets avec les écoles publiques.

9°. Le Sourd-Muet dans l'Inde.

10°. Le terme charitable appliqué à nos écoles et autres fausses conceptions (préjugés) concernant les Sourds-Muets.

1er Chapitre

Le congrès a proclamé la nécessité d'établir des associations de Sourds-Muets dans chaque ville, reliée par correspondance avec l'association mère qui siège dans la capitale de chaque pays.

Lors de la discussion de la partie sociologique j'avoue avoir été un peu mal à l'aise quand le délégué américain, tout en critiquant la situation de ses frères des États-Unis, la montrait meilleure que

la notre. Et c'est avec une grande appréhension que j'ai mimé nom mémoire sur la condition des Sourds-Muets de France, mais les vifs applaudissements qui l'ont interrompu m'ont profondément touché, d'autant que M. le révérend Gallaudet est venu me serrer la main, en disant : « Votre discours est très beau. J'espère qu'il fera sensation en France. »

Il pense que ces associations, outre qu'elles procureront aux Sourds-Muets les moyens de se voir fréquemment, de se soutenir et de s'entraider, serviront à mieux faciliter l'élude des questions concernant, l'amélioration de notre sort, et à obtenir plus aisément la réalisation des réformes réclamées par les Sourds-Muets eux-mêmes, à intéresser le public et le pouvoir aux Sourds-Muets.

D'organiser des missionnaires Sourds-Muets qui voyageront de ville en ville pour visiter les Sourds-Muets partout où ceux-ci auraient besoin de conseils, de renseignements, des instructions, des secours qu'ils ne peuvent trouver autour d'eux, au milieu de l'indifférence des entendants.

D'organiser des journaux rédigés par des Sourds-Muets journaux consacrés à la défense des intérêts des sourds-Muets.

À New-York le Gouvernement américain donne un subside annuel de 1200 dollars (6 000 francs) à M. Hodgson, rédacteur Sourd-Muet du journal des Sourds-Muets (*Deaf-Mute Journal*).

Le Congrès a été d'avis qu'il est préférable pour le bonheur moral et matériel des Sourds-Muets, qu'ils se marient avec les Sourdes-Muettes,

D'établir dans chaque pays un hospice spécial pour les Sourds-Muets âgés et infirmes où ils trouveront des soins plus dévoués et une existence plus tranquille que dans un hospice d'entendants.

2ème chapitre

Le Congrès a dit que toutes les professions sont accessibles aux Sourds-Muets suivant leur aptitude.

Que l'on ne doit pas négliger de pousser les Sourds-Muets instruits vers le professorat, car leur travail produit plus de bien dans l'éducation au Collège national de Washington, pépinière des Sourds-Muets les plus instruits qui soient au monde.

Une école spéciale pour l'art devrait être établie en France pour les Sourds-Muets, car la France compte beaucoup de ses enfants silencieux voués à l'art de la peinture et de la sculpture.

3ème chapitre

L'état de l'éducation des Sourds-Muets dans divers pays est fort différent.

Partout le langage mimique est considéré comme nécessaire pour la formation de l'éducation des enfants Sourds-Muets ; cette langue leur donne plus clairement la compréhension des idées que ne le peut la méthode orale pure.

La meilleure preuve est qu'il y avait beaucoup de Sourds-Muets très instruits et très intelligents produits par la méthode de l'Abbé de l'Épée, par exemple les Berthier, Lenoir, Pelissier, Clerc, Massieu, Chambellan, Dusuzeau etc., et que depuis la nouvelle méthode, nous n'en connaissons, aucun qui puisse arriver à la même hauteur intellectuelle que nos aînés.

Il y a nécessité d'établir une école spéciale, dite Lycée, pour les Sourds-Muets,

Dans toutes les écoles du pays on choisit les élèves les plus instruits, arrivés à la fin de leur stage réglementaire, et on les envoie au lycée pour y terminer leurs études dans des branches supérieures et spéciales comme on fait pour les entendants-parlants. Il

existe à Washington, capitale des États-Unis, un lycée semblable.

Chacune des soixante institutions américaines choisit chaque année un ou deux de ses meilleurs élèves et leur fait obtenir des bourses à Washington.

Il serait désirable que l'on établisse une école pareille en France.

Ces dernières études sont très profitables pour les Sourds-Muets instruits.

Les États-Unis savent utiliser leurs aptitudes, pourquoi la France, qui marche à la tête de la civilisation, dédaignerait-elle les capacités des Sourds-Muets d'élite et de savoir ?

La méthode d'enseignement employée nommée méthode combinée ou mixte (orale et mimique) produit des résultats merveilleux, surtout au Collège national, pépinière des Sourds-Muets les plus instruits qui soient au monde.

Une école spéciale pour l'art devrait être établie en France pour les Sourds-Muets, car la France compte beaucoup de ses enfants silencieux voués à l'art de la peinture et de la sculpture.

II

À L'INSTITUTION DES SOURDS-MUETS DE PHILADELPHIE

Grâce à l'obligeance du révérend Koehler, pasteur sourds-muets des sourds-muets de Pennsylvanie, j'ai pu visiter avec mes camarades de voyage l'institution des Sourds-Muets de Philadelphie.

En entrant, se trouve un grand pare d'une superficie de 62 acres (environ 25 hectares) et dans un endroit gai et, au nord-ouest, situé à peu de distance des lignes suburbaines de Pennsylvanie et du Reading chemin de fer, et où s'érige un magnifique groupe de bâtiments qui est aujourd'hui le premier établissement de la contrée pour l'éducation des Sourds-Muets.

Ces bâtiments sont au nombre de huit, savoir :

1. Section de l'enseignement moyen.
2. Chapelle.
3. Section de l'enseignement oral.
4. Section de l'enseignement supérieur.
5. Gymnase,
6. Section de l'enseignement primaire.
7. Section de l'enseignement industriel.
8. Bâtiment des machines électriques et à vapeur.

L'éducation s'y fait par la méthode de l'Abbé de l'Épée et par la méthode orale ensemble c'est-à-dire méthode mixte ».

La méthode orale ne vient que lorsque les élèves ont acquis une éducation suffisante et pour ceux d'entre eux qui ont acquis l'intelligence nécessaire pour la parole et qui ont une bonne voix.

Dans cette institution se trouvent plusieurs professeurs sourds-muets très aptes pour l'éducation des élèves sourds-muets, des

élèves, que les plus durs efforts des entendants-parlants ; en général ceux-ci ne font que médiocrement l'éducation des sourds-muets ; ils ne songent ordinairement plus au gain qu'à l'intérêt des Sourds-Muets

III

À L'INSTITUTION DES SOURDS-MUETS DE WASHINGTON

C'est aussi grâce à l'obligeance du révérend Koehler et de M. Adams, professeur sourd-muet de cette institution, que j'ai pu la visiter, toujours avec mes camarades de voyage.

Cette institution se compose de plusieurs corps de bâtiments pareils à ceux de Philadelphie et entourés d'un grand parc.

Le plus remarquable édifice, C'est le Collège (Lycée), où l'on apprend les hautes études spéciales tels que les mathématiques, le latin, la physique, la chimie, les belles-lettres, etc.

Pour la chimie, il y existe un laboratoire avec tous les ustensiles nécessaires.

Celle institution possède un beau musée contenant de nombreuses productions des sciences et des beaux-arts.

Elle possède plusieurs professeurs Sourds-Muets d'une grande aptitude.

IV À L'INSTITUTION DES SOURDS-MUETS DE NEW-YORK

Nous avons pu visiter l'institution des sourds-muets, grâce à la bienveillance de M. Fox, un professeur Sourd-Muet des plus distingués, et de M. Hodgson aussi Sourd-Muet, professeur d'imprimerie à cette institution ; nous avons visité, dans tous ses détails, ses salles d'étude, ses réfectoires, ses salles de lecture, etc.

Une chose très intéressante, qui m'a vivement frappé, est d'avoir vu une jeune fille Sourde-Muette et aveugle âgée de 18 ans, faisant la conversation avec une autre fille Sourde-Muette au moyen de la dactylologie ; l'aveugle comprend ce que lui dit la Sourde-Muette, par le toucher, avec une étonnante rapidité.

Lorsque je me présente à elle, je lui fais comprendre que je venais de la France comme délégué pour assister au Congrès de Chicago et visiter les institutions américaines des Sourds-Muets, elle m'a répondu par la mimique et la dactylologie qu'elle était heureuse de me serrer la main.

On m'a assuré qu'elle était instruite par la méthode de l'Abbé de l'Épée.

C'est vraiment un palais colossal et un des plus anciens établissements d'Amérique, et se trouvant dans un grand parc très sain et sis sur le bord du fleuve Hudson.

Cette institution possède plusieurs professeurs Sourds-Muets de grande valeur.

Mon impression est que la mimique produit plus d'effet pour le développement de l'intelligence des Sourds-Muets ; elle donne plus d'idées claires aux enfants, tandis que la méthode orale pure

développe trop lentement l'intellect et ne garantit pas le moral de la contagion des mauvais exemples.

Mon opinion est que l'on a eu grandement tort de supprimer la méthode de l'Abbé de l'épée pour se consacrer uniquement à la méthode orale pure.

Dans l'intérêt de tous les Sourds-Muets il serait désirable que le Gouvernement français donne le signal du rétablissement de la méthode de l'Abbé de l'épée ; ce serait un vrai acte de bienfaisance.

Quant à la méthode orale, je ne demande pas sa suppression, mais elle pourra toujours être utile à ceux qui peuvent apprendre à parler de vive voix. Celle dernière méthode doit être considérée comme une faculté et non une obligation.

Quant à ceux qui n'ont pas les aptitudes requises pour suivre un cours d'articulation, ils doivent être instruits par la méthode de l'Abbé de l'Épée, c'est-à-dire par la mimique, la dactylogogie et l'écrit.

Par ce moyen, et en sachant donner aux Sourds-Muets un bon métier, très lucratif, en poussant les plus instruits vers les carrières libérales, en organisant des Sociétés de placement des adultes Sourds-Muets, on arrivera à assurer leur existence et à les rendre capables d'égaler leurs frères des États-Unis.

Il faut y penser sans cesse.

Il faut éviter à l'abbé de l'épée la douleur de voir sa patrie négliger le sort de ses enfants d'adoption et les replonger dans la même misère d'où il voulut les tirer.

Henri Genis
Président de l'Association Amicale des sourds-muets de France

ANNEXE

Montant des sommes recueillies par le Comité français de participation pour l'envoi de trois délégués à Chicago :

Mars à Juillet 1893

Souscription nationale des Sourds-Muets de France =	1 155,75 F.
Produit des tombolas et de fêtes spéciales =	318,50 F.
Subvention de l'Association Amicale des Sourds-Muets =	165,00 F.
Subvention de la Ville de Paris =	6 000,00 F.
Total =	7 639,25 F.

Le président, Henri Genis.
Le secrétaire général, Joseph Chazal
Le trésorier, René Desperriers.

Chez le même éditeur, aux Essarts-le-Roi

Édition Papier ou numérique :

Dictionnaire étymologique et historique de la langue des signes française, Yves Delaporte, 2007.

Écrire les signes, Marc Renard, 2004.

Gestes des moines, regard des sourds, Aude de Saint-Loup, Yves Delaporte et Marc Renard, 1997.

Gros signes, Joël Chalude et Yves Delaporte, 2006.

Je suis sourde, mais ce n'est pas contagieux, Sandrine Allier, 2010.

Là-bas, y'a des sourds, Pat Mallet, 2003.

La lecture labiale, pédagogie et méthode, Jeanne Garric, 2011.

La tête au carreau, Antoine Tarabbo, 2006.

Le Cours Morvan, impossible n'est pas sourd, Martine et M. Renard, 2002.

Léo, l'enfant sourd, tome 1, Yves Lapalu, 1998.

Léo, l'enfant sourd, tome 2, Yves Lapalu avec Xavier Boileau et Michel Garnier, 2002.

Léo retrouvé, Yves Lapalu, 2009.

Le retour de Velours, Éliane Le Minoux et Pat Mallet, 2007.

Les durs d'oreille dans l'histoire, Pat Mallet, 2009.

Les sourds dans la ville, surdités et accessibilité, M. Renard, 3^e éd. 2008.

Les Sourdoués, Sandrine Allier, 2000.

Meurtre à l'INJS, Romain de Cosamuet, 2013.

Sans paroles, Pat Mallet, 2012.

Sourd, cent blagues ! Petit traité d'humour sourd, T.1, M. Renard et Y. Lapalu.

Sourd, cent blagues ! Tome 2, Marc Renard et Yves Lapalu, 2000.

Sourd, cent blagues ! Tome 3, Marc Renard et Michel Garnier, 2010.

Tant qu'il y aura des sourds, Pat Mallet, 2005.

Édition numérique :

Bibliothèque sourde, Martine et Marc Renard, 2014.

Fragments d'identité, Joël Chalude, 2014.

Gédéon, non-sens et p'tits canards, Yves Lapalu, 2012.

L'esprit des sourds, Yves Bernard, édition numérique, 2014.

Le Surdilège, cent sourdes citations, Marc Renard et Pat Mallet, 2014.

Aux origines de la langue des signes française : Brouland, Pélissier, Lambert, les premiers illustrateurs (1855-1865), Marc Renard, 2013.

Domaine public

Cette collection propose des rééditions de textes célèbres dans une version modernisée plus facile à lire que les originaux.

Nous espérons l'enrichir progressivement.

Ces œuvres sont tombées dans le domaine public. Elles sont libres de droits. C'est pourquoi l'utilisation des fichiers est libre de droits numériques.

Seule l'utilisation commerciale de ces versions est interdite.

Pour chaque livre nous proposons un extrait en téléchargement direct et la version intégrale (en téléchargement après validation de votre adresse courriel pour l'envoi des fichiers).

Afin de vous éviter de télécharger un grand nombre de ces livres, nous vous proposons un CD qui regroupe l'ensemble des livres anciens gratuits mis en lignes jusqu'à fin 2014 (plus de 130 livres).

Visitez notre site :

www.2-as.org/editions-du-fox

